

Vincent MORLIER

L'extraordinaire
conversion de Clovis
OU
Le devoir catholique
de NE PAS voter



M. Vincent Morlier est auteur des ouvrages suivants :

I – Sous le pseudonyme Louis de Boanergès, en tant que co-auteur :

Présence et signification de la Fin des Temps
(225 pages, 1985, Éd. D.F.T.), *épuisé.*

L'extraordinaire Secret de La Salette
(354 pages + 20 pages d'illustrations, 1988,
publications Louis de Boanergès)

Actualité de la Fin des Temps, tome 1
(422 pages, 1992, publications Louis de Boanergès)

Bientôt le Règne millénaire, tome 2
(500 pages, 1993, publications Louis de Boanergès)

II – Sous son nom propre, en tant qu'auteur :

**Traité de la religion royale française
ou le vrai visage de Clovis**
(715 pages, 2^e éd. 2004, publications A.V.M.)

**Réponse d'un survivantiste honnête
Aux malhonnêtetés anti-survivantistes**
(sur l'affaire Louis XVII-Naundorff)
28 pages, 1998, publications A.V.M., *épuisé*

**Vrais poèmes
À la crème
Et que j'aime**

(précédés d'un essai sur l'essence de l'art poétique)
(90 pages, 2005, 2^e éd., publications A.V.M.)

La « bonne droite » !?!

*(pamphlet humoristique mais infiniment sérieux
contre un penchant politique tradi. très-pharisien)*
(58 pages, 1999, publications A.V.M.)

***L'IMPUBLIABLE* –**

**Solution théologique de la Crise de l'Église
Essai sur le problème de la légitimité
de l'Église issue de Vatican II,
avec l'analyse et la réfutation exhaustives
des thèses unacumiste & sédévacantiste**
(413 pages, 2005, 6^e éd., publications A.V.M.)

**Pour bien comprendre la théologie
de la Crise de l'Église**

*(abrégé de L'impubliable,
sous forme de questions-réponses
pour en vulgariser la thèse)*
(221 pages, 2006, 2^e éd., publications A.V.M.)

© Copyright, Avril 2007 – Auto-édition Vincent MOR-
LIER (A.V.M.) Reproduction interdite, sauf citation des
sources.

Tous droits réservés. *Pro manuscripto privatim.*

« Cherchez le Royaume des Cieux
« et le reste vous sera donné
« PAR SURCROÏT »
Notre-Seigneur Jésus-Christ

« Si l'on veut approfondir la question,
« on trouvera dans les monuments
« du droit public français,
« des caractères et des lois
« qui élèvent la France
« au-dessus de toutes
« les monarchies connues.
« Or, un caractère particulier
« de cette monarchie,
« c'est qu'elle possède un certain
« élément THÉOCRATIQUE
« qui lui est particulier,
« et qui lui a donné
« quatorze cents ans de durée :
« IL N'Y A RIEN DE SI NATIONAL
« QUE CET ÉLÉMENT ».

Joseph de Maistre

NOËL 496 : « L'ACTE UNIQUE »ⁱ



Que s'est-il bien passé de si extraordinaire durant cette Noël 496, pour qu'on puisse dire que la suite des temps politiques jusqu'à la Parousie, n'en est et n'en peut être, positivement ou négativement, que le dérivé ?

Ce qui s'est passé, c'est que, cette nuit-là, magnifique entre toutes celles du Temps des Nations, non seulement Clovis, roy barbare de droit divin direct, a

été baptisé et sacré en tant que roy... de droit divin direct (devenant « lieu-tenant » du Christ-Roy au lieu d'être en quelque sorte possédé par le dieu germanique Wotan-Odin), *mais une Nation entière s'est trouvée être SACRAMENTELLEMENT élue, peuple, famille royale et royaume*, pour permettre au Christ de concrétiser, d'approche en approche (d'abord une Nation, puis l'Europe, puis le monde entier), le salut temporel de tout homme dans la sphère politique du Nouveau Testament, et, secondairement, pour prophétiser son Règne Glorieux à venir. « C'est pourquoi Avit ajoute¹ qu'en réalité Clovis est le véritable fondateur de sa dynastie [et non Chlodion, Mérovée, Childéric, ses ancêtres connus]. *C'est lui qui inaugure une nouveauté radicale. S'il a déjà des fondateurs sur terre, il sera plus tard, après sa mort, considéré comme le véritable fondateur. Le ton d'Avit est ici prophétique* »².

Au fond, c'était un peu l'histoire du paradis terrestre qui recommençait, Dieu ayant créé l'Éden au milieu de la terre dans l'état de perfection naturelle, à charge pour Adam et Ève de le dilater à toute la terre pendant les six « jours » de travail de l'Histoire (= 6000 ans), pour présenter un paradis à Notre-Seigneur à la Fin des Temps. À la Noël 496, *Il a créé la France de même*³.

¹ Dans sa célèbre lettre, qui est un des très-rares documents mérovingiens nous relatant la conversion de Clovis.

² Rouche, p. 405.

³ « On a dit et redit, avec une élégance de termes que l'élégance même du sujet rendait facile, les harmonies préétablies de cette terre si bien équilibrée par l'ensemble de ses formes, si favorisée par les ressources naturelles, si agréable par son climat, si avantagée par sa position, et nous tomberions dans le plagiat à vouloir le redire encore. Nous nous bornerons à noter qu'avec les mers qui l'entourent, ses chaînes de montagnes extérieures, son massif central, ses quatre fleuves princi-

Ainsi était remplacé formellement, au temporel, le royaume politique de droit divin direct d'Israël avec l'empire romain qui n'en était que l'humaine et ténébreuse doublure, quoique prodigieuse. Le monde de l'Ancien Testament disparaissait complètement (au moins en droit pour commencer), l'ordre politique suivant d'ailleurs d'assez loin celui religieux.

On peut en effet remarquer ce décalage de quatre bons siècles entre la fondation divine de l'Institution spirituelle, l'Église romaine, et celle politique, la France Très-Chrétienne. Et noter que la croyance millénariste en un Règne eschatologique du Christ sur cette terre, de nature politico-religieuse, très-lié au vétérotestamentaire « royaume d'Israël », s'est, comme par hasard (mais il n'y a pas de hasard), prolongée pendant grosso-modo trois siècles en Orient et quatre en Occident⁴ après le passage du Christ, les premiers siècles chrétiens qui, justement, accusaient une espèce d'anachronisme sur le plan politique, un « retard » d'économie de salut comblé à la Noël 496 (peut-être à cause du péché originel, le temporel chrétien est-il décalé par rapport au spirituel chrétien lorsqu'il doit s'incarner sur cette terre ?). Ce qui, soit dit en passant, montre bien que les hommes ont nécessairement *besoin* d'être assumés par Dieu sur le plan politique puisque

poux, la France est comme une réduction de ce qu'était la terre avant le péché : *rose épanouie comme posée sur l'Océan universel, entourée de guirlandes montagneuses et, elle aussi, arrosée par quatre grands fleuves, etc.* » (Fernand Crombette cité par le bulletin du CESHE n° 42, page bleue centrale 1).

⁴ C'est ainsi par exemple que, pour ce qui est de l'Occident qui nous intéresse, on décèle des prières à connotation millénariste dans trois livres liturgiques des premiers siècles catholiques, reconnus par Rome, le *Sacramentaire Gélasién*, le *Missale Gothicum*, et le *Sacramentaire... Gallican*. Voir à ce sujet notre livre *Bientôt le Règne millénaire*, p. 128.

tant qu'il n'y eut pas, de par Dieu, d'Institution politique inhérente au Nouveau Testament, ils en restaient à l'ancienne : certains à la juive, d'autres comme saint Paul à la romaine, d'autres encore, comme Méliton de Sardes, un des Pères de l'Église, ne sachant trop comment concilier les deux (il vivait à la fin du II^e siècle « dans les cercles voisins d'Ephèse »⁵, et s'était imaginé un Règne millénariste du Christ sur cette terre, mais... sans que l'empire romain disparaisse !).

Il y avait d'ailleurs une très-forte attente d'ordre eschatologique parmi l'élite gallo-romaine du V^e siècle finissant, qui savait fort bien ce qui signifiait l'écroulement définitif de l'empire romain d'Occident en 476⁶. Tous attendaient... la fin du monde⁷. Une telle croyance

⁵ *Le millénarisme dans ses origines et son développement*, abbé Léon Gry, p. 81.

⁶ Rohrbacher a un mot superbe pour décrire l'état de dégradation affreuse de l'Empire romain d'Occident, lorsqu'il s'effondra en 476 : « *Il tomba sans bruit, tant il était bas* (il y eut même dans sa chute comme un jeu de mots : fondé par Romulus et par Auguste, il périt sous Romulus-Auguste) » (t. VIII, p. 327).

⁷ On peut considérer la célèbre lettre du pape saint Grégoire-le-Grand, écrite en 590, comme la synthèse de ce que pensait l'élite du temps (car cent ans après la naissance de la France Très-Christienne, le nouvel ordre n'était pas encore assez fort ni rayonnant, et les suites de l'écroulement de l'ordre romain encore trop perceptibles surtout en Italie, pour relever les sociétés politiques déchues) ; le saint pape va jusqu'à écrire : « Mon âme est ennuyée de ma vie » à la vue du chaos qui l'entourait. Il ne nous semble pas inutile de transcrire cette admirable lettre exhalant la désespérance du temps, où notre âme pourra bien un peu (et même beaucoup) se retrouver : « ... Partout, nous voyons le deuil, partout nous entendons des gémissements. Les villes sont ruinées, les forteresses détruites, les campagnes dépeuplées, la terre réduite en solitude. Nul laboureur dans les champs, presque nul habitant dans les villes, et encore ce petit reste du genre humain est-il frappé chaque jour et sans relâche. Les fléaux de la justice céleste n'ont point de fin, parce que, au milieu des fléaux mêmes, on ne se corrige point. Nous voyons les uns emmenés captifs, les autres mutilés, les autres mis à mort. Qu'y a-t-il donc encore dans la vie qui puisse nous plaire ? En vérité, si nous aimons encore un monde pareil, ce n'est pas les joies, mais les plaies que nous aimons. Rome elle-même, qui paraissait autrefois la maîtresse du monde, nous voyons à quel état elle est réduite [oh ! quel écho éveille en mon âme...]. Accablée par d'innombrables douleurs, la désolation des citoyens, l'oppression des ennemis, la fréquence des ruines, nous voyons accompli en elle ce que notre prophète a prédit contre Sama-

à la fin du monde était du reste cautionnée par tout un courant prophétique, bien représentée par saint Hippolyte dans son *Commentaire sur Daniel*, dans lequel il annonce l'antéchrist et la fin des temps (non du monde) pour l'an 500, puis l'établissement du Règne Glorieux du Christ, façon *Millenium*. En fait, saint Hippolyte n'avait pas tout faux partout : l'an 500 enregistrera bel et bien la fin d'un Temps puis un renouvellement, quand même il ne s'agira pas du Règne millénaire, mais de la société Très-Chrétienne.

Même les païens s'y mettaient, leurs augures ayant annoncées, avec peu de marge d'erreur reconnaissons-le, la fin de Rome pour l'an 448. « La désespérance entretenait un fort courant eschatologique. [Dans la deuxième moitié du V^e siècle] beaucoup étaient persuadés de la proximité de la fin du monde. Des écrivains pourtant orthodoxes avaient émis de curieuses prédictions. Origène (*Comm. in Matth. XXIV, 10*) avait assuré qu'il n'y aurait pas de fin du monde tant que les Bretons et les Germains ne seraient pas évangélisés. Or, justement, les uns l'étaient, les autres allaient le devenir. En 397, un évêque africain, Hilarion, dans son ou-

rie. Il n'y a plus de sénat, le peuple a péri, et encore, dans le peu qui reste, les douleurs et les gémissements se multiplient chaque jour. Telle qu'une victime consumée dans la chaudière, au point qu'il ne lui demeure ni chair ni os, Rome est brûlée à vide. Et ce que nous disons du dépérissement de la ville de Rome, nous le voyons dans toutes les villes du monde. Car les unes sont désolées par la peste, les autres consumées par le glaive, les autres tourmentées par la faim, les autres englouties par la terre entr'ouverte. Que personne ne me blâme donc, si, après ce discours, je cesse de parler ; car, comme vous le voyez tous, nos tribulations se sont accrues ; de toutes parts, nous sommes environnés de glaives, de toutes parts, nous sommes menacés de la mort. Les uns viennent à nous les mains coupées, et nous annoncent que les autres ont été tués ou emmenés captifs. Je suis forcé de suspendre l'explication du prophète, parce que mon âme est ennuyée de ma vie » (cité par Rohrbacher, t. IX, pp. 375-376).

vrage de *Duratione mundi*, calculait que l'incarnation du Christ avait eu lieu en l'an 5500 de la création du monde et que celui-ci se terminerait en 6000⁸. Donc, après la Passion, il restait 470 ans à courir. Comme Lactance, un laïc chrétien mort vers 330, il plaçait la fin du monde en 500 de l'ère chrétienne. S'ouvrirait alors un dernier millénaire, celui des saints qui renouvelleraient l'humanité. Cette littérature apocalyptique fleurissait et se répandait dans une opinion perturbée. En effet, le temps battait de l'aile. Alors que, depuis toujours, il y avait deux consuls pour donner le nom de l'année, il n'y en eut en 495 qu'un seul, Viator. EN 496, ON N'EN NOMMA MÊME PAS. Ce fut le post-consulat de Viator : « Cette année-là, d'autres, délirant à propos du consul, disent que l'Antéchrist [allait] naître », sous-entendu : pour inaugurer la fin des temps. Une autre série de Fastes consulaires précise que, depuis Adam jusqu'à Viator, il y avait bien six mille ans et, du Christ à Viator, cinq cents. (...) Ainsi la cérémonie [du baptême de Clovis] fut-elle programmée comme une véritable rénovation, un renouvellement du monde, une seconde naissance de l'humanité »⁹.

⁸ Hilarion, Lactance, n'étaient pas les seuls. Lire à ce sujet les belles pages du Cal Daniélou *Théologie du judéo-christianisme*, 1958.

⁹ Rouche, pp. 274-275. L'auteur, dans cette dernière phrase, nous donne un bel exemple de lecture moderniste de l'Histoire ! Il insinue que ce sont les hommes qui ont « programmé » le baptême de Clovis et de la Nation franque comme une seconde naissance de l'humanité dans l'ordre politique, mais non, voyons, c'est Dieu, par l'écritoire de l'Histoire, qui la programme ainsi, extrinsèquement à tout agir humain ! Combien la lecture est différente ! Dans le premier cas, on s'imagine faussement que c'est l'homme qui crée en Politique, parce qu'on se ment en attribuant à l'homme ce qui ne lui appartient pas ; dans le second cas, ne se mettant devant les yeux aucun voile obscurantiste sur l'Agir divin, on prend conscience du déroulement du Plan divin dans l'humanité (... ce n'est évidemment pas le cas de Michel Rouche). Ce genre de tournure de phrase apparemment anodine ne paraît de rien, mais, sans cesse répété, cela suffit pour arriver à une *désacralisation complète* de

Le contexte historique nous montre donc bien que la Noël 496, en tout état de cause, ne fut pas un acte politique banal. Suite à la disparition du multiséculaire empire romain, il ne s'agissait rien moins que de la création d'un nouveau monde sociopolitique (quelle éloquentة chose, que cet arrêt brutal de la coutume juridique romaine de nommer l'année... juste, comme par hasard, en l'an de très-grande grâce 496 !!!), une *seconde naissance de l'humanité*, selon la formule impressionnante de Michel Ruche. Et c'est effectivement bien ce que fut la Noël 496, cet « Acte Unique » fondateur de la POLITIQUE DIVINE D'ABORD propre à l'économie du Nouveau-Testament. *D'une certaine manière ou plutôt d'une manière certaine, on peut dire qu'il est le dernier acte qui clôture définitivement la Révélation, après les Actes des Apôtres.*

Il faut évidemment nous pencher le plus complètement possible sur lui, en décrire soigneusement toutes les jointures, afin d'en recueillir le plus parfaitement possible la manne divinement salvatrice. Afin aussi de réfuter les attaques « voltairiennes » dont il est l'objet (les premières remontent aux gallicans-jansénistes du temps de Louis XIV voire Louis XIII, nos nains modernes n'ont fait que les ressortir en les revêtant de pseudo-preuves historiques...).

Tout le monde est évidemment d'accord qu'il y eut baptême et confirmation catholiques de Clovis. Mais, d'abord, eut-il bien lieu l'an 496 ? Et puis, fut-ce bien à la Noël ? N'y eut-il point, en outre, de longs atermoiements de la part de Clovis, pour sa conversion vérita-

l'Histoire, à la grande apostasie dénoncée par saint Paul... Étonnez-vous, après cela, qu'il y ait tant d'athées !

ble au Christ ? Puis encore, y eut-il sacre royal ? Si oui, la Nation a-t-elle été *intégrée* dans le baptême et le sacre de son roy au point que l'Acte Unique signifie plus encore le baptême sacré du peuple tout entier ou bien plutôt sa consécration baptismale, que celui du seul Clovis ? Le miracle de la sainte-Ampoule est-il véridique ? Si oui, que signifie-t-il vraiment ? Et qu'en est-il de l'Épiphanie divine vespérale lors de la vigile de l'événement, on veut dire cette manifestation paternelle de Dieu qui ne trouve son analogue que dans le Baptême du Christ au Jourdain, ou encore dans les grandes épiphanies divines de l'Ancien-Testament ? Pourquoi les historiens nous disent-ils que les fils et petits-fils de Clovis régnant après lui n'ont pas été sacrés, ce qui donne une apparence de vérité à ceux qui soutiennent que le premier sacre royal est celui de Pépin en 751 ? Sont-ils dans le vrai sur cela ?

Pour répondre à toutes ces questions et à quelques autres tout aussi capitales, la voie la plus simple nous semble être de dérouler la cérémonie elle-même *telle qu'elle a eu lieu, telle que l'Histoire la plus authentiquée nous la raconte* : les réponses jailliront d'elles-mêmes. C'est alors qu'on se rendra bien compte que nier un seul des éléments majeurs de la Noël 496, mais contre la vérité historique, amène inéluctablement à rejeter en bloc *tout* l'Événement lui-même dans sa très-haute signification métapolitique. Exactement comme quand on supprime soit l'Hérédité, soit le Sacre, soit l'Élection, ces trois constituants qui font le roy de France, tout s'écroule du principe de légitimité royal français.

Nous prendrons comme base le sobre, pieux,

intelligent et très-exact récit de Victor Canet¹⁰, professeur d'Histoire aux facultés catholiques de Lille au siècle dernier, dont nous avons déjà pu nous faire une idée de la haute compétence dans les citations précédentes ; on le complétera avec les travaux d'auteurs plus récents.¹¹

¹⁰ Dans son *Clovis et les origines de la France Chrétienne*, publié en 1888. Texte qui, d'ailleurs, semble plus ou moins celui officiel adopté pour la Commémoration du XIV^e centenaire du baptême de Clovis, en 1896, puisqu'on en retrouve des phrases entières dans l'ouvrage de l'abbé Jean-Baptiste Klein qui avait écrit pour la même occasion (cité par la revue *Le sel de la terre*).

¹¹ On ne commencera pas, cependant, sans une précision méthodologique capitale : les auteurs récents sont plus savants sur le détail ou le commentaire scientifique de l'Histoire, c'est-à-dire dans l'ordre humain des choses, ethnologique, géopolitique, etc., ils sont certes plus à jour quant à la critique sociologique globale, mais négateurs de faits historiques fondamentaux par a-priori idéologique agnostique, d'une manière générale on peut dire qu'ils obscurcissent par-là complètement la compréhension supérieure de l'Histoire. Donc, en définitive, leurs travaux sont beaucoup moins valables. À quoi sert-il en effet d'être pointu sur la paille des auteurs anciens, si c'est pour accepter et véhiculer la poutre dans ses propres écrits ? Il est fort à craindre, l'étude de l'Histoire de France en fournit moult illustrations, que nos pères auraient un droit infiniment plus fondé au mépris ironique des historiens contemporains, dont ces derniers, souvent, les accablent sans vergogne ! En effet, nos pères faisaient l'effort de posséder la Cause première en Histoire ; la possédant, les causes secondes, l'aspect proprement humain de la question ne les intéressaient qu'assez médiocrement, et de cela on ne saurait certes pas les excuser complètement (on les voit par exemple se livrer désinvoltement à de grandes libertés dès qu'il s'agit de prouver le caractère sacré de nos roys). Cette imperfection scandalise évidemment énormément nos historiens modernes parce que, eux, ayant rejeté la Cause première en Histoire, ne peuvent trouver un peu de lumière que par les segments épars voire les brimborions multiples des causes secondes ou humaines : ils n'ont plus que cette matière *de soi morte*, avec laquelle ils s'efforcent de... *ne pas* trouver la Vérité en Histoire (au moins dans la plupart des cas). Ce triste processus intellectuel est hélas obligé, il ne faut pas s'en étonner, s'en formaliser. Car il y a *dès le départ* des prolégomènes de la science historique moderne un désordre métaphysique grave, très-cartésien, qui consiste à fonder toute démarche sur les causes secondes à *l'exclusion consciente et voulue de la Cause première* : or, cette démarche incite *inévitablement*, quoiqu'on en ait, à rester prisonnier desdites causes secondes, c'est-à-dire de la sphère humaine, à s'en obséder, et, par une loi morale de cause à effet très-immédiate, à haïr et rejeter la Cause première de l'Histoire qui est Dieu. Cette démarche moderne est donc extrêmement négative, voire satanique au sens étymologique de *contraire* à la Vérité. Il devient alors de l'ordre de l'évidence qu'aux termes de leurs savantissimes mais épiphénoméniques exposés, les modernes en viennent quasi toujours à rejeter l'une



Ouvrons le rideau de la Pentecôte sociopolitique de notre Temps des Nations, à l'acte I, scène 1, c'est-à-dire au *Voeu de Clovis à Tolbiac*ⁱⁱ.

Tolbiac, c'est le Cri surnaturellement énergique d'un homme humilié, aux derniers abois, vers le Christ, puis la réponse immédiate et favorable de Celui-ci qui donne la victoire à l'armée gallo-romano-franque, et du même coup, par cette prise en mains divine, génère et assure la soudaine fortune du *Regnum francorum* (la première grande victoire de Clovis sur le romain Syagrius, en effet, ne sortait pas les Francs saliens du statut tribal, mais il en est bien autrement de cette seconde qui fait d'eux un véritable royaume barbare capable de contrebalancer en puissance politique, si pas encore militaire, ceux wisigoth et burgonde). Voici comment notre historien expose la geste guerrière, qui commence à se nouer... au foyer, s'il vous plaît, sans doute « en dénouant en riant les belles tresses blondes de sainte Clothilde », comme dit Anne Bernet des coutumes des Francs avec leurs épouses, dans son très-sentimental et conformiste *Clovis* (tresses brunes, même belles, s'abstenir...) : « Rien n'est plus puissant sur les âmes que l'exemple de la vertu au foyer domestique. S'il n'est pas probable que Clothilde ait tenu à Clovis

ou l'autre vérité, à la fois surnaturelle et fondamentale, de l'Histoire. Pour conclure ce point, il est donc évident que les histoires de nos pères sont nettement à préférer à celles des modernes, quand bien même l'apport de ces derniers, lorsqu'il est exact, est fort important pour mieux circonscrire et asseoir la Vérité incarnée dans l'Histoire. *Enrichir les anciens, pris pour base de travail principal, par les modernes lus avec esprit critique* : c'est la méthode que nous adoptons pour ce chapitre.

les longs et savants discours que les chroniqueurs lui ont prêtés, il est certain que par sa douceur, sa ferme piété, son dévouement, sa charité, elle devait préparer les voies à la grâce divine. Les victoires fécondes ne sont pas celles qui sont brusquement remportées, mais celles qu'une lente et secrète élaboration a préparées. Clovis pourra se convertir à la foi chrétienne en vertu d'une promesse faite dans un péril extrême, mais ce changement, le plus profond qui puisse s'accomplir dans les intelligences et les coeurs, avait été rendu facile par une action secrète. *Le roy païen avait un avant-goût de la vérité, le barbare avait senti tout l'attrait de la charité chrétienne*, et la prière de Tolbiac eut son inspiration dans les pieuses sollicitations de Clothilde. Elle avait semé avec soin, travaillé avec persévérance, et en un moment, la moisson devait être faite. Clovis était marié depuis trois ans [donc, notez bien, c'est très-important : deux, trois ans *avant* Tolbiac, Clovis avait, grâce à Clothilde, « senti tout l'attrait de la charité chrétienne »...], lorsque les voeux, les prières et les exemples de Clothilde portèrent leur fruitⁱⁱⁱ.

« Sigebert, roy des Francs Ripuaires, parent et allié de Clovis, l'avertit que des Alamans, des Suèves, des Boïens et d'autres peuplades ravageaient ses États et marchaient vers les siens. Il lui demanda son secours. Clovis joignit ses troupes à celles du roy de Cambrai, chef d'une tribu franque qui était moins son allié que son tributaire, et se dirigea vers Cologne (496). Clovis ne commandait pas uniquement à des Francs. Depuis la bataille de Soissons [486], les gallo-romains, en acceptant son autorité, étaient entrés dans son armée. *Ils étaient presque tous chrétiens* et se trouvaient mêlés aux

Francs qui restaient encore fidèles au culte de leurs dieux. Ce contact ne devait pas être inutile. Une évaluation de cette armée est difficile à faire, car les contingents dont elle était formée n'avaient rien de régulier. On croit cependant qu'elle n'avait pas moins de vingt-cinq à trente mille hommes, ce qui, pour une troupe régulière, était considérable, et pour ces temps, semble extraordinaire. Les Alamans n'avaient pas, dit-on, moins de cent mille hommes. Ils étaient vaillants, prenaient l'offensive, s'avançaient avec l'insouciance entreprenante des barbares et avec un vif désir d'occuper des terres en Gaule, où la prospérité était revenue, et semblaient ne pas douter du succès.

« De quel côté devait être la victoire ? À la valeur indisciplinée du barbare, les Francs avaient substitué une organisation plus régulière, des mouvements plus savants, un courage plus maître de lui-même. Les Alamans ne pouvaient ni repasser le Rhin ni en remonter le cours, pour rejoindre ceux de leurs frères établis entre ce fleuve et les Vosges, ni le suivre vers son embouchure, car ils auraient encore rencontré des Francs, et auraient eu des ennemis de tous côtés. Il fallait donc vaincre ou mourir. C'est ce qui explique l'acharnement de cette bataille et les conséquences matérielles qui en résultèrent pour la gloire et la puissance du roy des Francs. Pendant que Clovis se préparait à combattre, Clothilde ne pouvait rester indifférente. Elle savait que les destinées des peuples et des roys sont entre les mains de Dieu, et qu'Il donne la victoire à qui Il lui plaît. Son coeur suivait le roy, et son âme tournée vers Dieu, lui demandait de veiller sur lui, de guider ses Francs et de le ramener vainqueur. « Pen-

dant que Josué combattait, dit en parlant de Clovis l'abbé de Cérizier (dans un discours de 1660), la reine priaït dans la forêt de Poissy. Elle y avait une petite solitude où elle priaït pour la prospérité de ses armes, mais beaucoup plus pour le salut de son âme ». Le combat s'engage. Le choc est terrible, et la valeur étant peut-être égale des deux côtés, le nombre semble devoir l'emporter. Les Francs plient. Ils sont ramenés, et le combat recommence avec une nouvelle fureur. Le carnage est effrayant, et la victoire semble assurée au nombre, car les Francs tournent le dos. En ce péril extrême, Clovis songe à Clothilde¹², à ses promesses, à ses espérances, à sa Foi. « DIEU DE CLOTHILDE, s'écrit-il, DONNEZ-MOI LA VICTOIRE ET JE VOUS ADORE-RAI ». Ce voeu est entendu et exaucé. Les Francs reprennent courage et recommencent la bataille. Les Alamans s'inquiètent, se troublent, se débandent et fuient. Leur chef tombe, et toute résistance cesse »¹³.

Il ne nous semble pas inutile de doubler ce récit quelque peu synthétique de l'épisode tellement important, puisque c'est par lui que le salut commence, par celui plus détaillé d'Ivan Gobry : « Cette année-là, donc, Clovis s'avança avec ses troupes contre les Alamans, et les atteignit en un lieu que ne mentionne aucun annaliste, mais que la plupart des historiens modernes situent en Alsace. L'armée ennemie l'attendait, avec le gros de ses guerriers d'élite. Le choc fut effrayant, et provoqua ce que Grégoire de Tours appelle un violent massacre. La lutte fut acharnée en effet,

¹² N'oublions pas, on vient de le lire, que selon la tradition de nos pères dont on n'a aucune raison de douter, Clothilde priaït pendant ce combat...

¹³ Canet, pp. 139-142.

puisqu'e, à un certain moment, le vainqueur des légions romaines et des hordes saxonnes vit ses braves plier, ce fut l'angoisse : si l'ennemi l'emportait, c'était l'invasion de ses États, ses conquêtes ruinées et sa gloire à jamais ternie [c'était aussi sa mort certaine]. Alors, il se souvint des leçons de Clothilde, et nul secours ne se présenta à lui comme possible sinon celui de son Dieu. Il l'invoqua *avec toute la ferveur de son âme*. Grégoire de Tours nous a conservé cette prière : « Ô Jésus-Christ, vous que Clothilde appelle le Fils du Dieu vivant, vous qui, dit-on, portez secours à ceux qui sont dans la peine et donnez la victoire à ceux qui espèrent en vous, je vous demande avec dévotion la gloire de votre aide ; si j'éprouve la force miraculeuse dont votre peuple dit avoir bénéficié, je croirai en vous et me ferai baptiser en votre nom. Car j'ai invoqué mes dieux, mais, comme je l'ai constaté, ils ne sont pas venus à mon aide ; je confesse qu'ils n'ont aucune puissance, puisqu'ils n'accourent pas au secours de leurs serviteurs. C'est vous que je supplie maintenant, c'est à vous que je désire croire, pourvu que j'échappe à mes ennemis ».

« Évidemment, le roy douloureux, au sein de la mêlée, n'a pas prononcé cette longue prière, et ne lui a pas conféré ce style fleuri. Mais le langage que lui attribue le chroniqueur reflète sa pensée, et les surcharges ne font que commenter les mots essentiels, qui furent, eux, certainement prononcés [mots essentiels que nous avons mis en majuscules dans le texte sus-relaté de Victor Canet, qui nous semble les avoir bien approchés]. Il faut même supposer que, dans l'instant tragique où il entrevit sa perte et celle de son royaume, il y eut dans l'esprit de Clovis un tel afflux de pensées et

de sentiments, que cette prière rapportée par Grégoire n'en est que le résumé.

« Et voilà que le roy alaman tombe de son cheval, frappé par une arme salienne ; voilà que les guerriers qui l'entourent de leur vigilance protectrice, poussent à leur tour une clameur de désespoir, répercutée jusqu'au dernier des combattants ; voilà que, devant cette perte soudaine et irréparable, cavaliers et fantasins font demi-tour, se bousculant et se piétinant, dans une fuite irraisonnée. À la vue de cette débandade, les Francs retrouvèrent leur ardeur et poursuivirent l'ennemi ; il faut même supposer que, selon les lois barbares de la guerre, ils abattirent tous ceux qu'ils rejoignirent. Rappelons-nous que Théodoric, pour évoquer ce carnage, parlera de l'épouvante de ces barbares et de l'extermination dont ils furent victimes.

« (...) Pour se conformer à la coutume, le roy ne conclut rien de ce qui concerne la guerre et la paix : il rassemble les siens, et leur tient un discours humanitaire [le qualificatif « pré-chrétien » voire même « chrétien » aurait été beaucoup plus près de la vérité plutôt que ce vilain mot « droitdelhommeque »...], où l'on devine qu'il leur expose l'inutilité d'aller plus loin. Peut-être aussi annonce-t-il leur future catéchèse en révélant la source secrète de leur victoire, et en prononçant le nom du véritable vainqueur : *Jésus-Christ*. Une telle invocation nous fait mieux comprendre cette soudaine clémence, aussi inhabituelle que méprisable pour des barbares : *ayant adopté le Dieu de Clothilde, Clovis se sent animé soudain des sentiments de son épouse*. Et les Francs, communiant à ces sentiments, et constatant en même temps qu'un acharnement contre les restes de

l'armée ennemie serait sans grandeur, acclament leur glorieux roy, et s'inclinent devant sa volonté »¹⁴. Comme dit très-bien Maurice Conat, dans sa merveilleuse conférence, si inspirée : « Cette victoire-éclair [sur les Alamans, dès que Clovis eut poussé son Cri], écrasante, imprévisible, est *si fantastique* qu'à aucun moment Clovis, ni personne, ne l'attribue à sa tactique, à la force de ses armes, même pas à la vaillance de ses preux, pas même les critiques modernes [hélas, si, mon bon Monsieur, ils s'avilissent jusque là : voyez Michel Rouche, que nous réfuterons plus loin !]. Il voit, *comme ses hommes*, qu'une autre Main que la sienne seule pouvait faire *si bien, si fort et si vite*. Il a compris, tout le monde a compris le sens du fait, son armée surtout : DIEU EN PERSONNE PREND EN CHARGE LE PEUPLE FRANC ! (qui se fera baptiser en masse d'enthousiasme et sans aucune réticence). Acte politique et fondateur incontestable. Personne n'en sera plus persuadé que Clothilde et Rémi. L'une fait sonner les cloches dans son coeur, l'autre à Reims, au sommet de sa cathédrale ! On imagine la joie des retrouvailles ! »¹⁵

... Et voilà déjà une première page d'Histoire *vraie* qui invalide l'étrange, malséante, malsaine supposition du légitimiste Francis Dallais, de ne vouloir considérer le Voeu de Clovis que comme... *purement intérieur et inconnu de ses guerriers*. On voit vraiment mal, en un moment aussi crucial et tragique, dans le fracas des armes et des cris, Clovis, forcément hors de lui dans

¹⁴ Gobry, pp. 128-131.

¹⁵ Conat, p. 33.

l'émotion du sanglant et atroce combat¹⁶ augmentée du péril imminent et effroyablement angoissant de la défaite, la sienne propre et celle de tout son peuple, se contenter d'une prière... intérieure, comme dans la quiète suavité d'un ermitage bercé du doux zéphyr de la paix ! Dans cette ultime prière, qu'il fit certainement avec l'énergie du désespoir, donc avec véhémence, il mit tout son être, tout son honneur : *c'est le Cri de toute sa vie qu'il jette dans le Sein du « Dieu de Clothilde », un quitte ou double qui décide de sa destinée d'homme, et tout de suite !* Un vœu intérieur cadrerait donc vraiment très-mal avec ce contexte tragique comme avec le fait que le résultat de cette prière fut... extérieur.

Combien plus glorieux pour son auteur, et surtout véridique, le texte d'Étienne d'Avenay, historien du 14^e Centenaire, ainsi magnifiquement rédigé : « LE CRI DE CLOVIS A TRAVERSÉ LES SIÈCLES, ET L'HISTOIRE EN GARDERA À JAMAIS LE SOUVENIR. Sorti, au milieu des horreurs du champ de bataille, des profondeurs d'une âme royale qui parlait au nom d'un peuple, il est autre chose que la voix d'un individu en péril, *il représente ce peuple lui-même* dans le moment le plus solennel de son existence »¹⁷ ! Mais aucune thèse réductrice, négative, au demeurant frappée d'imbécilisme, n'arrête nos pseudo-historiens modernes, même ceux prétendument légitimistes. Que le diable puisse se servir de ces coups de ciseaux iconoclastes dans le tissu de l'Histoire pour insérer une désacralisa-

¹⁶ La *Vie de saint Vaast*, écrite par Jonas de Bobbio, un Italien né à Suse au début du VII^e siècle, dit même qu'« une violente terreur opprimait le coeur de Clovis (...) une horrible anxiété »...

¹⁷ D'Avenay, pp. 58-59.

tion de l'Acte Unique ne semble pas du tout les toucher, la plupart n'en ont, semble-t-il, même pas conscience (en effet, supposer un Voeu intérieur, mais voyons, c'est immédiatement ouvrir la porte à une interprétation *privée* du baptême de Clovis, celle que bien entendu Jean-Paul II a « canonisée » lors de sa venue en France en 1996, et non de toute la Nation franque avec lui : allez parler, après cela, de la mission divine de la France !)...

Le Voeu ÉCLATANT de Clovis à Tolbiac¹⁸, donc, est le premier moment *public* de l'Acte Unique de la Noël 496, par lequel le travail de la grâce divine,

¹⁸ Combien les historiens de la religion royale française rapportent mieux le fait que nos plumitifs modernes ! Comme ils sont plus crédibles et surtout véridiques, lorsqu'ils rédigent ainsi les choses : « ... D'un rapide coup d'oeil, Clovis mesure l'étendue du désastre qui se prépare, il voit que les Alamans vont remporter la victoire. À cet instant, une révélation soudaine se fait dans l'âme du roy des Francs : il comprend le néant et l'impuissance de ses dieux ; puis apparaît à ses regards la pieuse et douce Clothilde, le suppliant d'adorer Jésus-Christ, le Roy des roys, le Seigneur des armées. Il n'hésite plus ; *se dressant sur son cheval de bataille, il s'écrie d'une voix PUISSANTE* : Ô Jésus-Christ, Dieu de ma Clothilde, vous que l'on dit être le consolateur de l'affligé et l'espoir du suppliant, donnez-moi la victoire et je Vous adorerai ! » (abbé Jean-Baptiste Klein, lors du 14^e centenaire du baptême de Clovis, en 1896, rapporté par *Le sel de la terre*, p. 8). Par comparaison, combien est impie, débile et honteux pour un historien... *primé (!)*, le texte de Michel Rouche que la vérité de l'Histoire dément d'ailleurs formellement : « Or, sachant que la défaite lui fera perdre le pouvoir puisque ce sera la preuve qu'il est abandonné par les dieux, [Clovis] a recours au dieu de Clothilde [sic !... avec un *d* minuscule !!!]. Son raisonnement reste païen et logique. (...) Cette mise à l'épreuve du dieu [resic !!!] des chrétiens est en quelque sorte un contrat païen : tu me donnes la victoire, je te donne le baptême [pour Rouche, c'est un vrai loto de dieux où le Christ apparaît soudain comme le « jackpot », à Clovis... qui tente alors le plus *païennement et superstitieusement possible*, sa chance...! Rien ne va plus, les jeux sont faits ? Zest ! Encore un coup, et c'est gagné !!]. On aurait tort d'imaginer qu'il est déjà converti [la prémisses posée par Rouche étant fautive, sa déduction l'est tout aussi magistralement, le tout scellé dans l'impiété la plus révoltante : nous le démontrerons dans quelques lignes]. Ce fut alors que le hasard selon les uns, la Providence selon les autres, fit que les Alamans commencèrent à se débander tandis que leur roy était tué [quelle impiété scandaleuse, quelle honte de présenter les choses ainsi !!!] » (Rouche, p. 258)...

d'abord doucement ensemencée par Clothilde et les évêques gallo-romains puis germinant en force, tout seul, dans l'âme d'un Clovis qui lui était tacitement favorable, donne enfin son fruit extérieur, parfaitement mûr. Ce fruit, il est vraiment sans demie-mesure, il est FRANC dans le plein sens du terme, tout rempli d'une extraordinaire gloire, d'une éclatante et magnifique vigueur de Foi qui fait penser au « *Mon Seigneur et mon Dieu !* » d'un saint Thomas miséricordieusement terrassé, acculé de force comme lui, à la croyance totale et sans restriction au Christ-Dieu !



*Saisissons bien, en effet, que ce Cri est dans l'âme de Clovis l'ACHÈVEMENT du travail de la Grâce. On peut même sérieusement penser que la grande angoisse spirituelle (que révèle la Vie de saint Vaast) qui accompagne l'émission de ce Voeu n'était pas seulement due à la situation désespérée de la bataille : son âme royale, brutalement taradée par le remords à l'article d'une mort violente, imminente et certaine, lui reprochait de ne s'être pas converti *plus tôt* au Christ, bien que, tel Gondebaud le roy burgonde arien catéchisé par saint Avit, il était déjà depuis *plusieurs années* intérieurement convaincu du bien-fondé de la Foi catholique et de la nécessité de s'y convertir, grâce à Clothilde principalement¹⁹.*

¹⁹ « Suivant plusieurs auteurs, Clovis promet à Clotilde de se faire chrétien quand il sollicite sa main. Ainsi, entre autres exemples, Charles Sorel (*Histoire de la monarchie française*, Paris, 1632, p. 99-100) : « Cette difficulté fut ostée par la pro-

Les criticistes modernes, qui déniaient cet achèvement de la grâce à Tolbiac, voudront des preuves de ce que nous disons là. Éh bien, les preuves, elles ne sont pas à chercher au loin : il suffit tout simplement de rester sur le champ de bataille de Tolbiac, l'épée à la main. Ce qui, en effet, prouve le caractère *achevé* de cette conversion de Clovis au Christ dès Tolbiac, c'est son attitude sur le champ de bataille même. Contre les lois « divines » germano-franques en matière de guerre de faire haro sur le vaincu coupable jusqu'à ce que sa mort s'ensuive, il adopte IMMÉDIATEMENT, complètement à contre-courant, celles chrétiennes de la miséricorde, en demandant à ses guerriers d'arrêter de poursuivre les vaincus. Il y a là, publiquement et en acte, un agir catholique formel à l'opposé non moins formel des lois barbares, *et qu'on comprend bien ne pouvoir venir que d'une conversion COMPLÈTE de Clovis.*

À Tolbiac, il est en effet impossible de supposer Clovis poser cet acte qui bouscule de graves lois militaires franques à connotation religieuse (au risque de mettre son autorité royale en grand péril devant ses antrustions et tous ses guerriers, quand bien même il est le roy vainqueur), et en même temps balancer encore entre Wotan et le Christ, comme l'affirme cependant honteusement Michel Rouche entre autres historiens de cuvée laïcarde. On peut même circonscrire plus parfaitement encore ce qui s'est passé dans le cœur de Clovis dans cette mémorable bataille, grâce à la *Vie de*

messe que Clovis faisait à Clotilde de se faire chrestien pour l'amour d'elle (...). Mais Clovis l'ayant épousée différoit sa conversion de jour en jour et, se tenant toujours parmi les armes, il ne pouvoit s'adonner aux actions de piété » (Rapporté par Myriam Yardeni, dans *Clovis chez les historiens*, p. 155).

saint Vaast rédigée au VII^e siècle par un Italien, et tenue par la critique pour rapporter authentiquement l'Histoire : « ... Les Francs aussi bien que les Alamans, ayant engagé le combat, en vinrent à un carnage mutuel au point qu'une violente terreur opprimait le cœur de Clovis, au point qu'il cherchait à s'obliger par serment pour trouver dans son horrible anxiété une fin à ce combat furieux. Lorsqu'il s'aperçut que les siens étaient écrasés presque jusqu'à l'extermination, l'esprit comme exalté par l'aide divine, les yeux tournés vers le ciel, il se dressa. « Dieu unique par le pouvoir et la majesté, dit-il, toi que Clothilde, celle qui vit à mes côtés, confesse et qui ne cesse de te supplier nuit et jours par une humble prière, toi, accorde-moi la victoire aujourd'hui sur mes ennemis, pour que moi ensuite je T'adore et Te tienne par la Foi de mon cœur ».

Ainsi donc, dans ce très-authentique, très-impresionnant et fort émouvant récit qui date de l'ère mérovingienne, Clovis, par un réflexe païen, commence bien par un « *je te donne et tu me donnes* » avec ses dieux, c'est le premier palier des serments païens que notre historien rationaliste, satisfait, enregistre comme étant le seul. Cependant, Michel Rouche n'a pas su lire la suite. L'auteur mérovingien, si on le lit bien, révèle que Clovis, au bout de ses serments païens, en constate très-vite, effrayé, l'inanité absolue, ses Francs continuant à se faire écraser dans la bataille, et c'est alors UNE NOUVELLE ATTITUDE de Clovis : il comprend soudain l'inanité des dieux païens, là, cruellement étalée, illustrée, par cette bataille, et simultanément, Dieu se manifestant à son âme, il comprend soudain que le seul vrai Dieu est puissant en œuvres ; alors, quittant

du même coup et les faux dieux et la méthode indigne des serments, il demande au vrai Dieu de lui *permettre* de L'adorer *AFIN* de pouvoir lui faire un Vœu, qu'il sait bien devoir lui apporter la victoire puisque le seul vrai Dieu est tout-puissant (c'est à ce moment très-précis qu'a lieu l'acte théologique fondamental de sa *conversio a Deo*).

Ce qu'il est très-important de comprendre, c'est qu'il n'y a pas de solution de continuité entre la première période des serments aux dieux païens, et la seconde du Vœu au vrai Dieu : un abîme infranchissable les sépare, comme entre la terre et le Ciel, comme entre l'indignité de l'esclave idolâtre et la dignité de l'homme libre croyant au vrai Dieu. C'est ce qu'avaient fort bien saisis, justement, les historiens de la religion royale française qui, on l'a vu plus haut, rédigent ainsi l'épisode : « ... D'un rapide coup d'oeil, Clovis mesure l'étendue du désastre qui se prépare, il voit que les Alamans vont remporter la victoire. À cet instant, une révélation soudaine se fait dans l'âme du roy des Francs : il comprend le néant et l'impuissance de ses dieux ; PUIS [= notez bien : il y a deux moments successifs] apparaît à ses regards la pieuse et douce Clothilde, le suppliant d'adorer Jésus-Christ, le Roy des roys, le Seigneur des armées. Il n'hésite plus ; se dressant sur son cheval de bataille, il s'écrie d'une voix PUISSANTE : Ô Jésus-Christ, Dieu de ma Clothilde, vous que l'on dit être le consolateur de l'affligé et l'espoir du suppliant, donnez-moi la victoire et je Vous adorerai ! »

Et il y a un abîme entre les serments païens et le Vœu au Christ, tout simplement parce qu'un serment n'exige pas le don total de la personne qui le passe,

alors que le Vœu chrétien *l'exige*, et qu'il l'exige d'un homme *libre*. Michel Rouche donc, est précipité par son absence même de Foi dans l'inintelligence profonde de l'épisode, il se trompe complètement en voyant le Vœu comme un nouveau serment mis à la toute-fin des autres passés inutilement avec les dieux païens. Et il se trompe et trompe gravement ses lecteurs parce qu'il n'a pas la Foi qui lui aurait montré la différence.

Contrairement à Michel Rouche, la tradition historique française a retenu le Cri de Clovis comme étant le second palier *chrétien* que nous venons de décrire, c'est-à-dire le Vœu et non point le serment, la soudaine et toute surnaturelle assumption des sentiments dans le coeur de Clovis qui, tout-à-coup, poussé par la Foi inchoative qui résidait pratiquement dans son âme *bien avant Tolbiac* (nous allons le voir et démontrer dans quelques lignes), abandonne *soudain* l'indigne marché avec ses dieux et, cette fois-ci, POSE SON PREMIER ACTE DE FOI, en s'adressant au Dieu Vivant (car, tout théologien, qu'aurait dû consulter notre historien rationaliste avant d'écrire ses inepties impies, aurait pu lui dire qu'on ne s'adresse pas à Dieu sans une motion précédente et expresse de la Grâce divine, une prémotion que d'ailleurs le très-remarquable texte de notre mérovingienne *Vie de saint Vaast*, un des très-rares documents de l'époque et partant très-précieux, enregistre fort bien : « ... l'esprit comme exalté *par l'aide divine*, les yeux tournés *vers le ciel...* »).

Autrement dit, il fait un Vœu. Or, le Vœu n'est plus un marché. Il ne saurait être un marché. Car il manque à Rouche de comprendre qu'on ne fait pas de marché avec le Dieu Vivant, *ON SE DONNE POUR*

COMMENCER À LUI DANS L'AMOUR, PAR AMOUR, PUISQUE DIEU EST AMOUR ET N'ENTEND SES « MARCHÉS » AVEC LES HOMMES QUE PAR L'AMOUR. Clovis, homme moralement très-digne, en tous cas beaucoup plus que Michel Rouche, le comprend parfaitement bien, d'instinct, et c'est un Voeu qu'il veut faire, et puis, qu'il finit par faire, avec l'aide surnaturelle de Dieu : « Accorde-moi la victoire *pour que je puisse T'adorer* ».

Saisissons bien le raisonnement de cette formidable phrase écrite au VI^e siècle, il est excessivement important à méditer pour bien saisir ce qui se passe alors dans l'âme de notre émouvant Clovis : Clovis, cette fois-ci l'âme en présence du Dieu véritable, sent bien qu'il doit D'ABORD se convertir à Lui, c'est-à-dire se donner *personnellement* par pur Amour à Dieu, pour qu'ensuite, Dieu lui donne la victoire. La chose qui paraît alors le plus important à Clovis dans cette relation qu'il a soudainement avec Dieu, *c'est d'adorer Dieu, de pouvoir le faire, de pouvoir L'aimer*. Et Clovis, mû par la grâce divine, comprend, accepte, s'humilie, se rend : il engage toute son âme, tout ce qu'il est et ce qu'il a, il supplie le Dieu Vivant de toutes ses forces, il L'implore avec larmes, de lui permettre, enfin, de L'adorer et de L'aimer...

Car notez bien comme la situation matérielle reflète celle spirituelle : l'impuissance de Clovis à vaincre l'Alaman se retrouve exactement sur le plan spirituel pour Clovis d'adorer le Dieu véritable. Et celui qui sent cruellement le mieux son impuissance spirituelle, c'est Clovis lui-même ; or, il sait en même temps que seul le vrai Dieu peut lui donner la victoire ; donc, il *supplie*

Dieu de Lui permettre de se convertir à Lui. DANS CETTE AFFAIRE, TOUT VIENT DE DIEU ET DE SON CHRIST : ET LA VICTOIRE DE TOLBIAC, ET LA CONVERSION DE CLOVIS. En vérité, ces nuances spirituelles si importantes à saisir sont fort bien consignées dans cet admirable récit mérovingien de l'événement : « *Accorde-moi la victoire POUR QUE je puisse T'adorer* », elles sont plus explicitées même que dans le texte officiel que nous avons retenu, moins précis quoiqu'il contienne bien le sens profond que nous désenveloppons (« Dieu de Clothilde, donnez-moi la victoire et je Vous adorerais »). Ce que révèle de très-important cette phrase, et Clovis l'a parfaitement compris sous la motion divine, c'est que ce qui importe dans notre relation avec Dieu, c'est d'abord de L'aimer, croire en Lui, la conséquence qui pour Clovis était la victoire, n'étant alors que *secondaire*. Le but premier, ce n'est pas la victoire, c'est d'aimer Dieu, c'est pourquoi Clovis ne s'écrie pas : « Accorde-moi de T'adorer pour être victorieux », mais bien : « Accorde-moi la victoire *POUR QUE je puisse T'adorer* ». Clovis, certes bougrement poussé par les fâcheux événements, comprend cela tout d'un coup. Et c'est pourquoi son Cri est un acte d'Amour et de Foi en Dieu *d'abord*, la victoire lui étant donnée parce qu'il a pu poser cet acte (elle ne lui aurait pas été donnée autrement).

Or donc, ce premier examen historique de l'évènement nous amène, et nous oblige rigoureusement en même temps, sous peine de forfaiture, à poser une conclusion extrêmement importante : comme, sur le plan théologique, pour poser l'acte formel d'un Vœu au vrai Dieu, *il faut présupposer obligatoirement la Foi*

dans l'âme de celui qui le pose, alors, puisque l'Histoire nous enseigne avec certitude que cet acte de Vœu fut formellement posé par Clovis à Tolbiac, donc elle enseigne également que CLOVIS A LA GRÂCE DE LA FOI THÉOLOGIQUEMENT ACHEVÉE ET COMPLÈTE DÈS TOLBIAC. La théologie morale ne permet pas de soutenir une autre thèse.



Ce qui se passe à Tolbiac est d'ailleurs bien logique pour qui a pris la peine de scruter les strates profondes de la conversion de l'homme Clovis. Car on perçoit les prémisses du Vœu catholique de Tolbiac *dès après la victoire de Soissons*, c'est-à-dire quelque... DIX ANS avant Tolbiac, SIX ANS avant son mariage en 492-493. L'épisode fameux du vase est en effet hautement significatif des sentiments déjà fort inclinés vers la Foi et l'Église catholique, que Clovis nourrissait... quoique cela ait été très-peu dit, comme de bien entendu. En effet, *déjà* dans cette occasion, Clovis n'hésite pas à se mettre gravement en infraction avec le code militaire franc *pour plaire à l'évêque Rémy* (dont la notoriété était très-grande chez les Francs, tant par ses miracles que par la sainteté de sa vie²⁰). Car chez les barbares francs,

²⁰ « Manifestement, le chef franc devait tourner les regards vers Rémy, cet évêque dont parlait toute la contrée et que tous, païens ou chrétiens, entouraient de leur estime et de leur vénération. Pour le peuple, ce doux géant à la taille si imposante (au dire de Marlot qui s'autorise d'un ancien manuscrit *ex veteri codice*, saint Rémy avait une taille exceptionnelle « près de sept pieds », c'est-à-dire un peu moins de deux mètres dix centimètres !), à l'extérieur si distingué et d'une bonté inépuisable, aux manières si affables, était un demi-dieu. Son nom fut un de ceux que les Francs durent prononcer fréquemment, et la curiosité de Clovis était de

après une victoire militaire, le trésor de guerre devait être partagé entre tous les guerriers à parts égales, une quote-part d'un/cinquième étant réservée au roy à ce que l'on croit ; c'était une sorte de loi orale fonde-

plus en plus éveillée et attirée vers cet illustre voisin, Rémy » (*Le sel de la terre*, p. 27). Dieu l'avait d'ailleurs suscité pour la conversion des Francs, là étant sa vocation, inscrite dès sa naissance « qui tint du prodige » (Godescard) : « Le prodige de sa naissance, le voici d'après saint Fortunat et Hincmar, et Flodoard qui les reproduit tous les deux, Flodoard que Guizot appelle « l'historien du X^e siècle le mieux informé et le plus soigné ». Nous résumons leurs témoignages : « Au milieu du V^e siècle, vivait près de Laon, un saint ermite aveugle nommé Montant, qui demandait à Dieu par ses larmes, ses prières et ses pénitences, de pacifier les églises des Gaules, ravagées par l'arianisme. Or, une nuit, le saint moine entendit une voix qui lui dit : Dieu a daigné regarder la terre du haut du Ciel, afin que TOUTES LES NATIONS publient les merveilles de sa Toute-puissance et que LES ROYS tiennent à honneur de le servir. Célinie sera mère d'un fils qu'on nommera Rémy, AUQUEL JE RÉSERVE LA GLOIRE DE SAUVER MON PEUPLE. Va l'annoncer à l'élue de Dieu. Et cet ordre lui fut intimé trois fois. Le moine obéit. Célinie était l'épouse du comte de Laon. Déjà avancée en âge, comme Sara épouse d'Abraham et Élisabeth épouse de Zacharie, elle douta de la parole du moine, comme Sara et Zacharie de celle de l'ange. Mais la réponse du moine fut identique à celle de l'ange : « Non seulement, vous aurez un fils, mais vous le nourrirez de votre lait et lui-même me rendra la vue avec quelques gouttes de ce lait mises sur mes yeux ». Ce qui se vérifia à la lettre (la fête de saint Montant se fait le 17 mai dans le diocèse de Luxembourg - *Acta sanctorum*, 1a octobris, le 16 juin à Laon). Son corps était conservé au XII^e siècle, au reliquaire de Laon » (Vial, p. 65). Ne manquez pas de bien noter que Dieu donne la mission à saint Rémy de « sauver tout le peuple de Dieu », et, évidemment, le peuple de Dieu n'est pas le seul peuple Franc, c'est le monde entier ! Or, l'Histoire enregistrera que la mission de saint Rémy s'est accomplie tout entière dans le sacre de Clovis : c'est donc dire que Clovis a en droit la mission de « sauver tout le peuple de Dieu », ce qu'il ne pourra pas parfaitement faire durant sa courte vie (Clovis est mort à 45 ans seulement), mais qui sera réalisé à la lettre, là aussi, par son successeur Charlemagne, « tout le peuple de Dieu » s'appelant alors la Chrétienté ou Europe. C'est un peu comme lorsque Notre-Dame à La Salette dit à Mélanie et Maximin : « Vous le ferez passer à tout mon peuple » : il ne s'agissait évidemment pas des seuls saletins ou bien des gens du canton de Corps, ou encore du Dauphiné... MAIS DU MONDE ENTIER ! Il est émouvant de retrouver la même formule dans cet autre Montant que fut le célèbre P. Bernard pour la Reine Anne d'Autriche, en lui annonçant qu'elle enfanterait un *Dieudonné*, le futur Louis XIV : « La bonté de Dieu vous a choisie pour être la mère d'un fils qui sera la joie DE L'UNIVERS »... Dans le Plan divin, la France est donc bien élue pour une mission universelle, ses prophètes en attestent formellement, au début comme à la fin de son existence Très-Chrétienne...

tale germanique²¹. Or, Clovis n'hésite pas à demander à ses grands guerriers que lui soit concédé *en préciput et hors-part*, le fameux vase, qui était de grand prix, afin de le remettre à l'Église de Reims où il avait été pris. Un tout jeune roy, même victorieux, ne se met jamais ainsi en travers des lois et coutumes ancestrales de son pays sans mettre en grand péril son autorité politique (d'ailleurs, il fut bel et bien mis en ballottage par l'antrusion qui lui rétorqua brutalement : « Tu n'auras que ce que le partage te concédera », appuyant sa parole du geste en cabossant²² le vase ; et si, outragé, Clovis n'osa rien répliquer sur le champ, c'est parce qu'il se rendait bien compte qu'il s'était mis en tort : « À coups sûr, l'armée franque eût pris ombrage d'une vengeance [de Clovis] qui, tirée sur l'heure, eût semblé une atteinte à la liberté du partage, plutôt que la punition d'une injure »²³). Comme le reconnaît lui-même Michel Rouche : « Clovis n'avait rien d'un roy omnipotent et restait lié par des règles »²⁴.

Autrement dit, à Soissons, il y a donc de sa part, en acte, non seulement un sacrifice *personnel* manifeste, bien réel, jusqu'à accepter de subir l'outrage, au bénéfice de l'évêque *catholique* Rémy, *mais surtout une volonté politique de faire publiquement respecter la Religion*

²¹ « Ces usages militaires avaient la force que leur donnait une longue tradition, jointe à l'intérêt commun ; on comprend avec quelle sollicitude tous y devaient tenir, et le roy, qui en tirait tant d'avantages, avait *moins que tout autre*, le droit d'y déroger au détriment des soldats. Clovis exposait donc une partie de sa popularité pour faire plaisir à l'évêque » (d'Avenay, p. 46).

²² Ce vase en argent ne pouvait pas être brisé, comme le diront tous les manuels scolaires républicains, mais seulement déformé ; il sera plus tard fondu par saint Rémy qui en fera un calice et un ostensorioir.

²³ D'Avenay, p. 47.

²⁴ Rouche, p. 208.

catholique par les principaux d'entre les Francs, et donc par tout son peuple. Demander devant tous les principaux de son peuple que soit remis une part de trésor de guerre à un représentant de l'Église catholique, c'était en fait, pour le moins, vouloir orienter le regard de son peuple vers l'Église, vouloir l'y donner une place au moins honorable, sinon privilégiée et reconnue. Car on ne peut absolument pas supposer que Clovis agissait ainsi en pensant à la seule *personne politique* de Rémy. Si en effet sa motivation avait été seulement un calcul politique (= s'attirer les bonnes grâces d'un gallo-romain très-influent), Clovis n'aurait jamais posé cet acte : en portant publiquement ombrage et préjudice à ses meilleurs soldats, il avait beaucoup plus de détriment politique immédiat à escompter, que de bénéfice à attendre. Les historiens rationalistes, si pressés de s'appuyer sur un passage de la lettre de saint Nizier qualifiant Clovis de « très-astucieux » ou encore de Jonas de Bobbio qui, dans la *Vie de saint Vaast*, dit de lui qu'il est « habile en toute action », devraient bien comprendre cela...! Quand donc la tradition de nos pères, la religion royale française, donne une très-grande importance à cet épisode du vase de Soissons, elle est parfaitement dans le vrai²⁵.

²⁵ Contrairement aux modernes qui font de l'épisode une simple anecdote inodore et incolore, complètement édulcorée de son sens religieux profond : de l'épisode du vase de Soissons, le petit écolier français n'est-il pas sensé retenir des manuels scolaires républicains que Clovis n'était qu'une fière brute, un rustre matamore, et surtout un sordide rancunier incapable de pardonner et tuant pour un simple vase, point, c'est tout ?? Quel affreux et même révoltant bonhomme que ce premier roy des Francs ! Comment voulez-vous que l'écolier français, fils de Clovis, n'éprouvât point de la répulsion et de la fâcherie pour lui !?? Pour le peu de réminiscence que j'en ai, c'est à peu près ce que j'en avais éprouvé dans ma petite âme écolière...

Et c'est effectivement très-important *parce que c'est là que commence le virage politico-religieux du peuple franc en corps derrière son chef qui donne LUI-MÊME, à ses risques et périls politiques, l'impulsion du mouvement collectif vers la Foi catholique. Car c'est bien Clovis lui-même-soi-même qui fait prendre le virage, et il le veut d'une très-grande volonté puisqu'il n'hésite pas à mettre dans la balance son pouvoir politique, c'est-à-dire... ce à quoi tiennent le plus les grands hommes!*²⁶ Au reste, l'Histoire nous en fournit une preuve formelle lorsqu'elle nous montre que, loin de passer l'éponge sur la rébellion de son soldat *qui ne voulait pas honorer l'évêque Rémy et la religion catholique* (car le fond du débat est là, et est parfaitement saisi par les antrustions témoins de la scène), il va revenir sur l'affaire lors d'une revue militaire, quasi *un an après* (et bien sûr, s'il n'a nullement oubliée l'épisode, c'est parce que c'est très-important pour lui), pour, par un acte de sévérité extrême et inusité (car non seulement il tuera l'antrustion rebelle, mais il ordonnera qu'on laisse le corps sans sépulture là même où il l'avait terrassé²⁷),

²⁶ C'est d'ailleurs certainement à cet épisode que fait allusion saint Avit, lorsqu'il félicite chaleureusement Clovis de sa Foi, en soulignant qu'elle existait bien avant la Noël 496 : « Irons-nous prêcher l'humilité que, depuis LONGTEMPS, vous nous témoignez avec dévotion [à nous, les évêques catholiques], alors que vous ne nous la devez d'abord qu'après votre profession de Foi ? »

²⁷ « Passant ses troupes en revue l'année suivante, au commencement de la campagne, il rencontra l'homme au vase et le gourmanda sévèrement sur l'état de ses armes : « Nul, dit-il, n'est aussi mal équipé que toi ; ta framée, ton épée, ta hache, rien ne vaut ». Et, lui arrachant cette dernière arme des mains, il la jeta à terre. Comme le soldat se baissait pour la ramasser, Clovis lui abattit sa francisque sur la tête en disant : « C'est ce que tu as fait au vase de Soissons ». Personne n'osa bouger dans l'armée, et cet acte de sévérité frappa de terreur tous les soldats » (d'Avenay, p. 47). Si Clovis est si sévère, c'est parce qu'il savait que le vase de Soissons représentait le commencement du salut pour son peuple, et que ce guer-

bien montrer à tout son peuple sa volonté formelle d'honorer et l'évêque Rémy et l'Église catholique, bien lui montrer également que cette voie nouvelle qu'il veut lui faire emprunter, il y tient énormément et il n'acceptera pas qu'on la discute... quand bien même il n'est pas encore *personnellement* converti lui-même au Christ de cette Religion²⁸ !

Cette amorce de conversion collective franque à la Foi catholique qu'on pressent déjà très-fort à Soissons donc, sous l'autorité de Clovis, remontait d'ailleurs à son père, Childéric, lequel avait toujours grandement respecté l'Église²⁹. Dans la lettre de félicitation que

rier rebelle s'en était fait un obstacle. Donc, l'acte de Clovis, loin d'être peu édifiant, est au contraire fort édifiant...

²⁸ Quelques années après la Noël 496, c'est exactement cette même raison qui lui fait adopter la même radicale « solution finale » (Hitler) avec les roys francs tributaires des saliens, lesquels refusaient de se convertir ; et, dans l'un et l'autre cas, il y est moralement fondé parce que ces obstacles, dans l'amorce du virage sociopolitique universelle héroïque, délicat et fragile, que Clovis négocie derrière le Christ, sont très-dangereux pour empêcher l'établissement du Règne du Christ, c'est-à-dire le salut sociopolitique de l'homme, de tout homme.

²⁹ « Baronius, dans ses *Annales ecclésiastiques*, qui aujourd'hui encore, par la richesse des documents authentiques puisés dans les archives papales, sont d'un secours indispensable pour l'étude de l'histoire de l'Église, écrit ceci (t. VI, p. 420) : « La divine Providence destina à survivre et à s'épanouir dans les âges futurs, le seul de ces peuples [barbares] où devait s'épanouir aussi, au plus haut degré, le culte de la piété, de cette piété dont Childéric fut la fleur et Clovis le fruit » (Vial, p. 51 & note 1 de la même page). L'Histoire authentifie l'affirmation. Dans la *Vie de sainte Geneviève*, écrite juste après la mort de Clovis, en 520, probablement par un prêtre burgonde catholique de la suite de Clothilde, *Vie* honorée par la critique, on lit ceci : « Alors que Childéric, roy des Francs, était chef des armées romaines barbares, je ne peux passer sous silence avec quelle vénération il l'aimait au point qu'une fois, pour que Geneviève ne lui enlevât point les enchaînés qu'il pensait faire exécuter, sortant de Paris, il fit fermer la porte. Lorsque la décision du roy parvint à Geneviève grâce à un fidèle intermédiaire, immédiatement en se hâtant elle se fixa comme propos la libération de ces âmes. Ce ne fut point un mince étonnement pour le peuple que de la voir ouvrir la porte de la cité entre ses mains sans clef. Ainsi, elle poursuivit le roy, et obtint de lui que les têtes des enchaînés ne soient point coupées » (Rouche, p. 472). On s'abuserait si l'on ne voulait pas voir que ce très-grand respect de Childéric pour Geneviève, puis de Clovis pour saint Rémy, s'adressait *principalement* à ce que *représentaient* ces deux saints, à savoir la Religion

saint Rémy écrira à son fils lors de son avènement au pouvoir royal en 481, on sent fort bien cette « complicité » déjà existante entre les évêques gallo-romains et la nouvelle dynastie mérovingienne. Saint Rémy se réjouit de voir Clovis « *commencer par être ce que tes parents ont toujours été* », puis sans transition, immédiatement, il lui donne des conseils pour que « *le jugement de Dieu ne t'abandonne point là* »... comme s'il continuait dans cette lettre un office de « direction spirituelle » déjà rendu à son père, et qui n'a pas besoin d'être introduit protocolairement auprès du fils.

Comme remarque fort bien Rémi Fontaine : « [Dans cette lettre,] c'est déjà presque comme un

catholique, et non pas à leurs seules personnes, quand bien même on discerne une grande amitié humaine entre nos premiers roys et les grands saints gallo-romains que nous venons de nommer (mais ceci est signe de cela). Continuons, justement, à lire cette *Vie de sainte Geneviève*, afin de s'en bien convaincre : « ... En effet, le roy Clovis de glorieuse mémoire redoutable dans le droit de la guerre lui accorda souvent par une constante affection pour elle [sainte Geneviève] le pardon à ceux qui avaient été jetés en prison, et à cause de sa détestation des crimes, il renvoya souvent sains et saufs, sur la supplication de Geneviève elle-même, des coupables, en particulier ceux venant de Nanterre ». Ruche lui-même est bien obligé de commenter ainsi : « Geneviève a visiblement le même pouvoir auprès des deux roys [Childéric et son fils Clovis] *mais la faveur de Clovis va plus loin que celle de son père*. Celui-ci, nous l'avons vu, ne faisait que s'abstenir de décapiter des traîtres. Clovis, lui, accorde la liberté à des « coupables » jetés en prison. Il s'agit peut-être de criminels de droit commun. Leur châtement était bien moins discutable que celui des prisonniers de guerre de Childéric. Enfin, il s'agit de ceux qui, en particulier, seraient du territoire de Nanterre, lieu natal de Geneviève. Les grâces de Clovis sont donc essentiellement adressées à la personne de la sainte, et, visiblement, ce sont des remerciements pour son action envers les Francs, et ce d'autant plus que Clovis est alors chrétien. La preuve en est qu'il utilise, pour désigner la relation entre Clovis et cette dernière, le mot *dilectio*. Ce vocable rare, utilisé par exemple par le pape Innocent 1^{er} en 405, signifie l'amour chrétien, l'amour de préférence ou de tendresse. C'est une relation pieuse de fort grande proximité et, qui plus est, fréquente ! » (Ruche, p. 488). Certes, nous sommes ici après la conversion de Clovis, il n'en reste pas moins que cette attitude miséricordieuse et catholique de faire grâce à l'ennemi vaincu est déjà celle de Clovis... dès le champ de bataille de Tolbiac, comme nous le rapporte l'Histoire.

prince chrétien que l'évêque traite Clovis »³⁰. En 481, retenons bien cette date. On est QUINZE ANS avant Tolbiac...! Ces rapports cordiaux avec la dynastie mérovingienne, saint Rémy du reste, n'était pas le seul évêque à les entretenir, il avait un frère aîné, saint Principe ou Prince, qui était évêque de... Soissons (!), et que, forcément, Clovis fréquenta.

Mais, pour prouver formellement l'accord intime de Clovis avec la Foi catholique *bien avant Tolbiac* (quand bien même il n'est pas *personnellement* converti), il y a deux points historiques absolument décisifs, plus encore que l'épisode du vase de Soissons, pourtant déjà fort significatif et quasi suffisant à lui tout seul pour asseoir la thèse d'une conversion complète de Clovis à Tolbiac, dès lors qu'on en comprend le sens profond. Six ans après Soissons, c'est en effet le mariage de Clovis avec Clothilde, en 492. Or, DÈS CETTE DATE, notre édifiant premier roy Clovis adopte radicalement et sans retour les moeurs *catholiques* en matière conjugale, rejetant la coutume matrilineaire germanique des épouses de premier et de second rang (ces dernières, pouvant être nombreuses, n'étaient pas à proprement parler légitimes quand bien même leur statut était supérieur à celui de la simple concubine).

L'Histoire révèle en effet que Clovis *n'eut dans sa vie aucune autre femme que Clothilde après son mariage officiel avec elle* (il avait certainement répudié auparavant l'épouse de second rang qui lui avait donné

³⁰ Saint Rémy, Rémy Fontaine, p. 40.

Thierry, son premier fils³¹). « L'union fut heureuse. Dès les premiers jours, le jeune roy barbare s'attacha d'un cœur sincère à l'épouse de son choix ; il lui laissa prendre sur sa vie un grand et salutaire ascendant, et Clothilde devint le bon génie de ce héros sauvage. Il lui resta fidèle ; *nulle part, on ne voit que, comme tant de ses successeurs, il lui ait infligé l'injurieux partage de son affection avec des rivales*. Elle fut la reine de son cœur, comme elle était la reine de son peuple »³². Or, il faut bien prendre conscience qu'on est là en présence d'un miracle PRODIGIEUX dans l'ordre moral. Clovis s'élevait à une perfection *catholique* vraiment extraordinaire pour un roy barbare, tout-à-fait impossible *sans le secours exprès d'une grâce surnaturelle* « *sur-puissante* » apportée par la Révélation ! Les coutumes germaniques basées sur la *virtus* de la parentèle ou famille large, incluant la coutume de plusieurs épouses, étaient en effet si puissantes sur les cœurs barbares³³, elles étaient

³¹ L'Histoire ne nous a pas livré le nom de cette princesse franque rhénane, pas plus, curieusement, qu'elle n'a livré celui de la première épouse lombarde imposée à Charlemagne par sa mère (probablement elle aussi de second rang, et que Charlemagne répudiera avec perte et fracas en la renvoyant à son père dès qu'il prit en mains les rênes du pouvoir)... pas plus qu'on ne connaît le nom de la concubine de saint Augustin quand on connaît pourtant celui de son fils mort en prédestiné... pas plus qu'elle ne nous a livré les noms des filles de Louis XIV mortes en bas-âge. L'Histoire ne nous fait-elle pas là des petits clins d'yeux pour discerner ce qui a un être historique de ce qui n'en a pas, parce que c'est un fruit du péché de l'homme, ou du moins de l'imperfection humaine non cautionnée par le Plan divin...

³² D'Avenay, p. 54, citant *Clovis*, Godefroid Kurth, p. 294.

³³ Michel Rouche a une belle page là-dessus : « Les grands protagonistes du baptême de Clovis ont veillé, Clothilde surtout, à sauvegarder l'héritage du fondateur, au contraire des fils qui, eux, n'avaient guère compris les intentions de leur père. Faute d'une règle de succession patrilinéaire précise, et malgré la loi salique qui interdisait aux femmes d'hériter de la terre clanique d'origine, règle d'ailleurs abolie par Childebert II, l'unité du royaume fut brisée, et la règle [barbare] de succession collatérale sous l'égide de la mère l'emporta jusqu'à la fin du IX^e siècle. La mort d'Avit en 525 laissa libre cours aux vieux réflexes de la civilisation germa-

tellement contraires au concept de l'amour unique base du foyer catholique, que la plupart des fils et petits-fils de Clovis, n'ayant pas la force de la Foi de leur géniteur, y redescendront lamentablement, et qu'elles ne seront vraiment éradiquées chez les Francs qu'aux temps... post-carolingiens. Il est en effet possible que Charlemagne lui-même, malgré une sagesse chrétienne extraordinairement suréminente dans l'ordre socio-politique, doublée d'une profonde force de caractère et aussi d'une réelle sainteté de vie^{iv}, ne sut point s'élever au-dessus de cette imperfection barbare quant à sa vie privée³⁴. Quant à Théodoric-le-Grand, contemporain

nique. (...) *On mesure À QUEL POINT le règne de Clovis avait été une parenthèse interrompant le mouvement séculaire des parentèles germaniques obsédées par leur survie.* Clothilde s'arc-bouta alors contre les coutumes ancestrales. Elle chercha à empêcher les guerres civiles. Ses longues veilles à Saint-Martin attestent son désir de maintenir ses fils dans une perspective chrétienne de l'exercice du pouvoir » (Rouche, p. 373). Ces lois barbares étaient en effet si fortes sur les coeurs barbares, qu'elles tyrannisaient toujours la dynastie carolingienne : « Le partage fait à Saint-Denis par Pépin avait fixé les frontières des États dévolus à chacun des deux princes [Charles et Carloman] et ce partage fut rigoureusement respecté. Peut-être, au premier abord, serait-on porté à s'étonner que le roy de 751 ait loti son royaume à la façon mérovingienne. Son souci de n'être roy que quand l'entrée de son frère au couvent lui avait garanti une monarchie unitaire semble se démentir à l'heure de la mort, puisqu'il découpe le territoire, puisqu'il donne une part à chacun de ses deux fils. *La vérité est que, quelque sentiment qu'ait pu avoir Pépin de l'unité franque en son for intérieur, il ne pouvait se soustraire à l'impérieuse nécessité d'obéir à une loi plus forte que les hommes.* Le droit égal des fils à l'héritage avait toujours été appliqué. Les fidèles n'auraient pas compris qu'il y fût porté atteinte. Ainsi, le roy ne pouvait innover. L'eût-il fait, que sa volonté aurait été jugée celle d'un fou ; elle aurait été estimée universellement illégitime et n'aurait pas été respectée. Un tel caprice, loin d'apporter à l'avenir une donnée de stabilité, aurait déchaîné la division des esprits, l'opposition des intérêts, la guerre civile » (Calmette, pp. 46-47).

³⁴ Cependant, bien que les chroniqueurs Eginhard et Paul Diacre nous livrent les noms des « concubines » de Charlemagne voire même des enfants qu'il eut avec elles, la question reste très-obscur, pendante, et il est fort difficile de formuler à ce sujet un jugement définitif ; Dom Guéranger, par exemple, n'admet pas le moins du monde qu'on porte atteinte à la vie privée de Charlemagne, s'appuyant sur plusieurs arguments impressionnants, par exemple le fait que le saint pape Adrien 1^{er} n'aurait pas laissé passer de mauvaises mœurs dans l'Empereur si tel avait été le cas : or, il n'existe dans le bullaire pontifical et les actes ecclésiastiques de l'époque

de Clovis qui pourtant passa toute sa jeunesse à la cour de Constantinople et fut très-romanisé, il basa toute sa force et sa diplomatie politiques sur ces fameuses lois germaniques de parentèle élargie... qui n'avaient cure de l'épouse unique.

À regarder l'Histoire vue d'avion, combien alors apparaît vraiment inouï, incroyable, proprement *extraordinaire*, ce jeune roy barbare énergique s'élevant brusquement à la face du monde dans l'intégrale pureté des mœurs catholiques sans faillir jusqu'à sa mort, exception en amont (... ce n'était certes pas son chaud lapin de père, avec son adultère Basine, qui avait pu lui transmettre et mériter cette grâce...³⁵), et tout autant en aval pendant encore moult siècles !!! *Clovis apparaît alors au regard stupéfié comme un géant de sainteté conjugale soudainement et extraordinairement apparu puis disparu dans l'Histoire au sein non pas d'une civilisation policée mais au beau milieu d'une race barbare...*³⁶

aucune remontrance de ce genre à Charlemagne... L'argument de « notoriété publique », si fort pour asseoir la vérité historique d'un fait, militerait donc pour les mœurs pures de Charlemagne, à tout le moins exemptes de fautes graves. À titre de comparaison contradictoire, prenons le cas de son petit-fils, l'empereur nominal Lothaire qui, voulant répudier la reine légitime Thietberge au profit d'une concubine Valdrade, scandalisa immédiatement toute la Chrétienté ; aussitôt, on voit le pape saint Nicolas lui faire des remontrances sévères et il faudra d'ailleurs toute la fermeté de ce saint pape pour réprimer le scandale dont les évêques lotharingiens s'étaient fait complices... Or, on ne voit rien de semblable dans la vie de Charlemagne...?

³⁵ Clovis était en effet le fruit d'un... adultère royal, son père l'ayant engendré avec une reine d'un roi voisin que les chroniques dépeignent comme un « monstre de luxure ». D'où l'on voit bien que la grâce d'une vie pure ne lui est certainement pas venue par voie naturelle, par exemple par le mérite de son père...!

³⁶ Le contraste est en effet plus encore frappant quand on se met devant les yeux le tableau que présente la société romaine finissante, cependant très-policée, c'est-à-dire à peu près dans le même temps que Clovis. Il y a certes de bien belles figures d'empereurs chrétiens, dans cette société : après Léon et Marcien, on peut retenir Justin et Justinien, surtout ce dernier qui jeûnait sévèrement en carême et dont le Code fut une petite merveille de droit naturel. Mais précisément, là où l'on

Il faut tourner bien des pages, jusqu'au roy saint Louis IX, et sans doute son père Louis VIII³⁷, pour soutenir la comparaison avec Clovis. Encore que sa figure étonne beaucoup moins l'historien, puisque notre saint royal de vitrail naît dans un humus favorable à un tel élan de sainteté. Outre la prodigieuse élévation morale de la société française au XIII^e siècle, il fut en effet éduqué très-sévèrement par sa mère, la Très-Catholique Blanche de Castille, laquelle femme *vraiment* forte (un peu trop, peut-être...) allait, dans un rigorisme bien espagnol, jusqu'à... surveiller la fréquence des rapports conjugaux de son royal fils avec la reine !

Donc, quant à Clovis, non seulement le miracle en soi est un vrai prodige de la grâce dans l'ordre surnaturel privé, mais, pour se cantonner à notre sujet, *de*

voit bien la différence avec Clovis, c'est qu'à côté de très-belles qualités, coexistent d'affreux défauts : Justinien, par exemple, pour en rester à lui, prit pour femme une prostituée notoire, et l'éleva au titre d'impératrice, à la grande colère du peuple... Comme on est loin de la très-pure et admirable sainte Clothilde ! Comme on est loin, surtout, du plus admirable encore Clovis, serions-nous tentés de dire !! Si on regarde attentivement ce magnifique premier couple royal de France, on perçoit déjà, sur tendre fond musical d'*Adagio* d'Albinoni, la lumière sainte, bienfaisante et douce, toute divine, dans laquelle se meut ordinairement le preux chevalier du Moyen-Âge avec son chaste culte de la « Dame »...

³⁷ Duquel il n'est pas mauvais de noter qu'il refusera, dans sa dernière maladie, d'avoir un rapport sexuel avec une fille, que lui conseillaient certains... bizarroïdes médecins (?) de son entourage pour soi-disant le guérir de sa fièvre quarte ou tierce, disant : « *J'aime mieux mourir que de guérir au moyen d'un péché mortel* »... Qu'après un tel père vienne un saint Louis IX, sermonné ainsi par sa mère : « J'aimerai mieux te voir mort à mes pieds, que de te savoir en état de péché mortel » (faisant d'ailleurs très-probablement allusion au propos de son père), voilà qui ne surprend pas trop. Mais voir un Clovis né dans l'adultère au sein d'une société aux mœurs traditionnellement et *politiquement* impures, la romaine comme la barbare, être aussi pur que saint Louis IX, quel étonnement pour l'historien honnête et le chrétien ! Et en même temps, quelle révélation de la grâce suréminente qui habite Clovis ! Comme le surcroît extraordinaire de grâce divine dans le premier roy Très-Chrétien se perçoit bien ici, pour qui veut bien regarder !

voir un roy germanique devenir monogame est en soi une très-grande preuve que Clovis VIVAIT DÉJÀ EN CATHOLIQUE (et, s'il vous plaît... héroïquement !) AU MOINS QUATRE ANS AVANT TOLBIAC. Dès 492. Il avait certes à cela grand mérite, car il mettait sûrement en œuvre un puissant effort personnel ET DONC CONSCIENT : il est en effet théologiquement impossible de supposer dans une âme une pratique quotidienne et continue de vie catholique héroïque d'une manière inconsciente. Dès 492 donc, la chose suppose chez Clovis une conversion pratique à la Religion de Clothilde (le plus important, au fond, à considérer) quand bien même, c'est évident, son intellect n'est pas converti.

Ce n'est pas tout, il s'en faut de beaucoup. Nous avons vu plus haut que les deux premiers enfants donnés par Clothilde à Clovis sont nés *avant sa conversion officielle*, l'un probablement en 494, l'autre l'année suivante, en 495. *Or, ils sont tous deux baptisés à la naissance.* Il y a là une preuve *formelle* d'assentiment intérieur de Clovis à la Foi catholique dès cette période, nonobstant ses réactions négatives, que nous rapporte Grégoire de Tours, lorsque la maladie des deux enfants et surtout la mort du premier introduit l'épreuve dans le foyer royal (car la tribulation chrétienne est encore trop forte pour un Clovis capable seulement du « lait de la Foi » comme dit saint Paul, quand bien même il ne sait pas... qu'il le boit déjà). Et une double-preuve, la deuxième très-impressionnante puisque malgré la mort du premier enfant baptisé, Clovis n'en accepte pas moins à nouveau le « risque » du baptême, environ un an après.

Car voilà un choix qui corrobore fort bien ce que

nous avons dit tout-à-l'heure quant à l'épisode du vase de Soissons, qui en est du reste une admirable suite logique, à savoir qu'avant même d'être converti personnellement et publiquement à Tolbiac, *le roy Clovis a déjà l'intention de faire emprunter la route catholique par son peuple, tout son peuple*. Comprenons bien, en effet, la portée grandiose de ces baptêmes royaux. Ces deux enfants issus d'un mariage royal devaient un jour assurer la succession de leur père ; or, traditionnellement, les roys germains étant « divins », « fils des dieux », les faire catholiques en les baptisant, c'était faire un chamboul'tout considérable dans toute l'économie sociopolitico-religieuse franque (d'ailleurs fort dangereusement pour la dynastie si le peuple avait refusé de suivre son roy dans la Religion du Christ), en promouvant des fils chrétiens qui, immanquablement, seraient, un très-beau et *tout prochain* jour, dès la génération suivante, des roys... chrétiens. Ce qui ne pouvait manquer d'avoir un impact considérable dans l'esprit des Francs, surtout chez ceux les plus fidèles à Clovis, ses fameux antrustions.

Comme dit fort bien Godefroid Kurth : « Cette question [du baptême des enfants de Clovis] dépassait de beaucoup l'horizon du foyer royal. Si l'héritier du trône de Clovis devenait l'enfant de l'Église, l'avènement d'une dynastie catholique au trône des Francs n'était plus qu'une question de temps et le germe de la conversion du peuple tout entier était jeté »³⁸. En fait, Clovis, par ces deux baptêmes catholiques de 493 (494 ?) & 495, programmatif tout simple-

³⁸ Clovis, Godefroid Kurth, t. 1, p. 287.

ment la conversion collective du peuple franc, au bout d'une petite génération. *Deux ans avant Tolbiac*. Car n'allons surtout pas dire que l'habile Clovis, politiquement très-avisé, très-subtil, « très-astucieux » (saint Nizier), n'était pas conscient de la nouvelle situation politique ainsi engendrée chez les Francs par le baptême catholique de ses fils ! Ce serait du dernier ridicule. Or, s'il l'est, et il l'est bien sûr, c'est que, dès 493-495, il veut, *de volonté délibérée et formelle*, faire passer tout son peuple à la Religion catholique, dans une admirable continuité avec la ligne de conduite qu'il s'était tracée à Soissons et déjà initiée, d'ailleurs, par son père Childéric. C'est ce qu'on est absolument obligé de déduire, le plus rationnellement du monde, du fait historique du baptême de son premier fils réitéré sur son second, malgré l'apparent « échec » du premier (et là encore, comme pour le vase de Soisson, on ne peut mettre en avant un bas calcul politique du roy des Francs : Clovis étant, à cette époque, entouré de royaumes barbares *ariens*, qui étaient, nous n'allons pas tarder à le voir, largement majoritaires dans l'ancien Empire d'Occident, le bénéfice politique qu'il pouvait raisonnablement attendre des gallo-romains de sa programmation de la catholicisation des Francs par le baptême de ses enfants, était beaucoup moins important que l'énorme détriment politique qui en résultait, puisqu'il se mettait à dos par-là même tous les royaumes ariens).

Considérons surtout l'incroyable signification du baptême catholique de son second fils. Comment ! Voilà un roy qu'on nous dit être encore farouchement païen et qui, après la mort de son premier fils qu'il

avait accepté de laisser baptiser, ce qui est déjà incompréhensible si l'on suppose une âme royale encore païenne, accepterait néanmoins de tenter à nouveau l'épreuve de donner au Christ son second fils après ce douloureux et cuisant échec !?! *Et il ne serait pas déjà intérieurement converti au Christ, ou du moins à sa Cause ?!?* C'est absolument impossible, pour une raison très-simple. Dans la croyance païenne, l'enfant royal était mis dès sa naissance *en possession* du dieu Wotan, beaucoup plus que sous sa simple protection. La croyance idolâtrique enseignait à Clovis que les dieux donnent vie et protection magiques aux roys et à leurs descendants (le fameux « Heil » allemand traduit cette possession-protection magique, et signifie : vie, victoire, prospérité, fécondité ; c'est revêtu de ce « Heil » que le roy german allait au combat sur un cheval blanc car il se croyait magiquement invincible ; c'est bien sûr tout cela qu'un certain Adolf Hitler voulait faire revivre...). Et alors, on voudrait nous faire croire que Clovis enlèverait froidement cette protection divine à ses enfants, ce qu'il a de plus cher au monde tant privément que politiquement, pour s'adresser à un autre Dieu... *sans être converti à ce nouveau Dieu, au moins pratiquement ?!?* La supposition est tout simplement insensée. Il vaudrait mieux supposer que Clovis est devenu complètement fou. Bien que renâclant, en acceptant sciemment ce deuxième baptême, il accepte franchement, avec les « terribles » risques encourus (du moins, la religion païenne le lui faisait croire), de se soumettre à nouveau à l'épreuve de consacrer son fils à un autre Dieu que ceux germaniques. On ne met pas ainsi ce qu'on a de plus cher au monde sous la protec-

tion d'un Dieu, si on ne lui fait pas *déjà* confiance, ou du moins si l'on n'est pas *déjà* décidé à Lui faire confiance, un jour prochain...

Qui donc pourra encore supposer, après son mariage *catholique*, après les baptêmes *catholiques* de ses deux premiers fils, toutes choses héroïques au premier degré, qui plus est *personnelles*, et au surplus à résonances politiques certaines, que Clovis n'est pas déjà converti, ou du moins que la conversion n'est pas extrêmement avancée dans son âme, BIEN AVANT TOLBIAC ? Quoique tremblant superstitieusement dans son âme, fort craintif des conséquences d'un tel changement, l'Histoire la moins sujette aux critiques, la plus certaine et admise de tous, nous le montre accepter pleinement de se soumettre à l'épreuve du Christ PLUSIEURS ANNÉES AVANT TOLBIAC. En fait, ses récriminations contre le Christ, rapportées par Grégoire de Tours, ses murmures de « juif à la nuque raide » lors de la mort du premier enfant et lors du baptême du second, sont celles d'un « *déjà chrétien mais non parfaitement soumis* ». MAIS DÉJÀ CHRÉTIEN DANS LA PRATIQUE DE SA VIE, LE PLUS IMPORTANT À CONSIDÉRER. Et pour tout dire sur l'épisode, Clovis est franchement édifiant et inspire respect profond et admiration dans sa volonté pratique de Foi tremblante, certes murmurante... mais tellement vénérable dans son don héroïque. Et plénier. Car quand bien même il renâcle, il n'en donne pas moins au Christ tout ce qu'il a !

Michel Rouche, dans ce contexte pourtant absolument dénué de toute équivoque, affecte de se montrer à l'aise dans ses baskets laïcardes pour sa thèse d'une

conversion longuissime et difficultueuse du « barbare » Clovis, voire même, pourquoi pas tant qu'on y est, peu sincère et intéressée. L'abject et méprisable sourire voltairien en coin, il met en avant la loi matrimoniale de la *tanistry* pour donner une explication à l'attitude de Clovis. Les moeurs barbares, pense-t-il pouvoir nous expliquer avec astuce (du moins le croit-il), donnant à la mère, « ventre de souveraineté » (sic), la prééminence sur le mari dans le foyer germanique, c'est donc Clothilde qui a autorité pour décider du sort des enfants royaux ; ainsi, voulant les baptiser, elle a le pas sur Clovis qui, par respect des moeurs barbares, ne peut que la laisser faire, est obligé de la laisser faire, et... la laisse faire ; mais évidemment, cela ne suppose nullement son accord profond sur la Foi, s'empresse-t-il de conclure. Cqfd, bien sûr.

Or, manque de chance pour lui, son raisonnement est absurde et même ridicule, il ne fait que s'enfoncer la pointe de la conversion de Clovis plus avant dans la gorge. En effet, l'argument de la loi de *tanistry* ne peut être invoqué que dans le cadre de la religion... *païenne*, et pour une finalité... *païenne*. Alors, si l'on peut supposer un moment, par pure hypothèse, que Clovis, encore païen, puisse s'être soumis à cette loi dans son foyer, et que donc l'astucieuse Clothilde l'ait employée par ruse pour arriver à ses fins, en tout état de cause, on ne peut absolument pas supposer que Clovis n'ait pas vu que ladite loi serait utilisée par son épouse pour une finalité *catholique*... qui détruit à la racine même cette loi *païenne* ! Et, l'ayant vu, dans la supposition de Michel Rouche où Clovis n'est pas converti, il n'aurait bien entendu pas permis à cette rusée Clothilde de le sou-

mettre, lui et sa dynastie royale, à la loi de *tanistry*, pour... détruire la loi de *tanistry* !! C'est une absurdité totale de supposer que Clovis, par respect pour la coutume païenne, a laissé baptiser ses enfants, c'est-à-dire les a préparé infailliblement à rejeter cette loi et toute la religion barbare, pour eux et surtout pour tout le peuple Franc, ce qu'il savait fort bien, sans être au moins pratiquement acquis à la nouvelle Religion. C'est donc vraiment zéro, môssieu le laïcard, et zéro pointé. Lorsque Clovis laisse Clothilde baptiser ses enfants, on est tout-à-fait *obligé* de supposer son accord intérieur à la Foi, ou du moins une sympathie tellement forte qu'elle lui fait faire des sacrifices... *chrétiens*, et des sacrifices chrétiens... *héroïques*, qui sont d'ailleurs, pour son second fils du moins, à mettre presque en parallèle avec celui d'Abraham sacrifiant son fils Isaac.

Godefroid Kurth, de qui pourtant nous tirons la petite phrase qui nous permet de faire ici le point sur la question, lui non plus ne voit pas la signification majeure de l'épisode, à savoir la conversion intérieure pratique de Clovis *dès 493-495, c'est-à-dire deux ans avant Tolbiac* : il suppose que si Clovis laisse baptiser ses enfants, c'est parce que Clothilde l'avait exigé à son mariage en 492, liant son assentiment à cette seule condition³⁹. En somme, Godefroid Kurth suppose une sorte de clause de contrat de mariage, ou du moins un serment verbal fait en présence de témoins (car en ce temps-là de dignité humaine vécue, la parole d'un

³⁹ Conseillée en cela par saint Avit ou d'autres évêques : « Ils auront voulu que la vierge chrétienne ne fût pas exposée à devenir la mère d'une famille païenne, et ils auront stipulé, se conformant à l'esprit de l'Église catholique, que les enfants issus du mariage projeté recevraient le baptême » (D'Avenay, p. 53).

homme suffisait...), qui aurait *obligé* Clovis à laisser baptiser ses enfants, et donc le baptême des enfants royaux ne prouverait pas que Clovis ait pour cela la Foi. Là encore, le raisonnement est boiteux, autant, et du reste exactement pour la même raison, que celui de Michel Rouche, Godefroid Kurth ne faisant que reculer le problème sans le solutionner. Son hypothèse, en effet, ne change rien fondamentalement au fait que la conséquence politique considérable du baptême des enfants royaux reste... *la conversion à terme de tout le peuple franc à la Religion catholique, et ceci, dès la génération suivante !* Et Clovis, répétons-le, en était évidemment parfaitement conscient au moment de se marier quand on a exigé de lui cette condition, si l'on retient l'hypothèse.

Car supposons en effet qu'il en ait bien été ainsi, qu'il y ait effectivement eu adjonction d'une clause, orale ou écrite, dans le contrat de mariage, qui obligeât Clovis à faire baptiser ses enfants, ce qui est du reste très-vraisemblable (lorsqu'on proposa à Clothilde le mariage avec Clovis, on décèle en effet chez elle une certaine réticence à cause de la religion païenne de son futur époux, certes très-vite levée après concertation avec saint Avit et peut-être déjà, saint Rémy ou sainte Geneviève). Clovis donc, dès son mariage, en acceptant cette clause, savait de toutes façons en tout état de cause pertinemment bien à quoi elle engageait sa future dynastie, *à la rendre tôt ou tard catholique ainsi que tout son peuple*. Or, s'il l'accepte, on ne peut qu'en déduire que c'est parce qu'il est *déjà* intérieurement convaincu de la nécessité de mettre le Christ dans sa vie politique dès cette époque, quoique pas encore

converti personnellement. Or encore, comment imaginer que s'il est convaincu de devoir mettre le Christ dans sa vie politique, il y soit fermement opposé pour sa propre vie privée ? Impossible, évidemment, il y a là incompatibilité : il ne peut qu'être privément, dans quelque recoin de son âme, *déjà converti lui-même*, quoiqu'il ne veuille pas se le dire, se le révéler, se l'avouer encore. Dans tous les cas de figure, on se trouve donc acculé à la même conclusion que dans l'hypothèse Rouche ci-dessus : si le roy Clovis laisse baptiser ses enfants, c'est parce qu'il est *converti pratiquement* à la Religion du Christ dès cette époque-là, c'est-à-dire *plusieurs années avant Tolbiac*. La supposition de Godefroid Kurth fait même remonter plus avant encore la date de la conversion *pratique* de Clovis, puisqu'elle fait supposer en Clovis acceptant le baptême de ses enfants et donc la conversion à date de tout son peuple, une *attitude catholique dès son mariage*, donc en 492... Ce qui corroborerait, remarquons-le soigneusement, l'adoption extraordinaire de moeurs conjugales *complètement catholiques* par Clovis *dès cette même date* : l'hypothèse Kurth qui fait remonter la conversion pratique de Clovis vers 492 serait donc la plus probable ! L'Histoire nous montrerait donc, *QUATRE ans avant Tolbiac*, un Clovis respectant héroïquement les moeurs conjugales catholiques (ceci, c'est sûr) et programmant simultanément la conversion de tout le peuple franc pour la génération suivante (selon l'hypothèse Kurth), suite d'ailleurs logique de l'attitude *fort politiquement engagée* qu'il eut à Soissons en 486, comme on l'a vu, de vouloir faire prendre le virage catholique par tout son peuple, six ans avant son

mariage, et donc... DIX ANS avant Tolbiac !

Et certains osent, après cela, nous dire qu'à Tolbiac, Clovis est encore païen de cœur et d'âme !!! Car, il n'est pas besoin de le dire mais disons-le quand même, dans la thèse de la clause de mariage obligeant au baptême des enfants de Clothilde, il est, là encore, hors de question de supposer chez notre premier roy Très-Chrétien en puissance un calcul politique indigne, une clause qu'il n'aurait pas eu l'intention de respecter une fois marié : jusqu'à l'héroïsme de renouveler l'essai apparemment infructueux sur son second fils, l'Histoire nous le montre *héroïquement* fidèle à respecter que ses futurs roys de fils soient bel et bien baptisés. Et précisément, là encore, cette fidélité jusqu'à l'héroïsme à la parole donnée est une vertu bien catholique... quand bien même elle ne se sait pas encore catholique.

Non, vraiment, décidément, tous les pas qu'on met dans la vie de Clovis à partir de son mariage avec Clothilde, voire même avant, dès Soissons, nous révèlent chez lui un mode de vie catholique formel... et héroïque (donc, parfaitement conscient et consenti).

Cependant, bien qu'adoptant dès Soissons (486), dès son mariage avec Clothilde (492), dès la naissance de ses deux premiers fils (493 ou 494 & 495), une *attitude* résolument catholique, et pas dans les petites choses mais dans ce qui est le fondement même de la vie d'un homme et d'un roy, Clovis certes, n'a pas encore donné *personnellement* son âme au Christ, ce don *personnel* qui est la grande affaire dans toute vie de chrétien. De cela, personne n'a jamais disconvenu, surtout pas les tenants de la religion royale française. Bien que supportant l'épreuve de la mort de son premier enfant

baptisé, épreuve qu'il acceptera de réitérer un an après, sa Foi n'est certes pas encore assez forte ni surtout consentie dans son âme pour ne pas imiter les juifs murmurant sourdement contre Yahwé dans le désert quand l'épreuve se faisait trop lourde. Dans la période 492-496, son intellect, donc, n'est pas converti. Mais justement, on y travaille. On travaille même très-fort dans son entourage à ce que le coeur et l'esprit du roy correspondent aux moeurs catholiques *déjà* adoptées, et *héroïquement*, par l'homme Clovis, « chrétien anonyme » (Karl Rähner) si l'on ose dire (pardon !), dès 492.

C'est la très-grande influence de Clothilde sur son royal époux (le prouvent assez, précisément, les moeurs catholiques qu'il accepta certainement à *cause d'elle* !), sa volonté tendue de le convertir à la Foi, le prêchant plus encore d'action que de parole, comme nous l'a bien résumé plus haut Victor Canet, qui en fut certainement la plus active cheville ouvrière. Car outre le salut de l'âme de Clovis qui lui était évidemment cher, elle savait fort bien les immenses conséquences politiques de cette conversion non seulement pour les gallo-romains mais *pour tous les peuples d'Europe*, s'en entretenant souvent au moins avec saint Rémy et sainte Geneviève : les « sermons » répétés de Clothilde à son mari qu'on lit dans l'*Histoire* de Grégoire de Tours, manifestent certainement une grande vérité historique, s'ils ne sont bien évidemment pas à prendre à la lettre légendaire de cet auteur.

Ajoutons encore l'admiration quasi innée, plus même, la véritable *vénération* de Clovis pour les saints évêques gallo-romains, dont la noblesse d'âme et de coeur le méritaient tellement, tels feu saint Martin de

Tours, et parmi les vivants, saint Rémy, saint Waast, Ours, saint Médard de Noyon, saint Godard de Rouen, saint Arnould de Tours, saint Vivien de Saintes, saint Gènebaud de Laon, ou de laïques comme sainte Geneviève, etc., ces saints gallo-romains que tout d'ailleurs rapprochait tellement des Francs saliens par la hauteur de vue, la force de caractère, la profonde droiture morale, l'ambition invincible d'une dignité humaine vécue, etc..

Alors bien, si l'on prend en compte tout le contexte historique, la supposition réductionniste des historiens rationalistes, un Michel Rouche par exemple qui ne veut voir dans le Clovis de Tolbiac qu'un *pénible début* de conversion (il veut qu'il y ait eu besoin de plusieurs laborieuses années après Tolbiac pour arriver à en faire un catholique véritable, ce qui ne put se faire, suppose-t-il, qu'en 498 ou mieux, en 499 voire en 500 !), est une thèse que l'Histoire infirme magistralement par les faits, qu'elle montre radicalement fausse. Tolbiac fut en réalité UN GLORIEUX ET ÉCLATANT ACHÈVEMENT DE CONVERSION. Lorsque Clovis crie haut et fort sa Foi sur le champ de bataille au moyen du fameux Voeu, certes bougrement pressé, poussé par des événements fâcheux, c'est tout ce travail catholique antécédent dans son âme, un travail *quasi achevé* qu'il avait laissé faire en lui parce qu'il lui était au fond très-favorable, et, on le répète, *héroïquement* favorable, qui se révèle, qui donne enfin son magnifique fruit (... et qui emporte la décision de Clovis lui-même, peut-être un peu trop renâclant à faire le dernier pas, public, personnel, vers le Christ !).

Bien entendu, après Tolbiac, il restait à Clovis à

apprendre systématiquement le dogme, plus encore peut-être à lutter contre des penchants de sa nature qui cadraient mal avec les exigences élevées du christianisme, par exemple un certain orgueil de ne pas vouloir d'un Dieu crucifié, « scandale pour les Juifs, *folie pour les Gentils* », pour lui donc, Gentil Franc, encore bien barbare dans quelque recoin impénitent de son âme (il faudrait ne rien comprendre au phénomène surnaturel de la conversion pour supposer qu'il n'y a plus aucun travail d'âme à faire après le moment principal, sur des habitudes de pensée antérieures, etc. !⁴).

Mais la *conversio a Deo* de Clovis, il est capital de comprendre que ce n'est pas au bout du catéchuménat officiel de saint Rémy qu'elle est obtenue (les nombreux sermons de Clothilde lui avaient déjà lavé la tête *bien avant 496 !*), ce n'est pas même une concordance parfaite de tous ses personnels sentiments avec la Religion, c'est d'abord et avant tout un acte fondamental de volonté issu *du cœur de l'âme*, un acte décisionnel, qui fait adhérer soudain, en un moment, tout l'être humain au Christ, par le lien d'un Amour personnel et simple ; c'est ce que les grecs appellent une *métanoïa*, un retournement immédiat et formel de toute l'âme (... ce moment-clé, saint Augustin en avait presque désespéré...). Cet acte est si élevé qu'il est d'ailleurs purement d'essence surnaturelle, l'homme ne pouvant le produire par lui-même, ne faisant qu'y acquiescer avec reconnaissance (et c'est bien ce que nous fait constater en Clovis le très-remarquable, très-théologique, texte de Jonas de Bobbio, lorsqu'il nous dit que Clovis prononça son Vœu : « ... l'esprit comme exalté *par l'aide divine*, les yeux tournés *vers le ciel...* »). Or, cet acte qui

fonde la réalité *première* de toute conversion, dont il nous intéresse au premier chef de savoir *quand* il est posé par Clovis, personne ne peut discuter, après étude sérieuse et consciencieuse de l'Histoire, qu'il a eu lieu pour lui à Tolbiac même, et non après, dans cet immense tremblement de toute son âme, au cœur de l'affreuse bataille.

La *conversio a Deo* de Clovis s'effectue donc à Tolbiac. Il restait cependant quelques zestes de bastions païens à conquérir dans son âme. Clovis le sait, il en est lui-même conscient, mais il se sent impuissant à les renverser, ces bastions. Or, l'Histoire nous apprend que pour les emporter, et comme pour récompenser les efforts héroïques de Clovis, cet homme de tant et si bonne volonté, le Christ lui a miséricordieusement apparu pour lui communiquer la Foi de manière infuse, mystique, autrement dit... *immédiatement et complètement* !

Au rapport de saint Avit, Clovis a en effet acquis la Foi définitive non pas par l'enseignement de Clothilde ni des Évêques, mais il l'a « VUE, SANS PRÉDICATEUR » : « *Irons-nous prêcher la Foi au chrétien converti accompli, cette Foi qu'AVANT cet accomplissement [du baptême] (ante perfectionnem) vous avez VUE sans prédicateur* », lui écrit-il dans sa lettre de félicitation au lendemain de la Noël 496. Affirmation qui remplit d'étonnement le *pôvre* Michel Rouche, mais qui est très-significative quant à la rapidité, tel un éclair, de la conversion intellectuelle *complète* de Clovis après Tolbiac, dans un laps de temps à définir. De plus, une Apparition souligne on ne peut mieux l'assistance divine toute spéciale à cette conversion... ce qui, par rebond,

donne la note véritable de l'Acte Unique : Dieu en effet convertit complètement le roy Clovis extraordinairement comme saint Paul sur le chemin de Damas, moins pour son âme individuelle et privée que pour la mission d'APÔTRE POLITIQUE DES NATIONS qu'il veut lui impartir, mission que saint Avit lui exposera très-explicitement à la fin de sa missive (c'est pourquoi il est si grave d'atténuer le caractère *achevé* de la conversion de Clovis à la Noël 496, car c'est finalement une attaque indirecte contre la mission divine de la France...). L'important, c'est donc de savoir quand a eu lieu cette Apparition du Christ à Clovis ? Très-sûrement, au pèlerinage de Clovis à Tours le 11 novembre 496⁴⁰. On pourrait certes théoriquement envisager que

⁴⁰ Une controverse, une de plus, s'est élevée sur la date de ce pèlerinage de Clovis à Tours avant son baptême, relaté dans une lettre à Chlodosvinde, petit-fille de Clovis, par saint Nizier évêque de Trèves (cet évêque était d'origine royale et avait été le directeur spirituel de Thierry 1^{er}, le premier fils de Clovis issu d'une épouse de second rang). Quand a-t-il eu lieu ? Évidemment, les historiens rationalistes et athées le situent très-tard, vers l'an 500, et de plus en font l'acte majeur de la conversion de Clovis, avant même Tolbiac. La vérité est ailleurs. On doit situer ce pèlerinage à la fin du catéchuménat rapide de Clovis par saint Rémy, alors qu'il ne lui restait plus qu'à poser *personnellement* un acte humble de Foi, cette fois-ci non plus invinciblement poussé et quasi obligé par des événements extérieurs fâcheux comme à Tolbiac, ou par des personnes déjà converties comme Clothilde et les Évêques gallo-romains. Il le fit à la fête populaire de saint Martin, par conséquent au 11 novembre, ce qui cadre très-bien avec la date de Noël (sa conversion intellectuelle complète a donc lieu un mois et demi avant la Noël 496), et il est assez émouvant de constater que ce qui arracha sa totale adhésion au Christ fut, si l'on en croit cette lettre, la foi humble d'une communauté chrétienne *unie*, gallo-romains mélangés à déjà quelques francs, célébrant dans la piété et la joie la fête de son saint en sa basilique (Clovis, d'ailleurs, connaissait bien avant la victoire de Tolbiac, la réputation de saint Martin de Tours, il « éprouvait certainement une curiosité à l'égard de Saint-Martin, ses pèlerinages et les nombreux prodiges opérés sur son tombeau le sensibilisaient progressivement à la Foi chrétienne dont il appréciait la haute élévation d'esprit et l'organisation sacrée et pompeuse de la liturgie. C'était un autre monde, pur, dépouillé des mesquineries et des horreurs de sa vie quotidienne faite de guerres et de luttes » -Louty, p. 20-). Il y eut de plus des miracles, dont, au rapport de saint Nizier, Clovis voulait avoir la preuve. Et justement, très-probablement y fut-il gratifié lui-même d'un miracle *personnel*, à

saint Avit puisse vouloir parler de l'Apparition de la Vigile de la Noël 496, que nous relaterons tout-à-l'heure, mais c'est insoutenable parce qu'alors, la veille du baptême, il avait *déjà* la Foi puisque son baptême était programmé pour le lendemain : ce n'est donc pas cette apparition de la Vigile du grand jour qui lui a fait « voir la Foi sans prédicateur » ; on pourrait aussi mettre en avant la thèse de l'Apparition de la Croix du Christ sur le champ de bataille même de Tolbiac, à l'imitation du miracle du pont Milvius, dont Clovis aurait paraît-il bénéficié si l'on en croit certains historiens (voulant voir dans la croix de Lorraine un mémorial héraldique de ce miracle), mais le fait est bien douteux, fort peu construit historiquement, et nous préférons n'en pas tenir compte. Donc, restons-en au plus sûr, c'est-à-dire au pèlerinage de Tours.

Nous ne résistons pas au plaisir de laisser Michel Rouche lui-même soi-même relater et commenter l'événement, il le fait d'ailleurs fort bien : « Avit a donc voulu dire que Clovis a reçu la Foi tout seul. Mieux encore, qu'il la « vue » ! Ainsi s'agit-il d'une illumina-

savoir une Apparition du Christ qui lui infusera la Foi, complètement et immédiatement. Incognito probablement et sans doute discrètement entouré de quelques fidèles antrusions, Clovis, à cette vue fervente d'un peuple en prière, à ce constat de miracles vrais, surtout à cette Apparition *personnelle* du Christ, vit ses dernières réticences intellectuelles fondre comme neige au soleil. Sa Foi fut alors aussi totale que celle des humbles brebis qui l'entouraient. « Lorsqu'il s'aperçut que ces démonstrations [de piété populaire] (...) étaient prouvées, il tomba humblement à genoux sur le seuil du bienheureux Martin et il promit de se faire baptiser sans délai ». Qu'on ne s'étonne pas, après cela, que la moitié du manteau de saint Martin soit devenue la relique la plus insigne du royaume des Francs. Cette cape ou chape (ou ce qu'il en restait à la suite du célèbre partage en deux à la porte d'Amiens en faveur du pauvre tout nu qui se révéla en rêve être ni plus ni moins que le Christ) fut enfermée dans un sanctuaire spécial du palais royal. On l'appela « la chapelle » par excellence. Sur ce lambeau de manteau, les hauts fonctionnaires du roy venaient prêter fidélité » (Rouche, p. 272).

tion, d'une vision, intérieure ou extérieure, on ne sait. Point de prédicateur en cela. Les témoignages de Grégoire de Tours sur le rôle actif de Clothilde ou de Rémy ne peuvent ici être acceptés. Il s'est passé chez Clovis quelque chose, sur le plan religieux, de totalement indépendant des acteurs contemporains. *C'est une découverte personnelle*. En ce cas, si ce que dit plus tard Grégoire de Tours sur le rôle de Clothilde et de Rémy doit être minimisé, il faut en revanche accorder plus d'importance à une « vision » ou une « illumination » de Clovis sur le champ de bataille de Tolbiac face aux Alamans ou ailleurs, à Saint-Martin de Tours. Sinon, l'expression d'Avit « une Foi vue sans prédicateur » est incompréhensible »⁴¹.

... Comme est incompréhensible aussi l'incohérente position de Michel Rouche qui n'en continue pas moins à soutenir, après avoir si intelligemment décortiqué l'Histoire vraie, la thèse d'une conversion difficile et longue de Clovis !! Comme quoi, l'intelligence scientifique et savante d'un fait historique ne donne pas forcément sa vérité globale, spirituelle et métaphysique : il faut y ajouter la conversion de

⁴¹ Rouche, p. 409. Il est en effet impossible de supposer que par cette expression, saint Avit voulait parler, par exemple, des miracles qui ont eu lieu au tombeau de saint Martin (il y en avait tous les ans lors des célébrations du 11 novembre à Tours, et il y en eut lorsque Clovis s'y rendit à cette date), car Clovis, au retour de Tolbiac avait *déjà* « vu la Foi sans prédicateur » de cette façon, lors du miracle qu'avait opéré saint Waast en guérissant un aveugle devant lui : or, cela n'avait pas enlevé ses doutes intellectuels. On ne voit donc pas pourquoi d'autres miracles auraient mieux opéré sur l'âme de Clovis. D'autre part, saint Avit étant très-littéraire et fort minutieux dans l'emploi de ses termes pour la rédaction de sa missive, s'il avait voulu viser des miracles par sa formule, il n'aurait pas écrit : « Vous avez vu la Foi sans prédicateur », mais « vous avez vu *les oeuvres* de la Foi sans prédicateur ». La thèse de l'Apparition du Christ à Clovis est donc bel et bien la seule envisageable, la seule possible, ce que même Michel Rouche n'a pu qu'admettre.

l'historien à la Vérité, ce que nous souhaitons à Michel Rouche (sans lui, il est fort peu probable que nous eussions remarqué ce passage très-important de la lettre de saint Avit...).

Ce n'est pas tout, et il y a quelque chose de plus formidable encore à tirer de ce passage de la lettre de saint Avit. Et cette fois-ci, Michel Rouche ne le dit pas car, n'ayant pas lui-même la Foi, il ne peut pas le voir ni donc nous le dire. Le passage dont s'agit, en effet, non seulement sous-entend que Clovis a eu une Apparition, mais que cette Apparition lui a *enseigné* la Foi, qu'il l'a acquise « sans prédicateur » avant son baptême, par la vue de l'âme. L'affirmation, en théologie mystique, est considérable. Elle signifie que la Foi a été donnée à Clovis non au moyen de l'intellect humain, par l'entendement discursif nourri de la prédication, *ex auditu* (enseignement qui, précisément, nécessite un plus ou moins long délai), mais *directement et immédiatement* infusée dans son âme par Dieu, au moyen d'une opération mystérieuse et très-élevée de la Grâce divine... sans que l'humain n'y intervienne d'aucune façon (= et donc, il n'y a *aucun* délai !). Seuls les grands mystiques dans leurs communications privées ou ceux que Dieu veut convertir par une grande grâce, reçoivent ainsi la science infuse sur la matière de la Foi, ce qui est exceptionnel.

Alors, Clovis aurait donc reçu la Foi de cette façon, à la manière de saint Paul sur le chemin de Damas ?! C'est-à-dire *immédiatement et parfaitement*, ce qui évidemment prouve la rapidité de la conversion *complète* de Clovis dès cet événement, objet du débat ?... On conçoit que c'est à démâter tous les laïcards et les faire

hurler aux loups, et cependant l'Histoire la plus avérée, que rapporte honnêtement même un Michel Rouche, le révèle formellement. D'ailleurs, combien la mission surnaturelle extraordinaire impartie à Clovis, nouveau David d'une nouvelle tribu de Juda, suffit à trouver parfaitement raisonnable, normale, cette Apparition du Christ au premier roy Très-Chrétien, et cet apprentissage miraculeux, complet et IMMÉDIAT de la Foi !

Pour bien comprendre le phénomène mystique dont nous parlons, nous avons un très-beau cas tiré de l'histoire quasi contemporaine, celle du XIX^e siècle, plus extraordinaire même que celui de Clovis, car le bénéficiaire du miracle n'avait *aucune envie de se convertir, ne connaissant par ailleurs strictement rien du dogme catholique* (ce qui n'est pas du tout le cas de Clovis) : il s'agit de la conversion du juif Ratisbonne. Ce richissime juif fils de banquiers, déjà fiancé et auquel le « meilleur » avenir selon le monde était promis, a l'occasion de faire, en compagnie d'un ami catholique, M. de Bussières, la visite de la ville de Rome ; cependant, le bon ami, peiné de l'état de son âme, tâche de l'amener subrepticement dans les églises, sous prétexte d'art, et, justement, il le laisse seul dans l'une d'entr'icelles, lui, partant pour une affaire urgente à régler. Resté seul, Ratisbonne déambule et parvient sans y penser devant le bel autel de la très-sainte Vierge ; et alors, alors... l'impossible se produit : la très-sainte Vierge lui apparaît soudainement, il tombe à genoux, est saisi par l'apparition qui le convertit IMMÉDIATEMENT ET LUI DONNE LA FOI D'UN SEUL COUP. Lisons ces lignes fort émouvantes tirées d'un *Mois de Marie* de M^{gr} de Ségur : "[L'ami, revenant de sa

course, trouve Ratisbonne à genoux devant l'autel marial, en proie à la plus vive émotion :] « ... Que faites-vous là ? Qu'avez-vous ? Qu'est-il arrivé ? » Alors, levant la tête, il [Ratisbonne] m'aperçut, se jeta dans mes bras en sanglotant : « Vite, me dit-il, vite, menez-moi à un prêtre. Là, je vous dirai tout. Je l'ai vue : c'est ELLE ! *Elle ne m'a point parlé, mais j'ai tout compris !* » Nous remontâmes en voiture. Il pouvait à peine se tenir. J'étais presque aussi ému que lui. Je le conduisis au couvent du *Gesù*, dans la chambre ou plutôt dans les bras de l'excellent Père de Villefort. Lorsqu'il fut un peu remis de son émotion, il raconta tout, et répétant : « J'AI TOUT COMPRIS ; JE SAIS TOUT. JE VEUX ÊTRE BAPTISÉ ! » EN EFFET, SON INSTRUCTION RELIGIEUSE, ŒUVRE DIRECTE DE LA TRÈS-SAINTE VIERGE, ÉTAIT TOUTE FAITE ; et à mesure qu'on lui expliquait les mystères, les vérités de la Foi catholique, il disait : « C'est bien ; JE SAIS CELA. ELLE NE M'A RIEN DIT, MAIS J'AI TOUT COMPRIS ». Je tiens tous ces détails de M. de Bussièrès lui-même. Par l'ordre du pape Grégoire XVI, le baptême solennel du jeune israélite converti eut lieu HUIT JOURS APRÈS [!], au milieu d'une affluence immense ; et ce fut le cardinal-vicaire [de Rome] qui, au nom du Saint-Père, baptisa et confirma l'heureux privilégié de l'immaculée Vierge Marie. Le pape voulut même constater par un décret le caractère miraculeux de la conversion d'Alphonse-Marie Ratisbonne » (fin de citation) !

... Et voilà ce qui est arrivé à Clovis, sans doute pas par la très-sainte Vierge Marie mais par Notre-Seigneur Jésus-Christ Lui-même, un mois avant la Noël 496, d'une manière moins forte même, moins extraor-

dinaire, que pour le juif Ratisbonne, car il ne restait dans son âme à extirper que peu d'obstacles païens, et par ailleurs le roy, notamment par Clothilde et l'évêque Rémy, avait déjà bien de la connaissance sur la chose de la Foi. Or, quant à Ratisbonne, on voit le pape, fort bien conscient que la grâce de la Foi a été infusée mystiquement dans l'âme d'un juif qui pourtant jusque là *en savait beaucoup moins que Clovis sur la question, et dont l'âme n'était pas du tout inclinée vers la Foi comme celle de Clovis l'était*, ne pas hésiter le moins du monde, lui pape, à le baptiser *huit jours seulement (!) après l'Apparition* : combien plus, donc, quant à Clovis, il est théologiquement des plus normal, des plus rationnel, de voir l'évêque Rémy baptiser notre Clovis *un mois après l'Apparition de Tours* !



Nous venons donc de voir à quel point la thèse d'une conversion renâclante et languissante de Clovis est complètement, radicalement défectueuse sur le plan strictement religieux. Mais, pour le prouver, ce n'est pas tout, il s'en faut. Le contexte politique mène d'une manière aussi magistrale à la même conclusion d'une date de baptême *extrêmement rapide* après Tolbiac ! Sous ce rapport, il y avait en effet une très-grande urgence que Clovis se fasse baptiser *le plus vite possible après Tolbiac*, afin de concrétiser la coalition gallo-romano-catholique dont il était le représentant potentiel depuis sa victoire sur Syagrius, pour pouvoir mettre ainsi en balance celle arienne qui depuis 489-493 était devenue

politiquement de plus en plus contraignante et extrêmement dangereuse. C'est que l'Ostrogoth, protégé par l'empereur d'Orient Zénon puis Anastase, était descendu en Italie, avait supprimé l'Hérule Odoacre, puis, coupant net à la racine l'élan politique de Clovis, avait déjà commencé à régler à son profit la succession de l'empire romain d'Occident. Dès l'an 493 en effet, qui scellait sa victoire définitive sur Odoacre, Théodoric avait rapidement œuvré, avec succès, auprès des royaumes barbares d'Occident pour se les attacher par les liens germaniques de parentèle, politiquement si forts et si noués pour des barbares, nous l'avons déjà dit ; à savoir : les Burgondes (alliance entre Sigismond le fils de Gondobaud, avec Ostrogotho sa fille, probablement en 494), les Wisigoths d'ailleurs ses proches parents (sa fille Théodicusa ou Théodogotho fut mariée avec Alaric II également en 494), les Thuringiens sis dans le dos de Clovis, au Nord-Est, à la même date, d'autres encore moins importants.

Il s'agissait de bâtir une confédération gotho-arienne qui comprenait pratiquement tout l'ancien empire romain d'Occident. Or, tous ces peuples, désormais vassalisés plus ou moins au Goth selon la loi germanique, *enclavaient Clovis*. Théodoric avait même conclu l'alliance matrimoniale avec le Vandale Thrasamund qui épousa sa soeur, Amalafrière, vers l'an 500. « Ainsi, toutes les puissances ariennes étaient dans son alliance. Jordanès [historien byzantin du VI^e siècle] parle un peu plus loin de ce mariage, ainsi que de celui de la fille d'Amalafrière, Amalaberge, avec Herminafred, roy des Thuringiens. Bref, il s'agit d'une

politique d'envergure européenne »⁴². La chose était si avancée que Clovis lui-même n'avait pu refuser de donner des gages à cette coalition germanique, donnant la main de sa soeur au fils de Théodoric lorsque ce dernier la lui avait demandée, un Théodoric qui était lui-même déjà mariée à la soeur de Clovis, Audoflède, en 494 ! Selon les règles dynastiques purement barbares, celles de la *tanistry* (qui faisait succéder le frère, voire l'oncle ou le neveu, mais non le fils), Clovis était donc *déjà* vassalisé au Goth (car la dynastie goth était, sous l'angle de vue barbare, de rang royal plus élevé que celle franque : cette dernière lui était donc soumise dès qu'un lien matrilinéaire était noué... ce que savait très-bien le rusé Goth arien), lui et tous ses Francs... mais aussi, tous les gallo-romains catholiques de la Gaule qu'il venait de conquérir. Et, tout allait donc très-bien, madame la Marquise, l'Empire romain d'Occident *continuait* conjointement avec celui d'Orient, il n'y avait pas d'hiatus dans l'Histoire, simplement une *arianisation* de la chose romaine après vingt ans d'un certain flottement politique en Occident, qui en avait vu bien d'autres...

Car évidemment, dans ce schème politique arien, le roy Très-Chrétien était *simple vassal*. Quand d'ailleurs Théodoric écrira à Clovis pour le « féliciter » de sa deuxième victoire sur les Alamans en 505⁴³, il

⁴² Rouche, pp. 516-517.

⁴³ La première en 496 n'avait pas suffi à les réduire complètement, et ils s'insurgeront de nouveau aux alentours de l'an 505, neuf ans après la première victoire, si l'on en croit la chronique de Frédégaire, malgré, comme nous l'avons déjà relaté, leur allégeance à Clovis lors de la mémorable bataille de Tolbiac. On ne peut s'empêcher de voir dans ces terribles Alamans, une grande ressemblance avec les Saxons qui donnèrent tant de mal à Charlemagne : ces derniers n'en seraient-ils pas les remuants héritiers et fils ?

saura bien le lui rappeler *dès la première ligne*, histoire de lui faire sentir qui était le maître en Occident : « Nous nous réjouissons certes *de la parenté par alliance* qui nous lie à votre courage, d'autant plus que vous avez poussé heureusement le peuple des Francs [Ripuaires], stable depuis longtemps, à de nouveaux combats et que vous avez soumis d'une main victorieuse les peuples alamans ». Michel Rouche commente cette lettre avec justesse : « Théodoric vit dans un système de parentèle (famille large) où les femmes sont « épousées » comme gages de paix (*friedlehen*) afin de créer des alliances charnelles indestructibles. La victoire du parent par alliance est donc la sienne, ce qui laisse supposer dans la mentalité germanique que la princesse Audoflède [soeur de Clovis] a, en quelque sorte, légué par privilège matrilineaire l'autorité sur les Mérovingiens aux Amales [dynastie royale goth]. Théodoric voit donc rejaillir sur lui la gloire des combats de Clovis sur les Alamans »⁴⁴. Tout-de-même, ce n'était vraiment pas manquer de culot. Au grand agacement, certainement, de Clovis qui, en 505, n'allait pas tarder à saisir la manivelle de l'Histoire pour la tourner dans le bon sens, en ce qui concerne les Goths...

Donc, pour en revenir à notre propos, on voit bien que dès 493, le danger hégémonique goth était furieusement là, avec la bénédiction « *urbi et orbi* » de l'empereur d'Orient... au moins dans un premier temps. Et 494 voyait les multiples mariages goths concrétisant cette ambition. *Il n'y avait donc vraiment aucune place, après Tolbiac en 496, pour quelque délai que ce*

⁴⁴ Rouche, p. 415.

soit, quant à la collation du baptême de Clovis. Et, effectivement, l'Histoire nous enseigne qu'on n'en perd aucun. Car remarquez bien que Clovis avait déjà pris le contre-pied avec le baptême catholique de ses deux premiers fils, en 494-495. C'étaient déjà des pierres de construction du nouvel ordre franco-catholique qu'il édifiait en face de celui ariano-germanique. Non, il n'y avait vraiment pas de temps à perdre après la grande victoire de Tolbiac. La meilleure preuve de cela, c'est qu'en 497, à peine un an après Tolbiac, l'Ostrogoth obtint « de Constantinople la reconnaissance de son pouvoir en Italie et reçu les insignes impériaux qu'Odoacre avait expédiés en Orient lors de la chute de l'Empire d'Occident, en 476. Théodoric disposait donc, sinon juridiquement du moins de fait, des pouvoirs impériaux par délégation de Byzance [ou plus exactement : *prétendait* en disposer ; nous dirons pourquoi tout-à-l'heure cette prétention était absolument invalide et illégitime] »⁴⁵.

Et c'est bien pourquoi le caractère qui traduit le mieux l'ambiance contextuelle de l'Acte Unique, est celui de l'URGENCE. À chaque étape importante de l'histoire de la conversion de Clovis, on sent du reste cette obligation pour le Franc de se donner au Christ *le plus vite possible...* sous peine d'anéantissement politique total (en lisant ce qui suit, remarquez bien que c'est la force de la *Religion* qui sauve *politiquement* Clovis à chaque fois) ! 1./ À Tolbiac, si le Christ n'avait pas été invoqué *formellement* pour apporter la victoire, Il n'aurait pas répondu *formellement* : c'était déjà la dé-

⁴⁵ Rouche, p. 275.

faite définitive des Francs et des gallo-romains. Voyez si cela cadre avec les soi-disant attermolements religieux de Clovis dans lesquels se délectent nos modernes. 2./ *Après Tolbiac*, libérés des Alamans, c'est pour les Francs derechef la même situation aiguë avec l'Ostrogoth, beaucoup plus dangereuse même. Une situation d'urgence extrême qui exigeait que le Voeu de Clovis à Tolbiac de se faire catholique soit concrétisé *le plus tôt possible* pour vaincre l'arien. Voyez là encore si l'on pouvait tranquillement reporter *d'un an ou deux* le baptême de Clovis, sous prétexte qu'il fallait du temps pour préparer... les fastes de la cérémonie, comme le suppose étourdiment et quasi imbécilement Michel Ruche dans son concept d'une conversion *far-niente* et réticente de Clovis. Francis Dallais résume ici beaucoup mieux la situation en écrivant : « Le roy des Francs se devait de briser *promptement et rapidement* le glacis [gotho-arien] qui l'encerclait »⁴⁶. Or, le moyen pour cela, c'était son baptême public et surtout national. La collation de ce baptême donc était très-urgente et Clovis, bien sûr, le savait mieux que personne. 3./ *À la fin du catéchuménat de Clovis* qui fut certainement très-rapide⁴⁷, on voit les antrusions DEVANCER

⁴⁶ Dallais, p. 158.

⁴⁷ On a déjà une preuve que les lois canoniques ordinaires ne furent pas respectées eu égard à l'urgence de la situation, par le fait que Clovis fut baptisé à la Noël et non à Pâques comme l'usage canonique le voulait formellement, ou à défaut à la Pentecôte, ce qui, si l'on retient la date de Pâques, aurait reculé la date de la cérémonie à trois voire quatre mois. Ces lois canoniques étaient en effet à l'époque très-strictement appliquées : « En Occident, le pape saint Léon [440-461] maintenait jusque dans les moindres détails la régularité et l'uniformité de la discipline. Les évêques de Sicile conféraient solennellement le baptême, non-seulement à Pâques et à la Pentecôte, mais encore à l'Épiphanie. Léon, par sa lettre du 21 octobre 447, les exhorte à suivre la discipline du Saint-Siège, d'où ils recevaient la consécration épiscopale, *et à ne baptiser qu'aux jours de Pâques et de Pentecôte* ceux

qui sont en santé et en liberté. Mais, ajoute-t-il, on peut baptiser en tout temps *en cas de nécessité* ; comme en péril de mort, pendant un siège, dans la persécution, dans la crainte du naufrage. (...) Sous le pontificat de Gélase [492-496], l'Italie se trouva tellement désolée par la guerre et par la famine, qu'en plusieurs endroits on manquait de clercs pour le service des églises et l'administration des sacrements. Dans cette extrémité, on fut souvent obligé de passer sur les formalités ordinaires, et de dispenser de la rigueur des anciens canons. Mais dans la crainte que cette condescendance ne tournât en abus, le Pape, que Jean, évêque de Ravenne, avait souvent informé de tous ces troubles, fit divers règlements qu'il adressa aux évêques de Lucanie et des Brutiens, ainsi qu'à ceux de Sicile, chez qui le mal était apparemment plus grand que dans les autres parties de l'Italie. Il ordonna... 7° *Défense de baptiser qu'à Pâques et à Pentecôte, sinon dans le cas de nécessité, où l'on doit avoir soin que le moribond ne sorte point de cette vie sans ce remède salutaire* » (Rohrbacher, t. VIII, pp. 152-153 & pp. 422-423). Si donc Clovis a canoniquement été baptisé à la Noël, alors que, faut-il le dire, il n'était pas à l'article de la mort, c'était parce que la nécessité était reconnue *vraiment* criante, pour le motif majeur *d'avancer de quatre mois l'évènement de l'unification religio-politique de la Gaule sous un roy catholique*. Dans le contexte politique que nous venons de rappeler, le délai en question, en effet, était loin d'être indifférent ! Or donc, puisqu'il y avait urgence, la Noël à retenir est obligatoirement celle qui suit *immédiatement* la victoire de Tolbiac, et nous savons avec certitude historique absolue que la bataille eut lieu l'an 496. Au reste, Clovis était déjà catéchisé par Clothilde sur l'essentiel, il ne restait à vaincre que certains problèmes qui lui étaient personnels (ceux notamment dûs à sa fierté belliqueuse, à son orgueil qui se cabrait devant un Dieu crucifié, et sans doute, plus doctrinalement, sur la nature chrétienne du droit divin *direct* de la royauté du Christ-Dieu remplaçant l'idolâtrique conception germanique). Clovis a donc commencé comme tout néophyte en ce temps là : d'abord *audientes* (catéchumène novice n'ayant pas encore le droit d'assister à la messe entière, n'étant autorisé qu'à *entendre* -*audientes*- la Parole de Dieu et devant sortir à l'Offertoire), ce premier palier ayant pu être très-rapidement franchi par Clovis vu sa science de la religion catholique déjà acquise (par le moyen de Clothilde, disions-nous, aidée de tous les évêques gallo-romains consultés par Clovis ; même Michel Rouche est bien obligé de reconnaître que « Clovis a été continuellement *dès le début de son règne* en relation déférente avec l'épiscopat » -pp. 408-409- : imagine-t-on ces saints évêques qui étaient devenus par la force des choses les administrateurs du temporel, intelligents et attentifs, grands par tous les côtés, surtout évidemment celui spirituel, l'entretenir de la pluie et du beau temps politiques sans y mêler adroitement la Religion qu'ils savaient être la vraie clé de la crise engendrée par la chute de Rome en 476 ? Mais surtout, n'oublions pas l'Apparition mystique dont a été favorisée Clovis à Tours, qui lui a communiquée la Foi de manière infuse, c'est-à-dire immédiate, tel le juif Ratisbonne...), puis, *competentes*, c'est-à-dire catéchumène officiellement apte à recevoir le baptême, second palier qui durait canoniquement quarante jours au bout desquels le Credo était appris au futur baptisé (c'est probablement à ce moment qu'il a officiellement informé par lettre les Évêques de toutes les Gaules, de son prochain baptême). Or, ce délai était largement respecté entre la victoire de Tolbiac, qui eut lieu au printemps 496, et la Noël de la même année. Nous faisons remarquer que le même raisonnement doit être

l'interrogation publique que Clovis devait leur faire quant à la Foi catholique. On sent vraiment que tout presse et que, ne serait-ce que pour raison politique, la cérémonie dût être faite le plus vite possible (ce qui ne signifie nullement : bâclée). Tout cela, pour parler par euphémisme, cadre infiniment mal avec les ajournements du baptême royal chers aux historiens rationalistes. L'obtention par Théodoric des insignes de l'empereur romain d'Occident en 497 est d'ailleurs une probable suite politique de l'impact de la Noël 496 sur la cour de Ravenne.

Conclusion : le contexte politique rejoint étonnamment celui purement religieux pour confirmer une date de baptême *extrêmement rapide* après Tolbiac, pour authentifier l'hypothèse d'un très-bref délai, le plus court possible, entre le Voeu de Tolbiac et le Baptême officiel. Or, puisque tout ce processus s'origine sur la date de Tolbiac, il s'agit, pour connaître l'année du baptême, de computer à partir d'elle. La bataille de Tolbiac ayant eu lieu avec une certitude historique absolue « *la quinzième année du règne de Clovis* » au rapport indiscuté, admis de tous, de Grégoire de Tours, c'est-à-dire au printemps 496 (certains disent à l'automne ?), la thèse traditionnelle qui veut que le baptême ait eu lieu

tenu pour les antrusions de Clovis, ceux-ci étant déjà préparés par leurs épouses évoluant dans un monde catholique, voire elles-mêmes déjà converties à l'instar de leur reine Clothilde, et de plus cohabitant avec les soldats gallo-romain *catholiques* de Syagrius. Une conversion officielle *extrêmement rapide* de tout le peuple Franc, en quelques mois, est donc tout ce qu'il y a de plus plausible, dès l'an 496, sans qu'il soit besoin de supposer un travail bâclé ou de pure forme... C'est bien au contraire tout l'élan d'un peuple consentant et heureux d'avoir enfin trouvé « la clé de la science qu'il a cherché depuis LONGTEMPS » (prologue de la Loi salique), irrésistible poussée collective vers le bien moral, qui quitte enfin le tremplin, propulsé vers le ciel...

à la Noël 496 est bel et bien historiquement la plus probable. Il n'y a aucune raison de ne s'y point tenir, c'est, comme nous venons de le voir ensemble, tout le contraire qui est vrai, et nous nous y tiendrons donc.



Il est temps de recueillir nos données. On peut résumer ainsi l'histoire très-édifiante de la conversion de notre premier roy Très-Chrétien. Héritant de ses pères une véritable vénération, plus encore qu'une sympathie politique, envers les si dignes Évêques gallo-romains *et l'Église catholique qu'ils représentaient, et bien entendu au Christ qui fondait cette Église*, Clovis, lorsqu'il est hissé sur le pavois en 481 à 15 ans, a le visage de son âme déjà fort tourné vers la Foi, qu'il regarde plus que sympathiquement, voire même secrètement avec bien de l'envie, comme son peuple, mais... encore de loin. Puis, de nombreux rapports sociopolitiques avec lesdits Évêques dès le début de son règne, des intérêts communs basés non point tant sur l'ambition politique que sur l'élévation morale de l'homme, tellement éclatante en saint Rémy par exemple (mais il n'était pas le seul), suscitent déjà en 486, à Soissons, un geste très-important de Clovis qui, bien au-delà de la simple sympathie, inclut un vrai sacrifice, personnel, plus pour le Christ et l'Église que représente Rémy que pour sa seule personne. Déjà là, nous l'avons démontré, *il veut publiquement engager résolument tout son peuple Franc derrière lui à privilégier dans leur vie, l'Église catholique*. C'est cela le vrai sens, le sens profond de l'épisode

de Soissons. Et cependant, nous sommes encore à... *dix ans* de Tolbiac !

Puis, c'est le mariage de Clovis avec la catholique Clothilde en 492, et *aussitôt* un extraordinaire triomphe de la grâce divine dans l'âme du roy, cette fois-ci d'ordre pratique et privé, puisqu'il vit dès cette date en *catholique* sous le rapport des moeurs... ce qui n'est vraiment pas un petit miracle de la grâce chez un roy barbare germanique ! *Quatre ans avant* Tolbiac, Clovis était *pratiquant catholique*, sur le plan des moeurs si important dans la vie d'un homme, quand bien même son intellect ne semble pas entamé le moins du monde... malgré l'édifiante Clothilde (c'est normal, nom d'un chien : une femme n'a pas le pouvoir de convertir les idées d'un homme ! Non mais, pour qui elle se prend, cette Clothilde ??). Puis encore, Clovis accepte de faire entrer dans l'Église ses deux premiers fils, et il le fait héroïquement, et il le fait politiquement, et, nous l'avons vu, il ne peut d'ailleurs le faire *que* politiquement : en 493-495, il est, non plus seulement sur le plan des moeurs privées mais sur celui politique, *pratiquant catholique*, mais certes pas encore... *catholique pratiquant*.

L'année suivant la redoutable épreuve du baptême de son second fils et déjà la victoire complète du Christ dans le foyer de Clovis (puisque ce second fils baptisé, contrairement au premier, guérit), enregistre alors la victoire du Christ dans la vie politique de Clovis, et, d'une pierre deux coups, sur sa vie tout entière et tout court : Tolbiac est l'occasion qui RÉVÈLE violemment, avec terrible tremblement d'âme et grand éclat de tonnerre, le catholique en Clovis... *d'abord à Clovis*

*lui-même*⁴⁸ ! Nous l'avons vu ensemble : C'EST À CE MOMENT-LÀ QU'A LIEU LA CONVERSIO A DEO DE CLOVIS, QU'IL EST CONVERTI AU CHRIST, AU SENS FONDAMENTAL, THÉOLOGIQUE ET PREMIER DU TERME, qu'il donne résolument sa Foi à Celui qui va lui montrer *immédiatement* sa toute-puissance divine.

Il est alors fait *audientes* dès après Tolbiac, c'est-à-dire catéchumène novice, pour apprendre systématiquement la doctrine de la Foi au cours de nombreux entretiens avec les saints Rémy et Waast, ce dernier délogé de son ermitage tout exprès, et probablement avec d'autres Évêques ; mais bien que déjà converti en principe à la toute-puissance du Christ depuis Tolbiac, son intellect renâcle encore et oppose farouchement une dernière résistance, qu'apparemment les sermons de Clothilde ni de Rémy ne peuvent vaincre (ne va-t-il pas jusqu'à chercher une échappatoire en se retranchant derrière les soi-disant réticences de ses antrusions « *de ne pas vouloir abandonner leurs dieux* »... qui, en fait, se révèlent complètement fausses puisque lesdits antrusions se dépêcheront comme un seul homme de lui dire qu'ils « *rejetent leurs dieux mortels pour croire en Celui immortel que prêche Rémy* » ! C'était donc... *lui*, notre Clovis, tête dure, qui ne voulait pas encore se décider à les abandonner résolument ! — Ce qui n'empêche nullement que l'acte de confesser sa Foi pas encore bien affirmée à ses antrusions, valait le sacrifice de sa royauté païenne au Christ).

⁴⁸ « Que survienne un incident décisif ménagé par la Providence, et Clovis déjà ébranlé [par le triomphe du Christ, lors du baptême de son second fils, qui « réussit »], sera tout-à-fait gagné à la cause du christianisme » (*Le sel de la terre*, p. 28).

Or, preuve que ce dernier bastion du paganisme n'est que très-secondaire dans l'âme de Clovis, on voit notre premier roy faire *de lui-même* une démarche *personnelle* à saint Martin à Tours le 11 novembre 496 précisément parce que sa volonté *personnelle* était de vaincre en lui les réticences qu'il savait ne pouvoir vaincre lui-même dans son âme ; exactement comme, dès après la bataille de Tolbiac, il fait *personnellement* chercher un saint ermite, déjà, pour vaincre ses doutes intellectuels. C'est alors que le Christ, par Miséricorde, intervient Lui-même et fait grâce à notre Clovis de tant et si bonne volonté, d'une Apparition qui enlève en lui d'un seul coup d'un seul ce qu'il ne pouvait vaincre même en le voulant⁴⁹. Or, cette Apparition, d'une pierre deux coups, non seulement convertit totalement son intellect mais infuse mystiquement la Foi en Clovis, et *immédiatement* (comme si Dieu Lui-même voulait montrer l'urgence du baptême...) ; c'est-à-dire qu'il n'avait à proprement parler plus besoin de prédication après son pèlerinage du 11 novembre, connaissant la Foi « *aussi bien que les évêques* » ira jusqu'à écrire saint Avit, ce qui n'est pas une petite connaissance, car les grands et saints Évêques gallo-romains d'alors n'avaient rien à voir avec, pardon, les ratichons post-concordataires et post-vaticandeux de notre sinistre époque (Avit ne fait évidemment là pas seulement allusion à

⁴⁹ Dans le grand saint Augustin d'Hippone, ce dernier et redoutable obstacle à la Foi complète, qu'il n'était pas en son pouvoir de vaincre malgré ses efforts, avait été « l'amour de la femme » comme il l'avoue lui-même humblement dans ses célèbres *Confessions*... Un jour, un curé rencontre au détour d'un chemin champêtre un brave paysan assis sur un talus, en train de pleurer à chaudes larmes. « Mais, mon cher fils, qu'avez-vous donc ? » s'écrie le prêtre. Et le paysan de répondre : « Ah ! crévindju, M'sieur l'recteur, mon âne vient d'c'erver ! *C'que c'est que d'nous, quand même ! C'que c'est que d'NOUS !* »

l'enseignement *ex auditu* qu'il avait reçu)... C'est justement cette Foi *infuse* donnée par le Christ à Clovis qui explique le mot de saint Nizier dans sa lettre, sur lequel phantasme bien à tort Michel Rouche, à savoir qu'à Tours, Clovis promet de se faire baptiser « *sans délai* » (effectivement, grâce à cette Apparition, il *savait* parfaitement la Foi, il pouvait donc théoriquement être baptisé au lendemain même de ce pèlerinage : ce mot ne signifie donc pas du tout qu'*avant* Tours il y aurait eu de longs délais, comme le déduit faussement Rouche⁵⁰, il signifie qu'*après* ce pèlerinage, le baptême pouvait être immédiat).

Après Tours, il est fait *competentes* pour respecter les règles canoniques (faisons le compte : du 11 novembre au 25 décembre 496, il reste quarante-quatre jours, plus que les quarante canoniquement requis pour faire d'un catéchumène *competentes* un baptisé : tout cela cadre très-bien), et il en informe immédiatement par lettre-circulaire *tous* les évêques des Gaules (à moins qu'il ne faille situer cet envoi épistolaire collectif aux évêques au moment où Clovis est fait *audientes*, nous ne saurions trancher ce point). Politiquement, le temps pressait furieusement, nous l'avons vu. Ne reste plus, pour achever le cycle de la conversion, que la cé-

⁵⁰ Car dans ce cas, saint Nizier aurait écrit : « sans *plus* de délai » et non : « sans délai » ! N'oublions pas, et Michel Rouche est le premier à le savoir, que les lettres des Évêques gallo-romains fort cultivés de ce temps-là sont très-étudiées, très-littéraires, ils n'emploient pas n'importe quel mot, bien au contraire, dans des arabesques de styles fort savantes qui sont comme autant d'écrans raffinés, véritables ouvrages d'art, ils les insèrent soigneusement pour qu'ils aient tous une signification très-précise sous des dehors anodins... Or, saint Nizier a bien écrit dans sa lettre, et Michel Rouche a bien traduit, « sans délai », et non « sans *plus* de délai » : c'est donc notre présentation des faits qui est affirmée dans cette lettre, à savoir qu'après l'Apparition de Tours, Clovis pouvait être baptisé tout-de-suite, c'est-à-dire enfin... « sans délai ».

réunion elle-même du baptême, publique, à la Noël 496.

Scellons ce point capital avec les propres termes de saint Avit pour féliciter chaleureusement le roy Clovis de sa conversion, il l'a tellement mérité : « J'aurai voulu ajouter à tous vos éloges quelques exhortations, s'il avait manqué quelque chose à votre science et à votre religion. Irons-nous prêcher la Foi au chrétien converti ACCOMPLI, cette Foi, *qu'avant cet accomplissement [de la Noël 496] vous avez vue sans prédicateur ? Ou bien l'humilité que depuis LONGTEMPS vous nous témoignez AVEC DÉVOTION, alors que vous ne nous la devez d'abord qu'après votre profession de foi ? (...)* N'ayez ni honte ni ennui à construire, par l'envoi d'ambassades sur ce sujet, le royaume de Dieu, Lui qui a tout fait pour édifier le vôtre".

Voyez, dans cette magnifique lettre, dont les contours littéraires raffinés et élevés, si dignes, parfument jusqu'à la traduction française, s'il n'est pas de notoriété publique que Clovis vit en catholique bien avant sa profession officielle de Foi à la Noël 496...!



Mais, après avoir été obligé de bien fixer les étapes de la conversion de Clovis à cause des objections rationalistes, renouons à présent le fil historique en nous situant au lendemain de Tolbiac.

« ... Rémy, poursuit Victor Canet, avait eu avec Clothilde des entretiens secrets^{vi}. Il lui appartenait d'achever l'oeuvre préparée par les prières de la reine,

commencée par Dieu sur le champ de bataille, et continuée par saint Ours et saint Waast. Le roy se rendait volontiers à ses enseignements et à ses exhortations, mais il lui restait des inquiétudes. Il ne s'agissait pas uniquement de lui, et il devait tenir compte de ses Francs. Il savait leur fidélité aux anciens usages, et leur attachement à des superstitions auxquelles les ramenaient leurs plus chers souvenirs. La lumière que la piété de Clothilde avait fait luire peu à peu dans son intelligence, n'avait pas encore éclairé ces âmes généreuses sans doute, mais peu préparées à la vérité. Quel accueil devaient-elles faire à ses ouvertures ? [Victor Canet, ici, va un peu trop loin, car le même travail de la Grâce s'opérait parallèlement dans les âmes des dignitaires Francs que dans celle de leur roy : nous verrons dans quelques lignes Ivan Gobry nous le bien montrer ; prouve d'ailleurs cet antécédent travail de la Grâce dans l'âme des Francs, la magnifique proclamation de Foi qu'ils feront, *tous* et spontanément. L'Histoire, en effet, n'enregistre *aucune* exception comme à Soissons : pas un seul guerrier ne sort du rang pour contredire ; ce qui prouve aussi que les craintes de Clovis concernant son peuple, n'étaient pas fondées].

« Je vous écoute volontiers, très-saint Père [dit Clovis à Rémy], mais je crains que le peuple ne veuille pas me suivre et abandonner ses dieux. J'irai, ajouta-t-il, et je lui parlerai ». Il réunit en effet le peuple [plus précisément : ses seuls antrustions], et avant qu'il eût prononcé une parole, *TOUS*, sous l'inspiration de la puissance divine, s'écrièrent : « *Nous rejetons nos dieux mortels, ô roy pieux, et sommes prêts à suivre le Dieu immortel*

qu'annonce Rémy »⁵¹. L'épisode, auquel la religion royale française attache une importance aussi grande qu'à celui du vase de Soissons, et avec grande raison, signifie le don au Christ par Clovis de sa royauté de droit divin direct ; il signifie aussi LA CONVERSION COLLECTIVE DU PEUPLE FRANC, PAR L'ORGANE UNANIME DE SES CHEFS. Par cette proclamation publique, en effet, les principaux des Francs saliens confessaient, en corps et pour tout le peuple, leur conversion sans réserve au Christ, derrière et avec leur roy. Dont acte. C'est le deuxième moment important de l'Acte Unique après le Voeu du roy des Francs à Tolbiac. Il ne restait plus qu'à rédiger l'acte notarial, enregistrer juridiquement par-devant Dieu un fait *national* désormais complet et avéré. Le fait formidable de la conversion de *tout* le peuple Franc.

Au sujet de cette conversion collective, laissons Ivan Gobry apporter quelques précisions utiles. « Ce qui peut paraître ici un curieux revirement n'est pas difficile à imaginer : les guerriers avaient *connu* le Voeu de Clovis sur le champ de bataille [il faut le tenir pour indubitable au moins pour la garde personnelle de Clovis, c'est-à-dire les grands guerriers vouant quasi leur vie à celle de leur roy selon la coutume barbare et qui l'entouraient *au plus près* dans les batailles : il est absolument certain qu'ils ont entendu de leurs oreilles le Cri de Clovis, sans doute répété plusieurs fois avec véhémence], et lui avaient attribué la victoire qui avait suivi ; ils admiraient donc la puissance du Dieu chré-

⁵¹ Canet, pp. 145-146.

tien.⁵² Ensuite, quand, sur le chemin du retour, Clovis s'était arrêté à Toul, qu'il venait de délivrer de l'occupation des Alamans, il s'était lié d'amitié avec saint Vaast, alors ermite et futur évêque d'Arras⁵³ ; celui-ci avait répondu à toutes les questions du converti et, à sa grande satisfaction, avait ajouté ses commentaires sur la Religion qu'il professait. Clovis, séduit, lui avait demandé de l'accompagner jusqu'à sa villa, afin d'écouter de sa bouche les merveilles du Royaume de Dieu ; les guerriers avaient *vu*, et certains *entendu*, au long du chemin du retour, l'homme de Dieu expliquer

⁵² « Immédiatement [après le Voeu de Clovis adressé au « Dieu de Clothilde »], la puissance Divine se fit sentir et les Alamans, un instant victorieux, connurent d'abord un flottement dans leurs rangs, flottement qui tourna à la déroute lorsque leur roy tomba, percé de plusieurs coups. D'aucuns, depuis, n'ont pas voulu voir la grandeur de l'alliance qui venait d'être scellée entre Dieu et son peuple. Par bêtise ou pire, par athéisme, ils ont été jusqu'à nier la participation de Clovis à Tolbiac, à réduire cette grande victoire aux dimensions d'un simple combat de bandes. C'est que reconnaître la victoire du roy, à Tolbiac, dans les circonstances léguées à la postérité, les eut forcés d'admettre *l'intervention Divine dans la conduite du royaume*, ce qu'une certaine « histoire » nie systématiquement, comme par peur que l'affirmation de la réalité Divine du royaume de France balaie les régimes bâtards » (*Les mérovingiens, etc.*, pp. 56-57). Voilà qui est bien dit. On ne peut d'ailleurs dénier sans forfaiture la réalité du Voeu de Clovis à Tolbiac, premier acte historique engendrant à sa suite la Conversion du peuple franc, le Baptême sacral, l'Élection divine de la France au baptistère de Reims : « Les documents ne nous autorisent pas à tenir pour légendaires le récit de Tolbiac et la promesse de Clovis d'embrasser la foi chrétienne s'il remportait la victoire. Si l'on estime que le récit qu'en écrivit Grégoire de Tours à cent ans de distance n'en offre pas, à cause de sa date, toutes les garanties d'exactitude désirables, on possède, par contre, le témoignage formel de deux contemporains, celui de l'historien Cassiodore et celui de saint Avit, évêque de Vienne » (*Le Christ qui est roy, etc.*, pp. 33-34).

⁵³ Si l'on en croit le récit de l'abbé Jean-Baptiste Klein, écrit pour le quatorzième centenaire en 1896, « Clovis traversa la cité de Toul et s'adressant à l'évêque saint Ours, il lui fit part de ses désirs de réaliser au plus tôt la promesse faite sur le champ de bataille ; en même temps, il avoua qu'il avait besoin d'être instruit sur les vérités chrétiennes, et implora cet office de sa charité pontificale. La modestie de l'évêque n'osa se charger d'une fonction qui lui paraissait difficile ; il sentait que le royal catéchumène avait autant besoin des exemples d'un saint que des leçons d'un docteur : aussi confia-t-il le roy aux soins d'un prêtre savant et pieux nommé Vaast » (rapporté par *La sel de la terre*, p. 11).

à leur roy les mystères du christianisme ; et ils avaient assisté à un miracle qui authentifiait cet enseignement : Vaast avait au passage rendu la vue à un aveugle⁵⁴. Rien de tout cela n'avait échappé aux vainqueurs des Alamans, qui vouaient à leur roy une admiration de plus en plus grande, qui en étaient venus à considérer comme juste et légitime l'intérêt qu'il portait au catholicisme, et qui pressentaient maintenant sa conversion. À leur retour, ils avaient vu Rémy lui rendre visite⁵⁵, et avaient deviné sans peine ce que cette présence signifiait. Aussi, quand il les rassembla sur le parvis de son palais ou dans la cour de sa villa pour leur poser la grande question, qu'il jugeait embarrassante, ils ne lui laissèrent même pas le temps de la poser, et ils clamèrent leur adhésion.

« Il est donc vain, comme le font certains de nos contemporains, de froncer les sourcils ou d'ironiser

⁵⁴ Francis Dallais, décidément réductionniste, veut que la rencontre de Clovis avec saint Waast ait été impossible parce que le domicile de ce dernier ne se trouvait pas en ligne directe sur le chemin du retour de Clovis. L'objection est sans fondement, car précisément, après Tolbiac, Clovis et son armée devait libérer les territoires occupés par les Alamans et les rendre aux Francs Rhénans qui, sans les Saliens, avaient plié sous eux. Ce qui incluait d'avoir à faire *un crochet*... précisément en passant dans le pays de saint Waast, avant de rentrer chez eux. Comme résume Michel Rouche (il est amusant de faire se réfuter les historiens négationnistes les uns par les autres !) : « L'itinéraire du retour de Clovis fut donc commandé par la restitution aux Francs Rhénaux de leur ancien territoire. Après avoir remonté le Rhin par la voie romaine de la rive gauche jusqu'à Mayence, il obliqua sur Trèves, puis se dirigea vers Toul » (Rouche, p. 258). Rouche de son côté, ne veut bizarrement pas convenir de la conversion de Clovis à Tolbiac, mais il est bien obligé de convenir qu'à Toul, donc immédiatement après Tolbiac, Clovis « fit sortir de sa retraite érémitique un Franc de haute noblesse, Vaast, ancien soldat « romain » né à Chalus dans le Limousin, probablement d'un père membre d'une garnison de la circonscription du *Tractus armoricanus*. Ce converti, qui avait choisi un pays occupé par ses congénères, voulait sans doute y restaurer par ses prédications les structures ecclésiastiques disparues » (Rouche, p. 259).

⁵⁵ Assisté de « Solesmes, évêque de Chartres » (*Sigebertus*, in *Chron. An. 490* - Baronius, t. VIII, p. 630).

devant le baptême collectif de la noblesse franque [à la Noël 496] ; ELLE ÉTAIT PRÊTE À LE RECEVOIR^{vii}. Elle devinait, à la vue de la sainteté de ses évêques et de ses moines [Clovis admirait beaucoup la Foi de ces derniers, qui, dans le contexte de l'époque, faisaient partie des *convertis*, des chrétiens héroïques par opposition aux chrétiens plus ou moins attiédés ou fonctionnarisés restés dans le monde], de leurs miracles, de la vertu de la reine, que cette Religion était la seule vraie ; et, sans en pénétrer les mystères, elle la considérait comme désirable. Ces hommes en furent probablement instruits ensuite, avant et après le baptême, et méritèrent le titre de catéchumènes.

« On ne peut guère soupçonner le grand Rémy, si soucieux de la Foi de son troupeau, si pénétré de sa responsabilité devant l'avenir de la nation franque, à laquelle il appartenait désormais, et qu'il allait engendrer dans la vie surnaturelle, d'avoir baptisé en masse des hommes sans conviction et sans préparation. Il est vraisemblable que, pour cette oeuvre de transformation des âmes, il avait requis l'ensemble du clergé de Reims, de Soissons, de Laon, de Châlons, et d'autres cités environnantes. Il y a lieu aussi de supposer que, dans cette conversion globale, les femmes jouèrent un rôle important. Elles étaient, chez les Francs, respectées et écoutées, et exerçaient une forte influence sur leurs maris ; sans doute un certain nombre, qui révéraient Clothilde, avaient-elles déjà été initiées par elle ; car on ne peut imaginer que les hommes furent baptisés sans leurs femmes et leurs enfants. Il faut même aller plus loin, et penser qu'un certain nombre de Franques, femmes ou jeunes filles, avaient précédé les hommes

dans le baptême, et s'employaient, par leur exemple et leurs exhortations, à le leur faire désirer. Le projet de la sainte reine ne pouvait s'exercer sur son seul mari, alors qu'elle était environnée quotidiennement des épouses et des filles de ses compagnons d'armes, et qu'elle avait tout le temps de leur expliquer l'objet de son culte et de leur faire partager sa foi.

« Au surplus, les Francs païens et leur famille étaient minoritaires au milieu d'un peuple gaulois dévot ; ils recevaient quotidiennement, depuis quinze ans, un enseignement pratique de leur part, et ne pouvaient ignorer, au bout d'une si longue co-habitation, ce que signifiaient les fêtes de Noël, de Pâques, de la Pentecôte : les cultes de la Vierge Mère et des martyrs, les sacrements de baptême, de confirmation, de pénitence, d'Eucharistie. Ce que les lecteurs prennent habituellement pour une décision soudaine fut, comme celle du roy, préparée, mûrie, justifiée. Il est d'ailleurs certain que, si Clovis fut le premier roy franc catholique, *il ne fut pas le premier franc catholique* [l'ancienne armée gallo-romaine incorporée à celle franque de Clovis était composée surtout de catholiques...] ; et nous avons pu déjà constater que, sous ses prédécesseurs, un certain nombre de ces soldats laboureurs établis dans les domaines impériaux par les Romains avaient reçus le baptême⁵⁶ ; ces compatriotes des nouveaux oc-

⁵⁶ Du temps de Mérovée et des directs ancêtres de Clovis, soit, grosso modo, pendant le siècle précédant la Noël 496, certains Francs, par vagues successives et politiquement soumis à Rome (... mais non réellement !), s'étaient déjà répandus dans le Nord de la France et convertis à la Religion catholique au contact des pieux gallo-romains. Clovis retrouva évidemment de ces francs convertis quand il fit sa conquête. D'une manière émouvante, Ivan Gobry suppose même qu'il est très probable que les Francs de Clovis, en pénétrant la terre gauloise, se virent accueillis par les saluts typiquement francs d'anciens Francs intégrés, voire y retrouver une

cupants ne pouvaient pas se dispenser de leur expliquer l'objet de la Religion. Finalement, Clovis et sa cohorte de braves étaient, dans ce royaume, les derniers à entrer dans l'Église ; et il y avait, dans leur paganisme obstiné, une discordance et un illogisme politique ; Clovis avait donné aux Gallo-Romains devenus ses sujets les mêmes droits qu'aux Francs conquérants, et ils ne formaient maintenant qu'un seul peuple ; par le baptême, il n'allait pas le précéder dans la Foi, mais le suivre »⁵⁷.

Mais il faut à nouveau faire halte. Nous avons là une foison de renseignements historiques de tout premier ordre dont il serait préjudiciable de ne pas tirer la fondamentale leçon. Ces prolégomènes de l'Acte Unique sont en effet extrêmement importants : ils signifient *la participation des peuples entiers et unis de la Gaule, au baptême de leur premier roy, les Francs et les autres*. Autrement dit : TOUS LES PEUPLES HABITANT LA GAULE. Quant aux conquérants Francs, travaillés depuis longtemps par un désir sincère et ardent d'élévation morale (pas seulement politique, comme on le dit trop souvent⁵⁸), représentant environ 0,5 % de la

plus ou moins proche parentèle... On touche ici vraiment du doigt que, s'il y a un miracle et un miracle éclatant dans la conversion de la Nation gallo-franque, tout était vraiment bien préparé par la Providence sur le terrain humain ! Et si l'on veut bien se rappeler les liens ethniques des Gaulois d'avec les Francs, combien alors l'action providentielle, tout en douce et en prévoyance, devient évidente !!

⁵⁷ Gobry, pp. 135-138.

⁵⁸ Cette élévation morale, cette recherche de la Vérité, est révélée par les termes mêmes de la Loi salique, pour peu qu'on veuille bien la lire avec attention : « La nation des Francs, illustre, ayant Dieu pour fondateur (...) était encore sous une croyance barbare. Mais avec l'inspiration de Dieu, ELLE RECHERCHAIT LA CLÉ DE LA SCIENCE, selon la nature de ses qualités, DÉSIANT LA JUSTICE, GARDANT LA PIÉTÉ ». Cette phrase, très-probablement écrite par Clovis et ses fils, résume le parcours spirituel émouvant, édifiant, du peuple franc tout entier, emprunté depuis longtemps. L'abbé Vial peut bien commenter avec ferveur : « Ah ! cette Foi,

population des Gaules, ils se convertissent collectivement derrière le premier d'entre eux, qu'ils admirent et vénèrent : en vainquant les gallo-romains catholiques, c'est leur paganisme indigne et vieux jeu qui fut vaincu. Ivan Gobry vient de nous le dire : ils ne pouvaient autrement assumer cette haute mission d'unification de la Gaule qu'ils s'étaient assignée, dont les peuples, religieusement, leur étaient supérieurs. Par l'Acte Unique, tout le monde, finalement, était vaincu et vainqueur. Et, chose extraordinaire, exceptionnelle, en ce très-bas monde, c'était la Religion et la dignité de l'homme qui étaient vainqueurs, c'était le mal qui était vaincu !...

Quant aux gallo-romains peuplant la Gaule d'alors, non seulement ceux de la moitié nord sous la directe autorité politique de Clovis au lendemain de Tolbiac, mais ceux du midi, ils s'unirent tous avec une joie immense à la Noël 496. Car il ne faut pas s'imaginer la Bourgondie et l'Aquitaine en-dehors de cet élan gaulois unanime : bien au contraire, les populations méridionales n'avaient jamais reconnu vraiment

cette « science historique », ils l'ont *CHERCHÉE LONGTEMPS* « par l'inspiration de Dieu » ! Ils ont fini par en trouver la clé. Mais, plus heureux que les pharisiens de l'Évangile, à qui Notre-Seigneur reprochait d'« avoir soustrait la clé de la science divine, de n'y être pas entrés et d'avoir empêché les autres d'y entrer » (Lc XI, 52), les Francs nos pères ont trouvé cette « clé de la science », ils en ont ouvert les portes à deux battants et s'y sont jetés d'un seul bond, à la française, sans regret de leurs « croyances barbares » [l'illustre à merveille la réponse unanime qu'ils feront à Clovis, *avant même* que celui-ci ait eu le temps de leur soumettre la question de la Foi !], sans choix de ce qui leur agréerait davantage dans leur nouvelle Foi, car ils sont « libres d'hérésie ». Hérétique veut dire : qui choisit. Les Ariens choisissent, eux ne choisissent pas [comme sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus, digne fille des Francs, qui disait : « Je choisis... tout ! ». Et c'est dans ce palais de la Foi catholique qu'ils ont posé la pierre angulaire, je veux dire la Constitution fondamentale de la France ! » (Vial, p. 19).

l'autorité politique ni des wisigoths ni des burgondes⁵⁹, souffrant persécution sous ces ariens plus ou moins cruels, et souhaitaient ardemment depuis au moins un demi-siècle un roy qui unirait toute la Gaule sous la Religion catholique romaine. Il y eut bien entendu des divergences parmi les gallo-romains, certains catholiques tièdes se résignant à s'acoquiner avec l'occupant arien tellement sa puissance paraissait invincible (les « kollabos » sont de tout temps !), mais la majorité du peuple et d'ailleurs de l'élite gallo-romaine catholique aspirait ardemment à sa libération par le Franc. En fait, la Noël 496 va représenter pour toute la Gaule l'unification catholique tant attendue, ardemment désirée, et Dieu sait si tous, pour une raison ou pour une autre, s'unissent avec joie et ferveur à l'Acte Unique⁶⁰ !

⁵⁹ Sidoine Apollinaire était un évêque catholique gallo-romain vivant dans le royaume arien wisigoth. « Lorsqu'[il] mourut un 21 août entre 486 et 491, le clergé qui rédigea son épitaphe n'hésita pas à montrer son patriotisme et sa foi (...) et, pour terminer, donne une datation très curieuse : *Au temps de Zénon, c'est-à-dire de l'empereur romain d'Orient, décédé en 491* ! Il eût été normal de dater cette épitaphe de la énième année du règne d'Alaric II [roy des wisigoths]. Le refus de la domination wisigothique est ici net. Le triomphe d'Euric [père d'Alaric II] n'était que le silence des champs de bataille. Après avoir été reconnu dans toutes ses possessions par Odoacre, roy d'Italie [et des Hérules], après avoir repoussé sur mer les Francs Saliens qui avaient attaqué les Warnes ou bien été attaqués par eux, les Hérules et les Thuringiens sur le Waal et après avoir enfin abouti à la paix avec les Burgondes, Euric avait fait de son royaume une véritable superpuissance, mais il n'avait pas conquis l'opinion des Gallo-romains catholiques, même si son administration avait rivalisé de romanité avec celle des empereurs » (Rouche, p. 175).

⁶⁰ « Les populations si profondément catholiques du centre et du midi de la France, aux maux de l'invasion, avaient vu succéder la persécution arienne des Bourguignons et des Wisigoths. Au milieu de tant d'infortunes qui les accablaient, elles entendaient vanter la modération des envahisseurs du nord de leur patrie ; alors surgit dans leur coeur une espérance : c'est que peut-être dans un jour rapproché elles pourraient se donner à ces barbares et trouver auprès d'eux la délivrance de leurs maux. « Grégoire de Tours, lisons-nous dans M. l'abbé Darras, exprime à merveille ce sentiment timide et confus : bien que la terreur des Francs, dit-il, retentît déjà dans ces contrées [vite apaisée par la suite, au rapport des populations déjà conquises], tous désiraient ardemment leur règne [« [Clovis] a la

Quand la religion royale française rapporte ainsi l'enthousiasme de ceux qui assistaient au baptême de Clovis : « Le bonheur était dans tous les coeurs ; des larmes de joie coulaient de tous les yeux ; de joyeuses acclamations sortaient de toutes les bouches »⁶¹, il faudrait être bougrement stupide de dénigrer ces phrases sous l'imbécile prétexte qu'aucun chroniqueur n'a rapporté ces détails : le contexte historique les suppose amplement !

Ce Don, à la fois national et politique, qu'a fait librement de lui-même TOUT UN PEUPLE à Dieu et à son Christ à la Noël 496, tous les siècles passés depuis l'Acte Unique le proclament à qui veut l'ouïr. Malgré une pratique politique tellement incohérente et contradictoire, le pape Léon XIII saura encore bien le rappeler : « Lorsque Léon XIII composa en 1896 une ode latine pour le quatorzième centenaire, il se fit l'écho de cette opinion unanime et maintenant millénaire, en

beauté de la Sulamite que l'Écriture compare à un choeur de guerriers, et, comme elle, *il séduira les peuples au premier aspect*. Nous allons voir la Gaule, suivant l'énergique expression de notre premier chroniqueur [Grégoire de Tours], soupirer d'amour après sa domination » (d'Avenay, p. 41)]. Sur les limites septentrionales de la Bourgondie, plus particulièrement à Langres et aux environs, des mouvements secrets avaient lieu pour leur livrer le pays. Aprunculus, évêque des Lingons [Langres], fut soupçonné de prendre part à ces manoeuvres. Gondebaud [le roy burgonde arien] en conçut de l'ombrage et de la colère. Sa haine croissant avec la terreur, il donna l'ordre d'arrêter l'évêque et de lui trancher la tête. Averti à temps, Aprunculus s'échappa pendant la nuit de la ville de Divio (Dijon), en se faisant glisser au bas des murailles, et vint se réfugier chez les Arvernes. Sidoine Apollinaire accueillit dans sa demeure le vénérable proscrit. En apprenant de sa bouche tout ce qu'on disait du peuple franc, il partagea les espérances que concevaient alors la plupart des évêques du nord » (*Histoire générale de l'Église*, Darras, t. XIII, p. 541, cité par Dessailly, pp. 336-337). De plus touchants épisodes, plus véhéments encore dans leur espoir en Clovis, pourraient se raconter si l'on passait dans l'Aquitaine wisigothique, les goths y ayant été beaucoup plus durs et cruels envers les catholiques que les burgondes. Mais nous ne pouvons trop rallonger.

⁶¹ Abbé Klein, rapporté par *La sel de la terre*, pp. 15-16.

intitulant sa poésie : En souvenir du très heureux événement *qui amena la nation des Francs à la suite de son roy À SE CONSACRER au Christ* »⁶². Ce qui n'est pas banal, c'est que le pape Léon XIII affirme ici non seulement le baptême de la Nation et pas d'un seul homme fut-il roy, mais il parle de... *consécration collective*, terme évidemment moult supérieur au simple baptême, même national, et qui, il faut bien l'admettre, insinue... *l'élection divine de la France au sens fort que nous exposons dans cette étude !!*

Après Léon XIII, voyons le laïciste Pie XI reconnaître lui aussi que, par la cérémonie de la Noël 496, saint Rémy « baptisait la nation française ELLE-MÊME » (12 juillet 1933)⁶³, formule en vérité bien prodigieuse ! Ces deux papes, hélas à côté de leur pratique *concordataire* infiniment scandaleuse sur le plan politique, ne faisaient d'ailleurs sur cela que continuer tout simplement la grande tradition de *tous* les papes depuis la Noël 496, celle de la vérité en Histoire, celle que, dès les assises de la France Très-Chrétienne, le pape saint Hormisdas (514-523), quasi contemporain de Clovis, mettra en route, en écrivant ainsi à saint Rémy lorsqu'il l'institua légat pour toute la Gaule : « *Nous vous donnons tous nos pouvoirs pour tout le royaume de notre cher fils spirituel Clovis que, par la grâce de Dieu, vous avez converti AVEC TOUTE SA NATION, par un apostolat et des miracles dignes du temps des Apôtres* »⁶⁴... cette glorieuse et épiphannique tradition que Jean-Paul Double, se couvrant de honte et d'opprobre, sera le *premier* à

⁶² *Le Christ qui est roy, etc.*, p. 35.

⁶³ Cité dans *Le mystère de Jeanne d'Arc*, p. 163.

⁶⁴ Cité par Fontaine, p. 88.

trahir salement lorsqu'il dira vicieusement que le baptême de Clovis est ni plus ni moins qu'un baptême... « *comme les autres* » (= purement individuel donc, c'est-à-dire n'incluant nullement celui de la Nation tout entière).

Les forces vives gallo-romano-franques sont donc religieusement toutes unies autour du baptistère de Reims. Or, il est capital de comprendre que cette unité *religieuse* de tous les gallo-romano-francs en corps de peuple autour de Clovis, EST LE MOTEUR DU SALUT EN POLITIQUE, c'est-à-dire de l'Acte Unique. Et que c'est elle, concrétisée par la réunion *una cum* saint Rémy de tous les Évêques gallo-romains à Reims, qui permet et génère, *par le fait même de son existence*, l'unité politique c'est-à-dire la fondation de la Nation France, comme une mère engendre son enfant. C'est uniquement par le fait du baptême collectif des Francs auxquels, enthousiastes, s'unissaient tous les peuples de la Gaule, déjà baptisés et catholiques, que put s'ériger enfin, *par surcroît* (comme le révèle merveilleusement bien l'Évangile), cette unité politique gauloise que l'héroïque et admirable Vercingétorix, cette préfigure de Clovis, n'avait pu opérer malgré un colossal combat et l'aide pourtant unanime des druides, et que le Romain n'avait qu'artificiellement et militairement réalisée, n'ayant soudé à force que les corps dans la *pax romana*, pas les esprits et encore moins les âmes.

Or encore, puisque c'est la Religion qui *engendre* la Politique, cette dernière est tout entière *la simple expression temporelle* de la première : ceux qui s'unissaient par le principe de la vraie Religion, s'unissant subséquemment politiquement par une logique et bienheu-

reuse, bienfaisante, conséquence matérielle, font tout simplement... la politique de la Religion, celle du Christ. Sans même y réfléchir. *Et cette politique du Christ s'appelle onomastiquement LA NATION, c'est-à-dire un peuple christiquement constitué dans la dignité politique plénière et intégrale de l'homme, révélée par la Foi et la mise en pratique de la Foi socialement vécue.*

Or, nous l'avons assez vu dans nos précédents chapitres, pour réaliser cette perfection extraordinaire d'une vie sociopolitique révélant le Christ, tellement au-dessus de la puissance naturelle de l'homme déchu par le péché originel, il faut supposer nécessairement UN SACREMENT, la Présence parousiaque du Christ Lui-même dans la sphère politique, la chose, l'avons-nous assez dit, étant radicalement impossible à la puissance de l'homme, ou plutôt à son impuissance fondamentale, depuis la Chute. C'est pourquoi, le Christ apportant directement sa Grâce à la Noël 496, comme nous le verrons, la Nation put naître et se constituer.

La Noël 496 est donc un Acte Unique *essentielle-*ment religieux qui engendre *par-dessus le marché, par surcroît* pour reprendre le terme évangélique, un acte politique, une Nation, plus précisément LA Nation, structure nouvelle d'une nouveauté inouïe, dans laquelle pour la première fois en ce monde la dignité humaine intégrale était politiquement manifestée, gratuitement et pour tous, par la toute-puissante Grâce du Christ et la Foi unanime d'un peuple en Lui. De notre premier point historique se tire donc une formidable leçon :

« Religion catholique d'abord »

« Pour que vraie Politique s'instaure ! »

C'est parce que tout un peuple d'un pays donné s'est converti et réuni autour de la Foi catholique qu'une Nation a pu naître pour la première fois en ce monde⁶⁵.

Combien ici la parole de notre divin et bon Maître se vérifie : « Cherchez le Royaume des Cieux, et le reste [le bien commun politique] vous sera donné par surcroît » ! Le lecteur peut bien à présent toucher du doigt ce que nous avons affirmé en notre *Avant-Propos* [dans l'édition intégrale du *Traité*] : « On verra de nos yeux que c'est la Religion véritable qui engendre *très-concrètement* la puissance politique véritable, celle qui est digne de la condition humaine. Et sans elle, aucune politique vraie ne peut voir le jour ici-bas. Car si la Politique a la puissance pour elle, Dieu Seul est tout-Puissant ; et c'est la toute-Puissance qui génère la puissance, non l'inverse. C'est donc Dieu qui *ordonne* la Politique, au sens le plus strict comme le plus large du terme »⁶⁶...



⁶⁵ Voir à ce sujet, le remarquable article de Xavier de Roche, reproduit dans l'Annexe III, qui résume les principes fondateurs de ce qu'on a appelé "Les lois fondamentales du royaume" : il appert que la première d'entre elles est celle catholique. Madame Élisabeth de France, morte martyre de la royauté Très-Chrétienne (elle était resté *volontairement* auprès de son frère Louis XVI, en compagnie de Marie-Antoinette, sachant fort bien qu'elle y risquait sa vie), l'avait bien dit dans un mot très-profond : "*En France, la Religion est plus ancienne que le trône*".

⁶⁶ Pour reprendre le sujet de ce tiré-à-part, c'est-à-dire l'élection présidentielle de 2007, l'on voit à quel point il y a péché pour un catholique d'aller voter dans un système qui, dans le fondement même de ce qui le constitue, fait formelle et profession de ne pas considérer le domaine politique comme une *émanation* de la Religion...

La Religion catholique *généralant* la Politique réelle, sinon rien ? On comprend que le constat contrebouscule prodigieusement certains esprits embarbouillés de maurrassisme... et peut-être plus encore de scolastique. Et pourtant, là est la stricte vérité en Politique. D'ailleurs, ce que nous exposons est gravé dans la lettre historique la plus concrète : nous l'avons déjà vu plusieurs fois en ce Traité lorsque nous avons étudié la naissance des nations d'Europe et c'est encore plus évident pour la France. Car Clovis fut intronisé et institué dans sa nouvelle fonction royale sur toute la Gaule Unie précisément par... LES ÉVÊQUES QUI L'ONT BAPTISÉ, principaux responsables politiques de la Gaule d'alors !

« Les circonstances elles-mêmes contribuaient à leur conférer cette influence^{viii}. Il n'y avait plus aucun pouvoir debout, plus d'empereur pour administrer, plus d'armées pour protéger les frontières, plus d'institutions assez efficaces pour défendre les municipes. Devant cet effondrement de toutes choses, toutes les grandes âmes se réfugiaient dans l'Église, toutes étaient réclamées par les populations pour l'épiscopat. L'épiscopat du IV^e et du V^e siècle, composé généralement de tous les caractères fortement trempés du patriariat gallo-romain, fut donc la grande puissance surnaturelle, morale *et civile* de cette époque. Il était la lumière par la doctrine, la puissance par la force morale et la sainteté. *Il était tout pour cette société démantelée, qui ne vivait plus que par lui, espérait et se confiait en lui.* Quand Rémy convoqua tous ses co-évêques au baptême du premier roy Très-Chrétien, c'était les repré-

sentants religieux *et civils* de la Gaule qu'il réunissait, pour acclamer avec lui au nom de tous les Gallo-Romains cette jeune monarchie, dans laquelle ils entrevoyaient le remède aux maux du passé, le raffermissement du présent et la sécurité de l'avenir. C'est donc bien rapetisser les questions que de nier le testament de saint Rémy [qui affirme expressément ce pouvoir *politique* des évêques dans l'institution royale de Clovis sur la Gaule Unie, lors de son baptême] »⁶⁷.

« Et qu'on ne s'étonne pas que Rémy et ses collègues dans l'épiscopat se soient attribués la mission de fonder la royauté franque pour administrer la Gaule Unie. Ils l'ont fait comme évêques de l'Église catholique *et comme les seuls représentants politiques autorisés de la race gauloise*⁶⁸. Sans doute, le monde païen vécut dans

⁶⁷ Dessailly, p. 340-341. « On l'a dit et redit : notre patrie a été façonnée par la main de ses premiers pontifes comme un rayon de miel pétri dans la ruche par un essaim d'abeilles laborieuses » (Lecoy de la Marche, *La Fondation de la France*, chap. III). Les insignes capitaines des milices chrétiennes, dit la *Vie de saint Owen*, se réunissaient journellement comme des abeilles assidues autour d'une ruche. *Confluebant quotidie velut ad alvearia apes assidae, insignes christianae ductores militiae* » (*Saint Remi de Reims, apôtre des Francs (437-533)*, Étienne d'Avenay, p. 34).

⁶⁸ Les gaulois, d'ailleurs, devaient trouver extrêmement normal que les prêtres gèrent en même temps la Politique : leurs druides en avaient fait autant. Même saint Thomas d'Aquin, pourtant très-peu visité par le Saint-Esprit en Politique, le remarqua : « Comme il devait arriver un jour qu'en France, le sacerdoce chrétien serait en grand'honneur, Dieu permit que, chez les Gaulois païens, *les affaires publiques de toute la Gaule fussent réglées par leurs prêtres*, qu'ils appelaient Druides, comme le raconte Jules César, dans le livre qu'il a laissé sur la guerre des Gaules » (*de Regno*, p. 253). Nous sommes là en présence, d'ailleurs, de mœurs habituelles chez les barbares et d'une manière générale chez tous les peuples de l'Antiquité (voyez par exemple la belle fête de l'Épiphanie nous dire que les roys orientaux sont en même temps des mages, c'est-à-dire des prêtres...) ! Moins dégénérés que les modernes, *ils comprenaient très-bien que la Politique était un dérivé de la Religion*, quand bien même ils le comprenaient idolâtriquement : combien de ce côté-là ils leur sont supérieurs, eux qui professent que Dieu n'a rien à voir dans la Politique ! « Depuis la plus haute antiquité, l'élément religieux était le fondement essentiel du pouvoir [politique], les roys tenant leur autorité des puissances divines. Dans certaines de ces sociétés (Égypte, Babylonie, Canaan, Israël ou royaume hittite

les erreurs dogmatiques et morales les plus déplorable. Mais il ne poussa jamais l'idiotisme de la vérité jusqu'à professer les insanités de la libre pensée moderne. Non, jamais le monde, ni dans ses philosophes ni dans ses peuples, n'a donné l'ignoble spectacle de la secte révolutionnaire contemporaine, niant que la religion soit le PREMIER DEVOIR ET LA BASE ESSENTIELLE DE LA VIE SOCIALE. Ses penseurs de tous les siècles ont toujours professé ces deux principes absolument certains : c'est que l'homme doit être religieux principalement, c'est qu'ensuite il n'existe pas précisément à l'état individuel, mais à l'état social. De là, résultait pour eux, comme pour le plus vulgaire bon sens, que tous les devoirs qui s'imposent à l'individu s'imposent au milieu social en-dehors duquel on ne peut le concevoir. Tous les peuples admettant que l'obligation fondamentale de l'individu est d'être religieux, ont admis comme conséquence indiscutable que l'assise fondamentale de la société est aussi la religion ; *que celle-ci doit occuper le premier rang dans le corps social ; qu'elle a sa place marquée et sa part prépondérante dans la fondation des empires, dans la législation des peuples, dans le gouvernement des nations [d'où, précisément, le caractère gravement impie du « Politique*

[... avec le *Vrai* Dieu pour Israël, tout-de-même, môssieu Barbey...]), ce lien vertical entre la divinité et le roy est concrétisé par la cérémonie de l'onction sacrale » (Barbey, p. 22). Voyez par exemple, outre les roys-mages de l'Épiphanie, chez les Mogols et les Tartares : « Vers la fin du douzième siècle, le grand Khan des Tartares et des Mogols était Avenk ou Ung-Khan, prince chrétien de la tribu des Kerit. Abulfarage, auteur chrétien de l'époque et qui mourut primat des chrétiens jacobites d'Orient, l'appelle *Malek Johanna*, le *roi Jean*, dans son histoire universelle. C'est celui que nos historiens et nos voyageurs ont appelé le prêtre Jean, *parce qu'il était en effet prêtre*. Il eut pour gendre le fameux Ginguiskhan » (Rohrbacher, t. XVI, p. 338).

d'abord ! » de Maurras...]. Le paganisme, en abjurant ses erreurs et en accueillant l'Église comme le représentant de la vérité religieuse, lui fit tout naturellement dans la société la place qu'il avait faite à l'erreur elle-même ; il accepta comme la chose du monde la plus logique son intervention dans l'action gouvernementale. Ce fut donc en vertu de sa mission divine que Rémy, s'adjoignant ses collègues de la Gaule et de la Germanie, éleva Clovis à la royauté gallo-franque, acte parfaitement conforme à la vérité doctrinale et à la croyance de tous les âges »⁶⁹. L'abbé Dessailly, après ces phrases fortes et viriles, pouvait bien conclure énergiquement : « L'Histoire n'est pas une affaire de goût : nous sommes obligés de reconnaître que Clovis, que la famille royale furent ACCEPTÉS [!] par Rémy et les évêques, au nom de l'Église et de la Gaule, dont ils étaient le seul pouvoir subsistant »⁷⁰.

C'est pourquoi, ce qui rebroussera tant le poil des déjà *révolutionnaires* gallicans sous Louis XIV (parce qu'ils ne voulaient plus que le pouvoir politique du roy-soleil dérive de celui religieux), et évidemment révoltera les démocrates sans-culotte voire même certains légitimistes qui n'en méritent pas le nom, et ne parlons pas des scolastiques et encore moins des « catholepénistes », saint Rémy peut bien écrire en son grand Testament : « [Cette] famille royale [de Clovis] que, de concert avec mes frères et co-évêques de la Germanie, de la Gaule et de la Neustrie, et pour l'honneur de la sainte Église et la défense des pauvres, J'AI CHOISIE POUR ÊTRE ÉLEVÉE À TOUT JAMAIS À LA MAJESTÉ ROYALE,

⁶⁹ Dessailly, pp. 338-339.

⁷⁰ *Ibid.*, p. 341.

que j'ai baptisée, etc. » *Generi tantummodo regio, quod ad honorem sanctae Ecclesiae, et defensionem pauperum, una cum* fratribus meis et coepiscopis omnibus Germaniae, Galliae atque Neustriae, in regiae majestatis culmen perpetuo regnaturum statuens elegi, baptizavi, etc..*

Voilà, ô historiens rationalistes, négationistes (... et autres scolastiques), l'origine constitutionnelle de la France politique, en tant que Nation : *un acte collectif des évêques d'alors*. Prenez-en acte à deux genoux, si vous avez à tâche d'être bon français, ou tout au moins, bon historien. Pour paraphraser la très-belle formule de saint Avit dans sa lettre, c'est « PAR LA MAIN MULTIPLE DES ÉVÊQUES RASSEMBLÉS » que Clovis fut fait roy de toute la Gaule politiquement unie dans la Religion catholique. Et ne croyez surtout pas à une enflure d'écrit de la part de saint Rémy (cet orgueil, du reste, jurerait étrangement avec la grande modestie de notre saint national, que l'abbé Dessailly se plaît à illustrer dans son ouvrage⁷¹) : les termes qu'il a employés, que nous venons de citer, traduisent sobrement et succinctement la stricte et complète vérité *politique* de la France. Et dites-vous bien que la formule et la chose étaient reprises pour *chaque* sacre royal postérieur à la Noël 496, puisque dans le Cérémonial du Sacre, les évêques prononçaient sur le nouveau roy de France cette prière précédant les onctions : « [Ô Dieu tout-puissant et éternel]... répandez vos très abondantes bénédictions sur

⁷¹ « ... Mais le saint évêque, qui n'a parlé plus haut de ses miracles, de son désintéressement et de son crédit [dans son Testament], que pour protéger son honneur, pousse l'humilité jusqu'à subordonner sa volonté à celle de ses frères et de ses fils les évêques de son Église ; et ce thaumaturge, après n'avoir parlé que par nécessité de ses actions d'éclat, se replie sur lui-même, et fait une fondation spéciale, afin qu'on prie jour et nuit pour ses fautes et ses péchés » (Dessailly, p. 300).

votre serviteur *que nous ÉLISONS pour le roy de ce royaume* au milieu des prières que nous vous adressons »⁷². Et lorsque le capétien remplacera le carolingien, c'est encore l'Église, le Pape cette fois-ci, qui ÉLIRA le premier d'entr'eux. Une vérité (= « toute politique réelle est fondée par la Religion, constitutionnellement et quotidiennement ») qui était universellement connue, politiquement vécue et admise de toute l'Europe Très-Chrétienne sans aucune discussion, aux temps mérovingiens et carolingiens.

Le roy carolingien Charles-le-Chauve, pourtant peu édifiant, ne se trouvera pas humilié de la bien mettre en avant dans un concile contre un évêque félon qui avait trahi sa cause, et duquel il voulait se faire rendre justice : « ... Peu après le concile de Metz, il s'en assembla un plus nombreux à Savonières, près de Toul, pour rétablir la paix entre les princes. Trois d'entre eux y assistèrent, savoir : Charles-le-Chauve, roy de France, Lothaire, roy de Lorraine, et son frère Charles, roy de Provence. Il s'y trouva des évêques de leurs trois royaumes. On y régla plusieurs affaires particulières. Ensuite, le roy Charles-le-Chauve présenta au concile une requête contre Vénilon, archevêque de Sens, qui l'avait quitté pour embrasser le parti de Louis-le-Germanique ; il disait dans cette requête : Vénilon était mon clerc, servant à ma chapelle, il m'avait fait serment de fidélité, quand je le fis ordonner archevêque de Sens. Lorsque je partageai le royaume avec mes frères, il promit, comme les autres évêques, avec serment,

⁷² *Cérémonial du Sacre*, p. 106, dans l'édition de 1825 à Paris, « cérémonial qui reproduit celui de Louis XV, sans tenir compte des suppressions opérées par Charles X lors de son sacre » (*Le sel de la terre*, p. 96).

l'observation du partage. Ensuite, d'après sa propre élection et celles des autres évêques et des fidèles de notre royaume, qui exprimaient leur volonté et leur consentement par leurs acclamations, *Vénilon, dans son propre diocèse, à l'église de Sainte-Croix d'Orléans, m'a consacré roy, selon la tradition ecclésiastique, en présence des autres archevêques et évêques ; il m'a oint du saint-chrême, il m'a donné le diadème et le sceptre royal, et il m'a fait monter sur le trône. Après cette consécration, je ne devais être repoussé du trône ou supplanté par personne ; du moins sans avoir été jugé en entendu par les évêques, par le ministère desquels j'ai été consacré roy. Ce sont eux qui sont nommés les trônes de la Divinité. Dieu repose sur eux, et par eux Il rend ses jugements. Dans tous les temps, j'ai été prompt à me soumettre à leurs corrections paternelles, à leurs jugements castigatoires [= purgatifs], et je le suis encore à présent* »⁷³.

L'argument du roy était très-astucieux et imparable : il voulait dire que c'était par Vénilon, entre autres évêques gallicans, qu'il tenait son élévation à la fonction royale, d'où la gravité extrême de sa félonie, puisque son pouvoir royal lui venant en quelque sorte par lui, personne moins que ce Vénilon ne pouvait se soustraire avec plus de culpabilité à l'autorité royale qu'il avait *lui-même* instituée dans la personne du roy...

Les roys Très-Chrétiens donc, on vient d'en voir un exemple singulièrement parlant, s'en servent d'argument à l'occasion, mais les évêques gallicans, évidemment, ne s'en servent pas moins qu'eux. Voyez par exemple le successeur de saint Rémy sur le siège archiépiscopal de Reims, le célèbre Hincmar : lorsqu'il

⁷³ Rohrbacher, t. XII, pp. 202-203.

sera en délicatesse avec les roys carolingiens quant à l'élection d'un évêque de sa province, il lui suffira, pour trancher le débat en sa faveur, de la leur rappeler, sans qu'il soit besoin d'autre argument, ce qui montre bien sa haute autorité : « Hincmar écrivait à Louis et Carloman, fils et successeurs de Louis-le-Bègue, pour obtenir de ces princes une élection canonique dans l'Église de Tournai et de Noyon : « Ce n'est pas vous, leur dit-il, qui m'avez élu pour être à la tête de l'Église ; ce sont mes collègues et moi, avec les autres féaux de Dieu et de vos ancêtres, qui vous avons élus pour gouverner le royaume, à la condition pour vous de garder les lois auxquelles vous êtes tenus d'obéir [c'est-à-dire d'être catholique et soumis au droit canon] »⁷⁴. L'affirmation comme on le

⁷⁴ « *Non ergo debueratis ita invereconde qualicumque pontifici scribere, vestrae ditioni commissum. Quia sicut dixit Dominus apostolis suis quorum minimus sum merito, successor autem officio « non vos me elegistis, sed ego eleghi vos » ita et ego vos me elegistis in praelatione ecclesiae, sed ego cum collegis meis et caeteris Dei ae progenitorum vestrorum fidelibus, vos eleghi ad regimen regni, sub conditione debitas leges servandi » (Epist. Ad Ludov. III, Hincmar, Opera, t. II, p. 198), cité par Dessailly, p. 344. On ne peut s'empêcher de relater ici tout l'épisode, tellement il est intéressant, tant pour bien montrer la nature des rapports qui doivent exister entre la chose religieuse et celle politique, que pour rehausser le caractère d'un grand évêque carolingien capable de « remonter les bretelles » au pouvoir politique, et... sans pommade ecclésiastique aucune ! « En 881, Hincmar de Reims avait encore présidé un concile à Fimes, dans son diocèse, où se trouvèrent les évêques de plusieurs provinces. Il nous en reste huit articles, qui sont moins des canons que de longues exhortations aux roys et aux évêques sur leurs devoirs respectifs. Odon, évêque de Beauvais, étant mort, on présenta à ce concile un décret d'élection du clergé et du peuple, en faveur d'un clerc nommé Odacre, que la cour protégeait, mais qui fut jugé indigne par le concile ; et on envoya au roy Louis III des évêques, avec une lettre contenant les causes du refus et demandant la liberté des élections. La cour s'en offensa ; et l'archevêque Hincmar apprit que l'on disait que quand le roy permettait de faire une élection, on devait élire celui qu'il voulait ; que les biens ecclésiastiques étaient en sa puissance, et qu'il les donnait à qui il lui plaisait. Hincmar reçut ensuite une lettre du roy, où il lui témoignait vouloir suivre en tout ses conseils, pourvu qu'il eût la complaisance d'approuver l'élection d'Odacre. Hincmar répondit en substance : « Dans la lettre de notre concile, il n'y a rien contre le respect qui vous est dû, ni contre le bien de votre royaume ; elle ne tend qu'à conserver au métropolitain et aux évêques de la province le droit d'examiner et de confirmer les élections*

voit est nette, dénuée absolument de toute équivoque... et vertement proférée. Et, au passage, notons bien qu'il s'agit ici de mettre à raison des princes carolingiens et non mérovingiens, ce qui n'empêche pas Hincmar de les considérer comme les héritiers directs de « leurs ancêtres » comme il dit, nouvelle confirmation que nous avons affaire en France à une seule famille royale...

Même Michel Rouche, dans son exposé rationaliste mais honnête du fait historique de la Noël 496, est bien

suivant les canons. Que vous soyez le maître des élections et des biens ecclésiastiques, ce sont des discours sortis de l'enfer et de la bouche du serpent [...]. Souvenez-vous de la promesse que vous avez faite à votre sacre, et que vous avez souscrite de votre main et présentée à Dieu sur l'autel devant les évêques ; faites-vous la relire en présence de votre conseil, et ne prétendez pas introduire dans l'Église ce que les grands empereurs, vos prédécesseurs, n'ont pas prétendu de leur temps. J'espère vous conserver toujours la fidélité et le dévouement que je vous dois ; et je n'ai pas peu travaillé à votre élection ; ne me rendez donc pas le mal pour le bien, en voulant me persuader, dans ma vieillesse, de m'écarter des saintes règles que j'ai suivies, grâce à Dieu, jusqu'ici pendant trente-six ans d'épiscopat. Quant aux promesses que vous me faites, je ne prétends vous rien demander que pour votre propre salut en faveur des pauvres ». Sur cette réponse digne d'un homme de Dieu, Hincmar reçut de la part du roy une lettre encore plus pressante ; Hincmar y répondit d'une manière d'autant plus vigoureuse. Sur le manque de respect et d'obéissance qu'on lui reprochait, il donne un démenti formel au secrétaire de la lettre ; sur le mépris qu'elle témoignait de lui, il relève la puissance spirituelle, et dit : « CE N'EST PAS VOUS QUI M'AVEZ CHOISI POUR GOUVERNER L'ÉGLISE, MAIS C'EST MOI QUI, AVEC MES COLLÈGUES ET LES AUTRES FIDÈLES, VOUS AI ÉLU POUR GOUVERNER LE ROYAUME, À CONDITION D'OBSERVER LES LOIS. Nous ne craignons point de rendre raison de notre conduite devant les évêques, parce que nous n'avons rien fait que suivant les canons ; mais, si vous ne changez ce que vous avez mal fait, Dieu le redressera quand Il lui plaira. L'empereur Louis n'a pas tant vécu que son père Charles. Votre aïeul, Charles, n'a pas tant vécu que son père, ni votre père autant que le sien. Et, quand vous êtes à Compiègne à leur place, baissez les yeux, voyez où est votre père et demandez où est enterré votre aïeul, et ne vous élevez pas devant Celui qui est mort pour vous et ressuscité, et qui ne meurt plus. Vous passerez promptement ; mais l'Église avec ses pasteurs, sous Jésus-Christ, leur chef, subsistera éternellement suivant sa promesse ». Cette menace d'Hincmar pouvait paraître une prophétie, quand on vit ce jeune roy Louis mourir l'année suivante. Pour ce qui est d'Odacre, il n'est pas compté entre les évêques de Beauvais ; ce qui montre que l'opposition d'Hincmar eut son effet » (Rohrbacher, t. XII, pp. 347-348).

obligé de remarquer le « problème historique » que pose la soudaine autorité politique de Clovis dès l'immédiat après-Noël 496 sur... *TOUTE la Gaule* (le prouve assez l'adresse des évêques à Clovis, lors du premier Concile de la Gaule Unie, en 511), et non plus seulement sur la Gaule septentrionale qu'il avait conquise. Il note, intrigué, qu'à l'occasion de la mort d'Albochlède, la sœur de Clovis, arienne convertie baptisée avec lui, qui mourut religieuse très-peu de temps après la cérémonie (probablement en février 497), saint « Rémy écrivit au roy une lettre de condoléances révélatrice de nombreux changements et surtout d'une relation beaucoup plus chaleureuse que lors de la première [lettre adressée à Clovis lors son avènement au pouvoir en 481, que nous avons lue plus haut] : « Mon seigneur roy, repousse de ton coeur la tristesse », lui dit-il. (...) Rémy ne profite pas moins de l'occasion pour rappeler le roy à ses tâches de gouvernement. Il le qualifie de « tête des peuples », c'est-à-dire des tribus germaniques qui lui sont soumises [Francs évidemment, mais encore Alamans, Thuringiens, etc.], *mais aussi des provinciaux gallo-romains*⁷⁵.

⁷⁵ Et il ne faut pas entendre, comme Michel Rouche, seulement ceux au Nord de la Loire, sous la directe autorité de Clovis, mais de *tous* les provinciaux de la Gaule, et d'une manière plus vaste encore, de tous les peuples situés sur le territoire de l'ancien Empire romain d'Occident, c'est-à-dire, n'ayons pas peur des mots vrais et forts, *sur tous les peuples de l'Europe*. C'est pourquoi saint Avit dira bien de Clovis, au lendemain de la Noël 496, que « la divine Providence a enfin trouvé un arbitre pour notre époque (...) la Grèce également peut se réjouir d'avoir choisi un prince qui soit des nôtres [elle ne pourra pas le dire longtemps, Anastase versant dans l'hérésie monophysite, puis ses successeurs dans celle monothélite...]; mais désormais [c'est-à-dire après la Noël 496], elle n'est plus la seule à mériter le don d'une pareille faveur. Sa clarté illumine aussi ton empire [!!!] et en Occident l'éclat d'une gloire qui n'est pas nouvelle fulgure sur un roy qui n'est pas nouveau » (*Lettre de saint Avit à Clovis*). Empire... Occident... Saint Avit, dont le rôle politique est comparable voire plus considérable encore que celui de saint Rémy, met bel et

Dans l'en-tête, il le salue comme *dominus illuster* (seigneur illustre), et non plus seulement « magnifique » comme dans sa première lettre. Clovis se trouve donc *maintenant* [c'est-à-dire quelque temps très-court après la Noël 496, probablement février ou mars 497, date à laquelle la lettre est écrite] au sommet de la hiérarchie romaine des dignités : ce titre était porté par les hauts fonctionnaires et les généralissimes [et, dans la chose romaine, correspondait à une responsabilité politique sur tout un pays, *in casu* la Gaule]. Qui l'a nommé ? Nous n'en savons rien »⁷⁶, conclut piteusement notre historien qui, tout soudain, tourne court, plongé dans l'obscurantisme par son laïcisme, son agnosticisme. Or, nous pouvons le lui apprendre très-facilement : *ce sont*

bien à parité la dignité de l'empereur d'Orient avec celle, pourtant toute nouvelle, échue à Clovis de par son institution royale à la Noël 496 !! La chose ne saurait s'entendre si Clovis n'avait pas été institué roy sur toute la Gaule d'alors, à charge pour lui de recueillir la succession de l'empire romain occidental dans les régions non encore libérées du joug arien... D'ailleurs, dans sa lettre, saint Avit dit bien : « Votre Foi, c'est *notre* victoire » ; « *notre* victoire signifie aussi *notre* victoire à nous évêques catholiques et méridionaux vaincus, comme Sidoine Apollinaire, par les Wisigoths et soumis, comme Avit, au roy burgonde», admet pourtant bien Rouche, p. 403. Or, elle ne peut être la victoire d'un évêque sis en territoire arien que si Clovis en est considéré comme le roy potentiel, ce qu'entend bien lui signifier saint Avit pour l'inciter à le délivrer au plus vite de l'emprise arienne... N'oublions surtout pas que tout est insinuations subtiles, dans ces lettres fort savamment rédigées du Bas-Empire...

⁷⁶ Rouche, p. 283. Le pouvoir politique de Clovis était dédoublé en celui germanique à proprement parler qui le constituait roy des Francs Saliens, et en celui de Rome qui, pour affirmer son autorité, délivrait à tous les roys barbares des pouvoirs spécifiquement romains : « Rémi attribue à Clovis, après sa fonction de roy, la dignité d'*homme insigne et magnifique*. Dans la hiérarchie romaine des dignités, celle-ci est au moins au troisième rang derrière les *clarissimes et illustres*. Vient ensuite les *clarissimes et remarquables (spectabiles)*, enfin les *insignes et magnifiques*. Clovis est donc [en 481] au bas du système de ce que nous appellerions aujourd'hui la hiérarchie des décorations [!]. Quant à la fonction romaine [correspondant à cette dignité... au bas de l'échelle romaine, donc], puisque sa fonction germanique est celle de roy, elle est probablement celle de gouverneur de province comme l'était son père » (Rouche, pp. 202-203).

les évêques de la Gaule Unie qui l'ont LÉGITIMEMENT institué et hissé à cette place politique suréminente. Car il ne sert à rien d'arguer que « depuis 476, il n'y avait plus d'empereur en Occident pour faire ces promotions », comme le fait Michel Rouche, fort perplexe, poursuivant sa réflexion. En effet, la question agitée n'est pas celle du pouvoir politique *ordinaire* d'un *généralissime* romain sur la Gaule, une sorte de *Gauleiter* (pardon...) inféodé à Rome, mais de celui politique *extraordinaire* ou constitutionnel de la fondation d'un NOUVEL Empire. Le pouvoir politique romain n'avait donc, à proprement parler, rien à y voir, et les investigations de Michel Rouche de ce côté-là ne peuvent qu'être hors-sujet et sans fruit.

Mais alors, où résidait légitimement ce pouvoir politique constitutionnel de créer une nouvelle structure sociopolitique légitime ? EN DIEU bien sûr, et en Lui seulement ! Lui seul peut *créer* valablement un « nouvel ordre du monde », *novus ordo saeculorum*, quand tout est à terre du précédent sans possibilité intrinsèque de relèvement, de renaissance ! Et, du côté des hommes, quels peuvent bien être les organes mandataires de Dieu pour la constitution de ce « nouvel ordre du monde » ? Dans le cas qui nous occupe en 496, les mandataires de Dieu sont ceux qui ont la gestion juridique et pratique des peuples. En l'occurrence, ces gestionnaires sont glorieusement connus, *il s'agit des Évêques de la Gaule unie et romanisée*, d'ailleurs en grande majorité d'anciens dignitaires de l'Empire romain d'Occident convertis lors du grand élan chrétien

du Ve siècle⁷⁷, très-légalement promu dans la *militia Christi*. Car même si l'on en reste à un point de vue strictement romain, les Évêques gallo-romains étaient, dans ce qui restait de l'Empire romain d'Occident, parfaitement et légitimement les derniers hommes *politiques* en place.

En effet, depuis l'Édit de Théodose en 392, les dignitaires de l'Église catholique faisaient partie des cadres supérieurs de l'État romain qui les avait érigés en *militia Christi* (fonction religieuse), à parité juridico-politique avec la *militia togata* (fonction civile) et la *militia armata* (fonction militaire), les trois états constituant l'exercice du pouvoir politique romain ordinaire, christianisé depuis la conversion de Constantin. Or, les deux derniers étant frappés de caducité depuis l'effondrement de l'Empereur romain d'Occident en 476, restait seulement en place et debout pour recueillir l'héritage du pouvoir politique romain d'Occident la... *militia Christi*⁷⁸, c'est-à-dire... les Évêques ! D'une

⁷⁷ Saint Rémy lui-même est issu d'une famille « d'origine sénatoriale, comme nous le montrera son testament. Il est donc le représentant typique d'une élite gallo-romaine cultivée et riche, d'un système politique qui vient de s'écrouler et d'un groupe social dirigeant qui raisonnait au niveau d'un empire mondial. Si, comme il est maintenant accepté par tous les spécialistes de la prosopographie, le nom de famille est une propriété personnelle que l'on se lègue de génération en génération, il faudrait voir parmi ses ancêtres Remigius, le *magister officiorum* de l'empereur Valentinien 1^{er}, mort étranglé, que signale Ammien Marcellin (XV, 5.36) » (Rouche, p. 390).

⁷⁸ La déchéance de 476 rendait caduque *ipso-facto* la *militia togata* ; quant à la *militia armata*, on peut considérer qu'Odoacre qui avait été légalement institué général romain par la Rome occidentale, gardait encore le pouvoir... bien que c'est par lui que la destitution de la *militia togata* eut lieu et que le « scandale » de la chute de Rome arriva... Cependant, après la victoire de Clovis sur Syagrius en 486, lequel commandait à la dernière armée romaine en Gaule, il ne restait plus qu'Odoacre pour représenter légitimement la *militia armata* de l'empire d'Occident. Or, Odoacre et son armée furent réduits par Théodoric, après un long combat de quatre ans, entre 489 et 493. Donc, après cette date (trois petites années avant la

manière donc non seulement d'ordre pratique mais juridique, *c'étaient donc bel et bien les Évêques gallo-romains catholiques qui détenaient en corps d'institution le pouvoir politique sur l'Occident romain* puisque les autres évêques de l'orbe romaine occidentale appartenant juridiquement à la *militia Christi* se trouvaient empêchés d'agir avec leurs collègues gallo-romains, à cause de leurs sièges situés en territoires ariens : le prouve assez l'empêchement de saint Avit de Vienne, sise dans l'arienne Bourgondie, d'assister à la cérémonie du baptême et du sacre royal de Clovis, ce qu'il regrette d'ailleurs énormément (quant à l'exercice du pouvoir politique *ordinaire*, il continuait dans le brouillard sur la lancée d'avant 476, généralement par la succession naturelle de père en fils... dans le meilleur des cas). Et, nous le dirons mieux plus loin, nos Évêques tenaient le pouvoir politique de la Rome occidentale beaucoup plus légitimement que l'empereur d'Orient qui, naturellement, y prétendait ! H.-François Delaborde résume sobrement la situation, sur un plan

Noël 496 !), la *militia armata* avait cessé d'exister elle aussi, et rejoignait celle *togata* dans le néant (car Théodoric supplantant Odoacre vingt ans après l'anéantissement de la *militia togata* n'héritait pas de ses pouvoirs légitimes de général romain institué par l'Empire d'Occident, c'est par l'Empereur d'Orient qu'il avait été mandaté pour venir en Italie). Au niveau du droit juridique constitutionnel quant à l'empire romain d'Occident, ne restait donc plus debout en 496 que la *militia Christi*, intacte et libre dans le *seul* épiscopat gallo-romain au nord de la Loire quand elle était occultée chez les évêques occidentaux siégeant en territoires ariens. « [L'évêque gallo-romain] ne s'est pas emparé de leur pouvoir [celui des milices civiles et militaires, toutes récapitulées dans la nouvelle fonction instituée par Valentinien, le *defensor civitatis*], il l'a ramassé par terre. (...) Quand tout s'écroula autour d'eux, les chefs des églises armés de leur juridiction spirituelle à laquelle Constantin avait ajouté la juridiction temporelle, apparurent avec une autorité matérielle considérable. (...) On est donc strictement dans le vrai en disant que le chef respecté de l'Église était le chef accepté du peuple » (Mignet, *Journal des Savants*, févr. 1885, p. 77) » (d'Avenay, p. 35).

pratique : « Tandis que les magistratures romaines n'existent plus, la hiérarchie [de l'Église] est demeurée intacte, et si les circonscriptions régionales romaines ont été conservées, c'est parce qu'elles avaient été adoptées par l'Église devenue l'unique lien entre le monde nouveau et le monde ancien »⁷⁹.

Pour autant, nous venons de le dire, le pouvoir politique romain que nos évêques gallo-romains possédaient légitimement, ne leur donnait en soi strictement aucun pouvoir constitutionnel pour fonder un nouvel ordre sociopolitique dans la Gaule Unie. Car SEUL DIEU PEUT HABILITER À CE POUVOIR, LORSQU'IL LE DÉCIDE. Ce nouvel ordre *ne venait pas de Rome, MAIS DU CHRIST, il ne venait pas de l'homme, MAIS DE DIEU*. C'est donc le Christ-Dieu qui le leur a donné à la Noël 496, mais, cependant, d'une manière pratique, il est fort émouvant de remarquer la « conjoignace » de ce pouvoir divin avec le fait que ceux qui en furent récipiendaires étaient également ceux qui avaient en charge la gestion sociopolitique quotidienne des peuples gallo-romains, et parfaitement légitimement selon le droit romain que nous venons de rappeler, lesdits Évêques étant devenus les seuls gardiens de la civilisation en Occident contre l'anarchie générée par

⁷⁹ *La France Chrétienne*, p. 251. Jean-Claude Louty, pour sa part, de préciser : « [L'évêque] se trouve fréquemment en Gaule à la tête d'une fortune considérable. Les organes principaux des cités, les curies ne possèdent plus aucun denier ni aucun pouvoir ni autorité, alors l'on voit l'évêque se substituer à elles. Le prélat évidemment, et c'est un de ses rôles principaux en période de troubles, de guerres, de famines, pratique la charité envers les pauvres, soulage les blessés, les prisonniers et nourrit les affamés. Les hospices, les hôpitaux, les orphelinats, les hôtelleries dépendaient de son évêché ou d'un monastère. Il fait également entreprendre à ses frais de grands travaux publics pour le bienfait de la cité. Les sanctuaires sont des lieux de paix et de sécurité pour les malheureux, les *sans-abri*, les *sans-le-sou*, tous les rejetés de la société » (Louty, pp. 57-58).

les barbares, les garants des peuples et leurs pourvoyeurs sociaux en soins de toute nature^x.

Si, dans un autre contexte, un pape a pu donner comme raison de la légitimation d'Hugues Capet qui exerçait pratiquement la fonction de la royauté française : « Il vaut mieux que celui qui exerce pratiquement la charge royale, en ait la nomination » (ce qui ne veut nullement dire que le capétien n'était pas membre de la famille royale, comme se sont empressés de le déduire de la formule papale la plupart des historiens rationalistes athées à courte et obscurantiste vue...), combien le principe s'applique pareillement à nos Évêques gallo-romains qui exerçaient *vraiment* la fonction sociopolitique en Gaule, jusqu'à être obligés, le cas n'était pas rare, d'organiser par eux-mêmes, contre les invasions barbares anarchiques, les armées de défense des cités où ils siégeaient⁸⁰ ! Évidemment, dans le cas qui nous occupe, il ne pouvait s'agir pour les évêques de recevoir eux-mêmes la charge royale en corps d'institution épiscopale, mais bel et bien de constituer, de fonder légitimement cette charge en choisissant et instituant eux-mêmes, dans l'unanimité morale, l'élu, ou plutôt la famille royale élue.

Alors, si l'on conjoint l'aspect pratique à celui juridique, qui nous délivrent tous deux le même mes-

⁸⁰ « Les évêques, jusqu'à ce temps-là, n'avaient généralement secouru leur troupeau que par les armes spirituelles ; ils ne leur avaient ouvert d'autre asile que les églises. Ils commencèrent alors à bâtir des forteresses et des châteaux, pour mettre leurs peuples à l'abri de la violence. Honorat, évêque de Novare, en donna l'exemple. C'était toujours l'ancienne charité ; mais à de nouveaux maux, elle cherchait de nouveaux remèdes ; et le nouveau mal était l'absence d'une force qui protégeât le pauvre peuple. Nous verrons le pape saint Grégoire-le-Grand, forcé par les circonstances, se charger lui-même de la défense de Rome, et obliger les évêques d'en faire autant dans leurs diocèses » (Rohrbacher, t. VIII, p. 405).

sage, c'est dire que lorsque saint Rémy écrit en son Testament qu'il a CHOISI Clovis, *una cum* tous les évêques « de la Gaule, de la Germanie et de la Neustrie » (notons bien : l'élection du premier roy de France est faite par les Évêques de la *Grande-France*, c'est-à-dire de... l'EUROPE, pas de celle hexagonale ni capétienne !), pour régner non seulement sur la Gaule mais beaucoup plus universellement et... *européennement* sur l'ancienne orbe romaine, il sait un peu ce qu'il dit, beaucoup mieux en tous cas que les historiens modernes qui, se gaussant de son propos, ne sont jamais qu'autant d'imbéciles diplômés (les pires) montrant à tous les yeux leur outrecuidante sottise non moins que leur impiété. Le grand évêque Rémy de Reims ne fait là que traduire l'exacte vérité de son pouvoir politique. Et... voyez, ô lecteur attentif, que par tous les côtés où l'on prend le problème, on se retrouve avec *la Religion détentrice et dispensatrice du pouvoir politique, ordinaire ou constitutionnel*⁸¹ ! Dans le moment où Clovis est baptisé, on se trouve donc très-précisément dans une situation de pouvoir politique assumé en régence par les Évêques défenseurs des cités gallo-romaines, princi-

⁸¹ Et cela continue après la fondation même dudit pouvoir politique dérivé de la Religion. Ainsi, l'ouvrage de Grégoire de Tours veut montrer que l'histoire politique et militaire des Francs est uniquement celle de la défense de la Foi : « Comparer, dit-il au début du Livre III, les heureux succès des chrétiens confessant la bienheureuse Trinité avec les faits tournant à la ruine des hérétiques qui la divisent », tel est le dessein dans lequel a été conçue *l'Histoire des Francs* ; et cette préoccupation est si évidente que, de très-bonne heure, le titre d'*Historia francorum* donné par l'auteur à son ouvrage a été complété dans les manuscrits par l'épithète *ecclesiastica*. Telle était dès lors l'union du clergé catholique avec les roys Francs, union féconde qui, en dépit des reproches mutuels que les deux parties durent parfois s'adresser, se continua entre leurs successeurs (...). Durant les quatre siècles que régnerent nos deux premières races, il n'y eut qu'un seul historien *laïque* : Nithard » (*La France Chrétienne*, p. 252).

paux pôles de la civilisation, dans l'attente de la Geste de Dieu pour créer un « nouvel ordre du monde ». Or, c'est *l'unité de Religion* qui va permettre à ce pouvoir constitutionnel extraordinaire qui, depuis 476, gâtait accidentellement et exceptionnellement dans leurs mains épiscopales à la fois « *une et multiple* » comme le dit superbement bien dans sa formule presque divine saint Avit, de s'exercer concrètement, de poser, parce que *Dieu le veult*, un Acte Unique au Baptistère de Reims, en instituant Clovis roy de toute la Gaule Unie (n'oublions pas que Clovis informe de son prochain baptême *tous* les évêques de la Gaule, et non pas seulement ceux sis au Nord de la Loire, en « zone libre » si l'on peut dire⁸²).

ET C'EST CE QU'ILS FONT, INSPIRÉS DE PAR DIEU. C'est cela que dit magnifiquement, souverainement, la courte, et forte, et auguste, et si glorieuse phrase de saint Rémy en son Testament, traitée d'hyperbole par les plumitifs habituels évidemment incapables d'en saisir la grandeur, mais magnifiquement confirmée par l'Histoire authentique dans sa lettre obvie, que nous ne nous lassons pas de citer : « *Cette famille [de Clovis] que j'ai choisie pour être élevée à tout jamais à la majesté royale, que j'ai baptisée, confirmée, sacrée, etc.* » Il était grand temps, d'ailleurs, qu'ils le fassent. Car en 497, l'Empereur d'Orient, très-faiblement catholique (si Anastase n'était pas arien, il favorisera en

⁸² Saint Avit accuse ainsi réception de l'invitation de Clovis, antécédente à son baptême : « Si je n'ai pu venir participer physiquement parmi les ministres, du moins n'ai-je point manqué d'être en communion, tout à vos joies, puisque la divine piété aura accordé à nos régions aussi [burgondes ariennes] ce fait digne de reconnaissance qu'avant votre baptême nous étai parvenu un messager de votre très sublime humilité disant que vous aviez fait profession de catéchumène ».

sous-main le monophysisme⁸³ tant qu'il pourra, malgré une profession de Foi officielle orthodoxe qui trompera même saint Avit, laissant à son fils Anastase II le soin de se déclarer ouvertement hérétique, ce que celui-ci fera farouchement d'ailleurs), renvoyait à Théodoric-le-Grand les insignes de l'empereur d'Occident, qui lui avaient été envoyés après la chute de Rome en 476.



La fin du monde sociopolitique multiséculaire de l'Antiquité et la fondation d'un nouveau, *novus ordo saeculorum*, inhérent à l'économie de salut du Nouveau Testament, se passent donc quasi simultanément dans les vingt ans incroyablement riches finissant le cinquième siècle, dans l'étroite fourchette 476-496. Comme quoi, l'Histoire la plus avérée a donné entièrement raison aux prophètes d'alors, écrivains latins ou Pères de l'Église, voire mêmes des païens, qui prévoyaient assez unanimement, si pas la fin du monde, du moins un CHANGEMENT D'ÈRE pour cette période (... non, non, on ne gagne jamais à mépriser la Prophétie...)!

Au début de ce présent chapitre, nous avons en effet noté l'ambiance eschatologique soudain très-marquée à la fin du V^e siècle chez les élites gallo-romaines. En 476, un hiatus qui semblait impensable s'était brutalement instauré dans le déroulement multiséculaire

⁸³ Hérésie non moins grave que celle arienne, qui la rejoint d'ailleurs (elle n'admettait pas la sainte-Humanité du Christ, seulement sa Divinité, et donc, en niant l'Incarnation, invalidait la Rédemption).

de l'Histoire appuyée sur Rome qu'on avait cru éternel comme Dieu, un affreux abîme politique dans lequel s'engouffrait l'ancien monde ; c'était au moins la fin d'un monde, et plus probablement l'affreuse chute allait-elle engendrer la fin du monde tout court. Alors que les nominations et promotions civiles et militaires ne se faisaient plus, sans aucun espoir de retour à une situation romaine « normale » à jamais disparue, combien l'on comprend les terribles angoisses qui pouvaient saisir aux entrailles les élites de cette époque, dont on trouve un si éloquent écho dans le célèbre sermon désolé du pape saint Grégoire-le-Grand ! Or, non, ce n'est pas encore la fin du monde, ni celle de l'Histoire. En 496, Dieu va tout au contraire susciter un nouveau monde sociopolitique dont l'ancien n'était qu'une pâle préfigure, pour qu'*Histoire continue* (contrairement à notre présente situation qui voit la fin de l'Histoire quand ce n'est pas encore celle du monde ; donc, recommandation instante est faite de ne pas s'illusionner sur une apparente analogie de notre époque avec celle de la chute de Rome, comme il est de mode bourgeoise rassurante de cogiter doucereusement, chez certains « bien-pensants » tradis...).

En vérité, à moins d'être l'idiot patenté du village, élu démocratiquement ou non, on ne saurait voir une simple coïncidence humaine dans cette très-courte fourchette de dates 476-496, cette infime charnière de temps d'un vide politique constitutionnel universel réparé presque simultanément, immédiatement.

Digitus Dei hic est.



« Ébranler la constitution historique
« d'un peuple fut toujours dit
« le crime le plus grand
« après celui du déicide,
« qui, de nos jours, se renouvelle
« PAR L'ATHÉISME POLITIQUE ».
(Blanc de Saint-Bonnet)

« Ô Miraculum !
« Ô novitatis prodigium !
« In hac tenebrosa nocte
« Novum Lumen cernitur
« In hac obscura quiete
« Nobis splendor oritur.
« Ô Miraculum !
« Ô Miraculum ! »
(Élévation de la messe de Noël 1700
- texte d'une polyphonie composée
par S. de Brossard)

XI. NOËL 496 : « L'ACTE UNIQUE » (suite)



uelle est à présent la grande question, amenée comme tout naturellement par les considérations précédentes ? Celle de *la portée politique UNIVERSELLE de l'Acte Unique posé par les Évêques gallo-romains*. Nous avons dit dans le précédent chapitre, pour la commodité de notre démonstration, que Clovis est fait par eux roy de la Gaule Unie parce que nous avons besoin de prouver d'une manière évidente le pouvoir politique desdits Évêques. Mais en fait, dans leur es-

prit, les Évêques gallo-romains instituent Clovis *NOUVEL EMPEREUR D'UN NOUVEAU MONDE* (*novus ordo saeculorum*), comme assumant la suite politique de tout l'Empire romain (mais nullement la succession, le *distinguo est capital*) par une nouvelle structure sociopolitique universelle correspondant à la Révélation, à l'élévation supérieure de l'homme qu'elle a introduite en ce monde. *ET C'EST À CE TITRE UNIVERSEL QU'ILS LE FONT ROY TRÈS-CHRÉTIEN DE LA GAULE UNIE*. L'évêque saint Avit de Vienne le dit avec une extraordinaire ferveur dans sa lettre de chaleureuse congratulation⁸⁴. Il compare bien, en effet, le nouveau pouvoir politique institué en Clovis à la Noël 496, non seulement à parité avec celui de l'empereur d'Orient (ce qui, à vue humaine, est déjà fort incompréhensible, si l'on veut bien se souvenir que Clovis ne possédait alors le libre pouvoir politique que sur la Gaule septentrionale, et encore, moins les Armoricains qui l'avaient tenus en échec dans l'extrême-ouest, moins les Parisiens de sainte Geneviève, moins les « cousins » francs de l'extrême-nord et nord-est qui gardaient tout-de-même une certaine indépendance politique par rapport à lui, et que d'ailleurs Clovis sera violemment obligé de soumettre plus tard : ce qui faisait tout-de-même bien du monde), mais à celui d'un nouvel Empereur du monde civilisé, au sens universel du terme, *englobant même l'Orient*.

Voyons ce point, évidemment capital, en détail. Depuis 476, l'empereur d'Orient se targuait de recueillir la succession de l'empire d'Occident défaillant, et

⁸⁴ Ce fils de haut dignitaire romain était très au fait de la politique « globale » de l'époque, pour employer le qualificatif de Michel Rouché (on dirait de nos jours : mondialiste), et avait peut-être plus d'influence encore que saint Rémy sur tout l'épiscopat gallo-romain, ce qui n'est pas peu dire...

donc de tout l'Empire romain. Mais qu'était-il lui-même, pour prétendre à cela ? L'origine, l'essence du pouvoir politique romain ne résidait-elle pas tout entière dans la Rome occidentale ? Qu'était-ce donc Constantinople, sinon une émanation accidentelle, un simple épiphénomène de la Rome italique ?

Lorsque, en effet, quelque temps avant sa mort, Constantin-le-Grand avait séparé l'Empire en deux entre ses fils, il avait fondé *la ville de Constantin* (= Constantinople) par motif exclusivement pratique, afin de faciliter l'administration de l'immense territoire à gérer : c'était l'acte d'un Empereur, comme le nom de la capitale de l'Empire d'Orient le révèle bien, qui ne pouvait remettre en cause la constitution métropolitaine de la Rome antique qui vit et meurt À ROME. Et nulle part ailleurs. Et il ne sert à rien d'allégoriser la question, en soutenant que la Rome antique est d'abord un concept de civilisation, donc abstrait, avant d'être géographique, parce que si l'empire romain est une civilisation, c'est aussi, et à égalité, une géographie, une géopolitique dont la racine se situe en Occident et pas en Orient⁸⁵. Autrement dit, si, aux temps de Clovis,

⁸⁵ C'est la même chose pour le nouvel Ordre Très-Chrétien : c'est d'abord une civilisation particulière qui le conceptualise, mais c'est aussi une géopolitique qui a son noyau substantiel dans la Gaule Unie, dans la *Francia occidentalis...* et, là encore, *nulle part ailleurs*. Au fond, c'est toujours le même cas de figure : la Vérité s'incarne sociopolitiquement sur cette terre avec une Âme (= civilisation révélant la dignité humaine), et avec un Corps (= une Nation située géographiquement, qui s'est avérée être la France). Supprimer le Corps, la *Francia occidentalis*, c'est *par-là même* supprimer *ipso-facto* l'Âme, l'Ordre Très-Chrétien, attendu qu'une âme ne saurait exister sur cette terre sans être adjointe à un corps, *et pas n'importe lequel mais celui qui lui est donné par Dieu !* Les subversifs qui voulaient l'abolissement du droit divin direct dans le monde du XV^e siècle de Jehanne la Pucelle, avaient fort bien compris cette grande loi métaphysique, c'est pourquoi, avant même de supprimer le droit divin du roy Très-Chrétien, leur premier but était de dépecer, désosser la France Très-chrétienne, en faisant un grand-Ouest anglais et un grand-Est bourguignon, la

Constantinople possédait un pouvoir politique à parité avec Rome, c'était uniquement quant à celui *ordinaire*, pour la gestion quotidienne des provinces romaines d'Orient. Mais sur le plan *extraordinaire* ou constitutionnel, *le pouvoir résidait toujours à Rome*, tout simplement parce qu'il ne pouvait en être autrement. Alors, lorsque la Rome italique tombe en 476, c'est l'Empire romain lui-même *dans son essence* qui disparaît. Avec tout le pouvoir politique afférent. Ce qui signifie que non seulement l'Empereur d'Orient n'était pas fondé à recueillir la succession de l'Empire romain occidental, mais la chute de ce dernier invalidait en quelque sorte... son propre pouvoir politique, ordinaire, puisqu'il en était issu.

C'est bien pourquoi la grande majorité des historiens qui étudieront cette histoire de l'empire gréco-byzantin, seront unanimes à constater qu'il ne fut qu'une *survivance* de la chose romaine. Son histoire est certes fascinante pour le peu qu'on s'y plonge, comme toute histoire de la survie d'un homme qui ne veut pas mourir alors qu'il y est destiné inéluctablement (longue agonie sans aucun doute puisque l'Orient survit mille

destinée du « saint royaume », réduit à peu de chagrin entre les deux, n'étant plus que d'être coincée, enclavée entre des géants nationaux, complètement incapable d'assumer sa haute mission politique divine à portée universelle. Ainsi, en supprimant la France, ils étaient sûrs de supprimer toute possibilité pour la royauté de droit divin direct de s'exercer de par Dieu dans le monde. Et croyez que de nos jours, les subversifs comprennent toujours très, très bien, cette loi dont nous parlons, d'où le ravalement actuel de la France républicaine à un niveau *au-dessous* de l'Allemagne dans le module eurocratique contemporain. La Nation France, en effet, même salement républicanisée, est tellement comme une expression naturelle du Christ sociopolitique, qu'elle ne peut s'empêcher comme malgré elle de Le révéler, peu ou prou. C'est pourquoi la France, même républicanisée voire maçonnisée, est toujours *de trop* dans les plans mondialistes, et les initiés n'ont qu'un but : la supprimer toujours plus du p.p.u. (Paysage Politique Universel, pour les intimes).

ans à l'Occident, jusqu'au XV^e siècle, et parfois, il est vrai, avec d'admirables poussées héroïques de la gloire militaire antique), mais il s'agira toujours fondamentalement d'une *survivance*, on ne sortira jamais plus de ce statut. C'est la raison pour laquelle surtout, le renvoi par l'empereur d'Orient des insignes impériaux d'Occident à Théodoric en 497, *n'était pas légitime*, un pouvoir politique ordinaire ne contenant pas celui constitutionnel qui l'a engendré, et surtout, n'en ayant pas la disposition⁸⁶. C'est bien pourquoi encore, Théo-

⁸⁶ À ce point précis se situe, à notre avis, tout le problème religieux oriental. Toute la question du schisme orthodoxe se focalise dans la pensée que Constantinople a pris politiquement et théologiquement la *succession pleine et entière* de la Rome occidentale (la déviance religieuse suivant celle politique)... contre la Volonté de Dieu manifestée par les évènements. Le pape saint Nicolas, dans une lettre à Hincmar de Reims où il se proposait de réfuter les calomnies du grec oriental schismatique Photius, le dit lui-même dans sa conclusion : « Mais il ne faut pas s'étonner si les Grecs s'opposent à ces traditions, puisqu'ils osent dire que, quand les empereurs ont passé de Rome à Constantinople, la primauté de l'Église romaine et les privilèges ont aussi passé à l'église de Constantinople ; d'où vient que Photius, dans ses écrits, se qualifie d'archevêque et de patriarche œcuménique » (Rohrbacher, t. XII, p. 222). C'est ce que n'a pas voulu comprendre un érudit français déjà cité, Maurice Queruel, dans son étude fort savante pourtant, dont le titre vaut assurément tout un programme : *Au temps où Constantinople était notre capitale (du IV^e au VI^e siècle)*. Il cite de nombreux exemples pour asseoir la thèse qu'après la chute de Rome en 476, c'était Constantinople qui était la capitale de... la Gaule. Bien sûr, on voit certaines structures administratives romaines perdurer longtemps dans la Gaule mérovingienne voire même carolingienne, voisiner dans une étrange parité avec les nouveaux cadres politiques francs, et, par exemple, les mairies des palais en être comme une émanation. Mais il n'y a là rien d'étonnant en vérité, car justement c'était la mission assignée par la Providence divine à Rome d'éduquer politiquement les peuples barbares. Il s'en faut cependant qu'il s'agisse d'un pouvoir politique *indépendant* des rois francs, et relevant directement de l'empereur grec ! C'est bien au contraire une simple forme sociopolitique antique qui continue, englobée dans un nouvel ordre mondial universel qui, seul, dorénavant, *existe*, tient les rênes du monde... ce que ne comprennent pas nos chers romanistes, trop obnubilés des apparences byzantines, de la grandeur d'un corps *mort* qui leur cache la petitesse d'un corps *vivant*, qui, désormais, a seul la VIE politique, celle qui émane de Dieu. Saint Avit, lui, dès la Noël 496, ne s'y est pas trompé. Dans les documents officiels émanant de Constantinople, il faut en effet bien se garder de prendre les titres au premier degré, et faire large part à l'orgueil de l'empereur d'Orient prétendant tout régenter de l'ancien Occident romain, y compris

doric-le-Grand l'Ostrogoth, malgré son pouvoir « offi-

d'ailleurs... le pape lui-même. Voyez, par exemple, lors des démêlés peu glorieux pour lui avec le pape Vigile, qu'il avait odieusement asservi, on voit l'empereur Justinien, dans un édit impérial où il exigeait d'effacer le nom du pape des dytiques sacrés, pas moins, déployer ainsi tout ce qu'il croyait avoir de titres politiques, pour en imposer aux évêques dont il voulait forcer la main : « Au Nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, l'empereur César Flavius Justinien, alamanique, gothique, *francique* [!], germanique, antique, alanique, vandamique, africain, pieux, fortuné, illustre, vainqueur, etc. »...! On peut aussi évoquer le fait que le pape Vigile, par manière d'amadouer cet autocrate hélas féru de théologie, demande *diplomatiquement* son placet impérial pour instituer l'archevêque d'Arles, son vicaire apostolique pour toutes les Gaules ; on peut enfin évoquer le titre de « *votre père* », que le pape Pélage, succédant à Vigile, donna à Justinien, quand il écrit au roy franc Childebert (c'est que l'empereur d'Orient avait adopté pour fils, non seulement Childebert mais encore son frère Théodebert !). Mais il faut replacer tout cela dans le contexte et, sous peine de passer complètement à côté de la vérité historique, ne surtout pas prendre cela au premier degré : ainsi, la prétention de Justinien de comprendre les Francs dans ses peuples, faillit lui causer... une terrible guerre avec Théodebert : « ... Cette adoption n'empêcha point Théodebert, dont le royaume s'étendait jusqu'en Pannonie, la Hongrie actuelle [voyez, au passage, comme la France mérovingienne est *déjà* la Grande-France ou Europe, avant, bien avant Charlemagne !], de préparer une formidable expédition contre Justinien pour lui demander raison de ce que, dans ses titres fastueux, il prenait celui de *francique*, comme s'il avait vaincu les Francs ; mais il mourut au milieu de ces préparatifs, l'an 548 » (Rohrbacher, t. IX, pp. 214-215). Pareillement, si, pour ménager la susceptibilité de Justinien, le pape Vigile, d'ailleurs plus ou moins créé pape par l'empereur qui entre outre, l'avait scandaleusement réduit à merci, demanda le placet impérial pour instituer un vicaire pontifical à Arles, son immédiat successeur, plus libre envers lui, ne s'embarrassa pas d'une pareille procédure purement formaliste, conventionnelle, et totalement dénuée de fondement dans le « réalpolitik » des temps mérovingiens : « [L'archevêque] Sapaudus envoya aussitôt à Rome un diacre et un sous-diacre avec des lettres de sa part, et de nouvelles lettres de Childebert pour demander le pallium. Le pape le lui accorda par une lettre du 3 février 557, et le déclara vicaire du Saint-Siège dans les Gaules, avec les mêmes prérogatives que ses prédécesseurs. *Il ne paraît pas que Pélage, pour accorder cette grâce, ait demandé le consentement de Justinien, comme le pape Vigile avait cru devoir faire* » (Rohrbacher, t. IX, p. 214). Plus fort encore. Dans les années 650, l'hérésie monothélite, promue par le patriarche de Constantinople et par l'empereur grec, fait rage. Tout l'Orient est menacé d'infestation, et puis ensuite l'Occident, c'est-à-dire, en fin de course, toute l'orbe chrétienne civilisée. Le pape saint Martin essaie de trouver deux évêques *libres* pour aller faire une monition de remontrance à l'empereur grec. À qui s'adresse-t-il ? *Au roy de France*, lui demandant à cet effet deux évêques de la Gaule franque ; et Rohrbacher, de commenter ainsi l'épisode : « C'est que les Francs *n'étaient pas soumis aux Grecs* et pouvant au besoin leur tenir tête, les évêques des Gaules n'étaient pas si exposés que ceux d'Italie aux violences et aux séductions de la cour de Byzance » (t. X, p. 179).

ciel » d'Empereur d'Occident distribué par la Rome orientale, malgré une force militaire impressionnante, des qualités politico-diplomatiques certaines, une double culture à la fois romaine et germanique très-poussée, ne fera jamais figure d'Empereur d'Occident, ni pour ses contemporains, ni pour l'Histoire. Malgré sa grande ambition, publiquement affichée, de réunifier sous sa prétendue légitimité issue de l'empire d'Orient les royaumes barbares de l'Occident romain, sa chute qui, somme toute, fut assez rapide, était immanquable.

Le Goth, en effet, pourtant bardé de diplômes romains prestigieux, *n'eut pas même une destinée supérieure à celle des autres roys barbares dont nous avons tracé plus haut la minable carrière*⁸⁷ ! Dès avant la mort de Clovis, les grecs se retournèrent contre l'Ostrogoth qui disparut complètement de la face politique du monde en... 555⁸⁸. Pas même cent ans d'existence ! Par les faits, c'était moins jauger de l'inconsistance des pouvoirs politiques romains de l'Ostrogoth que de ceux... de son mandant, l'empire d'Orient ! D'ailleurs, comme pour illustrer que ce genre de délégation de pouvoirs suprêmes par l'empereur d'Orient ne comptait que pour du beurre (« hiérarchie des décorations », comme dit d'un mot cruel Michel Rouche), le roy Burgonde, rival de l'Ostrogoth, s'était vu remettre par Anastase

⁸⁷ Dans la version intégrale du *Traité de la religion royale française*, ch. VIII, *Preuves historiques de l'élection divine de la France*.

⁸⁸ « Après la régence d'Amalasonte et le règne de Théodat, Justinien 1^{er} chargea les généraux Bélisaire et Narsès de reconquérir l'Italie sur les roys Vitigès et Totila (536-552). *La résistance cessa en 555 [!]* » (*Petit Robert*, t. 2, p. 1343, à l'art. « Ostrogoths »)

des pouvoirs sensiblement identiques à lui, vers 507⁸⁹, et, mieux encore, Clovis lui-même se vit remettre en 508, après sa victoire sur les Wisigoths, des diplômes de semblable facture ! Tout cela faisait désordre et sentait la boule-à-mites, le factice, à plein nez. C'est bien pourquoi enfin, Clovis, fondant de par Dieu et les évêques gallo-romains UN NOUVEL ORDRE DU MONDE, légitimement élu pour ce faire par eux, sera, lui, malgré sa petitesse originelle, le véritable « successeur » de l'empereur romain tout court, d'Occident bien sûr... mais encore d'Orient⁹⁰ ! Ou plus exactement, Clovis épanouira ce qui n'étaient qu'obscurs et embryonnaires prémisses en la Rome antique, tel le papillon le fait de la chenille, car il n'est successeur de la Rome antique que dans le même sens où l'on peut dire de l'Église catholique qu'elle « succède » à la Synagogue... c'est-à-dire simplement par l'écorce des choses.

Quant à l'empereur d'Orient, bien qu'il s'entête orgueilleusement dans son illusion d'assumer l'empire du monde⁹¹, même par rapport au pape, l'Histoire ne

⁸⁹ Il reçut les titres de *patricius* et de *magister militum Galliarum*, généralissime en chef pour toutes les Gaules ou « principat des Gaules », c'est-à-dire « un pouvoir quasi impérial de type romain » (Rouche, p. 572).

⁹⁰ Le pape exilé à Byzance, et tracassé par l'orgueil théologique de l'empereur d'Orient, saura bien le dire au fils de Clovis lorsqu'il lui écrira qu'il lui « appartient [de régler la situation] ».

⁹¹ ... Et ce, jusqu'aux temps carolingiens : « [Au huitième concile général qui se tint à Constantinople, en 869], les légats de Rome, avant de souscrire, donnèrent à examiner les actes du concile à Anastase le Bibliothécaire, qui savait bien le grec. Il s'aperçut qu'on avait retranché d'une lettre du pape Adrien, les louanges de l'empereur [carolingien] Louis. Les légats s'en plaignirent hautement ; mais les Grecs répondirent que dans un concile, on ne devait mettre les louanges que de Dieu, et, toutefois, en celui-ci, tout retentissait des louanges de Basile [l'empereur grec]. Le vrai motif, comme le remarque Anastase, c'est que les Grecs ne pouvaient souffrir qu'on donnât à Louis le titre d'empereur. Après quelque dispute, l'on convint que les

tardera pas à lui signifier son néant d'une manière cinglante, et dans la chose politique, et dans celle religieuse. On verra en effet Pépin, au VIII^e siècle, disposer en Italie comme bon lui semblera des vingt-deux villes qu'il avait conquises sur le Lombard, en faire royalement un nouvel État, celui pontifical, n'ayant cure des récrimination du Basileus grec, à qui pourtant, si l'on suit la prétention orientale, ces villes appartenaient en droit : c'était, de formelle et pratique façon, bien marquer qui avait l'empire sur le monde politique universel, au Temps des Nations⁹² ! Le pape Grégoire IX pourra bien écrire à saint Louis IX que la France « ramènera l'empire de Constantinople à l'obéissance de l'Église romaine grâce au zèle de tes dits prédécesseurs »...

... Or bien, la lettre de saint Avit, pourtant écrite aux plus immédiats lendemains de la Noël 496, est prodigieusement prophétique sur le plan politique, car elle devine et expose déjà tout cela ! C'est vraiment prodigieux puisque, répétons-le, quand Clovis reçut la lettre de félicitations du grand évêque gallo-romain, il ne possédait le pouvoir politique concret que sur une Gaule septentrionale pas même complète ! Michel Rouché, convaincu de l'importance extrême du document

légats mettraient dans leurs souscriptions la clause : jusqu'à la volonté du pape. Ce ne fut pas la seule supercherie que se permirent en cette occasion les Grecs, même les Grecs catholiques, tant la tromperie est naturelle à ce peuple » (Rohrbacher, t. XII, p. 267).

⁹² « Pépin s'engagea [envers le pape] à faire « restituer » l'ancien exarchat byzantin de Ravenne et la région située au Sud de l'exarchat, qu'on appelait la Pentapole. *En fait, ces territoires n'avaient jamais appartenu au Saint-Siège, qui se substituait ainsi à l'empereur byzantin* », commente, exactement à l'envers, Michel Mourre, dans son *Dictionnaire de l'Histoire* (p. 705, à l'art. « Pontificaux (États) ») ! Car la vérité politique est justement fort bien manifestée par l'attitude de l'Empereur Très-Chrétien et celle du Pape, les deux seules autorités de droit divin direct en ce monde, à savoir que l'Empire romain d'Orient N'EXISTAIT PLUS.

(c'est d'ailleurs la seule pièce contemporaine au baptême de Clovis transmise par l'Histoire), en fait une analyse philologique très-poussée et fort intéressante. On ne va pas perdre son temps à la lire à la loupe (cf. sa teneur intégrale dans la note de fin de texte ⁹³). « [Saint Avit] travailla [cette lettre] avec un soin extraordinaire. Ce chef-d'oeuvre de rhétorique est en effet rempli de figures de style : litotes, métonymies, antithèses, antiphrases, carachrèses et synecdoques. C'est un véritable feu d'artifice, un jeu perpétuel entre les faits historiques et leur présentation esthétique par le biais d'allusions qu'il nous faudra décrypter. D'ores et déjà, le lecteur aura pu constater que ce latin savant n'a rien de décadent. (...) Tous les auteurs postérieurs qui ont lu Avit ne tarissent pas d'éloges sur sa science théologique et sur ses talents littéraires, que ce soit Grégoire de Tours, Ennode de Pavie, Venance Fortunat, Isidore de Séville, Agobard de Lyon ou Adon de Vienne. Les critiques littéraires du XX^e siècle estiment que sa langue est très recherchée, mais très classique par rapport à celle de ses contemporains. (...) Cette lettre dont tous les mots sont calculés et travaillés, au point de confiner à l'hermétisme pour les non-initiés, est un monument de haute intellectualité parce qu'Avit a voulu que l'oeuvre littéraire soit à la hauteur de l'événement qu'il perçoit comme unique »⁹³.

« Depuis 476, l'empereur [d'Orient] feint de considérer les roys germaniques de l'Occident comme ses subordonnés et leur distribue grades et dignités romains. Le lecteur remarquera le choix des mots fait

⁹³ Rouche, pp. 401-402 & 410 pour la dernière phrase.

par Avit [dans sa lettre]. [En parlant d'Anastase, l'Empereur d'Orient], il ne dit pas empereur mais *princeps* [prince], qui est effectivement, surtout dans le vocabulaire juridique et politique, le titre officiel réservé à l'empereur [cependant que, veut dire notre commentateur, le terme est à double-sens, et peut aussi signifier qu'Avit ne le considère plus tout-à-fait comme « empereur »... ce que confirme la suite de sa lettre :]. Il ne dit pas Orient, mais Grèce. Avit sait de quoi il parle, puisqu'il connaît le grec et qu'il lui arrive même de qualifier l'empereur d'Orient de « roy de l'Orient » (*rex Orientis*), ce qui est une manière de le dégrader. S'il dit Grèce, il veut ainsi rejoindre le sentiment commun des élites intellectuelles de son époque, qui déjà considéraient la différence linguistique entre Latins et Grecs comme un obstacle à l'unité impériale et religieuse. Lorsque l'Orient avait désigné un empereur pour l'Occident, Anthémios (467-472), malgré le fait que Sidoine Apollinaire eût composé son panégyrique, celui-là n'en fut pas moins considéré comme un empereur grec. Le terme est donc en fait plus ou moins méprisant sous la plume d'Avit [il est plus important de dire la motivation de ce mépris : c'est à savoir que, pour Avit, l'empereur d'Orient *n'a pas le pouvoir de faire l'unité de l'Empire romain à son profit, pas plus d'ailleurs celle politique que celle religieuse ; il ne le considère donc vraiment plus que comme vice-empereur sur la partie orientale de l'antique empire romain*] »⁹⁴.

De plus, trompé par l'hypocrisie de l'empereur Anastase, prétendument catholique alors qu'il était

⁹⁴ Rouche, p. 405.

secrètement monophysite, Avit fait dans sa lettre le parallèle entre lui et Clovis, qu'il met sur le *même rang politique, UNIQUEMENT À CAUSE de leur défense commune de la Foi catholique*, l'un devant les peuples occidentaux, l'autre devant ceux orientaux. Que n'aurait-il pas écrit, alors, s'il avait su qu'Anastase versait et dans le schisme et dans l'hérésie (l'un et l'autre étant obligatoirement mêlé, en cet heureux temps où les papes étaient catholiques⁹⁵...) !

Jean Barbey⁹⁶ a conclu avec raison de la lettre en question, que, pour saint Avit, la légitimité du pouvoir politique de Clovis tenait à sa profession de Foi catholique et que les autres roys barbares restés païens ou ariens ne l'étaient pas parce qu'ils étaient ou idolâtres ou hérétiques (hé oui ! cet homme prodigieusement cultivé, phare intellectuel du monde gallo-romain finissant, pensait lui aussi que la sphère politique est ENGENDRÉE par la Religion, sous peine tout simplement de... *ne pas exister* !). On est vraiment fondé à penser que si Avit avait perçu l'hérésie du trouble Anastase, il n'aurait pas plus reconnu la légitimité de l'empereur d'Orient que celle des roys barbares non-catholiques entourant Clovis, puisque déjà sans cela, sa lettre tend en ce sens ; plus encore même qu'avec eux, puisque l'Empire romain étant devenu constitutionnellement catholique sous Théodose, toute charge publique romaine s'accompagnait obligatoirement de la profession de Foi catholique, sous peine de destitution... *a fortiori* évidemment pour celle de l'Empereur. Oui, si saint

⁹⁵ Comme dit l'abbé Sulmont, un prêtre traditionaliste, pour se définir et résumer son combat par rapport à l'église conciliaire : « Curé MAIS catholique » !

⁹⁶ Barbey, p. 19.

Avit avait perçu l'hérésie du Basileus, il aurait alors très-certainement écrit, en janvier 497, que *seul Clovis représentait le pouvoir politique universel du monde civilisé, racheté dans le Christ.*

D'ailleurs, d'une manière extraordinairement inspirée, il ne peut s'empêcher de le penser tout bas dans sa lettre ; comme présentant la vérité vraie derrière les hypocrites apparences grec-orientales, il tâche d'exprimer la chose à sa manière cryptée et très-savante d'emploi de mots à double-sens. Dans sa lettre, Michel Rouche remarque qu'il écrit en effet à Clovis : « La *clarté* catholique illumine la Grèce [l'Empire romain d'Orient], elle illumine aussi maintenant l'Occident ». Avit [remarque bien notre auteur] utilise même le terme *orbis*, ce qui désigne le monde *entier*. *La clarté du baptême de Clovis va donc au-delà de la partie ex-romaine de l'Empire, ELLE COUVRE MÊME L'ORIENT*⁹⁷. Avit raisonne au niveau d'un universalisme romain catholique : *ton monde, ton empire*. Le royaume de Clovis se voit donc présenté, par cette

⁹⁷ Le pape Grégoire IX dans sa célèbre épistole à saint Louis IX ne dira pas autre chose : « Ledit royaume de France, pour l'exaltation de la Foi catholique, livrera les combats du Seigneur et donnera, *et en Orient*, et en Occident, pour la défense de la liberté ecclésiastique, l'assaut aux ennemis sous la bannière de tes prédécesseurs d'illustre mémoire ». Et le pape ne fait pas allusion seulement à Jérusalem, mais à Constantinople. La mission divine des Francs *dans l'Orient byzantin* est en effet avérée et moult vérifiée par l'Histoire, elle est connue dans l'univers entier. N'en donnons qu'un exemple, celui de la conversion des Bulgares arrivée miraculeusement l'an 865. Leur roy, Bogoris, demande l'aide missionnaire autant à Louis de Germanie (lequel s'adressera au roy *français* Charles-le-Chauve qui se saignera aux quatre veines pour envoyer en Bulgarie des évêques et des prêtres) qu'à l'empereur Michel de Constantinople, qui était pourtant son voisin très-immédiat... Pourquoi s'adresser au lointain Occident Très-Chrétien alors que l'Orient était sous la main (les Grecs, d'ailleurs, déjà schismatiques avec l'infâme Photius, s'empresseront de cour-circuiter les missionnaires occidentaux, surtout ceux du pape, et exigeront du roy Bogoris leur renvoi comme des malpropres) ?

phrase, comme un lieu de réintégration de l'empire qui s'en était comme enfui en 476. Cette récupération de l'empire du monde par le royaume des Francs est doublée par une gloire, sous-entendu celle du Christ. Ici Avit répète deux fois, volontairement, *non novi*. Cette double répétition de négations a pour but d'accentuer le parallèle entre le Christ et le roy [Clovis]. La gloire du Christ n'est pas nouvelle puisqu'elle existe déjà éternellement dans le Père, mais en même temps elle est nouvelle, donc historique, à partir de la Résurrection du Christ. Donc Avit ne pouvait pas écrire : une gloire antique. En sens inverse, il ne pouvait pas écrire que Clovis était un roy récent quant à sa dynastie, ce qui était pourtant vrai, car il aurait ainsi manqué de diplomatie à son égard. Donc, la litote *pas nouveau* était plus juste historiquement et plus forte symboliquement. *Il s'agit pour Avit de raccorder directement Clovis au Christ* »⁹⁸.

La suite de la lettre confirme encore ce point de vue extraordinaire. On l'a déjà dit, Avit se félicite que Clovis a été baptisé, confirmé, puis sacré royalement, le jour de la Noël. *Il convenait, c'est bien à propos*, dit-il, qu'il en fût ainsi. Il faut bien comprendre qu'on est à cent lieues d'une vaine formule. Cette comparaison appuyée « m'incite, continue notre historien philologue, outre la signification eschatologique de cette date (une nouvelle naissance pour un autre monde que l'ancien), à poser une autre question : n'a-t-on pas voulu signifier par là que, si le monde romain est tombé, quelque chose d'autre va naître ? »⁹⁹ C'est bien

⁹⁸ Rouche, p. 406.

⁹⁹ Rouche, p. 407.

sûr évident. Ça l'est d'autant plus si l'on veut bien se souvenir que la Noël avait été instituée par l'Église pour supplanter et « effacer la fête de l'empereur divinisé qu'avait créée Aurélien. Celui-ci avait fixé au 25 décembre le *Natalis Invicti*, naissance du soleil (= l'empereur) vaincu. L'Église, en mettant le Christ à la place de l'empereur, signifie par là qui est le vrai *maître du ciel*. Ce n'est point le soleil, un dieu païen. Le parallèle entre le Christ et Clovis insiste donc sur l'identité de leur naissance, l'un au monde, l'autre à la Foi. Histoire sacrée et histoire profane se recourent »¹⁰⁰. Les deux se recourent d'autant plus si l'on considère, pour continuer la comparaison, que Clovis prend en fait la place de l'empereur païen, c'est lui le nouveau soleil, cette fois-ci parfaitement catholique, comme « tenant-lieu » directement du Christ, qui est en fait et en droit le seul et vrai Soleil de justice selon la symbolique catholique, par sa royauté universelle de droit divin direct¹⁰¹...

¹⁰⁰ Ibidem.

¹⁰¹ Un fait troublant est rapporté par Michel Rouche. Le *Liber Pontificalis* a une notice pour signifier que Clovis a envoyé « une couronne votive ornée de pierres précieuses en don au bienheureux Pierre apôtre ». « Il peut paraître curieux qu'une couronne puisse être dite en latin parlé du VI^e siècle *regnus*. On attendrait plutôt *corona* ou plutôt *diadema*. En effet, les empereurs romains portèrent le ruban blanc d'Alexandre noué sur la nuque, qui devint plus tard un cercle de métal précieux orné de pierres rares et brillantes, appelé diadème. La couronne n'apparut pour la première fois que le 25 août 450, lors de la cérémonie religieuse de la proclamation de l'empereur Marcien par le patriarche de Constantinople Anatole. Elle devint ensuite le signe distinctif de l'empereur, le diadème étant porté par les dignitaires les plus proches. Clovis en portait un lors de son triomphe consulaire à Tours en 508. Or, la dignité impériale en grec est dite *Basileia*. Elle est traduite en latin par *regnum*. De là vient que le nom de la fonction ait fini par être attribué à l'objet qui la symbolisait. *Est-ce à dire que Clovis porta une couronne de type IMPÉRIAL* [qu'il offre, donc, au successeur de Pierre] ? Nous n'en savons rien. (...) Tout cela renforce les dires de Grégoire de Tours qui, cinquante ans après, décrit Clovis comme *un nouveau Constantin* » (Rouche, pp. 494-497). Malgré sa volonté laïciste, négationniste,

Et c'est bien ce qu'entend saint Avit, admirablement inspiré dans cette haute période littéraire ; il le dit du reste fort clairement : « Vous [Clovis] êtes comme le soleil. Tout jouit de sa lumière : ce qui est plus près, s'en réjouit davantage ; *mais ce qui est plus loin n'est pas privé de son éclat* »¹⁰². Ce qui montre bien que le règne de Clovis, pour saint Avit, n'est pas restreint à la seule Gaule, même Unie, mais s'étend, au moins dans le principe, au monde entier, comme étant celui du Christ. Il va d'ailleurs dire plus loin que Gondebaud, le roy burgonde, « quoique roy de sa nation, est votre soldat »¹⁰³. Et remarquez comme c'est bien à cette naissance du Christ dans la Politique globale d'alors, par l'organe de Clovis à la Noël 496, que fait allusion le fameux cri de guerre des Francs : « *NOËL ! NOËL !* », auquel s'ajoutera par la suite : « Montjoie & saint Denis ! », écho du foudroyant « Vive Dieu ! » des prophètes de la tribu de Juda...

de douter de la signification du fait, il faut rendre cette justice à Michel Rouche qu'il le rapporte fort bien. En fait, tout cela ne signifie que par trop bien que Clovis représente tout simplement le nouveau pouvoir politique universel en ce monde, le nouvel empire mondial légitime quoiqu'encore tout petit dans le concret, celui issu du catholicisme qui l'a engendrée, qu'il en est à la fois l'archétype et le fondement. Rien ne peut mieux le faire comprendre que l'émouvante coutume royale française lors de l'Épiphanie : « La fête de l'Épiphanie nous vient d'Orient : c'était la Noël de ces pays. On la trouve établie en Gaule en 361. *Autrefois, les roys de France allaient à l'Offrande à la Messe de l'Épiphanie et présentaient au prêtre, à l'exemple des Mages, de l'or, de l'encens et de la myrrhe* » (Missel Bourceau, 1905, p. 226, introduction à la fête de l'Épiphanie). N'étaient-ils pas les intermédiaires entre le Christ et toute l'humanité, au Temps des Nations, nos bons roys de France ? Comme est pleine de sens cette belle tradition qui les montre venant apporter, de la part de l'humanité, leur tribut au Christ Jésus ! Comme aussi, *a contrario*, est significatif le fait que l'Épiphanie (= en grec : manifestation glorieuse) « depuis le Concordat de 1801, n'est plus une fête chômée » (*ibid.*)...! La Révolution rejette la royauté du Christ, et donc il fallait supprimer cette allégeance au Roy des roys.

¹⁰² Rapporté par Rohrbacher, t. VIII, p. 448.

¹⁰³ *Ibid.*, p. 449.

Une saine étude de l'Histoire nous montre donc bien que Clovis, à la Noël 496, est vraiment investi du pouvoir de représenter le nouveau monde politique universel, celui inhérent à la Révélation, renouvelé de fond en comble par la Rédemption du Christ Jésus. C'est bien par lui et « sa famille » (Testament de saint Rémy) qu'est créé pour notre Temps des Nations et de l'Église, LE NOUVEL ORDRE DU MONDE. *ET ELLE SEULE, cette famille royale, pour faire soudaine et brève irruption dans notre merda politicus actuelle, aurait de par Dieu le pouvoir de (re)bâtir le nouvel ordre politique univoersel tellement nécessaire de nos jours, en partant de l'Europe, en partant de la France. CAR ELLE SEULE A REÇU DE PAR DIEU LA GRÂCE ET LE POUVOIR DE LE FAIRE.*

En fait politique pratique, Clovis, à la Noël 496, est constitué roy de France seulement, c'est-à-dire de la Gaule Unie (et rappelons-nous qu'elle ne pouvait conquérir l'Unité que par un miracle très-éclatant dans l'ordre politique) ; mais comme la Gaule Unie, miraculeusement érigée en Nation, est à la fois le germe et la clé de voûte de tout le nouvel ordre sociopolitique universel, dire : *Roy de France*, ou bien : *Empereur universonnel de droit*, « vicaire du Christ en la temporalité » comme on dira superbement bien sous saint Louis IX et saint Grégoire IX, *c'est dire exactement la même chose*. Le titre particulier et celui universel recouvrant la même et unique réalité politique profonde, de la même et semblable manière que l'église particulière de Rome est aussi l'église universelle.¹⁰⁴

¹⁰⁴ Ceci bien compris, ne nous étonnons pas de voir la nomination de l'Empereur d'Occident expressément réservée au Pape, puisqu'aussi bien l'empire de cet empereur, la France, était une Institution de droit divin direct à vocation universelle (normalement, cette nomination n'aurait pas dû être autre chose que

C'est pourquoi la prophétie de saint Rémy sur le « saint royaume », rapportée par Hincmar, loin d'être

l'investiture automatique des seuls roys de France, à leur accession au trône dès après leur sacre royal, mais, souvent, les papes, le couteau sarrasin ou même grec sur la gorge voire le poignard des petits potentats italiens, investissaient dans l'urgence le prince carolingien le plus puissant du moment, qu'il soit allemand, français, voire même italien ou bourguignon, pour avoir toujours un protecteur en titre : ce qui, en soi, était un écart, un désordre de la part des papes, par rapport au Plan divin, dont il semble bien, hélas, qu'ils n'aient pas eu parfaitement conscience). Mais en retour, c'est aussi la raison pour laquelle l'Empereur Très-Chrétien, une fois nommé par le pape, avait droit de regard sur l'élection pontificale, ce qui fut fort respecté pendant tout le Moyen-Âge, du moins quand il y avait un Empereur Très-Chrétien en titre. Ici, s'impose avec force l'image du « compère » et de la « commère » oeuvrant de concert comme on l'a déjà dit, pour le salut de l'homme, de tout homme au Temps des Nations, avec droit de regard l'un sur l'autre, exactement comme les époux dans le foyer chrétien : de même que la théologie catholique nous enseigne que dans un légitime mariage les deux conjoints ont réciproquement pouvoir l'un sur l'autre, de même, l'Empereur n'est pas institué sans le pape quand le pape ne l'est pas plus sans l'Empereur... Ce mariage Très-Chrétien qui réalise la communauté intégrale de biens, se vérifie par exemple très-bien dans le gouvernement de la ville de Rome, qui, c'est historique, *appartient autant au pape qu'à l'empereur Très-Chrétien* : « Le pape Eugène II [824-827] avait réglé que le pape nouvellement élu ne serait sacré qu'après avoir prêté serment, en présence de l'ambassadeur impérial, de conserver les droits de tous. On n'osait donc ordonner le nouveau pape sans l'autorisation de l'empereur Lothaire : ce qui fit que le Saint-Siège vaqua deux mois et demi. Enfin, craignant que Rome ne fût assiégee de nouveau, on consacra le pape Léon le douzième d'avril, quoique le consentement de l'empereur ne fût pas encore venu ; mais avec protestation que l'on ne prétendait point déroger à l'honneur et à la foi qui lui étaient dus, après Dieu. Car nous avons vu, sous le même pape Eugène, que l'empereur étant le défenseur armé de l'Église romaine, *les Romains lui prêtaient un serment de fidélité, mais sans préjudice de celui qu'ils faisaient au pape* » (Rohrbacher, t. XII, p. 113). Et ne criez pas à l'ingérence du temporel dans le spirituel ou l'inverse quand il s'agit tout au contraire de la manifestation de l'équilibre le plus parfait qui puisse exister dans le monde sous l'économie dédoublée roy-prêtre du Temps des Nations, l'illustration que dans les temps du Moyen-Âge où l'on savait réfléchir, on prenait conscience que, dans le Plan divin inhérent au Temps des Nations, il y avait deux Institutions divines MARIÉES, d'où ce rôle de nature ecclésiastique réservé et reconnu à l'Empereur quand, pour sa part, le pape se réservait la nomination de l'Empereur. Un pape du X^e siècle reconnaitra même clairement, après un conclave tumultueux pendant lequel l'Empereur avait été négligé, que « les conclaves ne peuvent se dérouler pacifiquement et dans la liberté des enfants de Dieu, qu'avec la participation et l'autorisation de l'Empereur ». Combien une pareille réflexion nous change des scribouillards modernes qui nous serinent exactement... le contraire, ne comprenant rien à la beauté du Plan divin qui a prévu DEUX Institutions divines pour assurer le salut de tout homme pendant le Temps des Nations !

une hyperbole exaltée, ne fait que traduire l'exacte réalité politique soudainement existante de par Dieu au baptistère de Reims : « Ce royaume [de France] sera un jour grand entre tous les royaumes de la terre, et il embrassera toutes les limites de l'empire romain, soumettant *tous les AUTRES royaumes* à son sceptre ». Et ici, remarquez bien que l'antique Rome soumettait en droit seulement les royaumes circonscrits à son orbe propre. Ce qu'est en train de nous prophétiser ici superbement saint Rémy, c'est que la France est un monde politique *supérieur* à celui romain puisqu'elle doit régir non seulement les royaumes de son orbe propre mais encore... *tous ceux qui n'y sont pas* ! La prophétie est en vérité extraordinaire. Non seulement, elle révèle que la France doit grandir jusqu'à recouvrir l'antique espace romain occidental et oriental (ce qui correspond grosso-modo à la quasi totalité du monde civilisé), mais TOUS les autres royaumes extérieurs : c'est évidemment prophétiser l'empire *universel* à la France, duquel aucun pays ne saurait se soustraire, bien entendu au nom et pour le compte du Christ-Roy.

Deuxièmement, il y a dans la formule de saint Rémy une idée de progression, d'un travail politique certes d'origine divine mais dont la réalisation est impartie... à l'homme : « Ce royaume *sera un jour* grand, etc. ». Au moment où saint Rémy prophétise, il n'est en effet pas tellement grand, ce royaume franc, puisque, nous l'avons déjà dit, il ne comprend grosso-modo qu'une petite moitié septentrionale de la France actuelle, soustraction faite de la farouche voire sauvage Bretagne, de l'indépendante Paris, et de quelques remuants et brouillons « royaumes » francs du côté de

l'actuelle Belgique et des Pays-Bas. Or, ce n'est pas par un miracle soudain de Dieu, comme pour sa fondation, que le *Regnum francorum* doit s'agrandir à la taille universelle, ce doit être plutôt par un miracle en longueur, s'insinuant doucement mais invinciblement par « le travail de l'homme » cher à la liturgie moderniste (mais un homme *qui s'appuie sur la grâce de Dieu*, pas sur ses illusoires propres forces ou pire sur le « dieu cosmique de l'univers » !), Dieu agissant par l'organe du Franc Très-Chrétien s'aidant de la grâce déposée à la Noël 496.

Combien ici résonne harmonieusement aux oreilles la belle phrase de Joseph de Maistre : « *Rien de grand n'a de grands commencements... L'accroissement insensible est le véritable signe de la durée dans tous les ordres possibles des choses* »¹⁰⁵. Il y a bel et bien un travail de l'homme pour arriver à la finale de l'empire christique universel réalisé¹⁰⁶. Comme nous le disions au début de ce présent chapitre consacré à l'Acte Unique, c'est toujours cet Éden du départ, au centre de la terre, gratuitement et libéralement donné *uniquement par Dieu*, mais qui doit, cette fois-ci *par l'homme amoureux soutenu par Dieu*, s'étendre, se DILATER, comme diront superbement bien les chartes carolingiennes du *Regnum francorum*, à la terre entière, *dilatatio regni*. Saint Avit exprimera fort bien en finale de sa lettre cette « mission

¹⁰⁵ *Essai sur le principe générateur des constitutions politiques.*

¹⁰⁶ C'est précisément ce travail demandé par Dieu à l'homme mais abandonné par les chrétiens dès la chute de l'Empire carolingien, que les initiés, dès le Moyen-Âge, ont repris à l'envers et en s'appuyant sur les forces de Satan (comme il arrive toujours lorsque les fils de la Lumière abandonnent un trésor), et qu'ils veulent faire aboutir à l'*Imperium mundi* de l'Antéchrist, en passant de nos jours par l'Europe technocratique, véritable *négatif* de l'empire de Charlemagne et avant-dernier jalon du programme !

divine de la France » (M^{is} de La Franquerie) en demandant à Clovis d'envoyer des ambassades pour convertir les autres peuples.

Michel Rouche, quoique personnellement laïciste et donc réductionniste et obscurantiste, est fort obligé de constater, au terme de sa judicieuse et fort intelligente analyse philologique de la lettre de saint Avit, que c'est bien ce que pense le grand Évêque qui, rappelons-le, était le plus à même par sa haute autorité et sa grande intelligence de comprendre *toute* la portée politique de l'Acte Unique de la Noël 496. Voici, en conclusion de son travail, la synthèse qu'honnêtement il donne de la lettre avitienne : « Ce choix [du roy Clovis, de se faire catholique] le met AU-DESSUS de l'Empire romain d'Orient, d'Anastase et de Théodoric. Il n'y a en Occident qu'un seul roy chrétien *vrai* [c'est-à-dire, dans la langue d'Avit, *politiquement... légitime* !] dont le baptême a été fixé à une date exceptionnelle par l'épiscopat catholique libre, puisque Avit, lui, a été empêché de venir. La cérémonie a fait du roy un autre homme. Il n'a plus rien à apprendre des évêques, d'autant plus que sa décision personnelle est le résultat d'une intuition [!] qui lui est propre [... non, non, elle est le fruit *d'une vision*, môssieu Rouche, vous l'affirmâtes si bellement vous-même, pourquoi vous reprendre ici !?], ni dans le domaine des connaissances religieuses [c'est vraiment dire que Clovis est en possession d'une très-grande science religieuse puisqu'elle est dit par saint Avit être à l'égal de celle des évêques... science religieuse que justement, seule une révélation privée pouvait lui communiquer si rapidement et si complètement], ni dans celui de la miséricorde

puisqu'il vient de libérer les Alamans¹⁰⁷...

« *Le choix catholique de Clovis le met au-dessus de l'Empereur d'Orient* ».

C'est vraiment une très, très-grande conclusion...



L'acte strictement religieux *privé* de la Noël 496, à savoir la collation rituelle du baptême complétée immédiatement par celle de la confirmation, n'a rien de particulier à nous apprendre, il est donc inutile de nous y arrêter, sauf à considérer qu'il s'agissait beaucoup plus du baptême collectif de *tout un peuple*, que de celui d'un seul individu, fût-il roy. C'est bien, en effet, ce que révèle le seul fragment absolument sûr qu'on possède de l'ancienne liturgie de la ville de Reims, vestige infiniment précieux que les spécialistes font remonter au moins au VIII^e siècle mais qui beaucoup plus probablement date du VI^e siècle, et dont le judicieux frère Augustin a tiré le prodigieux suc (cf. l'annexe II) : « *Le bienheureux Rémy SANCTIFIA l'illustre peuple des Francs ET son noble roy d'une eau consacrée par le chrême pris du Ciel. Il les enrichit aussi pleinement du don du Saint-Esprit. Qui, par le don d'une grâce singulière, apparut en colombe et apporta du Ciel le Chrême divin au Pontife* ». Remarquez bien, chose en vérité extraordinaire !, que dans l'antienne liturgique, le peuple franc est même désigné *avant* Clovis !!! Notez, non moins soigneusement, qu'il s'agit dans cette antienne beaucoup plus d'une *consécration* à Dieu de tout un peuple (ce que rappela même

¹⁰⁷ Rouche, p. 410.

Léon XIII que nous avons cité plus haut), que de son simple baptême-confirmation... En tous cas, c'est bel et bien la Nation France *tout entière*, en corps d'institution, et pas seulement son roy ou sa famille royale, qui est divinement « consacrée », c'est-à-dire choisie et élue par Dieu comme organes ordinaires et extraordinaires pour accomplir le salut politique en notre Temps des Nations¹⁰⁸...

¹⁰⁸ Combien est différent le cas de figure du royaume Bulgare, qui, cependant, se convertira *miraculeusement* dans l'ère carolingienne ! Ici, comme un seul homme, tout le peuple Franc accompagné des gallo-romains enchantés, se convertit en corps de nation derrière son chef ; là, c'est un roy qui est obligé de s'enfermer dans le palais royal pour recevoir le baptême, parce que les grands du royaume ont soudoyé le peuple contre lui ; mais lisons l'instructif épisode : « Le roi [des Bulgares], nommé Bogoris, avait embrassé depuis peu la religion chrétienne, et voici comme on raconte sa conversion. Une famine, qui affligea son pays, le porta à invoquer le Dieu des chrétiens, dont le moine Théodore Couphara lui avait autrefois parlé, et dont sa sœur, chrétienne depuis longtemps, lui disait de grandes choses. La famine ayant cessé, il résolut de se faire chrétien ; et on dit qu'il y fut encore excité par un tableau effrayant du jugement dernier, que lui fit un moine nommé Méthodius, qu'il avait fait venir pour lui peindre des chasses ; car il aimait passionnément cet exercice [il y a vraiment une très-curieuse et touchante ressemblance du contexte bulgare avec celui Franc : ici, c'est une bataille rangée qui pousse le roy à invoquer le vrai Dieu, là, c'est une famine ; ici encore, c'est l'épouse du roy qui, aidée de l'évêque Rémy, est chrétienne et qui enseigne le roy des choses de la Foi catholique ; là, c'est la sœur du roy aidée d'un moine ; ici derechef, c'est la victoire sur les ennemis qui est le moteur de la conversion du roy ; là, c'est la victoire sur la famine ; ici enfin, c'est la terreur d'une mort violente sur le champ de bataille et très-probablement le reproche terrible de son âme de ne s'être pas encore livré au Christ qui tараude l'âme du roy, là, c'est la terreur des fins dernières qui conforte le roy dans sa volonté de se convertir... ! Mais voyez comme la suite diffère *du tout au tout* entre le cas Bulgare et celui Franc, comme entre un peuple qui n'est pas bénéficiaire de l'élection divine directe quand l'autre l'est :]. Il se fit donc instruire et envoya demander à l'empereur de Constantinople un évêque, qui le baptisa et le nomma Michel, comme l'empereur. Mais bien qu'il eût été baptisé de nuit, les grands de sa cour en ayant connaissance, excitèrent contre lui tout le peuple et vinrent l'assiéger dans son château. Il ne laissa pas de sortir contre eux, portant la croix dans son sein, et accompagné seulement de quarante-huit hommes qui lui étaient demeurés fidèles. Ceux-ci, quoique en si petit nombre, étonnèrent tellement les rebelles [qui déclarèrent par la suite qu'ils avaient vu les fidèles du roy précédés par une armée céleste éclatante et innombrable...], qu'ils n'en purent soutenir le choc, et leur défaite parut un miracle. Le roy fit mourir cinquante-deux des grands, les plus séditieux, et pardonna à la multitude. Alors, il

Mais précisément, le verbe « sanctifier », qui nous dit bien qu'à la Noël 496 il n'y eut pas seulement un simple baptême-confirmation, quand bien même il est celui de tout un peuple, nous pousse à approfondir maintenant, dans « l'Acte Unique », la partie *religieuse publique à connotation politique*, sacrilègement gommée, escamotée, niée par toute une contre-« tradition » révolutionnaire, voire hélas scolastique, depuis tant de siècles. Clovis après avoir été baptisé, confirmé, est donc fait roy de la Gaule Unie par les Évêques, avec le très-haut sens politique d'Empereur universel de droit, nous venons de l'étudier.

Nous avons également vu dans un précédent chapitre que pour la légitimité du roy de France, trois choses rentraient en jeu obligatoirement, l'Hérédité, le Sacre et l'Élection. Qu'en est-il bien pour Clovis ? Quant à l'Hérédité, comme il est le premier roy Très-Chrétien, à ce élu divinement précisément par cet Acte Unique de la Noël 496, elle n'est évidemment pas à prendre en considération puisque c'est sur lui, Clovis, que s'origine de par Dieu cette Hérédité ; comme écrit saint Avit à Clovis : *c'est vous le fondateur de votre lignée*. Pour ce qui est du Sacre, nous verrons la question plus loin. Mais quant à l'Élection (dans le sens évidemment non-démocratique d'acclamation nationale unanime, qui se traduit par le *consensus* des grands du royaume), elle est bel et bien réalisée non par les antrusions de Clovis qui n'avaient pouvoir politique que dans le cadre somme toute très-restreint de la petite tribu des

les exhorta tous à se faire chrétiens, et en persuada un grand nombre » (Rohrbacher, t. XII, p. 164).

Francs saliens, *mais par les Évêques des Gaules*¹⁰⁹ *qui en étaient les régents et les administrateurs politiques extraordinaires.* Ils figurent ici les grands du nouveau Royaume qui allait naître et dont le *placet* était indispensable à l'érection d'un nouveau pouvoir politique, selon le droit naturel. Dans l'ancienne France d'ailleurs, on savait très-bien leur place politique au *premier* rang. On a bien vu plus haut que lorsqu'un prince carolingien voudra jouer les matamores avec un archevêque de Reims, au IX^e siècle, il se fera remettre en place de verte et rugueuse façon par Hincmar qui ne manquera pas de lui rappeler que ses ancêtres mérovingiens et lui-même tiennent leur trône royal... *par eux*, les évêques français catholiques, et singulièrement par celui de Reims ! « Dieu tout-puissant et éternel, (...) répandez vos très abondantes bénédictions sur votre serviteur *que nous ÉLISONS pour le roy de ce royaume* au milieu des prières que nous Vous adressons » (Cérémonial du Sacre).

Pour bien appréhender, comme nous le devons, la nature du pouvoir politique en France, prenons conscience avec attention que cette Élection par les Évêques de France est chronologiquement l'élément *religieux* premier qui assoit et même fonde la légitimité *politique* du roy Très-Chrétien¹¹⁰ ! Voyez comment se passe

¹⁰⁹ Nous écrivons bien « les Gaules ». Au pluriel. C'est-à-dire « Neustrie, Gaule et Germanie », pour employer la terminologie de saint Rémy en son Grand-Testament... autrement dit : EUROPE. Remarquons soigneusement à nouveau comme cette appellation désigne déjà prophétiquement la future France de Charlemagne, c'est-à-dire la Grande-France ou EUROPE... sur laquelle donc, a été institué roy Clovis DÈS LE COMMENCEMENT DE SON RÈGNE.

¹¹⁰ ... Et le « président de la République » n'étant pas élu par les Évêques de France, *n'a donc tout simplement AUCUNE autorité dans la France RÉELLE qui est de fondation divine...* Son pseudo-pouvoir politique n'est que du néant, de la poudre

l'élection de tout nouveau roy de France, lors du Sacre : « Une fois la promesse faite [par le roy qui s'engage à être serviteur de Dieu et de l'Église en son Royaume], il est procédé aux rites. D'ABORD *l'electio*, vestige de l'ancienne élection par acclamation des roys francs¹¹¹. *L'Archevêque [de Reims] élit le roy*, puis il se tourne vers les évêques et les grands, qui approuvent ; également vers le peuple qui crie par trois fois : *Nous approuvons, nous voulons que cela soit*. Le roy est alors élu. Les rites du sacre vont en faire un roy sacré, l'oingt du Seigneur »¹¹². C'est bien l'archevêque de Reims, comme premier pair ecclésiastique du Royaume, qui élit le roy, *ensuite seulement* vient l'élection par les grands dignitaires religieux et laïcs de France puis, par le peuple¹¹³... Au reste, notons comme nous sommes là extraordinairement près des moeurs politiques de... l'Ancien-Testament, et tout simplement parce que le naturel politique *ne change pas*, pas même entre deux économies de salut aussi différentes que l'Ancien et le Nouveau Testament ! « Samuel dit à tout le peuple : *Vous voyez quel est celui que le Seigneur a choisi !* Alors, tout le peuple s'écria : *Vive le roy !* »... Élection du roy

aux yeux fabriquée par Satan, qui ne peut prétendre, au mieux, qu'à la légalité mais pas à la légitimité découlant de la validité. Voyez, ô lecteur, si vous pouvez cautionner cela...

¹¹¹ ... Point, point, moult nenni, cette précision mensongère de Jean Barbey est une désacralisation de *l'electio* du roy de France, une fois de plus il faut bien le remarquer de la part de cet historien moderne : l'origine de cette *electio* est tout au contraire purement d'essence surnaturelle, comme s'originant sur le droit naturel *qui vient de Dieu* et plus encore sur la première élection qui fut faite par les évêques gallo-romains ; elle serait un « vestige des coutumes franques » si les antrusions de Clovis avaient participé à son *electio*, ce qui n'est pas du tout le cas.

¹¹² *La France médiévale*, Lemarignier, p. 151, cité par CRC n° 198, p. 17.

¹¹³ « L'archevêque [de Reims] élit roy le *rex designatus*, et à sa suite, les légats pontificaux, les évêques, abbés et autres clercs ; *après eux*, les grands vassaux, enfin les chevaliers, et le peuple présent » (Barbey, p. 35).

de France *d'abord* par les Évêques du royaume, *en Nom Dieu*. En fait, c'est Dieu Lui-même qui choisit le roy de France. Ceci n'a certes pas été beaucoup dit, ceci est pourtant, on le comprend, de la plus haute importance.

Il faut à nouveau faire une pause pour récapituler nos acquits, afin de ne pas regarder l'Histoire comme l'homme insensé dont parle saint Paul, « qui se voit dans un miroir, puis, s'en allant, oublie comment il est fait ». Ils sont impressionnants. Premièrement, nous avons vu que l'Acte Unique est un acte *d'abord, essentiellement et fondamentalement* religieux, surnaturel. C'est tout un peuple qui s'unit autour de la Religion véritable par une grâce évidemment surnaturelle (premier Acte), et cela engendre subséquemment un autre Acte, second et politique celui-là : non seulement l'Unité gauloise, radicalement impossible jusque là, mais surtout la fondation de la première des Nations, c'est-à-dire de la civilisation sociopolitique parfaite incarnée sur cette terre, inhérente à la Révélation, achèvement temporel de la Foi vécue, évidemment inconnue aux hommes depuis le péché originel y compris des Romains. En fait, pour dire les choses plus exactement, il n'y a qu'un seul Acte, que nous avons baptisé l'Acte Unique, et cet Acte est RELIGIEUX (au sens fort de métaphysique, c'est-à-dire qui englobe toute la sphère et de Dieu et de l'homme créé par Dieu, en ce compris évidemment celle purement sociopolitique : c'est-à-dire que si on regarde cet Acte religieux sous un certain angle, il inclut la facette politique). Cet Acte est bien sûr entièrement divin et il est très-miraculeux.

Ce premier et double constat, si riche de sens, est fondamental. De lui découle la *première* loi fondamen-

tale du nouveau royaume ainsi fondé, à savoir : *la loi de catholicité*. Car en fait, la Nation France n'est jamais autre chose que *la Religion infusée dans la Politique ! Il devient alors de l'ordre de l'évidence de dire que la France politique réelle n'a strictement aucune espèce d'existence en-dehors de cette Religion véritable*¹¹⁴. C'est vraiment la toute-puissance de la Foi qui génère, qui crée de toutes pièces, la puissance politique et subséquemment la légitimité de son chef d'État. C'est pourquoi les français avaient très-bien compris qu'Henri IV ne pouvait pas être roy de France s'il ne se convertissait préalablement (... conversion d'ailleurs spirituellement beaucoup moins glorieuse que celle de Clovis...).

Évidemment, cette conclusion à laquelle nous oblige l'Histoire la plus authentique et la plus certaine de notre pays nous amène à une très-grave déduction : *depuis la Révolution, nous ne vivons qu'avec le fantôme diabolique de la France, la France politique réelle N'EXISTE PLUS*. Il n'y a plus rien de légitime ni de valide depuis la Révolution, il n'y a plus que le légal, c'est-à-dire le monde ou plutôt, pour employer le langage biblique du Saint-Esprit, « cette figure du monde qui passe » pour lequel le Christ a bien dit qu'Il « ne priait pas son Père ». Non-légitimité des structures gouvernementales post-révolutionnaires. En droit politique constitutionnel strict, l'affirmation est certaine. On conçoit que les modernes, voire les scolastiques, peuvent s'en attraper un infarctus ou se bousiller un claxibule en lisant ces

¹¹⁴ ... C'est pourquoi, et on ne m'en voudra pas d'insister, il est si grave d'aller voter dans ces régimes post-révolutionnaires dont le premier fondement est de rejeter Dieu de la Politique...! C'est participer, mettre la main au néant de Satan, voire à l'enfer...!

lignes, et cependant là est la franche, exacte, inexpugnable, catholique vérité politique de la France !

Deuxième constat : puisque c'est Dieu qui est le véritable Fondement de la Nation France, cette première loi fondamentale de catholicité *est le fondement* de toutes les autres lois du « saint royaume » (elle va être concrétisée dans la suite par l'obligation du Sacre). C'est pourquoi sainte Jeanne d'Arc avait bel et bien raison contre les légistes césaro-régaliens du haut Moyen-Âge de poser que le roy de France ne l'est *réellement* qu'à partir du Sacre et non par le seul principe d'Hérédité (l'Hérédité soutenue par l'Élection, donne la *potestas* royale, elle ne donne pas le *placet* de droit divin pour exercer cette *potestas* : or, comme en France, le droit divin est direct, le *placet* de Dieu est premier, avant la *potestas* ; en d'autres termes, c'est *avant tout* le Sacre qui fait le roy en France). Et, dans les faits, l'Histoire nous montre bien que la France est en effet la seule Nation à être *invinciblement, viscéralement catholique*. Elle ne peut être autre chose (de la même manière que la tribu de Juda ne pouvait être autre chose que hérault du royaume messianique) sans cesser par-là même d'exister. C'est bien sûr évident à la genèse de la France, dans ce V^e siècle où le principe constitutionnel qui fait naître la France politique est essentiellement d'ordre catholique et même surnaturel divin¹¹⁵.

¹¹⁵ « Le grand fait qui différenciera ces hommes [francs] des autres peuples *barbares*, sera leur soudaine révélation puis reconnaissance du Christianisme. Il y a là un cas vraiment extraordinaire. En quelques années, ils vont non seulement abandonner mais oublier une partie de leurs antiques coutumes et moeurs, pour former une nouvelle entité, facteur civilisateur dans un monde qui retournait au paganisme pré-chrétien. La disparition rapide des principaux symboles païens sous Clovis 1^{er} est révélatrice de cette mutation. En moins de quinze ans, disparaissent les pétroglyphes de la roue solaire avec le serpent stylisé se lovant autour du

Mais ça ne l'est pas moins dans la suite de son histoire, et, par exemple, on le touche du doigt dans la crise protestante. « Au XVI^e siècle comme au V^e, l'unité chrétienne était rompue ; les protestants, ainsi qu'autrefois les ariens, menaçaient de tous côtés l'Église catholique ; presque partout réduite à la défensive, trahie par la plupart des gouvernements, n'eussent été les promesses du Christ, Rome eût à bon droit désespéré de l'avenir ; depuis longtemps l'Europe orientale, malgré de feints rapprochements, s'était détachée d'elle ; l'Europe septentrionale venait de lui déclarer la guerre ; même l'Espagne et l'Italie étaient incertaines ; *de l'attitude de la France dépendaient humainement les destinées de l'Église* ; que ce noble et grand royaume mît au service de la Réforme son génie intellectuel, sa puissance politique, ses forces militaires, c'en était fait sans doute du catholicisme en Europe. Au temps des derniers Valois comme au temps du fondateur de la monarchie franque, notre pays allait être le champ-clos où l'erreur et l'orthodoxie devaient se livrer la décisive et suprême bataille ; sous Henri IV comme sous Clovis, la vérité triompha et la France fut une fois de plus l'instrument dont Dieu se servit pour en conserver l'empire ébranlé. Le protestantisme ne fut pas détruit, mais sa marche en avant fut à tout jamais arrêtée [en fait, le XVI^e siècle fut seulement un débile écho de l'extraordinaire V^e siècle, car Clovis poursuivit l'arianisme... jusqu'à complet anéantissement].

motif central, que l'on retrouve d'ailleurs dans la symbolique scandinave. Cependant, par disparition, nous comprenons celle du concept, en effet, le motif circulaire se retrouvera longtemps encore, mais christianisé, et les entrelacs survivront de nombreux siècles dans l'art des manuscrits » (*Les mérovingiens, etc.*, pp. 10-11 & note 3 de cette dernière page).

« Pourquoi et comment, dans ce duel des deux religions, le catholicisme a-t-il été vainqueur et le protestantisme vaincu ? Pourquoi et comment la France est-elle demeurée catholique alors que tant d'autres nations, soumises à la même épreuve, abandonnaient leur Foi traditionnelle pour suivre les doctrines d'un novateur, Luther, Zwingle ou Calvin ? Question difficile à laquelle il ne paraît pas possible de donner d'autre réponse que l'énoncé d'un fait qui, selon nous, ressort avec évidence des documents contemporains : la France est restée catholique parce qu'elle l'a voulu [présentation des choses malheureusement entachée d'humanisme : l'auteur aurait été plus exact en mettant en avant la grâce supérieure et proprement théocratique déposée dans la France à sa fondation par Dieu Lui-même, puis de dire que c'est cette grâce divine particulière qui forme la bonne volonté des français, auxquels bien sûr on ne saurait refuser le mérite d'acquiescer à ladite grâce]. Le maintien de la vraie religion fut chez elle l'oeuvre et le triomphe de la volonté *nationale*. Tandis que partout ailleurs en Europe, la masse du peuple se laissa vaincre et reçut, par indifférence, par surprise ou par force, la réformation de la main avide et brutale de ses chefs, la masse du peuple français ne se laissa ni séduire ni dompter [bien que pourtant, précise plus loin l'auteur, autant que dans les autres pays d'Europe, « il se trouvait en France des éléments favorables à l'établissement de la Réforme, et de fait, il y eut de très bonne heure des protestants »]. Elle défendit sa Foi contre tout ennemi, par tout moyen, et l'imposa même à son roy (« si leur conduite et leur zèle [des évêques français] ne répondaient pas

toujours à la sublimité de leur mission, leur foi du moins était intacte ; enfants incommodes pour l'Église romaine, ils entendaient pourtant demeurer des enfants fidèles. À l'éternel honneur de notre Église, elle n'a jamais connu les lâches défections en masse du clergé d'Angleterre [... au XVI^e siècle, du moins...!]. Quant à l'immense majorité de la population catholique, elle pouvait avoir des préjugés contre la cour de Rome, elle n'était pas foncièrement antiromaine »¹¹⁶) ; c'est une des pages les plus grandioses d'une histoire féconde en traits généreux. Il est beau de protester contre les horreurs des guerres de religion ; il est plus beau et moins facile de les endurer afin de rester fidèle à ce qu'on tient pour la Vérité »¹¹⁷...



C'est donc Dieu et bien sûr la Religion véritable, catholique, qui fondent, originairement et au quotidien, la France politique réelle. Après cette évidemment fondamentale conclusion, continuons à dérouler ce que l'Histoire nous enseigne de l'Acte Unique. Renouons à nouveau le fil au moment où non seulement Clovis mais ses antrustions proclament tous ensemble leur Foi au Christ.

« ... Rémy fut tout heureux de ces dispositions du roy et des Francs. Il écrivit à *TOUS les évêques de la Gaule* pour leur annoncer ce grand événement et les inviter à assister au baptême du roy. Plusieurs s'y ren-

¹¹⁶ *La France Chrétienne*, pp. 354-355.

¹¹⁷ *Ibid.*, pp. 347-348.

dirent, et se montrèrent ainsi disposés, *non pas seulement à prendre part à un acte religieux, mais encore à seconder les vues de celui qui seul pouvait assurer à la Gaule la paix, et à l'Église la liberté.* Le baptême eut lieu à Reims, la veille de la fête de Noël 496. Le baptistère était magnifiquement orné, car Clothilde et Rémy savaient qu'il faut frapper les yeux pour aller au coeur. On y vint de toutes parts avec empressement. Des tapis couvraient le sol et des tentures éclatantes s'étendaient sur les murs. Des milliers de cierges exhalaient une odeur suave qui se mêlait à celle des parfums. *Dieu, dit Grégoire de Tours, fit de telles grâces aux assistants, qu'ils se croyaient transportés au milieu des parfums du paradis* » (Victor Canet).

Ces grâces divines sensibles ont une signification très-importante et même capitale pour la compréhension exacte que nous devons avoir de l'Acte Unique. Pour mieux la saisir et nous en pénétrer nous-même afin d'exorciser les démons révolutionnaires qui peu ou prou nous infestent tous, il convient de décrire, avec Ivan Gobry, l'éclat EXTRAORDINAIRE que revêtit la cérémonie, « *l'éclatante solennité* » comme dit si bien saint Avit dans sa lettre (et la répétition insistante, faussement fautive littérairement parlant, ce qui est inconcevable venant d'un savant grammairien comme saint Avit, -car en effet, une solennité a toujours de l'éclat-, traduit fort bien son caractère de *très-grand miracle* ; c'est pourquoi une antienne liturgique rémoise remontant à la plus haute antiquité n'hésitera pas, pour décrire les cérémonies de la Noël 496, à parler de « dé-

luge sacré » !¹¹⁸ ; c'est pourquoi encore saint Avit qualifiera le baptême dans un autre endroit de sa lettre de

¹¹⁸ Dallais, p. 360. Il était tellement de notoriété publique qu'il s'était passé quelque chose de *miraculeux* à la Noël 496 que même les papes le savaient et s'en faisaient l'écho, témoin la lettre du pape Hormisdas (514-523) écrivant ceci à saint Rémy : « Nous vous confions la charge de Nous représenter dans toute l'étendue des États conquis par notre fils spirituel et bien aimé le roy Clovis, que vous avez naguère régénéré avec la grâce de Dieu par l'eau du baptême, *en des circonstances qui ont rappelé la série des prodiges accomplis autrefois par les Apôtres* » (Dessailly, p. 193, note 1). Comprenons bien ce que nous lisons, qui n'est vraiment pas banal ! Le pape est en train de dire qu'il y eut à la Noël 496 des miracles si inouïs, des prodiges divins tels, que, pour trouver une comparaison, il faut remonter pas moins qu'aux temps des Apôtres, dont on sait qu'ils firent des miracles parfois plus grands que ceux du Christ (le Saint-Esprit se devait en effet d'assister plus spectaculairement les Apôtres que le Christ pour l'établissement de la Religion, à cause de leur infériorité par rapport au Messie-Dieu), comme nous le rapportent explicitement les *Actes* (exemple : l'ombre de saint Pierre suffisant à guérir un malade ; ce que ne fit pas le Christ : l'hémorroïsse est obligée de *toucher* le vêtement du Christ pour être guérie) !! Et de plus, chose à noter avec grand soin, le pape dit qu'il n'y eut pas qu'un seul miracle de ce genre apostolique extraordinaire, mais qu'ils furent en très-grand nombre : « *la série des prodiges, etc.* », dit-il !!! La traduction exacte de cette lettre va bien dans ce sens que nous rappelons, à la suite des historiens de la religion royale française. « Le ciel renouvela les prodiges extraordinaires que la droite du Très-Haut avait opérés à la naissance de l'Église par le ministère des apôtres *Apostolorum temporibus aequiparandis, signorum miraculis praedicationem salutiferam comitantibus*. Aucune autre nation n'eut ce privilège ». Et cette lettre du pape Hormisdas n'est point du tout apocryphe, comme la malveillance antifrançaise a voulu le faire accroire, l'abbé Dessailly le prouve dans son ouvrage, à la note 1 de la p. 193, et règle, là encore définitivement, cette question. Voici ce qu'en dit de son côté, l'abbé Vial : « Chifflet déclare *fausse, imaginaire*, cette lettre, pour cette raison qu'il croit péremptoire : Hormisdas fut nommé Pape en 515, *quatre ans après la mort de Clovis en 511*. Donc il ne peut envoyer de lettre où il parle de *son cher fils Clovis* ! Fort bien ! Malheureusement, le premier historien de France, Nicolas Gilles (avant lui, il n'y avait que des chroniqueurs), qui a lu tous les chroniqueurs et les a rectifiés les uns par les autres, écrit ceci : En l'année ensuivant, *cinq cens quatorze*, prit une maladie audict Clovis de laquelle il trépassa et fut enterré en ladite église saint Pierre et saint Paul, qu'il avait fondée au mont de Paris, à présent appelée sainte Geneviève (*Hist. Génér. de France*, fol. 20, b ; éd. de 1573, cote L 35, 44). D'autre part, Viallon, *Histoire de Clovis le Grand*, p. 473 et les missels de sainte Geneviève (m.s. n° 1259, fol. 8 et m.s. 90), donnent le 27 novembre comme anniversaire de sa sépulture (*depositio*). Clovis est donc mort autour du 26 novembre 514. Enfin, saint Hormisdas fut sacré Pape le 20 juillet 514, d'après le *Regesta Pontificum romanorum* de Jaffé (Bibli. nat. Acquisition n° 103.230). Entre le 20 juillet et le 25 novembre 514, le Pape saint Hormisdas eut donc *quatre mois et cinq jours* pour envoyer fort opportunément la lettre que Chifflet déclare, avec une superbe assurance, *falsam, commentitiam* » (Vial, p. 67, note 1).

miraculeux, *facti miraculum*).

« Ce fut certainement une grande solennité, et toute la Gaule septentrionale dut se bousculer pour y assister [la Gaule méridionale « occupée » s'y unissant d'intention et d'ardents désirs]. Reims se couvrit de décorations : « Les places sont tendues de tentures colorées, les églises parées de courtines blanches ; le baptistère est préparé, des parfums répandus, les cierges odorants brillent, toute la chapelle du baptistère est imprégnée d'une odeur divine, et Dieu y comble les assistants d'une telle grâce qu'ils se figurent être transportés au sein des parfums du paradis ». Ne prenons pas cela pour de l'exaltation pieuse. La chose est si objective, si forte, que Clovis, qui n'était pas un mystique, fut si ébloui par ces splendeurs qu'il demande à Rémy : « Est-ce là le Royaume des cieux que tu me promets ? » À quoi l'évêque aurait répondu : « Non. Mais c'est le commencement du chemin qui y conduit ». Le cortège partit du palais qui avait été celui du gouverneur et qui était celui de l'évêque, maintenant que celui-ci exerçait, sans en avoir été relevé par le roy païen, l'autorité civile (...). En tête marchaient des clercs mineurs, après eux les diacres et les prêtres, puis les évêques de la province, sans doute au complet, et probablement des évêques de la Première Belgique (Toul, Metz, Verdun, notamment) et de la Quatrième Lyonnaise (Sens, Troyes, Paris). Enfin, après cette majestueuse théorie d'ornements liturgiques, venait l'évêque métropolitain de Reims, avec à son côté le roy catéchumène, et derrière eux le fils aîné de celui-ci, Théodoric, âgé de dix à douze ans (...). Ensuite, venaient les trois mille guerriers qui avaient manifesté le désir de recevoir le bap-

tême avec leur roy. (...) Ces hommes n'allaient cependant pas seuls au baptême ; un grand nombre de leurs épouses, qui n'avaient pas encore été régénérées, et de leurs enfants en âge d'être catéchisés, s'avançaient avec eux, détail qu'on ne trouve pas chez les premiers chroniqueurs, sans doute parce qu'ils estiment ces catéchumènes quantité négligeable auprès de ces valeureux guerriers ; mais Hincmar, dans sa *Vie de saint Rémy*, nous le rapporte, sans cependant le chiffrer : ils étaient trois mille *sans compter les femmes et les enfants*. Combien alors ? Six mille ? Huit mille ?

« Et tout aussitôt surgit un problème pratique, à la vérité énorme : comment a-t-on pu baptiser tout ce monde en une nuit ? À supposer que l'exécution des rites, pour chacun, ait réclamé un quart d'heure, nous aurions un chiffre de deux mille heures, soit quatre-vingt jours. Le temps de faire le tour du monde. Il convient alors de revenir aux réalités. La ville de Reims, l'une des plus religieuses de la Gaule, était très fournie en églises ; en dehors de la cathédrale Notre-Dame, où allait officier Rémy, et où seraient baptisés le roy, les princes et princesses, les guerriers les plus importants, s'élevaient l'ancienne cathédrale Saint-Sixte, Saint-Martin, on peut dire deux églises dédiées à Saint-Pierre, Saints-Thimothée & Apollinaire, Saint-Jean, Saint-Agricole, Saint-Celsin, et probablement quelques autres. La procession se scindant au fur et à mesure qu'elle s'avancait, les catéchumènes furent répartis dans une dizaine d'églises ; dans chacune officia un pontife assisté de ses prêtres et de ses diacres, soit une trentaine au moins de clercs ; chacun administra aussi le baptême à un groupe de vingt à trente personnes, ce

qui ne peut excéder six heures, et peut se ramener à trois ou quatre si l'évêque employa des formules collectives.

« En comptant large, pour tenir compte de l'encombrement et de la lenteur des déplacements, les cérémonies baptismales occupèrent le temps qui sépare la messe de minuit de la messe de l'aurore. Le spectacle de cette nuit merveilleuse fut inoubliable pour tous, autant pour les acteurs que pour les assistants, qui virent d'abord défiler sous leurs yeux, dans un cortège solennel, ces centaines d'évêques et de clercs recueillis, puis ces milliers d'hommes, de femmes, d'adolescents tenant dans leur main un cierge allumé, et chantant à pleine voix des litanies, ensuite abandonnant leur vêtement pour se plonger jusqu'à mi-corps dans la piscine baptismale, et revêtant enfin, après avoir entendu les paroles sacramentelles, la robe blanche des néophytes »¹¹⁹.

On n'a en effet aucune peine à se rendre un compte exact de l'immense don national au Christ qui eut lieu alors, plus encore que de l'aspect éclatant de la cérémonie : *c'était vraiment toute une Nation, c'est-à-dire pas un seul peuple mais une assemblée de peuples très-divers représentative de l'orbe universel, réunis comme par hasard ou plutôt par miracle sur le sol de la Gaule (... quelle similitude avec la Pentecôte !), qui, en tant que telle, c'est-à-dire politiquement, en corps de nation, se donnait publiquement à Dieu, fait inouï et nouveau dans l'Histoire, qui ne trouve son équivalent que dans le peuple juif au temps de Moïse ou de Samuel. Car, surcroît du Royaume des cieux, une Nation était politiquement fondée en même temps, par*

¹¹⁹ Gobry, pp. 140-144.

ce baptême collectif, pour la première fois en ce monde. Une sainte et majestueuse émotion se dégage encore de ces lignes, malgré les quinze siècles qui nous séparent de la cérémonie : « ... Le roy demanda le premier le baptême. Le nouveau Constantin¹²⁰ s'avança joyeux vers le bain salutaire qui devait guérir la lèpre de son âme, et laver toutes les taches de sa vie. *Il comprenait que ce jour-là commençait UNE GRANDE ÈRE. Ce n'était pas lui seulement, c'était un peuple tout entier qui allait entrer dans l'Église* et lui porter le dévouement de sa foi et l'ardeur de son apostolat. *Courbe la tête avec douceur, Sicambre, lui dit l'évêque, adore ce que tu as brûlé, brûle ce que tu as adoré* » [dans l'édition intégrale de mon ouvrage, j'ai dit le sens profond de ces paroles, ici fort mal traduites : en fait, par elles, saint Rémy intimait l'ordre à Clovis de faire au Christ le don de sa royauté barbare théocratique, don qu'il fit sans restriction pour se voir redonner immédiatement cette royauté théocratique par le Christ, au moyen du Sacre de la Sainte-Ampoule,

¹²⁰ Au rapport de Lucien-Jean Bord, « de nombreux clercs [mérovingiens] n'utilisèrent-ils pas la comparaison avec Constantin, qualifiant [Clovis] de *nouveau Constantin, novus Constantinus* » (*Les mérovingiens, etc.*, p. 149, note 8), preuve que cette conversion du premier Chef d'État de la Gaule inchoativement unifiée avait eu beaucoup d'impact sur les peuples gallo-romains, preuve aussi que Clovis prenait bien autrement réellement que Théodoric la « succession » de l'empire romain défaillant. Cependant, si l'emploi de la formule peut se comprendre dans le contexte historique de l'époque qui n'avait qu'un concept politique, celui de Rome, il faut bien saisir que Clovis est plus un *Constantin nouveau* qu'un *nouveau Constantin*, Clovis n'étant pas un « clone » de Constantin, quand au contraire c'est Constantin qui n'est qu'une *préfigure fort imparfaite et anticipée* de Clovis. Nous avons vu plus haut [dans la version intégrale de mon ouvrage] en comparant l'épisode du pont Milvius et celui de Tolbiac, la grande différence entre Constantin et Clovis. Précisons que l'épithète en question, *novus Constantinus*, semble un titre de vénération envers la piété des bons empereurs ; on la voit par exemple utilisée par les Pères du VI^e concile de Constantinople, pour louer l'empereur grec régnant qui les avait réunis pour terminer en 680 avec les légats de Rome, l'hérésie monothélite (il est vrai qu'en plus cet empereur s'appelait lui-même Constantin).

exactement comme dans la fameuse triple-donation entre Jeanne d'Arc, Charles VII et le Ciel pris à témoin quinze siècles plus tard, lorsqu'il s'était agi de réactiver dans le roy de France la vertu théocratique, Jeanne d'Arc tenant la place de saint Rémy : cf. la note de fin de texte^{xvii}]. Le roy confessa le Dieu un et tout-puissant dans sa Trinité ; il fut baptisé au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, et le saint-chrême marqua sur le front le signe de la croix » (Victor Canet).

Et complétons à nouveau ce sobre récit par celui d'Ivan Gobry : « Ce geste solennel, dont étaient témoins des centaines de clercs et une abondance de fidèles, faisait de Clovis LE VRAI ROY DE LA GAULE, partageant sa foi et son union à l'Église romaine ; et, par ce même geste répété à plusieurs milliers d'exemplaires sur les fronts de la noblesse franque, *il faisait vibrer celle-ci à la fois à l'unisson de son roy et à l'unisson des Gaulois*. Cette fois, ce n'était plus par des décrets ou des mesures légales que les deux peuples étaient unis sous un même sceptre, *mais par une même Foi*. Et déjà, avant même que ce roy catholique eût entrepris de nouvelles conquêtes, il apparaissait comme le souverain potentiel de toute la Gaule, de celle qui gémissait sous la domination arienne, comme de celle sur laquelle était établie son autorité. Tous les évêques catholiques saluèrent dans cet événement le triomphe de la vérité ET LE PRÉLUDE À UN ORDRE NOUVEAU.

« Saint Avit de Vienne, l'un des métropolitains les plus influents, exprimant le sentiment de ses confrères dans l'épiscopat, adressa au roy catholique un message enthousiaste : « (...) La Providence divine a trouvé

L'ARBITRE DE NOTRE TEMPS. Votre choix, que vous avez opéré pour vous-même, est une sentence que vous avez prononcée pour tous. (...) Vos aïeux vous avaient préparé un glorieux destin ; vous avez voulu en préparer un plus grand à ceux qui vous suivraient... L'Orient peut se réjouir d'avoir choisi un empereur qui partage notre foi [... hum !] ; désormais, il ne sera plus le seul à jouir d'un semblable avantage ; car l'Occident, par votre fait, brille à son tour de son propre éclat, et voit l'un de ses monarques briller d'une lumière nouvelle. D'une façon tout-à-fait opportune, cette lumière s'est levée le jour de la Nativité de notre Rédempteur ; ainsi, les eaux génératrices vous ont fait naître au salut le jour même où le monde a vu naître le Seigneur du Ciel qui venait le racheter... Que dirai-je de l'éclatante solennité de votre régénération ? Je n'ai pu y paraître de corps, mais j'ai participé de coeur à votre réjouissance ; car, grâce à Dieu, notre patrie [saint Avit parle de l'arienne Burgondie] en a reçu sa part [quel coup de pied au c.. du roy burgonde arien, Gondebaud, qui avait méprisé le prêche catholique d'Avit !], puisque, avant votre baptême, par une lettre que nous a envoyée votre royale humilité, vous nous avez fait savoir que vous étiez catéchumène... Nous avons vu cette scène avec les yeux de l'esprit : de nombreux pontifes réunis autour de vous et, dans la ferveur de leur ministère sacré, versant sur vos membres royaux l'eau de la résurrection, votre tête redoutée des peuples s'inclinant à la voix des prêtres de Dieu... Il me reste à vous exprimer un voeu. Puisque Dieu va faire de votre peuple, par vous, le sien tout-à-fait, offrez une part de cette foi dont votre coeur est plein à ces peuples situés

au-delà du vôtre, et qui, plongés dans une véritable ignorance, n'ont pas été corrompus par des doctrines perverses. Osez leur adresser des ambassadeurs, et plaider auprès d'eux la cause de Dieu, qui a tant fait pour la vôtre». Cet appel à la conversion des barbares païens par la diplomatie, Clovis l'entendra comme un appel à la conquête de tous les royaumes qui ne partageaient pas sa Foi »¹²¹.

Encore qu'Ivan Gobry insinue ici dans sa finale, d'une manière malveillante et calomnieuse, que les instincts primaires et guerriers de Clovis prirent le dessus dans ses motivations de conquêtes territoriales postérieures à son baptême, la vérité est aux antipodes : Clovis se fit presque tirer l'oreille pour aller délivrer les peuples du midi de la Gaule de la tyrannie arienne wisigothique, les malheureux auront encore à crier vers lui une décennie... après la Noël 496 ! On peut penser qu'il préférerait voir ces royaumes ariens tomber d'eux-mêmes, sans prendre le risque et les frais d'une guerre...

Car il faut bien comprendre ce qui se passait. Une fois Clovis institué de par Dieu dans la *POLITIQUE DIVINE D'ABORD*, assisté en permanence d'une grâce divine parfois manifeste, comme à la Noël 496 (par exemple, et pour en rester à l'Aquitaine, des miracles avérés eurent lieu dans la campagne qu'il mena contre les Wisigoths¹²²), tous les gouvernements voisins, en

¹²¹ Gobry, pp. 146-148. Voir en note de fin de texte, une autre mais sensiblement identique traduction, intégrale, de cette admirable lettre de saint Avit de Vienne au roy Clovis, par Michel Rouche.

¹²² « En 507, il [Clovis] franchit la Loire tandis que les Burgondes pénétraient en Auvergne. Ayant invoqué saint Martin de Tours et ayant cru en recevoir un encouragement à combattre et une promesse de victoire, il s'engagea dans la vallée de la

Gaule ou alentours, tombaient comme fruits trop mûrs ou qui, au contraire, verjus, mal venus dès la naissance, n'avaient que trop duré dans l'imperfection ; *on les voit s'effacer parfois spectaculairement devant le nouvel ordre engendré par Clovis, lequel Clovis avec ses Francs n'étaient pourtant pas tellement supérieurs à eux militairement parlant, si tant est qu'il l'était. Voyez les terribles Alamans qui, dès la fin de cette bataille de Tolbiac si surnaturelle, se donnent quasi tout de suite à lui*¹²³, bien que,

Vienne pour franchir cette rivière. Il y cherchait un gué, car Alaric II avait fait détruire les ponts et enlever les bateaux. Malheureusement, raconte Grégoire de Tours, de fortes pluies avaient grossi la rivière et, après une journée de recherches, on était encore sur la rive droite. Clovis eut recours à la prière et une biche de grande taille, entrant sous ses yeux dans la rivière, montra où se trouvait un gué. La route de Poitiers était ouverte maintenant. «Au moment de mettre le pied sur le territoire d'un pays placé sous le patronage de saint Hilaire, le grand adversaire de l'arianisme, dit Godefroid Kurth (dans son *Clovis*, t. II, pp. 72-94), Clovis avait ordonné à son armée de respecter le domaine de ce saint aussi religieusement que celui de saint Martin. Alaric II... n'étant pas arrivé à temps pour barrer à son adversaire le passage de la Loire ni même celui de la Vienne... venait de se jeter en avant de Poitiers pour couvrir cette ville et livrer bataille dans les conditions les plus favorables... La nuit tombait lorsque l'armée franque débouchant dans la plaine où allaient se décider les destinées de l'Europe, arriva en vue des avant-postes d'Alaric, fortifié dans son camp... Soudain, [Clovis] vit une lumière éblouissante se lever à l'horizon sur le campanile de saint Hilaire... comme pour lui annoncer que la Foi d'Hilaire, qui était aussi la sienne, l'assisterait dans sa lutte contre l'hérésie, à laquelle le grand confesseur de Poitiers avait jadis livré tant de combats victorieux. *Toute l'armée fut témoin de ce spectacle... Le lendemain, de bonne heure, les deux armées se déployèrent en ordre de bataille... (...) À neuf heures du matin, tout était terminé, et il n'avait pas fallu une demi-journée pour mettre fin à la domination arienne en Gaule [!]... Clovis alla se prosterner devant le tombeau de saint Hilaire pour remercier le grand confesseur de la protection qu'il lui avait accordée pendant cette brillante journée ; puis il fit son entrée triomphale dans la ville, acclamé comme un libérateur par la population » (*Science & Foi*, bulletin du CESHE France, pp. bleues centrales 21-22).*

¹²³ Certains historiens pensent que ce fut sur le champ de bataille même, quoique ce soit douteux, la lettre envoyée à Clovis par Théodoric-le-Grand neuf ans après cette victoire quemandait encore de lui miséricorde pour les derniers lambeaux des Alamans. En fait, la victoire définitive sur eux fut bien obtenue en 496, mais ces guerriers terriblement combatifs se remuèrent dangereusement pendant encore des années, quoique politiquement irrémédiablement défauts. Situation qui n'est pas sans faire penser à la lutte homérique que soutint Charlemagne contre les

notons-le, ce soit avant même la conversion officielle de Clovis et son élection royale divine : « Nous sommes à toi désormais » lui dirent-ils, chose incroyable politiquement parlant, « acte de soumission beaucoup plus complet qu'un aveu de défaite et un renoncement au combat ; c'est un contrat de vassalité : les Alamans reconnaissent la souveraineté du roy des Francs sur leur nation », et, de retour chez eux, *ils effacent tout gouvernement propre*¹²⁴...! Il faudrait aussi citer la Burgondie, tombant comme poire blette dans les mains de Clovis et de ses fils quelques années après la Noël 496 ; relater dans le détail la guerre contre les Wisigoths, aboutissant sans coup férir à la même situation. Mais c'est tout simplement parce que le Plan divin voulait que tous les royaumes, d'abord d'Europe occidentale puis du monde entier, soient sous la tutelle de la France, sociopolitiquement parlant ; une tutelle qui, empressons-nous de le dire, pouvait bien n'être, et probablement devait-il en être ainsi dans la plupart des cas, qu'une « hégémonie bienveillante »¹²⁵ comme ce fut le cas pour les Alamans soumis. En tous cas, Grégoire de Tours est ici parfaitement dans le vrai lorsqu'il

terribles Saxons, lesquels habitaient du reste à peu près le même territoire que les Alamans, notons-le (on peut d'ailleurs bien se demander si les Saxons qui, pourtant décimés, ressurgissaient aussi nombreux, agressifs, combattifs et implacables à la génération suivante, nullement soumis, pugnaces et vivaces comme mauvaises herbes au printemps, si ces Saxons disions-nous, n'étaient pas tout simplement les fils des Alamans...).

¹²⁴ Gobry, p. 131. Ils y avaient sans doute plus de facilité que les autres peuples : "[Ils] portent un nom révélateur : *alle Männes*, c'est-à-dire les hommes de toutes origines. Ils sont issus des tribus écrasées par les Romains aux 1^{er} et 2^e siècles ap. J.-C, Suèves, Semnons, Hermundures, etc. (...). Il s'agit de ligues de pillards et de fugitifs, beaucoup moins que d'un peuple vraiment constitué. D'ailleurs, il n'eurent jamais de roy unique, mais un roy par groupement" (Rouche, p. 53). C'est ainsi que lorsque Clovis les soumit, il y avait chez eux douze roitelets.

¹²⁵ Gobry, p. 132.

commente ces victoires de Clovis : « *Dieu abaissait tous les jours les ennemis sous sa main et augmentait son royaume* ».

Tout simplement parce que Dieu ne donnait l'énergie politique qu'à UN royaume, celui qu'Il avait divinement fondé. C'est cela la vérité politique du Temps des Nations, que cherche actuellement à contrefaire l'O.N.U. voulant réaliser une pseudo-unité politique universelle d'une manière babélique, à son propre compte et celui... de Satan. Rohrbacher résume le règne de Clovis par ces très-belles phrases : « ... Voici donc quel était, d'après ce que nous avons vu, le gouvernement du premier roy chrétien des Francs. Les évêques, pasteurs et pères de leurs peuples, et alors leur unique refuge, lui conseillent de gouverner de manière à s'en faire aimer, protégeant les faibles, soulageant les pauvres, rachetant les captifs, accueillant bien les étrangers. Clovis écoute des conseils aussi sage, qui deviennent ainsi les premiers fondements du royaume de France. Sa bonne intelligence avec les évêques en rend l'exécution facile et durable. L'EFFET EN FUT PRODIGIEUX. Toutes les populations *des Gaules* [rappelez que ce terme comprend non pas seulement ce qu'on appelle de nos jours la « France hexagonale », mais d'une manière diffuse et embryonnaire, la Grande-France ou Europe...] gravitèrent dès-lors à devenir France, et obligèrent par contre-coup les Burgondes et les Visigoths à devenir eux-mêmes plus humains. C'est à cet ensemble du gouvernement de Clovis qu'on peut, avec Grégoire de Tours, appliquer ces expressions empruntées à l'Écriture sainte : Que Dieu lui abattait chaque jour ses ennemis sous la main, et

agrandissait son royaume, parce qu'il marchait devant Lui avec un cœur droit et faisait ce qui était agréable à ses yeux »¹²⁶.



À présent, il nous faut avertir le lecteur que nous n'avons encore... *rien dit* de l'Acte Unique, à savoir de la fondation sur cette terre de l'Ordre sociopolitique nouveau ordonné *supernaturellement* à la Révélation et à la plénière dignité de l'homme, et qui se résume d'un seul mot : *la Nation*.

En effet, les causes secondes qui façonnent cet Acte Unique, que nous venons de rappeler (conversion catholique de Clovis et de tout son peuple ; son élection royale à vocation hégémonique universelle par les Évêques ; unité politique réalisée dans la Gaule réalisant la fondation de la Nation et l'ordre politique nouveau inhérent à la Révélation, etc.), ne sont que les conséquences, les facettes humaines de l'Acte Unique derrière lesquelles l'Action divine se cache, à vrai dire sous un voile fort transparent (car de toutes façons, ces causes secondes ou humaines de l'Acte Unique sont déjà, de soi, IMPOSSIBLES à réaliser par l'homme, elles sont elles-mêmes des miracles à l'état pur !).

Or, ce qui fait *vraiment* l'Acte Unique, c'est l'Action de Dieu elle-même, lorsqu'Il pose théocratiquement ledit Acte Unique *et Lui seul* (à travers bien sûr les instruments humains consentants et les causes secondes qu'Il

¹²⁶ Rohrbacher, t. VIII, p. 499.

a forgées et dont Il a permis l'épanouissement). Et Il montre aux hommes qu'Il agit, au sens théologique-ment fort de monstration, *par une Intervention divine directe*, pour que ceux-ci n'aient pas de doute à ce sujet. On ne saurait en effet s'étonner de cette Irruption de Dieu dans l'Acte Unique qui fonde LA Nation en ce monde, puisque le caractère purement miraculeux des causes secondes... *la révèle déjà!* Alors, lorsque l'Histoire consigne, en effet bel et bien, cette *Intervention divine directe parousiaque ou Épiphanie pantocratique* dans l'Acte Unique, quoi de plus normal, c'est le contraire qui ne serait pas concevable! Voyez, par exemple, l'Unité politique des peuples résidant en Gaule. Une fois réalisée, elle paraît toute simple voire naturelle, et, pour un peu, on oublierait que les meilleurs chefs (Vercingétorix), la meilleure organisation politique (l'État romain), y furent totalement impuissants pendant des siècles qui se compilèrent désespérément les uns par-dessus les autres, cul par-dessus tête (et l'Ostrogoth qui prétendait régler le problème à son arienne manière ne fit que confirmer cette impuissance radicale). Or, *SOUDAIN (ce caractère du Miracle), l'Histoire enregistre que la chose se fait, et d'un seul coup, et à la perfection, et définitivement* (et nos yeux ébahis la voit se faire par un roitelet à peine sorti du tribalisme !!!). Mais comme elle ne peut se faire que par un *miracle* de Dieu¹²⁷, on est contraint, simplement par les lois

¹²⁷ Exactement comme de nos jours, pour la cohabitation harmonieuse des peuples des Balkans ou des juifs avec les palestiniens... radicalement impossible à réaliser par des pactes humains et autre camp David, l'actualité ne l'illustre que trop bien, larmes et sangs des peuples en sus...! DIEU SEUL peut réaliser l'Unité politique, peut *créer* en Politique : l'aurons-nous dit et redit en ce traité de métapolitique !

logiques et rationnelles de l'Histoire répétons-le, de supposer une Intervention divine à l'Acte Unique, de quelque nature qu'elle soit. Et Dieu intervient, rend possible ce qui ne l'était pas jusque là, parce que la Gaule Unie qui deviendra France, a vocation dans le Plan divin de manifester sociopolitiquement le Christ, *sacramentellement* comme l'Église, pour le salut de l'univers entier.

D'ailleurs, si la Nation que réalise cette Gaule Unie *peut* naître pour la première fois sur cette terre, nous l'avons vu, *c'est parce que* Notre-Seigneur Jésus-Christ *inhabite* la chose politique, *s'y incarne véritablement*. Saisissons bien, en effet, que l'Épiphanie divine fonde métaphysiquement tous les moments seconds, particuliers et humains, de l'Acte Unique que nous avons déroulés, leur donnant à tous existence et vie propre. Ceci bien compris, comme alors se révèlent fous et, en définitive, impies, les historiens modernes qui gommant cette Intervention divine de l'Acte Unique, puisque, rationnellement parlant, on ne peut pas même supposer l'Acte Unique qui réalise l'unité de la Gaule... sans cette Intervention divine ! Combien ici, d'emblée, leur apparaissent supérieurs les historiens de la religion royale française qui, eux, ont bien saisis la nécessité absolue de l'Intervention divine dans la fondation de la France, dans l'Acte Unique !

Éh bien, quant à nous qui aimons mieux la sagesse de nos pères que la folie des modernes, remettons sur le boisseau cette Intervention divine directe *qui s'impose* dans l'Acte Unique, à sa place qui est première. La Manifestation divine directe dans l'Acte Unique est double (il y en a eu en effet deux, qui enveloppent tout

l'Acte Unique de la Présence divine). La première est d'ordre presque privé, elle s'adresse à l'élite de la future Nation, à Clovis, Clothilde, saint Rémy, assistés des plus grands clercs et dignitaires laïcs du royaume, le soir même de la grande nuit de la Noël 496 ; la seconde est universelle et réitère la nuit même, par-devant et pour tout le peuple, ce que Dieu disait dans la Manifestation de la vigile en privé seulement aux grands du royaume, et c'est bien sûr le miracle de la Sainte-Ampoule.

Mais voyons la première Intervention de Dieu. Au rapport d'Hincmar^{xiii}, Dieu se manifesta et fit entendre sa Voix dès la veillée qui précéda immédiatement la grande nuit. Si l'on s'en tient à la lettre stricte du récit d'Hincmar, cette Épiphanie aurait en effet eu lieu à la vigile de la cérémonie du Baptême royal : « Dans la soirée qui précéda la cérémonie du baptême, le saint et vénérable Rémi passa quelques heures en prières devant l'autel de l'église Sainte-Marie, pendant que la reine Clotilde priait elle-même dans l'oratoire de Saint-Pierre, à proximité de la demeure royale. Après ses oraisons, le pontife se rendit près du roy, voulant profiter du silence de la nuit pour donner ses dernières instructions au néophyte couronné. Les chambellans lui ouvrirent les portes et l'introduisirent près de leur maître. Clovis s'avança à sa rencontre, l'embrassa et le conduisit près de la reine, dans l'oratoire de Saint-Pierre. On déposa des sièges pour le roy, la reine, les clercs qui avaient accompagné le pontife et un certain nombre de serviteurs du palais, seuls témoins de cette scène imposante. Rémi, dans une allocution paternelle, résuma pour la dernière fois les instructions évangéli-

ques des jours précédents.

« PENDANT QU'IL PARLAIT, UNE LUMIÈRE CÉLESTE PLUS ÉCLATANTE QUE LE SOLEIL INONDA SOUDAIN L'ÉGLISE, IRRADIANT LE VISAGE DE L'ÉVÊQUE, EFFAÇANT LA LUEUR DES CIERGES ALLUMÉS, ET UNE VOIX SE FIT ENTENDRE QUI DISAIT : «*LA PAIX SOIT AVEC VOUS ! C'EST MOI, NE CRAIGNEZ POINT ; PERSÉVÉREZ DANS MON AMOUR*». APRÈS CES PAROLES, LA LUMIÈRE SURNATURELLE DISPARUT ET UN PARFUM D'UNE SUAUVITÉ CÉLESTE SE RÉPANDIT DANS L'ENCEINTE.

« Le roy et la reine se précipitèrent aux genoux du saint pontife, en versant des larmes d'émotion et de joie. Saint Rémy les rassura et leur déclara que c'est le propre de Dieu d'étonner au commencement de ses visites et de réjouir à la fin. Puis, soudainement illuminé d'une vision d'avenir, la face rayonnante, l'oeil en feu, le nouveau Moïse s'adressant directement à Clovis, Chef du nouveau Peuple de Dieu, lui tint le langage, identique quant au sens, de l'ancien Moïse à l'Ancien Peuple de Dieu : «*Apprenez, mon fils, que le royaume de France est prédestiné par Dieu à la défense de l'Église Romaine qui est la seule véritable Église du Christ. Ce Royaume sera un jour grand entre tous les royaumes. Et il embrassera toutes les limites de l'empire romain ! Et il soumettra tous les peuples à son sceptre ! Il durera jusqu'à la fin*

des temps ! Il sera victorieux et prospère tant qu'il sera fidèle à la Foi romaine. Mais il sera rudement châtié toutes les fois qu'il sera infidèle à sa vocation»¹²⁸.

... Oh ! certes !, on ne le sait que trop, cette manifestation épiphanique de Dieu ne pouvait rencontrer que dénégation méprisante et scepticisme hostile chez l'*homo modernus*... plus encore peut-être que le miracle à proprement parler de la Sainte-Ampoule (qui lui est pourtant lié significativement). Pensez donc, les amis ! Une épiphanie... *comme celle du baptême de Notre-*

¹²⁸ Fontaine, pp. 67-68. En suite de quoi, saint Rémy prophétisa le Grand-Monarque devant venir à la Fin des Temps, si l'on en croit Raban Maur, archevêque de Mayence au IX^e siècle, "rendant public le passage suivant, qui aurait été prononcé également par saint Rémy à la fin de son allocution, que nous venons de rapporter selon Hincmar : «... Vers la fin des temps, un descendant des roys de France régnera sur tout l'antique empire romain. Il sera le plus grand des roys de France et le dernier de sa race. Après un règne des plus glorieux, il ira à Jérusalem, sur le mont des Oliviers, déposer sa couronne et son sceptre, et c'est ainsi que finira le saint Empire romain et chrétien»" (*La mission divine de la France*, M^{is} de La Franquerie, pp. 17-18). Rajout apocryphe ? Nous ne saurions rien en dire de certain. Garde-t-on le moule après que la statue est démoulée ? Ne le casse-t-on pas comme devenu parfaitement inutile, sa seule fonction ayant consisté à *former* la statue ? On peut comprendre certes que saint Rémy, grand romain de culture, parle d'Empire romain pour le *Regnum francorum*, uniquement parce qu'au fond il ne voit pas comment appeler autrement ledit *Regnum Francorum*, n'y ayant pas encore à l'époque d'autre concept de forgé parmi les hommes pour décrire l'*Imperium mundi*. Mais on a vu ensemble comment la France est une réalité politique bien autrement élevée que la Rome antique ! Quant au fond de la question ici abordée, à savoir la prophétie du Grand-Monarque, il nous semble certes de convenance qu'après 69 roys de France, il y en ait un 70^e et dernier, mais, et bien sûr ce que nous allons dire n'est qu'une hypothèse, celui-ci ne serait-il pas le *Christ Lui-même*, comme le Nombre mystiquement *parfait* 70 tendrait à le suggérer ? Après tout, le roy de France n'est-il pas, selon la tradition historique française la plus fondée, le simple « tenant-lieu » du Christ qui, Lui, est le vrai Roy de France ? Est-il encore possible voire même souhaitable que le Bon Dieu nous envoie un dernier « tenant-lieu », un roy Très-Christien dans le contexte actuel ? Tout n'est-il pas irrémédiablement (... oui ! *diablement* !) pourri en ces temps directement précurseurs du règne de l'Antéchrist, l'analogie de notre situation politique avec celle de Charles VI et de Jeanne d'Arc, qui a vu une restauration dans un cadre purement historique, étant toute spécieuse lorsque les grands Signes eschatologiques annonçant la Fin des Temps sont parus, comme c'est le cas pour nous autres ? Toutes questions dont la Providence divine nous donnera la réponse, espérons-le, sans tarder...

Seigneur ! Le chroniqueur avait évidemment affabulé, dans son imagination enfantine, pieuse, exaltée, obscurantiste, voire intéressée. Pour autant, cette Manifestation parousiaque de Dieu à Clovis lors de la vigile de la Noël 496 est si certaine, d'une manière ou d'une autre¹²⁹, elle appartient tellement à la tradition historique française avérée, qu'on voit un historien moderne, André Denizot, ne pas hésiter à écrire, dans un récent et remarquable ouvrage *Le Sacré-Coeur et la grande guerre* : « C'est pendant la nuit de Noël, au jour anniversaire et à l'heure de sa Naissance, que le Christ APPARAÎT à Clovis, roy des Francs »¹³⁰ (deuxième Apparition du Christ à Clovis donc, une première ayant eu lieu lors de son pèlerinage à Tours, le 11 novembre 496, comme nous l'avons vu plus haut).

Or, une telle Apparition en un tel moment, que les Paroles divines d'Assistance, de Prise en charge, rendent si claires (« C'est Moi, n'ayez pas peur, persévérez en ma Dilection ! »), signifie de manière obvie *la participation contractuelle et PERSONNELLE de Dieu à l'Acte Unique*¹³¹. Il apparaît à l'élite franque et à saint Rémy

¹²⁹ La nier serait faire défaut à une loi primordiale de la science historique, à savoir le témoignage des contemporains : car tous sont unanimes à relater le Baptême de Clovis comme revêtu d'un caractère très-miraculeux, spectaculaire et surnaturel ; nonobstant ce que nous avons précisé en note de fin de texte, sur la très haute valeur du procédé légendaire ici employé par Hincmar pour relater cette première Manifestation divine dans l'Acte Unique.

¹³⁰ Historien contemporain ayant soutenu récemment une thèse de doctorat d'État en Histoire sur « Verdun 1914-1918 » qui fait autorité. La citation est de la p. 16.

¹³¹ « C'est en l'église Saint-Pierre, en l'église dédiée au Prince des Apôtres ? que le saint évêque [Rémy] a donné rendez-vous [à Clovis], ainsi qu'à la reine Clothilde. Pourquoi cette église, plutôt que celle de Sainte-Marie qu'il vient de quitter ? Parce qu'il a le pressentiment que les grandes choses qui vont s'y passer, au profit de la France, sans doute, vont s'y passer *surtout* au nom et à la gloire de l'Église ! Que c'est là, dans cette église, que va se [réaliser] l'union désormais indis-

qui va faire roy Très-Chrétien Clovis dans quelques petites heures, parce qu'Il désire manifester aux hommes que, derrière les apparences humaines, c'est LUI qui est l'Auteur premier et principal de l'Acte Unique, non pas seulement d'une manière indirecte mais directe, pour bien leur montrer que tout ce qui va se passer le lendemain (création d'une Nation Unie, institution d'une dynastie royale pour la diriger), IL EN EST LE THÉOCRATIQUE FONDATEUR, les hommes ne devant avoir dans l'affaire qu'un rôle purement subalterne et second. Ce que Clovis et Clothilde comprennent fort bien, et c'est pourquoi « ils se précipitent à *genoux* » aux pieds de saint Rémy. Cette Intervention divine ayant lieu, ce n'est plus seulement indirectement qu'on peut dire que le pouvoir royal français vient de Dieu, comme dans les autres nations qui naîtront par la suite indirectement de l'ordre Très-Chrétien, c'est *directement*, parce que Dieu est intervenu comme Cause première de l'Acte Unique. Oui, lorsque Dieu intervient épiphaniquement, en Personne, dans un acte humain, ce n'est pas pour des clopinettes de piété, c'est... *pour s'y incarner*.

Après cette mémorable veillée, lorsque la grande nuit commença, l'élite religieuse et politique de la Gaule Unie savait donc parfaitement bien à quoi s'en tenir mais pas encore le peuple : *Dieu, par le moyen du Baptême sacré de Clovis, daignait créer UN NOUVEL ORDRE SOCIOPOLITIQUE DU MONDE, pour le salut*

soluble de l'Église et de la France, de la Papauté et de la monarchie française ! Et que pour une telle union, le seul palais convenable, c'est une *église de Saint-Pierre !* » (Vial, pp. 68-69). Toujours cette image du « compère » et de la « comère » qui revient...

*et le bonheur de l'homme, Il créait pour cela la France, « royaume de Dieu même » comme le dira si bien le pape Grégoire IX, « propre héritage du Christ » renchérra un autre pape, « nation sainte, sacerdoce royal », dira encore un autre. Clovis, qui n'était pas vraiment la brute rusée et primaire que certains ratichons en mal d'*homo sapiens* ont cru devoir peindre dans les manuels scolaires républicains, savait fort bien à la veillée de cette nuit bénie que c'était moins lui qui allait régner sur la Gaule Unie que le Christ-Dieu en Personne. Le peuple va maintenant l'apprendre. Reprenons le sobre et exact récit de Victor Canet, qui va nous révéler la seconde Manifestation épiphanique de Dieu à l'Acte Unique : « Grégoire de Tours, en disant que « Dieu fit descendre sur tous les assistants UNE SI GRANDE GRÂCE qu'ils se croyaient transportés au milieu des parfums du paradis », semble faire allusion à un fait surprenant et miraculeux. Hincmar, archevêque de Reims et Flodoard racontent ce fait, et la tradition pieusement conservée à Reims a traversé les siècles entourée de foi, de respect et d'amour [... hélas, tant qu'il s'est agi de siècles de Foi, de respect et d'amour !]. IL S'AGIT DU MIRACLE DE LA SAINTE-AMPOULE¹³². Flodoard dit que lorsque l'immense et magnifique cortège fut arrivé au baptistère, le saint-chrême nécessaire à l'onction royale manqua. Il était porté par un prêtre que la foule avait arrêté, et qui ne put trouver un*

¹³² Éh ! « Quoi d'étonnant que le même Esprit qui vint, sous forme de colombe, au baptême du Christ, révéler au monde sa mission divine, vint, sous forme de colombe, au baptême de Clovis, révéler au monde la mission divine du Fils aîné de l'Église ? C'est le Plan divin qui se déroule dans sa majestueuse unité, sans que rien ne puisse troubler ou gêner l'harmonieuse ampleur de son mouvement, rien, pas même les objections des pygmées de la critique dite moderne » (Vial, p. 73).

passage pour arriver jusqu'à l'évêque.

« RÊMY LÈVE ALORS LES YEUX VERS LE CIEL, ET PRIE EN SILENCE, DEMANDANT À DIEU DE FAIRE EN CE JOUR SOLENNEL UN PRODIGE QUI PÛT SERVIR À SA GLOIRE. *AUS-SITÔT PARAÎT UNE BLANCHE COLOMBE, QUI VIENT S'ARRÊTER À CÔTÉ DE LUI. ELLE PORTE À SON BEC UNE AMPOULE QU'ELLE SEMBLE OFFRIR À L'ÉVÊQUE, ET QUI EST TROUVÉE PLEINE DE L'HUILE REQUISE POUR LES ONCTIONS.*

« Hincmar, archevêque de Reims (806-882), avait raconté cette intervention divine dans le sacre du premier de nos roys. Flodoard (894-966), dans son histoire de l'église de Reims, constate que la tradition est fermement établie, et il est facile de montrer par des témoignages nombreux, qu'il n'y a pas eu de protestation jusqu'au moment où l'on a douté de tout, et où ce miracle ne pouvait pas plus trouver grâce qu'une foule d'autres, par lesquels s'était affirmée cette prédilection particulière que Dieu a de tout temps montrée pour les Francs » (Victor Canet)¹³³. L'abbé Klein, s'appuyant sur

¹³³ Nous mettons en Appendice la belle et magistrale étude de Frère Augustin du Saint-Sauveur, qui démontre magistralement que nous nous trouvons en face d'un miracle *enregistré, authentiqué par l'Histoire de manière certaine*, contrairement aux dénégations des rationalistes impies... et celles des « très-petits docteurs », y compris hélas ceux prétendument « traditionnels » qui, avilissant leur combat, leur emboîtent le pas derrière Jean-Paul Double, pour nos jours calamiteux. Un esprit droit et pour tout dire, *franc*, ne peut mettre en doute ce miracle, très-avéré, très-authentique.

la tradition, affirme que « une odeur délicieuse s'en exhale, les assistants en sont embaumés et une joie immense se répand dans leur âme »¹³⁴...



Le... Sacre de Clovis ??? Mais voyons, nous dira-t-on, soyons sérieux, la critique historique contemporaine, unanime, n'a-t-elle pas fait définitivement justice de ce pur mythe ??? D'emblée, le miracle de la Sainte-Ampoule pose en effet la question du Sacre royal de Clovis. Car évidemment, le saint-chrême de cette Sainte-Ampoule est destiné *principalement* à l'onction *royale* et non à celle du sacrement de baptême-confirmation, comme l'affirment mensongèrement les Francis Dallais et autre Jean Barbey, pour ne citer qu'eux¹³⁵. Alors, comme on sait, grâce aux si savantes découvertes des historiens modernes que Clovis, ne fut pas sacré, il n'y eut donc pas de miracle de la Sainte-Ampoule, n'est-ce pas ? La Sainte-Ampoule, c'est impossible, immangeable, inassimilable aux cervelles modernes. Tout cela, encore une fois, appartient au fameux « cycle de l'imaginaire royal français ».

Éh bien, il n'est que temps de rectifier la vérité, toute la vérité, rien que la vérité. Avant d'aborder la question du miracle de la Sainte-Ampoule, il convient en effet auparavant de traiter la question du Sacre qui

¹³⁴ *Le sel de la terre*, p. 16.

¹³⁵ Le prouvera à l'évidence l'usage postérieur qu'en feront les roys Très-Chrétiens, *exclusivement royal et non religieux*, depuis les carolingiens jusqu'à... Charles X (on peut noter que Louis XI s'en servit lors de sa dernière maladie).

se résume ainsi : *Clovis a été sacré royalement à la Noël 496. C'EST UNE CERTITUDE HISTORIQUE ABSOLUE*. Nous l'allons prouver en trois preuves fondamentales indestructibles, qui se renforcent l'une l'autre, deux de nature purement historique, une autre de logique formelle¹³⁶.

Voyons la première preuve par l'Histoire, c'est-à-dire par le grand Testament de saint Rémy qui, au fait, est... son *seul* Testament (il n'y a pas de *Petit(s)-Testament(s)*, au singulier ou au pluriel, comme nous l'expliquons dans la note de fin de texte relative à cette question [dans la version intégrale]). Celui-ci est authentique. La chose est formellement prouvée, là encore contrairement à l'universelle dénégation des modernes, habiles et industriels à s'unir, toutes tendances « modernistes » confondues, dès lors qu'il s'agit de *rationaliser* l'Histoire.

L'abbé Dessailly au siècle dernier, dans le cadre du

¹³⁶ Le savant chanoine Cerf du chapitre de Reims, vivant au siècle dernier, appelle cette dernière preuve : « preuve par induction » : « Quand on veut établir un point d'histoire, deux méthodes se présente : les autorités et l'induction. Si le critique peut présenter, en faveur du sentiment qu'il embrasse, les témoignages formels d'auteurs contemporains et dignes de foi, si le fait est en lui-même grave, capable d'attirer l'attention publique, il ne restera aucun doute : le fait est dès lors acquis à l'histoire, reconnu comme incontestable. Mais si l'on est privé de témoignages aussi certains, peut-on encore arriver à la *certitude historique* ? N'y a-t-il pas des arguments d'*induction* que la philosophie ne regarderait point comme entièrement démonstratifs [oui, mais uniquement parce que la philosophie s'appuie sur la certitude métaphysique absolue, qui est hors-sujet quant à la preuve fournie par l'Histoire] mais que l'Histoire adopte parce qu'ils donneront la probabilité et une certitude ordinairement suffisante ? » (cité par *Le Sel de la terre* n° 19, pp. 36-37). C'est ce que les scolastiques et saint Thomas d'Aquin appellent la *certitude probable* inhérente aux conditions de l'homme : or, il faut savoir que ce genre de certitude est *suffisante* pour asseoir un fait, la certitude absolue relevant de Dieu seulement (en fait, notre bon chanoine de Reims n'aurait pas dû proposer l'argument d'induction comme étant en soi inférieur à celui du témoignage : sa dernière question est fautive, elle aurait dû être rédigée sous forme d'affirmation).

quatorzième centenaire de la Noël 496, a en effet simplement mais fort brillamment résumé l'état très-exact de la question, laquelle n'est plus à discuter mais à recevoir (à moins, comme les négateurs modernes, de révoquer en doute et le témoignage de l'Histoire et celui humain, et par là... cesser d'être crédible). Le livre ayant été heureusement réédité par des traditionalistes (Dieu merci, ils ne sont pas tous dégénérés dans le « catholepénisme »...!), on se permet d'y renvoyer le lecteur et nous-mêmes en consignons plus loin un résumé, dans une note de fin de texte. Or, il s'induit de l'authenticité historique dudit Testament de saint Rémy que le texte, de l'époque mérovingienne, vaut preuve historique formelle¹³⁷. Et que dit saint Rémy dans son Testament, dont saint Pie X conseillait aux français, et avec combien de raison !, et combien lui-même, pape *concordataire*, aurait dû mieux s'en inspirer !, d'en « faire leur trésor » ? Il dit ceci, que nous avons déjà moult rappelé : « [Cette] famille royale [de Clovis] que, de concert avec mes frères et coévêques de la Germanie, de la Gaule et de la Neustrie, et pour l'honneur de la sainte Église et la défense des pauvres, j'ai choisie pour être élevée à tout jamais à la majesté royale, que j'ai baptisée, tenue sur les fonts du baptême, enrichie des sept dons du Saint-Esprit, ET SACRÉE DE

¹³⁷ Car on ne saurait soutenir qu'il fut altéré par les siècles ni non plus falsifié : « On le conservait avec le soin le plus grand dans les archives de l'église de Reims : *salvo et inviolabili testamentio tertio Remigii, Francorum apostoli*, disait le pape Sylvestre II, écrivant à l'archevêque Arnaud (Baronius, t. IV, ad. ann. 999). Aussi, le président Brissot reconnaît à cette pièce, qu'il caractérise de *elegans testamentum*, qu'il avait tirée lui-même des archives de l'église de Reims et copiée de sa main, *a me ex ipsius Remensis Ecclesiae scriniis descriptum*, il lui reconnaît tous les caractères d'une pièce authentique, et l'a insérée en entier dans ses écrits », cité par *Le Sel de la terre* n° 19, p. 45).

L'ONCTION ROYALE DU SAINT-CHRÊME, ETC. »¹³⁸.

Saint Rémy, s'adressant ici à toute la postérité française (... jusqu'à nous *minusculus* français modernes, qui, politiquement, sommes ses petits, ses tout-petits-petits enfants, et rien d'autre !), dit et témoigne solennellement de ce qu'il a fait lors de la cérémonie, pour que nul n'en ignore. Et il parle de trois moments essentiels : 1/ le baptême ; 2/ la confirmation ; 3/ le... sacre royal, 1/ *baptizavi*, 2/ *a fonte sacro suscepi donoque septiformis Spiritus consignavi*, 3/ *et per ejusdem sacri chrismatis unctionem ordinato in regem*, distinguant nettement et sans équivoque l'onction de confirmation de celle royale.

Or, la parole du grand gallo-romain que fut saint Rémy, authentiquée par l'Histoire, balaye comme poussière au vent n'importe quelle dénégation. Pour une raison fort simple : il est témoin, mieux, opérateur principal de la chose qu'il décrit, il est donc à la meilleure place, celui qui a le plus autorité pour en parler.

De plus, son Testament est contresigné par de nombreux évêques de la Gaule, saint Waast, saint Génébaud, saint Médard, saint Loup, saint Benoist, Euloge, augmentés de trois prêtres ainsi que de six *virii consulares*, laïques ayant des responsabilités politiques probablement continuées quelque peu de l'ancien ordre romain occidental (car il ne faut évidemment pas imaginer la France mérovingienne comme tout soudain érigée dans des structures Très-Chrétiennes propres au *regnum francorum*, c'est bien sûr progressivement que la grâce de la Noël 496 s'instaure, s'insinue dans la vie

¹³⁸ Dessailly, p. 64.

sociopolitique des hommes). Et très-probablement d'ailleurs, parmi ces évêques, en est-il qui ont été co-consécrateurs avec lui lors de la Noël 496, donc, qui ont valeur, eux aussi tel l'évêque Rémy, de témoin *de première main*, direct, ce qui multiplie et augmente d'autant l'autorité testimoniale du document.

De plus encore, ledit Testament a été reçu *par tous les siècles chrétiens* comme authentique (l'abbé Dessailly le prouve par de multiples exemples), ce qui veut dire que les témoins... en sont prodigieusement augmentés¹³⁹, à commencer par les papes qui l'ont cité dans certaines bulles, les archevêques de Reims dans leurs démêlés parfois pénibles avec les princes (lesquels avaient fort avantage matériel à nier ce Testament qui prouvait l'appartenance au siège de Reims de certains biens fonciers qu'ils convoitaient, mais... ne l'ont jamais fait!), et les élites intellectuelles ayant eu à en connaître. Et voulons-nous savoir la formule de signa-

¹³⁹ En voici un exemple parmi tant d'autres. « En 816, lorsque le pape Étienne IV vint à Reims pour sacrer Louis le Pieux, le sacre de Clovis était admis comme un fait avéré au sujet duquel ne s'élevait aucun doute. La charte de Louis le Pieux (fils de Charlemagne) transmise par Flodoard et écrite entre les années 817 et 825, distingue les trois temps de la cérémonie : «C'est dans cette église (bâtie par saint Nicaise) que par la grâce de Dieu et la coopération de saint Rémy, notre nation des Francs, avec son roy, de même nom que nous [Louis en effet est une contraction, une «modernisation» de Clovis], a été lavée dans les eaux sacrées du baptême et enrichie des sept dons de l'Esprit-Saint. C'est là que ce noble roy fut jugé par la clémence divine digne de l'onction royale». Cette charte est antérieure au sacre de Charles-le-Chauve par Hincmar en 869, et on ne peut donc pas accuser Hincmar d'avoir inventé l'onction royale de Clovis » (*Le Sel de la terre* n° 19, pp. 29-30). Le chanoine Cerf résume ainsi la question : « [Si l'on dénie le sacre royal de Clovis à la Noël 496] il nous faudrait donc aussi regarder comme appuyées sur un fait *erroné* les bulles des souverains pontifes, qui confirmèrent à l'archevêque de Reims, le droit exclusif de *sacrer* les roys, comme au *successeur de saint Rémy*. Le pape Innocent II, faisant lui-même à Reims la cérémonie du sacre de Louis VII, n'avait-il point une joie extraordinaire d'oindre ce jeune prince avec le baume divin dont saint Rémy *s'était servi pour sacrer Clovis, roy des Français* ? TOUS LES SIÈCLES DÉPOSENT EN NOTRE FAVEUR » (*Le Sel de la terre* n° 19, p. 42).

ture ? La voici : « *Waast, évêque ; je maudis celui que Rémy, mon père, a maudit ; je bénis celui qu'il a béni : j'ai assisté et ai signé* ». On le voit, il n'y a pas là matière à tergiverser, il y a sur le banc des témoins un peu plus que les deux requis par la loi et même l'Évangile, et ils n'y sont pas précisément pour parler de la pluie et du beau temps... Le document historique *de toute première main* témoigne donc qu'il y a eu sacre royal sur la personne de Clovis.

Mais, à la vérité, et c'est notre deuxièmement, un simple raisonnement de logique formelle était bien suffisant pour démontrer qu'il ne pouvait en être autrement, qu'il était effectivement fort *obligé* que Clovis ne puisse qu'avoir été sacré royalement par saint Rémi *una cum* les co-évêques de la Gaule, de la Germanie et de la Neustrie, dans la cérémonie elle-même de son baptême à la Noël 496. L'objection principale qu'on fait là contre s'appuie en effet essentiellement sur le fait qu'aucun document contemporain de l'Acte Unique, pas même la lettre d'Avit, ne parle du sacre royal... si l'on excepte le Testament de saint Rémy, qu'on a, aux temps de Louis XIV, mis en doute, *principalement pour la très-méchante cause qu'il fait dépendre le pouvoir politique royal français du pouvoir des Évêques* (ce qui, évidemment, était abominable aux gallicans-jansénistes).

Tout d'abord, si aucun n'en parle explicitement, cela ne veut pas dire grand'chose car il nous est resté très-peu de documents scripturaires de cette époque mérovingienne pour nous relater l'événement, à part la lettre de saint Avit, lequel, justement, il le dit dans sa lettre, n'avait pu... y assister (et qui donc, ne rapportait l'événement que sur des on-dits, par approximation).

D'autre part, si aucune chronique mérovingienne ne parle explicitement d'un Sacre, aucune non plus ne nie que le fait ait pu avoir lieu. Comme dit très-bien Godefroid Kurth, d'une manière générale : « Tout d'abord, faisons observer que l'absence de preuve écrite [émanant de la période mérovingienne] n'est nullement déterminante. (...) Les premiers roys des Francs ne tenaient pas d'annales de leur règne¹⁴⁰. Les récits que l'on pouvait faire de leurs faits et gestes étaient généralement oraux... et *verba volent*. On ne saurait donc exiger de nous la production de textes qui n'existent pas »¹⁴¹. Le frère Augustin, en sa remarquable étude (voir l'Annexe), nous dira la même chose, qu'on ne saurait tirer de l' « *argumentum ex silentio* »¹⁴² la moin-

¹⁴⁰ Ils le feront ensuite, et leurs annotations plus ou moins élaborées dans ce qu'on appellerait de nos jours des agendas, seront à l'origine des fameuses *Grandes-Chroniques de France*.

¹⁴¹ Rapporté par le bulletin n° 42 du CESHE-France, page bleue centrale 17.

¹⁴² Voici comment, de son côté, le chanoine Cerf réfute l'objection : « ...VII - Objection : le silence des textes du VI^e siècle. — Viendra-t-on maintenant nous objecter le silence de saint Grégoire de Tours et de Fortunat ? Sans doute, Fortunat est à peu près contemporain : il écrit au VI^e siècle ; il est venu à Reims, il a recueilli les faits de la vie de saint Rémy, et il ne parle point du sacre de Clovis, c'est-à-dire d'un des événements les plus importants de cette vie. Mais, ajouterons-nous, il ne parle pas de la conversion et du baptême de Clovis ; ce silence va-t-il nous faire conclure que saint Rémy n'a point contribué à la conversion du roy des Francs, qu'il ne l'a point baptisé ? Cet argument prouverait trop, et c'est un principe de droit que celui qui prouve trop, ne prouve rien : *qui nimis probat nihil probat*. Passons à l'autorité de saint Grégoire de Tours : 1. — L'œuvre de ce père de l'histoire ne nous est point parvenue dans toute son intégrité : les centuriateurs de Magdebourg, ces critiques protestants, citent en faveur de la sainte ampoule un texte de cet auteur, que nous ne retrouvons plus aujourd'hui dans nos éditions en France. 2. — Cet historien est loin d'avoir dit tout ce qui a rapport à saint Rémy, à la conversion de Clovis, à son baptême ; incomplet sur ce point, il a pu passer sous silence le sacre de ce prince, comme fait *connu de tout le monde* à son époque. 3. — Peut-être, comme le dit le célèbre Vertot, l'église de Tours disputant à celle de Reims la prérogative de sacrer les roys, saint Grégoire de Tours n'a point voulu trancher la difficulté, en parlant du sacre de Clovis. Il ne le nie point (c'eût été un mensonge) ; il le passe sous silence, et ainsi, il ne nuit ni à son église, ni à la vérité » (*Le Sel de la terre* n° 19, pp. 45-46).

dre preuve pour les temps mérovingiens, l'argument n'ayant strictement aucune portée. Ce qui ne revient pas à dire qu'on ne peut trancher la question, et définitivement encore !

Car quoiqu'il en soit des écrits contemporains du fait, l'Histoire, en effet, montre indubitablement ceci, qui est formel et que nous avons vu ensemble plus haut : CLOVIS A ÉTÉ TENU POUR ROY DE LA GAULE UNIE PAR L'UNANIMITÉ DE SES CONTEMPORAINS TRÈS-IMMÉDIATEMENT AU LENDEMAIN DE LA NOËL 496 ET PAS AVANT, à charge pour lui de délivrer les populations méridionales du joug arien. C'est un fait historique incontournable, qui n'est pas de l'ordre de l'*induction* comme dit le chanoine Cerf mais du témoignage historique valant preuve formelle, que pas même nos historiens rationalistes ne contrediront, quand bien même la chose les étonne bien fort. Rappelons en effet la question plus qu'étonnée et impuissante de Michel Rouche : « Qui l'a nommé [à la tête de la Gaule Unie] ? Nous n'en savons rien »...

Or, effectivement, qui pouvait l'avoir fait roy de *toute* la Gaule quand il n'était que chef païen des Francs saliens et officier politique romain d'une simple province de la Gaule, non seulement avant mais même au lendemain de Tolbiac (c'est-à-dire six mois avant la Noël 496 si l'on retient que la bataille eut lieu au printemps 496, ou, ce qui est beaucoup plus probable, seulement un ou deux mois si l'on retient l'hypothèse que la bataille a eu lieu dans l'automne 496) ? Nous l'avons vu précédemment, *seuls les évêques de cette Gaule avaient juridiquement, politiquement et légitimement, pu collation-*

ner à Clovis cette royauté sur TOUTE la Gaule.

Or encore, l'Histoire consigne une seule cérémonie pour réunir après la victoire de Tolbiac tous cesdits évêques autour de Clovis : c'est précisément le baptême de la Noël 496. Donc enfin, si Clovis est considéré après la Noël 496 comme *rex Galliae, rex Francorum*, et non pas avant, on est obligé d'en déduire que c'est parce que lesdits Évêques l'en ont fait roy DANS le cadre de la cérémonie elle-même. Et alors, la question se dénoue toute seule : ils n'ont pu le faire roy de la Gaule Unie lors de la Noël 496 que par la collation d'un Sacre royal. Cqfd.

Il y eut donc Sacre à la Noël 496, l'Histoire la plus certaine nous oblige à le professer formellement. Et précisément, c'est bien ce que ces évêques ont fait, ils ont baptisé et confirmé Clovis, puis, en tant que grands responsables politiques non seulement de la Gaule mais de toute l'antique orbe romaine occidentale qui venaient de choir dans le néant, ils l'ont élu roy unanimement devant tous, de par Dieu, puis l'ont conséquemment sacré, comme nous le dit si augustement, si noblement, et, au fait, si... *simplement !*, saint Rémy en son Testament, parlant *una cum* tous ses confrères : « *Cette race que j'ai élevé à la majesté royale, etc.* ».

C'est d'ailleurs cette première collation royale que répercutera le Cérémonial du Sacre, utilisé pour tous les roys de France sacrés postérieurement, dans la prière faite par les évêques de France derrière l'archevêque de Reims avant les onctions sur le futur roy, prière déjà notée : « Ô Dieu tout-puissant, bénissez votre serviteur *que nous ÉLISONS* roy de ce royaume, etc. » ! Ils ne faisaient là que continuer ce qui avait été

fait la première fois par saint Rémy et les co-évêques de la Gaule, de la Neustrie et de la Germanie¹⁴³, tels les prêtres qui ne font dans chaque messe que réactualiser les Paroles du Christ lors du Jeudi-Saint...

On peut certes poser question sur le détail du rite du sacre royal collationné à Clovis, il est important cependant de comprendre dès l'abord qu'il s'agit d'un point très-secondaire voire même *super-superfétatoire* par rapport à la réalité de la chose elle-même. Ce sacre royal de Clovis en effet, le *premier* de toute l'Histoire

⁹¹⁷ Ce sera magnifiquement rappelé par Gervais, archevêque de Reims, lorsqu'il s'est agi pour lui de sacrer le jeune roy Philippe, fils de Henri 1^{er}, au tout début du XI^e siècle. « ... Le jeune prince ayant lu ce serment [profession de foi catholique et protection de l'Église], il le remit, signé de sa main, à l'archevêque de Reims, en présence des légats du pape, Hugues, archevêque de Besançon, et Ermenfroi, évêque de Sion en Valais [... dont le territoire, remarquons-le, n'est pas précisément situé en « France hexagonale »...!], et de vingt-quatre évêques, tant de France que de Bourgogne et d'Aquitaine, de vingt-neuf abbés et d'un grand nombre de seigneurs. Alors, l'archevêque de Reims, prenant le bâton pastoral de saint Rémy, représente comment l'élection et la consécration du roy lui appartenaient, depuis que saint Rémy baptisa et sacra le roy Louis (Clovis) ; que, par ce bâton, le pape Hormisdas donna ce pouvoir à saint Rémy avec la primauté de toute la Gaule, et que le pape Victor lui avait donné le même pouvoir à lui et à son église. C'est que Gervais avait reçu le pallium de Victor II. Ensuite, par la permission du roy Henri, il élut pour roy le prince, son fils. Après lui, les légats du pape donnèrent leur suffrage, ce qui leur fut accordé par honneur ; car le consentement du pape n'y était pas nécessaire, comme porte expressément l'acte du couronnement [notez soigneusement comme le pape n'a rien à voir ni à faire dans l'institution du roy de France, ce qui est expressément affirmé, sans aucune équivoque, et reconnu pacifiquement par tous y compris les représentants du pape présents à la cérémonie]. Ensuite, les archevêques, les évêques, les abbés et tout le clergé donnèrent leurs voix ; puis, les seigneurs, dont les premiers étaient Gui, duc d'Aquitaine, Hugues, fils et député du duc de Bourgogne, les députés de Baudouin, comte de Flandre [... qui comprenait alors la Belgique et les Pays-Bas, pour le moins...], et ceux de Geoffroi, comte d'Anjou, Hébert de Vermandois, Gui de Ponthieu, Guillaume d'Auvergne, Foulques d'Angoulême et plusieurs autres ; enfin, les simples chevaliers et tout le peuple, en criant trois fois : *Nous l'approuvons, nous le voulons !* (...) La précaution du roy Henri, en faisant couronner son fils, ne fut pas vaine ; car il mourut l'année suivante 1060, le quatrième d'août, âgé de cinquante-cinq ans, dont il avait régné vingt-neuf. Le roy Philippe, qui n'en avait que sept quand il fut couronné, en régna quarante-neuf » (Rohrbacher, t. XIV, pp. 61-62).

des Nations (contrairement aux affabulations des espagnophiles qui voulaient voir leur roy wisigoth Wamba être le premier à avoir reçu un sacre royal : mais nous verrons cela tout-à-l'heure), a pu être fort peu élaboré, surtout en cette heure providentielle et très-surnaturelle où le moindre geste, la moindre parole dans cette direction suffisait à en manifester la signifiante. À la Noël 496, il est en effet capital de saisir que nous nous retrouvons soudainement, le temps de la cérémonie, de plain-pied dans l'ambiance forte et toute divine de l'Ancien-Testament, là où les actes humains, parce qu'ils sont simples organes passifs d'Actes divins, ont une consonance immédiate, formelle et directe, avec Dieu, et donc une résonance de stabilité éternelle. Voyez comme dans l'Ancien-Testament, Samuel élit, sacre Saül, puis David, au moyen d'un rite extrêmement simple : quelques paroles dites devant tout le peuple pour signifier à l'élu son investiture de par Dieu, une rapide onction d'huile sainte, l'acclamation par tout le peuple du nouveau roy, et... c'est tout. Et cependant, toute la royauté davidique est fondée sur cette cérémonie première... jusqu'à la Fin des Temps ! Qui sait si la cérémonie du sacre n'a pas été aussi simple pour Clovis qu'elle le fut pour David ? C'est même fort probable¹⁴⁴.

¹⁴⁴ Il ne faudrait pas pour autant dénier *tout* rite de sacre royal dans la Cérémonie de la Noël 496... tout en croyant contradictoirement que celle-ci inclut, outre le Baptême et la Confirmation, la formelle signifiante dudit sacre, comme l'abbé de Nantes a cru devoir le formuler dans ses habituelles présentations *tarabiscotées et retorses* de la vérité (« L'onction du saint-chrême, bien réelle, est celle de la confirmation alors imposée en suite du baptême. Mais, donnée par saint Rémy, que Grégoire [de Tours] compare pour ses vertus et pour son rôle au pape saint Sylvestre, à Clovis qu'il déclare un nouveau Constantin, *cette onction parut à tous l'équivalent de l'onction sainte d'huile versée sur la tête des roys de Juda sur l'ordre du vrai*

Car aussi bien, au lendemain même de Tolbiac, tout le monde considérait Clovis comme seul roy potentiel de la Gaule (à charge pour lui de libérer les parties occupées par les ariens), et surtout chacun savait très-bien, en ces temps de piété même païenne, QU'UN ROY NE POUVAIT L'ÊTRE QUE PAR UNE CONSÉCRATION SACRALE RELIGIEUSE (l'abbé Dessailly nous l'a bien et vertement rappelé tout-à-l'heure, à la grande honte des modernes) : le Sacre royal pour faire de Clovis le roy de toute la Gaule, donc, non seulement allait de soi, mais il était même, eu égard au contexte historique, *obligé*, quand bien même il n'avait pas besoin d'être très-développé (on peut donc par ce côté aussi renforcer notre raisonnement de logique formelle en posant ce syllogisme : puisqu'il est avéré que Clovis fut fait roy à la Noël 496 -majeure-, puisqu'en ce temps-

Dieu, pour se les consacrer, comme le prophète Samuel le fit à David » - in CRC n° 198, pp. 9-10). Cette thèse sophistiquée et toute gratuite, que, du reste, rien d'historique ne vient cautionner, est tout simplement inconcevable sur le plan théologique, sans être par ailleurs soutenue d'aucune raison valable (sauf celle de mettre sa petite personne en valeur dans une thèse qu'on professe *le premier et tout seul...*). Il y a là une exagération évidente... qui, par ailleurs, laisse la porte ouverte aux dénégations des impies (ce qui importe peu, apparemment, au cher abbé, plus centré sur la mise en valeur de sa *petite personne* que sur la situation dangereuse dans laquelle il place la vérité du sacre royal de Clovis...). Il y a en effet dans cette thèse un mélange des genres impossible à supposer théologiquement parlant, l'onction chrismale de confirmation *n'ayant rien à voir* avec celle royale, et ne pouvant donc, en tout état de cause, canoniquement la contenir, même de manière exceptionnelle, encore moins la signifier à la multitude. Il y a là de toutes façons comme un escamotage sur le plan rituel, qu'il est inadmissible de supposer dans l'esprit de nos pères, simple et respectueux de la vérité (mais dans l'esprit captieux de l'abbé de Nantes, qu'on n'a jamais vu hésiter le moins du monde à sacrifier *pro domo* l'intégrale vérité, hélas, oui, c'est supposable). Si Clovis a été fait roy dans la cérémonie de la Noël 496, et nous venons de prouver que la thèse est *historiquement* certaine d'une certitude absolue, il est rigoureusement *certain* qu'il y a eu au moins des gestes et paroles essentiels *spécifiquement de consécration royale à part et tout-à-fait dissociés du rite de Confirmation*, c'est-à-dire, enfin, un... *rite de sacre royal*. Quand bien même, ce que nous croyons, celui-ci fut extrêmement simple.

là, un roy ne peut être fait roy que par la formelle collation rituelle d'un sacre -mineure- il est par là prouvé que Clovis a été le récipiendaire d'un sacre royal à la Noël 496 -conclusion-).

En vérité, il faudrait être bien obtus pour ne pas saisir que la longue cérémonie du Sacre qu'on verra par la suite fort développée dans les temps capétiens, n'existe pas encore pour le roy Clovis. Comme le soulignait très-bien Lucien-Jean Bord : « On parle du baptême de Clovis, on ferait tout aussi bien de parler de son sacre. Oui, de son SACRE [en majuscule dans le texte] : d'aucuns ont objecté que le sacre de nos roys était bien différent de la cérémonie de la Noël 496. Pourtant le rituel sacré ne fut vraiment fixé que pour Charles V, en 1364. Avant, on peut presque dire qu'il y eut autant de formes de sacres que de roys sacrés. D'ailleurs, c'est le caractère fondamental de l'onction qui compte et, si la cérémonie croît en magnificence et en symbolique aux cours des temps, ce n'en est que mieux tant qu'elle ne perd pas le côté mystique qui en fait le vrai caractère. Osons une comparaison hardie : il y a autant de différences formelles entre le sacre de Clovis et celui de Louis XIV qu'entre la Sainte Cène et la messe de Saint Pie V.

« Et pourtant, fondamentalement, la Sainte Cène est la première messe. Répétons-le, à l'origine de toute cérémonie, *il y a un dogme* qui se magnifie formellement et est inchangé fondamentalement, pourvu qu'il ne soit jamais rien retiré ni modifié dans le sens d'une diminution de ce qu'il est et de ce qu'il symbolise. Que ceux qui tentent de retirer tout caractère Divin à la royauté franque le veuillent ou non, Clovis fut bel et bien bap-

tisé, oint et sacré à Reims, par saint Rémi, le jour de Noël l'an 496, et il est le premier de nos «Roys par la Grâce de Dieu». (...) L'historien nous montre en effet qu[e le Sacre de Clovis] fut un «sacre» célébré avec le Saint-Chrême, communiqué par le Saint-Esprit, personne trinitaire à laquelle, bien plus tard, fut consacré le grand Ordre de la royauté des Bourbons. Dès la première race, l'onction imposée par l'Église conférait à l'autorité publique un caractère sacré et même charismatique. [Elle] obligeait en même temps le souverain et son peuple. [Elle] sanctifiait le royaume qui, par une pratique empreinte de la plus politique des prudences, va échapper comme insensiblement aux mutilations successorales [mérovingiennes] et aux divisions des partis"¹⁴⁵.

Voilà qui est bien pensé, bien dit. En particulier, la comparaison de Lucien-Jean Bord entre la sainte Messe et le sacre royal français est lumineuse. Le sacre royal de Clovis, en effet, pouvait bien ne pas être rituellement plus développé que les courtes paroles consécratoires du Christ sur l'Hostie puis sur le Calice le Jeudi-Saint (en cela *seulement* consista rituellement la première Messe), et cependant, n'en être pas moins le fondement de tous les rites successifs, infiniment plus développés voire variés au cours des âges (cependant, pour ce qui est de la Messe, rites tous unanimes quant aux paroles consécratoires... contrairement à la « nouvelle messe » de 1969 !).

Ces deux arguments sont déjà bien suffisants l'un et l'autre pour prouver l'historicité formelle du Sacre

¹⁴⁵ *Les mérovingiens, etc.*, pp. 59-60 & p. XI.

royal de Clovis (= 1/ authenticité du Testament de saint Rémy qui affirme avoir sacré Clovis roy, valant preuve historique de témoignage de première main ; 2/ syllogisme basé sur le fait que Clovis est considéré par tous ses contemporains roy de la Gaule Unie *après* la Noël 496 mais non pas *avant*, ce qui oblige à la collation d'un sacre royal dans la cérémonie). Nous en avons promis un troisième, le voici, et il est à nouveau de nature historique. C'est l'authenticité du miracle de la Sainte-Ampoule. L'argument est très-simple et consiste en ceci : puisque le miracle de la Sainte-Ampoule est authentique (nous rapportons *in extenso* dans l'Annexe la thèse de fr. Augustin qui le prouve formellement et sans équivoque aucune), puisque le saint-chrême y contenu est destiné *premièrement* non point à l'onction de confirmation (comme le laisse accroire, en mélangeant tout, l'abbé de Nantes) mais à celle royale, il s'ensuit que le Sacre royal de Clovis a bien eu lieu à la Noël 496. On appelle ça un syllogisme, et certains scolastiques, même un peu durs d'oreille, ne pourront qu'en être formidablement convaincus... Clovis a donc été sacré roy à la Noël 496 par les évêques de la Gaule Unie, saint Rémy à leur tête.

Après avoir bien assis l'historicité du Sacre royal de Clovis, on ne saurait quitter ce point sans poursuivre sur le très-haut sens du Sacre français. Tout d'abord, il est capital d'enregistrer que ce Sacre royal fut le PREMIER de tous au Temps des Nations, post-évangéliques. Il fut certes second si l'on embrasse tous les Temps, à cause de celui de David (qui d'ailleurs le fonde), mais Il fut véritablement le premier dans tous les sens du terme, chronologiquement et métaphysi-

quement, pour les Temps du Nouveau-Testament. *Chronologiquement*, ni Constantin après sa conversion, ni Théodose plus tard ne demandèrent cette cérémonie à l'Église au IV^e siècle, sentant très-bien que l'Empire romain, même christianisé, n'était pas digne de représenter *directement, théocratiquement*, la royauté du Christ ; et ne parlons pas des affabulations fausses et impies de Chifflet voulant faire accroire que les roys espagnols furent les premiers à être sacrés en 672 (ce valet hargneux des espagnols, qui s'intitulait « *hispanissimus, vindex hispanicus* », avait commencé par nier le Sacre royal de Clovis pour faire remonter le premier Sacre français à Pépin en 751, puis présenta le sacre du roy wisigoth Wamba en 672 comme étant le premier de tous, pour tâcher d'abaisser la prééminence louisquatorzième honnie¹⁴⁶). *Et métaphysiquement*, le Sacre fran-

¹⁴⁶ Chifflet, d'ailleurs, ne pouvait même pas honnêtement le dire, puisque l'historien du roy Wamba, saint Julien de Tolède, laisse supposer que ce sacre espagnol avait des antécédents : « La manière dont l'historien de Wamba en parle, non comme d'une chose nouvelle, montre bien que ce n'était pas le premier » (Rohrbacher, t. X, p. 297). « Voici comment un auteur d'Ancien-Régime répondait aux attaques espagnophiles : « Tel est le privilège principal accordé aux roys de France, de préférence à tous les autres princes, et obtenu, comme le remarque l'illustre Baronius, par les prières de saint Rémy : c'est que jamais leur empire, à cause des fautes des princes mauvais, ne doit être transféré à d'autres nations, d'après cette divine promesse : *si vos fils viennent à abandonner ma loi et à ne plus vivre dans le respect de mes jugements, j'inspecterai leurs iniquités la verge à la main, Je frapperai du glaive leurs péchés, mais Je ne détournerai pas d'eux ma miséricorde*. L'Espagne a été soumise longtemps à des nations cruelles et indomptables. Les Vandales, sortis de leur retraite, y séjournèrent ; de leurs mains, elle passa à celle des Suèves, puis des Suèves aux Goths, des Goths à Roderigue, sans compter les fils du roy Vitisa. De Roderigue, elle passa aux Maures, des Maures aux Musulmans ; de ces derniers, elle passa de nouveau aux Maures, par un jeu étonnant de la fortune. Seul dans l'Univers, l'empire des Francs subsistant malgré son ancienneté, fortifié je ne sais par quel gage divin, paraît destiné à vivre éternellement. Car le grand Génie qui préside à la destinée des Francs n'a pas aspiré pour eux à une durée de quelques jours seulement comme pour les Macédoniens, ni à une prospérité de quelques instants, comme pour les Athéniens ; mais il a tellement fortifié la constitution de ce noble royaume dans la suite des siècles, qu'il ne pourrait être renversé sans

çais est premier parce que, nous l'avons déjà dit, se renouait avec Clovis, et avec aucun autre roy, le lien (= *religere* d'où est tiré le mot religion, d'où précisément le titre choisi par nous à la suite de nos pères, pour ce livre : religion royale française) royal entre l'homme et Dieu par son Christ dans sa manifestation pantocratique, lien tombé en déshérence ou plutôt occulté à cause du péché de l'homme, quelque cinq siècles avant le Christ, lors de la chute des roys de Juda¹⁴⁷. À la vérité, les sacres des roys des autres nations d'Europe ne furent institués que bien après et ne le sont que par imitation et participation de celui français, *le seul à être théologiquement nécessaire*, comme fondement sacramentel essentiel de l'Ordre Très-Chrétien non seulement en France mais dans le monde entier¹⁴⁸. Prenons

provoquer la ruine elle-même de ceux qui l'essaieraient. Il y a plus ; l'ordre et la sécurité de l'Univers semblent liés d'un indissoluble lien avec la pérennité de ce royaume, selon cette parole des oracles : *Tant que les Roys de France subsisteront, la Majesté de Rome ne périra pas, parce qu'elle a son soutien dans ces roys* » (Dessailly, pp. 187-188). Nous avons cité l'intégralité du texte écrit bien avant la Révolution, en 1638, pour qu'on comprenne bien que la thèse que nous développons, loin d'être marginale et extrémiste, était au contraire la profession de foi commune de nos pères, c'est-à-dire des français... dignes de ce nom.

¹⁴⁷ La meilleure preuve que les hommes ne sont pas « capables de Dieu », comme le dit imbécilement Jean-Paul Double dans son *Nouveau Catéchisme*, du moins sur le plan pratique qui est le plus important, on la touche du doigt ici ! En effet, alors que la Royauté davidique avait mission d'accompagner le Christ-Roy lorsqu'Il viendrait sur terre, que voit-on ? On voit, lorsqu'Il vient, qu'elle est éclipsée lamentablement, par la seule faute... de l'homme. En amont (cinq siècles avant le Christ, les derniers roys de Juda ne sont plus trouvés dignes par Yahweh de porter ce Sceptre) et en aval (il faudra cinq siècles pour la voir resurgir en 496)... Mille ans d'occultation de la royauté du Christ (sauf la glorieuse mais brève parenthèse maccabéenne), et le Christ venant au beau milieu sans être royalement accueilli ! Quelle honte pour la race humaine ! Combien l'homme, en vérité, s'est montré INCAPABLE DE DIEU !

¹⁴⁸ Le montre assez bien, le fait que tous les roys Très-Chrétiens sont sacrés dans leurs nations respectives, avec la bénédiction approbative du pape, *comme leur vassal*, à l'unique exception du roy de France qui est sacré roy directement par Dieu sans aucune allégeance au pape : ce qui fut dit explicitement dans l'acte de couron-

en effet soigneusement conscience que, à l'instar du terme « Nation », il n'y a à proprement parler qu'UN SEUL SACRE dans le Temps des Nations, celui de France, les autres n'en étant théologiquement que des dérivés, n'étant en eux-mêmes que des sacramentaux à côté de l'authentique Sacrement. Clovis seul devait, de nécessité absolue, être sacré sacramentellement devant les peuples, en raison de sa divine mission de succéder à David, en ce qu'il devait représenter directement le Christ-Roy, les autres roys ne devant l'être que de nécessité relative, comme exerçant une royauté de droit divin indirect (cependant, ce sacre des autres roys est nécessaire parce qu'ainsi est manifesté qu'ils participent de la grâce Très-Chrétienne, et par leur rattachement à l'Ordre Très-Chrétien, on peut peut-être considérer qu'ils sont des Sacrements, eux aussi — Sur la notation « sacramentelle » que j'attribue formellement à la royauté française, et qui pourra étonner voire choquer certains lecteurs, cf. l'édition intégrale où j'expose son orthodoxie parfaite).

C'est pourquoi le M^{is} de La Franquerie était parfaitement fondé à rappeler ceci : « L'Église avait institué *pour les seuls roys de France* la cérémonie du Sacre qui faisait d'eux les représentants de Dieu dans l'ordre temporel et les chefs de tous les souverains. Elle les avait déclarés (ce qui est historiquement vrai), les fils aînés de l'Église. La liturgie spéciale qu'elle avait instituée est très remarquable ainsi que les prières prescrites. Je cite : «Que le roy [français] soit honoré PLUS QUE LES ROYS DES AUTRES NATIONS... Que

les nations le comblent de louanges et célèbrent sa magnanimité» [comparer avec la prophétie de Jacob à Juda, quand il lui dit que ses frères lui rendront hommage...]. Et encore : «Qu'il soit le plus puissant des roys... Que pour la suite des siècles, il naisse de lui des successeurs à son trône» [cette suite des siècles veut dire : jusqu'à la fin des temps, ce qui rejoint les propos de saint Rémy en son Grand-Testament, remarquons-le] »¹⁴⁹. Or, il est évident que ce n'est pas à cause d'une question raciale ou pour tout autre raison humaine, que les roys de France sont dits par l'Église supérieurs aux roys des autres nations, mais uniquement parce qu'ils sont les nouveaux *David* de l'ère post-évangélique, c'est-à-dire les directs tenant-lieu du Christ Pantocrator (= qui détient la puissance métropolitique) au Temps des Nations. Les autres nations ou principautés chrétiennes le savaient très bien, et c'est pourquoi elles ne refusaient nullement de rendre cet hommage de primogéniture sociopolitique spirituelle au roy de France : « Rappelons, notamment, le Décret de la République de Venise, daté de 1558, qui en donnait la raison : «Parce qu'il [le roy de France] est sacré avec une huile venue du Ciel». Bonifacius de Vitalis, juriste italien, écrit : «QUAND ON NOMME LE ROY SIMPLEMENT, ON ENTEND PAR EXCELLENCE LE ROY DES FRANÇAIS»¹⁵⁰. Balde, autre italien, reconnaît : «Ce roy porte la couronne de gloire entre les roys». Et l'anglais Mathieu Paris, déclare : «IL EST LE ROY DES ROYS DE LA TERRE». Dans les cérémonies

¹⁴⁹ *Ascendances, etc.*, p. 60.

¹⁵⁰ Rien à voir, faut-il le dire, avec le sens démagogique et politiquement infâme que Louis-Philippe d'Orléans donna à l'appellation...!

diplomatiques, l'ambassadeur du roy de France avait le pas sur ceux de tous les autres souverains, en hommage universel au miracle de la Sainte-Ampoule »¹⁵¹...

Le miracle sociopolitique, par lequel soudainement Jésus-Christ innerve, informe, pénètre la chose politique de sa Personne par l'élection divine de la race royale de Clovis et concomitamment par la création de la Nation France, prenons bien conscience qu'il est vraiment aussi extraordinaire que celui de la guérison d'un aveugle ou d'un boiteux et plus précisément celui de la Pentecôte où chacun entendait parler saint Pierre dans sa propre langue ! Par ce baptême sacral national, Dieu a réactivé la vertu christique royale pantocratique, Il a créé *une émanation sociopolitique de Jésus-Christ sur la terre*, une Institution divine dans laquelle toutes les races, tous les hommes entendent parler le *même* langage de dignité humaine vécue. *Il y eut là, à nouveau ou plutôt en renouveau, un vrai mariage sacramentel entre Dieu et l'homme dans la chose politique.* Exactement comme aux temps de Samuel et David, d'ailleurs sans cesse rappelés dans le Cérémonial du Sacre et par la religion royale française. Le premier sens du Sacre est pour montrer que Dieu agit plus dans l'institution humaine qu'Il a fondé que l'homme lui-même, pour ainsi dire Il se *marie* avec l'humain.

Mariage, avons-nous dit. Si, dans la doctrine catholique, ce sont les époux qui se donnent le sacrement l'un à l'autre, il n'en reste pas moins que l'Église doit le constater par les mains d'un prêtre, et publiquement devant témoins. C'est le haut sens du Sacre,

¹⁵¹ *Ascendances, etc.*, p. 63.

hérité de l'Institution davidique : concrétiser par une cérémonie religieuse le divin mariage de Jésus-Christ avec la Politique, par l'organe choisi de la France et de son roy ou plus exactement, de sa *famille* dynastique. Et de prendre comme instruments testamentaires les dignitaires accrédités de l'Église (qui, on l'a déjà vu, dans la cérémonie du Sacre, ont le pas sur tous les dignitaires laïcs du royaume : comment mieux montrer que c'est la Religion qui engendre la Politique !), et comme témoins... le monde entier plus encore que les seuls Francs. Et Jésus-Christ se mariant avec la Politique, faisant du roy élu son organe passif, ce dernier à son tour se marie avec son peuple, mariant ainsi très-véritablement le Christ au peuple franco-catholique tout entier, qui devient le nouveau peuple élu : *c'est le sens subséquent et second du Sacre*, quasi aussi élevé que le premier. Le peuple français aurait tout aussi bien pu dire à son roy ce que « toutes les tribus d'Israël vinrent dire à David à Hébron : «Nous sommes vos os et votre chair»¹⁵². Paroles remarquables, certainement inspirées par Dieu, et qui doivent être rapprochées de celles d'Adam parlant ainsi d'Ève : «Voilà l'os de mes os, la chair de ma chair»¹⁵³. C'est pourquoi « *le roy appartenait à la France et la France appartenait au Roy* », exactement comme le corps du mari appartient à la femme et réciproquement, dans le mariage catholique. D'où, justement, des coutumes particulières à la seule cour de France qui peuvent paraître étranges, mais qui avaient ce fondement profond, celle par exemple qui voulait que l'accouchement de la Reine soit... public. Cela

¹⁵² II Roys, V, 1.

¹⁵³ *Le caractère sacré et divin, etc.*, p. 29.

s'explique tout simplement parce qu'entre les Français et la famille royale, il y avait contrat de mariage. Le corps de la famille royale appartenait aux français. *Le bébé royal appartenait à tous les français, comme l'Enfant-Jésus appartient à tous les hommes de bonne volonté.* Et la réciproque était vraie, d'où le sublime cri du Chouan que nous avons relevé plus haut : « *Mon corps est au roy !* » Éh ! C'était parce que le corps du roy... était à lui ! Alors en retour, il lui donnait le sien...

Mais considérons soigneusement les deux mariages dans le Sacre royal français, celui du Christ avec le roy, celui du roy avec son peuple et réciproquement : ils ont le même rapport entre eux que les deux commandements divins, dont « le second est *semblable* au premier » quant à sa valeur théologique, quand bien même il y a un second, il y a un premier. Quant au Sacre français, il y a le mariage de Dieu avec sa création, l'homme, plus précisément dans son expression politique c'est-à-dire la Nation ; et il y a le mariage subséquent du roy, représentant Dieu, avec sa Nation ainsi christifiée. Ce « second commandement » est un dérivé du « premier » ; et on ne peut pas plus dissocier le deuxième du premier, qu'on ne peut aimer Dieu sans aimer son prochain.

Nous faisons cette précision parce que certains se croient autorisés à dissocier « *le fils aîné de l'Église* » (le roy de France) de « *la fille aînée de l'Église* » (la Nation française, le peuple français) : ils ne font que se rendre très-coupables, sans doute inconsciemment mais pour des raisons un peu obscures qu'on ne cherchera pas trop à creuser, d'une impiété fondamentale, d'un sacrilège contre la religion royale française : faire divor-

cer la nation de son roy ou l'inverse (et c'est ce qu'on fait lorsqu'on dit qu'il y a un « fils aîné de l'Église », mais que la France n'est pas la « fille aînée de l'Église »), c'est attaquer le principe royal davidique dans ce qu'il a de plus sublime et divin, dans son essence même, dans le mariage second du roy avec sa Nation, et par là tout ficher en l'air. De plus, nous avons ici la raison théologique fondamentale de la loi salique qui ne veut comme roy de France qu'un homme, à l'exclusion des femmes : puisqu'il s'agit d'un mariage sacerdotal du chef d'État de France avec son peuple, au Nom du Christ, le roy de France doit être un homme. Exactement pour la même raison qu'un prêtre catholique doit être un homme.

« Le Sacre, en France, n'est pas une simple sanctification des pouvoirs du monarque [comme dans les autres Nations]. (...) Sans lui, le prince n'est pas roy et Jeanne d'Arc se refusera à décerner ce titre au Dauphin Charles avant de l'avoir conduit à Reims. Dans le Sacre, «il y avait aux yeux de nos pères, écrit Dom Besse, autre chose qu'un acte de Foi par lequel un souverain s'inclinait respectueusement devant Dieu, implorait sa bénédiction et lui faisait hommage de sa puissance. C'était, en France du moins, la consécration *nécessaire* de l'autorité royale. L'héritier du trône *devenait roy* par le Sacre. L'histoire de Charles VII en donne la preuve... La naissance désignait en quelque sorte le souverain ; elle lui conférait le droit de régner. Il prenait possession de son trône le jour du Sacre. *Jésus-Christ lui conférait dans la basilique de Reims l'investiture du Royaume.* (...) Un caractère sacré s'imprimait sur toute sa personne. Il en faisait un être à part, un consac-

cré. Le peuple chrétien le [savait] l'élus de Dieu, l'oingt du Seigneur. *Il voyait en Dieu la source des droits qui lui arrivaient par la naissance. De son côté, le souverain acceptait sa fonction comme un mandat, régnait au nom du Tout-Puissant en vertu d'une délégation officielle.* La cité de Reims a été choisie pour le baptême de Clovis, saint Rémy pour le sacrer, sa Sainte-Ampoule avec laquelle nos rois sont sacrés, est un présent dont le ciel a voulu embellir ce jour de fête. Dieu a voulu que son fils fût reconnu par la descente de la colombe sur le Jourdain ; il a voulu également qu'un semblable miracle fût reconnaître le fils aîné de son Église»¹⁵⁴. Marlot a de semblables paroles dans son *Traité du sacre des Rois*.

« Or, ce langage des écrivains rémois n'était que l'écho de la tradition française. Ainsi dès le début, le Sacre [royal français] a une valeur de droit public dont le pape Pie II, au XV^e siècle, soulignait fortement l'existence : «*Negant Galli verum esse regem qui hoc oleo non est delibutus*» (les Français nient que soit vraiment roy celui qui n'a pas été sacré de cette huile). Dom Besse ajoute : «Il y avait plus encore. Un lien religieux se formait entre le roy et son royaume pour s'adjoindre à celui que le droit héréditaire avait déjà forgé. Leur union devenait ainsi plus forte et plus féconde. Le roy appartenait à la France et la France appartenait au roy. (...) L'Église en consacrant cette union lui donnait un nouveau droit au respect public. Ceux qui auraient tenté de la rompre se seraient rendus coupables d'un sacrilège. Le Sacre [français] faisait du prince un

¹⁵⁴ *Église et monarchie*, Dom Besse, pp. 240 & 255. « La Colombe, céleste messagère, planait sur le Jourdain : cette analogie est marquée sur un retable de l'église Saint-Rémy, à Reims » (*La sel de la terre*, p. 17).

homme ecclésiastique. Sa souveraineté apparaissait comme une fonction sainte. Et ce n'est pas à ses sujets seulement qu'il apparaissait ainsi, *car le titre de Roy Très-Chrétien avait une signification plus haute et plus étendue que celui de roy de France*. Le privilège de recevoir l'onction sur la tête comme un évêque, celui d'être seul oint avec l'huile de la Sainte-Ampoule tenue pour miraculeuse et très-sainte faisaient de sa royauté, aux yeux du monde chrétien, une royauté unique et quasi sacerdotale que les papes eux-mêmes ne manquaient pas de distinguer entre toutes. Ainsi le faisait Innocent III bien qu'il s'efforçât dans le même temps de rendre plus sensible la différence entre les autres consécration royales et l'ordination des évêques. Avec raison, le roy [de France] passait parmi les princes pour la plus haute image du Christ et se disait son «vicaire en la temporalité» au royaume de France »¹⁵⁵.

Voici, avec cette bonne conclusion de Pierre Virion, la question du Sacre royal français bien traitée, me semble-t-il.

Mais, cependant, relativement à cette question du Sacre théologiquement nécessaire *dans l'Absolu* pour l'institution des roys de France, une objection est souvent faite par les habituels négationnistes : *les fils et petits-fils de Clovis, et probablement même aucun de ceux de cette première branche dynastique, n'auraient pas été sacrés ; il faut attendre Pépin, le premier carolingien, pour enregistrer avec certitude un sacre royal*. La réponse n'est nullement embarrassante. Tout d'abord, il faudrait *prouver*, soit par le témoignage des contemporains, soit par la

¹⁵⁵ *Le Christ qui est roy, etc.*, pp. 45-46.

logique formelle ou induction, que lesdits roys mérovingiens successeurs de Clovis n'aient *assurément* pas été sacrés, ce qui, non seulement, n'est pas fait par les objecteurs en question, mais est réfuté par l'Histoire elle-même. En effet, « *La Chronique de Moissac* relate le sacre de Pépin-le-Bref par le pape Étienne II, en 754, en rattachant le sacre du premier carolingien à *la coutume antérieure des Francs* : «Par l'onction sainte, suivant l'usage des ancêtres, le pape Étienne II oignit de l'huile d'onction le très-pieux prince Pépin, roy des Francs»¹⁵⁶.

Mais, dira-t-on, « l'usage des ancêtres » ne vise pas nécessairement la dynastie mérovingienne et peut parfaitement concerner d'autres royautes antiques. L'objection serait sérieuse si nous ne possédions d'autres références plus précises. En particulier, les *Annales royales*, dont s'inspire, semble-t-il, la *Chronique de Moissac*, indiquent que, «suivant l'usage des Francs, Pépin fut élu roy et oint»¹⁵⁷. Ce texte ne laisse planer aucun doute, puisqu'il présente le sacre de Pépin comme la continuation d'un usage en vigueur *chez les Francs*. On peut également citer deux annales parues sous le règne de Pépin, qui mentionnent l'onction reçue par ce prince et en font une cérémonie sainte conforme à l'ancien usage. Dans les *Annales de Lorsh*, on lit ceci : «En 752, Pépin est élu roy et, suivant l'usage des Francs, il reçoit l'onction des mains du saint archevêque Boniface»¹⁵⁸. Même point de vue dans les *Annales d'Éginhard* : «En 754, y lit-on, le pape Étienne donna

¹⁵⁶ *Chron. Moiss.*, Monum. German. Scriptor, 1, Éd. Pertz, 1826, p. 293.

¹⁵⁷ *Script. Rer. German. in usum Scholar.*, *Annales regni Francorum*, 750, édit. Fr. Kurze, 1895, Hanovre, p. 8.

¹⁵⁸ Dom Bouquet, *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, Paris, 1738, t. V, p. 33.

l'onction sacrée, *suivant l'ancien usage*, à Pépin, très-pieux roy des Francs»¹⁵⁹¹⁶⁰. La chose est donc avérée : l'Histoire nous révèle que le sacre royal ne commence pas à Pépin, mais s'appuie sur la coutume *antérieure* des Francs, et laquelle, sinon celle des mérovingiens puisque Clovis initie la nouveauté du sacre royal, qui n'avait pas existé pour ses propres ancêtres ? Le chanoine Cerf est plus précis encore ; les historiens sont nombreux pour admettre le sacre des roys mérovingiens descendants de Clovis, nous dit-il : « Doublet, dans son *Histoire de saint-Loup* ; D. Chenu, dans la *Vie des évêques de Reims*, reconnaissent saint Rigobert comme consécrateurs des roys Dagobert II, Chilpéric et Thierry ; Belforest prétend, dans un endroit, que Pépin est le premier roy sacré, et il admet ailleurs le sacre de Childebert II ; Waltronne assure que Dagobert 1^{er}, Sigebert, Thierry et Childebert ont été oints de l'huile sainte ; Yves de Chartres lui-même, l'adversaire des droits de l'église de Reims, confesse que Charibert et Gontran on été *sacrés* à Orléans »¹⁶¹. Tout cela nous montre donc bien que la branche dynastique mérovingienne faisait usage du Sacre royal.

Toutefois, admettons par largesse d'esprit que les descendants de Clovis ne furent pas sacrés royalement avec la sainte-Ampoule. Éh bien ! même dans ce cas de figure *dénoncé par l'Histoire*, on n'enregistre aucune contradiction dirimante avec la tradition historique française ! Laissons l'abbé Dessailly nous expliquer pourquoi : « Le passage du Testament [de saint Rémy,

¹⁵⁹ *Ibid.*, t. V, p. 336.

¹⁶⁰ *Le Sel de la terre* n° 19, p. 29.

¹⁶¹ *Ibid.*, p. 44.

que nous avons déjà cité plusieurs fois] a une portée trop considérable au point de vue de notre histoire nationale, pour n'en pas déterminer toute l'étendue : il est remarquable que l'élection faite par Rémi et par ses coévêques n'ait pas porté *nommément* sur la personne de Clovis, ni sur celle de ses fils. *C'est la FAMILLE royale qu'ils ont élue*¹⁶². *Generi tantummodo regio... quod statuens elegi*, pour être élevée à jamais à la majesté royale, *in regiae majestatis culmen perpetuo regnaturum*. Leur choix a donc produit un effet plus étendu qu'une élection ordinaire : ce n'est pas un prince ici qui est choisi, *c'est toute une race*. (...) *En baptisant et en sacrant Clovis, c'était sa race même qu'il sacrant*. Le grand homme entendait fonder la stabilité du pouvoir en même temps qu'il fondait la monarchie.

« [Et l'abbé Dessailly, de préciser, dans une note de bas de page :] Ne serait-ce pas la raison pour laquelle l'Histoire se tait sur le sacre des roys de la première race [non, elle ne se tait pas vraiment, nous venons de le voir : mais notre auteur n'avait peut-être pas connaissance des chroniques que nous avons citées], *qui fut comme sacrée en la personne de Clovis*. À sa mort, le grand Pontife de Reims, qui vivait encore, ne crut pas sans doute devoir consacrer les fils de ce prince [probablement même s'en éloigna-t-il à la fin de sa longue vie, à cause de leurs moeurs politiques ignobles ; c'est du moins ce que croit devoir conclure Michel Rouche et il est hélas probable qu'il est dans le vrai], *parce qu'ils*

¹⁶² Comme remarque fort judicieusement l'abbé Vial de son côté : « Bien remarquer que la prophétie [de saint Rémy dans son Testament] est faite directement à la race, à la postérité, à la *famille* royale, «*semini, generi regio, posteritati*», comme si la race était aussi inséparable de la France, que la France est inséparable de l'Église » (p. 71, note 5).

l'avaient été tacitement dans la cérémonie du sacre qui suivit le baptême du chef de leur race. Cette destination faite par saint Rémy de la famille de Clovis à la royauté était tellement connue et acceptée de la Nation, qu'elle seule explique pourquoi Charles Martel n'osa placer la couronne sur sa tête, et pourquoi la nation voulut consulter le Pape, avant de l'offrir à son fils Pépin [une race carolingienne qui, pourtant, était parente très-proche des mérovingiens, comme on l'a vu] »¹⁶³.

On ne saurait mieux poser la question ni, surtout, mieux la résoudre. C'est justement dans ce genre de constat qu'on se rend bien compte de l'impact prodigieux, extraordinaire, de l'Acte Unique, de la Noël 496, dans l'Histoire, puisque, si l'on admettait la thèse du non-sacre des successeurs mérovingiens de Clovis, on serait obligé d'en déduire que le miracle divin y avait été tel que sa puissance rejaillissait encore sur les enfants et petits-enfants de Clovis puisqu'il ne fut pas besoin de renouveler dans leurs personnes l'Investiture royale de droit divin direct pour asseoir leur pouvoir politique devant les grands et les peuples ! Un pouvoir politique dont pourtant chacun sait bien qu'il est dans sa nature d'être fort *âprement* discuté et convoité, surtout chez les barbares !! Si les fils et les petits-fils de Clovis n'ont vraiment pas été sacrés, alors, donc, la question rebondit plus encore au profit de la religion royale française puisqu'on est tout-à-fait obligé de constater et d'enregistrer l'impact *tout-à-fait extraordinaire, incroyable*, de la Noël 496 sur les contemporains, dont l'écho suffirait alors à couvrir *toute l'ère mérovin-*

¹⁶³ Dessailly, pp. 345-346.

gienne, écho proprement *inouï* vue la personnalité de ladite engeance !!!

Ainsi, selon la thèse du non-sacre des mérovingiens succédant à Clovis, on pourrait résumer comme suit l'historique du Sacre français : Clovis, fondateur de la royauté Très-Chrétienne a été sacré roy à la Noël 496, il ne pouvait qu'avoir été sacré roy et il l'a donc été. À cause de la force surnaturelle extraordinaire de son sacre, soutenu par des miracles et une épiphanie divine, sacre qui est fondateur non seulement du principe royal français et de la *famille* dynastique mais de l'existence même du *regnum francorum*, à cause aussi d'une certaine indignité des successeurs de Clovis, les contemporains, et saint Rémy en premier, n'auraient pas trouvé nécessaire ou auraient éprouvé trop de répulsion à sacrer les fils et petits-fils de l'immédiate première et deuxième génération après Clovis ; la (regrettable) coutume, une fois installée, s'en serait prolongée pendant toute l'ère mérovingienne, *faisant croire dangereusement que le Sacre royal n'était pas de nécessité absolue à la validité du pouvoir royal Très-Chrétien comme il l'est en réalité*, piège dans lequel évidemment nos olibrius modernes aux regards congénitalement superficiels ne pouvaient que tomber lamentablement... alors qu'en fait, au regard des contemporains, *ce regard qui seul compte pour le jugement historique*, les descendants de Clovis étaient *implicitement* sacrés dans la personne de leur prodigieux ancêtre Clovis, « fondateur de sa lignée » (saint Avit), lors du très-extraordinaire Acte Unique de la Noël 496 !

Mais, à la fin de l'ère mérovingienne, l'occasion du changement de *branche* dynastique (et non *race* dynas-

tique, comme on le dit trop souvent) réclamant un surcroît de légitimation, on aurait alors trouvé nécessaire et tout naturel de *réitérer explicitement* le Sacre sur le premier membre royal carolingien, Pépin, en 751. Car, dans ce cas de figure hypothétique du non-sacre des mérovingiens, il est capital de comprendre qu'on n'aurait fait que *réitérer* le Sacre royal de Clovis sur Pépin, on ne l'aurait pas inventé « pour la première fois »¹⁶⁴ ! Et ç'aurait été finalement très-heureux, car ainsi l'implicite mérovingien serait redevenu explicite, la très-absolue nécessité du Sacre pour la légitimation royale française serait à nouveau apparu à tous les yeux pour *chaque* roy de France, comme elle l'est en réalité¹⁶⁵. Car il faut bien saisir, dans ce cas hypothétique de figure que nous traitons présentement, que ce ne serait pas plus qu'une simple *réactivation* du Sacre de Clovis dans la personne de Pépin, lequel Sacre, comme un ruisseau détourné de son lit, soudain, aurait retrouvé son cours *normal* par la force des choses.

Et une fois revenu « au naturel », la suite serait ininterrompue (il aurait en effet fallu à nouveau une grande violence, contre-nature, pour en revenir au non-sacre contenant cependant implicitement aux yeux des contemporains la réalité du sacre originaire clovi-

¹⁶⁴ « Il faut attendre la mise à l'écart de la dynastie mérovingienne avec l'accord de Rome pour que la cérémonie du sacre fasse son apparition sur les terres franques », écrit très-faussement Francis Dallais, page 143 de son ouvrage... se prenant au piège que nous venons de dénoncer derrière l'abbé Dessailly.

¹⁶⁵ Nous avons une preuve de plus que le Sacre est le criterium *premier* de la légitimation du roy de France dans le fait que le miracle de la guérison des écrouelles par les roys de France, n'avait lieu qu'après le Sacre, et pas avant. Il faut d'ailleurs bien remarquer que c'est lorsque le Sacre *avec la Sainte-Ampoule* redevient coutumier, c'est-à-dire avec grosso-modo les capétiens, que ledit miracle des écrouelles est constaté avec certitude...

dien, un contexte tout imprégné de la force de la Noël 496 qui, évidemment, plus le temps s'éloignait, ne pouvait se retrouver tel qu'il était aux lendemains mérovingiens de l'Acte Unique).

Les tenants de l'hypothèse du non-sacre des mérovingiens résument la chose ainsi : « Du VIII^e au XII^e siècle [pour les roys carolingiens, donc, et les premiers capétiens], l'histoire de l'onction royale se décompose en trois parties. [Dans les premiers temps] depuis 751, il n'existe qu'un rite d'origine biblique [probablement exactement comme pour Clovis !] sans agent ni lieu privilégié[s]. À partir de 936, avec le retour de Louis d'Outremer, l'archevêque de Reims s'impose comme agent du rite mais le lieu, presque toujours choisi dans la province ecclésiastique de Reims demeure indéterminé. La localisation dans la cathédrale de Reims se précise à partir de 1027, mais il faut attendre le milieu du XII^e siècle pour qu'un roy, en l'occurrence Louis VII, accepte de valider un diplôme dans lequel l'Église de Reims est présentée comme «sa mère et la tête de tout le royaume», selon une formule ancienne dans ses composantes, mais qui n'avait encore jamais reçu l'aval d'un souverain »¹⁶⁶.

¹⁶⁶ Michel Bur, *Reims, ville des sacres, etc.*, p. 44, cité par Dallais, p. 150. Jean Barbey est plus précis encore : « Dès 816, Louis le Pieux y est oint et couronné [à Reims], mais c'est au terme d'une lutte de trois siècles que Reims triomphera de ses rivales. L'abbaye de Saint-Denis, étroitement liée aux familles carolingienne et surtout capétienne, a prétendu, sans succès, être le siège du Sacre : elle obtiendra seulement, à partir de Philippe-Auguste, la garde des insignes royaux et des vêtements du Sacre. C'est après une rivalité entre Orléans (Sacre de Charles le Chauve, 848 ; de Robert, 987 ; de Louis VI, 1108), Compiègne (Louis II, 877 ; Eudes, 888 ; Louis V, 979 ; Hugues, *rex designatus*, 1017), Soissons (Raoul, 923), Laon (Louis IV, 936), Noyon (Hugues Capet, 987), que Reims impose son privilège d'être la ville du Sacre, d'abord par intermittence (Charles III, 983 ; Robert 1^{er}, 922 ; Lothaire, 954 ; Henri 1^{er}, 1027 ; Philippe 1^{er}, 1059) puis définitivement à partir du Sacre de Philippe

Et Francis Dallais a beau s'échiner à montrer une *tardive* apparition du récit de la Sainte-Ampoule dans l'*ordo* du Sacre, « vraisemblablement dans les premières années du règne de saint Louis IX »¹⁶⁷, pour tâcher d'en induire l'inauthenticité historique de la Sainte-Ampoule et par rebond celle du Sacre de Clovis, il ne fait que montrer qu'il ne comprend *rien à rien* du problème qu'il prétend résoudre, on s'excuse de le lui dire si crûment.

En effet, avec la France et tout ce qui a trait à sa constitution, nous sommes en présence d'une Institution divine, et c'est le raisonnement THÉOLOGIQUE qui prime sur celui purement historique ou politique. En l'occurrence, le Sacre français subit le même traitement de fond qu'une « vérité révélée » dans le catholicisme (vérité dès l'abord confirmée par l'Histoire dans la personne royale de Clovis au moyen de l'authenticité certaine du miracle de la Sainte-Ampoule), mais non explicitée « dogmatiquement » au départ. Ce n'est que petit à petit le dogme du sacre royal se désenveloppe de l'implicite pour aboutir à son explicitation totale et plénière, à savoir la nécessité absolue du Sacre sacramentel pour la légitimité de *chaque* roy de France, ce que le Hérault de la religion royale française, sainte Jeanne d'Arc, réaffirmera EN NOM DIEU avec grande force et catégoriquement à son épo-

en 1129, fils aîné de Louis VI, et de son puîné Louis VII en 1131. Plus tard, en raison des circonstances politiques, seul Henri IV ne sera pas sacré à Reims, mais à Chartres. De même, l'archevêque de Reims, à partir de 936 (sauf en 1131, quand le pape Innocent III oindra Louis VII) jouit du privilège personnel d'être le prélat consécuteur, mais Henri III, par exception, fut sacré par le Cardinal de Guise, évêque de Metz » (Barbey, p. 34).

¹⁶⁷ Dallais, p. 150.

que, sur la personne de Charles VII, qu'elle refusera d'appeler roy, l'appelant « gentil Dauphin » tant qu'il ne sera pas sacré¹⁶⁸. *Mais ce dogme existe intégralement dès le départ. Notez bien de plus qu'une fois qu'un élément de cette « vérité révélée » est explicité, on n'y revient plus : le Sacre pour commencer, puis l'agent du Sacre, puis le lieu du Sacre, d'abord la province ecclésiastique de Reims, puis enfin Reims elle-même, et on ne revient jamais sur ce qui a été une fois bien explicité, dogmatiquement désenveloppé.*

Le processus est exactement le même pour le désenveloppement dogmatique dans l'Église catholique. Voyez par exemple comme le dogme chrétien le plus fondamental, à savoir la définition théandrique de la Personne du Christ, ne fut parfaitement explicité... qu'au IV^e siècle, après les épisodes chaque fois plus peaufinés des hérésies arienne, puis nestorienne, puis enfin monophysite, puis en toute fin, monothélite : déduisons-nous, pour autant de la non-explicitation pendant les quatre premiers siècle de ce dogme qui définit la Divinité et l'Humanité dans la Personne du Christ, son... inconsistance ? Non bien sûr ! Pour la même raison, exactement la même, il est donc complètement vain de s'appuyer sur l'apparition tardive de l'explicitation plénière du Sacre dans la religion royale française, pour arguer de son inconsistance, car cela ne signifie strictement rien. Cela reviendrait à mettre en doute le dogme de l'Immaculée-Conception sous prétexte que son explicitation fut très-tardive dans l'Église,

¹⁶⁸ Notez la justesse de cette appellation ! Qu'elle était inspirée de Dieu, cette Jeanne, qui, en appelant le futur roy, « gentil », c'est-à-dire : de la gent, de la race royale, reconnaissait en lui le *rex designatus*...

seulement au... XIX^e siècle, après un « silence » incroyable au Moyen-Âge (ce « silence » qu'on retrouve, dans la religion royale française, pour le miracle de la Sainte-Ampoule et le Sacre durant toute la période anté-capétienne...), que dis-je, après une négation quasi universelle de la question au temps de saint Bernard (car au XIII^e siècle, si brillant par ailleurs, l'opinion commune des gens d'Église était celle maculiste...)!

Ainsi donc, même si on retenait la thèse réductionniste du non-sacre des mérovingiens venant après Clovis, laquelle, je le rappelle, est infirmée par l'Histoire, cela n'enlèverait rien au caractère de nécessité absolue du sacre pour la légitimation formelle de *chaque* roy de France... Certes, il est vrai que cette nécessité absolue du Sacre signifiant le droit divin direct du roy de France, n'a été explicitée dans la religion royale française qu'assez tardivement pour tout l'ensemble du royaume et de l'orbe chrétienne européenne, Église incluse, *mais cela n'influe strictement en rien sur la réalité de la chose elle-même*, car, répétons-le, théologiquement (et seul ce critère a valeur dans ce qui nous occupe), il suffit, et il suffit seulement, que le haut sens donné au Sacre soit parvenu dans la religion royale française à l'explicitation universelle et incontestée, pour que cette vérité soit certaine *dès le départ*, comme recouvrant tout le passé. De la même manière qu'en 1854, année de la proclamation dogmatique de l'Immaculée-Conception, on était rétrospectivement certain que le dogme était vérité authentique dès les assises de l'Église et pendant dix-neuf siècles. Or, pour ce qui est de la religion royale française, on sait de science historique certaine que « vers 1230, elle [la Sainte-Ampoule] se vit définiti-

vement incorporée dans l'Ordo du Sacre »¹⁶⁹, au consentement universel et très-notamment de celui de l'Église et des papes : donc, l'explicitation « dogmatique » a bel et bien eu lieu. Car qui dit Sainte-Ampoule dit bien entendu Sacre royal de Clovis. Donc, on sait que c'est une *vérité révélée* de la religion royale française qui existait dès sa fondation... ce que l'Histoire d'ailleurs confirme avec grande certitude, Frère Augustin nous le dira tout-à-l'heure.



Mais, après cette digression évidemment indispensable sur la réalité historique du Sacre de Clovis et sur sa très-haute signifiante, reprenons à proprement parler notre sujet, à savoir *les preuves fournies par l'Histoire de la double Intervention divine directe dans l'Acte Unique, à savoir l'Apparition de la Vigile et le miracle de la Sainte-Ampoule*. Nous les avons relatées plus haut, à partir des textes historiques d'Hincmar et de Flodoard, qui authentifient formellement cesdites Interventions divines directes que l'église de Reims derrière ses plus grands archevêques n'a cessé de professer, sans être jamais contredite ni inquiétée par *personne*, pas même par ceux qui avaient matériellement bougrement intérêt à le faire. N'y revenons donc pas. Pour lors, voyons plutôt ce qu'était la Sainte-Ampoule. « La Sainte-Ampoule était une petite fiole de verre antique, d'environ six centimètres, remplie aux deux tiers d'un baume

¹⁶⁹ Dallais, p. 151.

brun, épais, que protégeait à l'extrémité du col, un tafetas cramois. Elle était portée par une colombe d'or, en souvenir de la colombe vivante qui l'avait autrefois présentée à saint Rémy. Cette colombe était fixée à un vase de vermeil, enrichi de pierreries. La sainte Ampoule a servi au sacre de nos roys, et Louis XI malade se la fit apporter, espérant en recevoir la santé. Sa foi ne doutait pas qu'elle fût venue du ciel, et il croyait qu'elle ne devait pas leur être moins utile dans la maladie qu'au moment solennel où elle consacrait leurs droits. La sainte Ampoule a été conservée jusqu'en 1793 dans le tombeau de saint Rémy. À cette époque, le conventionnel Rühl se rendit à Reims, pour faire disparaître ce souvenir doublement dangereux, car il parlait de Dieu et du roy. La veille de son arrivée, le curé de Saint-Rémy avait enlevé, devant plusieurs témoins, qui attestèrent le fait, une partie du baume. La sainte Ampoule fut brisée publiquement, comme un monument du fanatisme des siècles, et des fragments pieusement recueillis en ont été conservés » (Victor Canet).

Même saint Thomas d'Aquin relate ce miracle de la Sainte-Ampoule dans son pourtant très-philosophique voire politiquement agnostique *de Regno* : « Dans l'histoire des Francs, saint Rémy oignit les épaules de Clovis, leur premier roy chrétien, avec une huile qu'une colombe lui avait apportée d'en-Haut, laquelle servoit à oindre ce roy et ses successeurs, et par les prodiges et les miracles que leur donna le pouvoir d'opérer cette onction sainte [il s'agit donc bien pour saint Thomas, d'un chrême à usage *royal* et non pour le sacrement de baptême-confirmation... n'est-ce pas, môssieu Dallais ? n'est-ce pas, môssieu l'abbé de Nantes ? Et notez bien

de plus comme saint Thomas ou du moins son fidèle disciple si l'on retient l'hypothèse que le Livre II du *de Regno* est de lui, professe que la Sainte-Ampoule servit à sacrer non seulement Clovis *mais ses successeurs*, entendu de manière générique et globale, c'est-à-dire bien sûr y compris ceux mérovingiens ; on notera cependant une grave fausseté dans ces propos de saint Thomas, lorsqu'il dit que Clovis fut sacré *sur les épaules*, en vérité, c'est une pure invention de sa part : les roys de France à la suite de Clovis seront sacrés *sur la tête*, avec la signifiante formelle de la collation d'un Sacrement réel et véridique, et non seulement celle d'un simple sacramental comme le docteur commun veut le penser] »¹⁷⁰...!

Nos pères, en effet, comprenaient très-bien l'exceptionnelle signification spirituelle du Sacre royal clovidien lié au miracle de la Sainte-Ampoule. L'abbé Dessailly notait : « Nos écrivains nationaux, dans tous les temps, s'étaient plu à exalter la grandeur de nos roys. *Tous la faisaient découler principalement du sacre par l'onction miraculeuse de la Sainte-Ampoule* »¹⁷¹. « Les jurisconsultes, entre autres raisons pour lesquelles nos roys sont appelés Très-Chrétiens, et ne reconnaissent aucune supériorité dans les choses temporelles, donnent celle-ci : c'est que seuls parmi les princes chrétiens, ils sont sacrés par l'huile céleste »¹⁷². « Le Père de Cerisier dans son ouvrage le *Tacite français*, imprimé à Reims en 1643, a écrit ceci, p. 23 : «La nation française a

¹⁷⁰ Livr. II, ch. 16, p. 302.

¹⁷¹ Dessailly, p. 195.

¹⁷² *Ibid.*, p. 175, citant Hubert Meurier *De Sacris Unctionibus*, ch. IX, écrit à la fin du XVI^e siècle.

toujours vénéré ses roys et leur a presque servilement obéi. Ce qui nous y détermine et y a déterminé nos ancêtres, c'est l'onction *céleste*, avec laquelle ils sont sacrés seuls entre tous les roys, choisis par Dieu entre tous les princes du monde pour l'honneur de son Nom et le secours de son Église, devenus véritablement les christs du Seigneur. Nous leur rendons toutes sortes de soumission, d'honneur et de révérence, moins comme à des roys qu'à des personnes saintes et consacrées à Dieu». En 1550, l'italien Paul Jove-Giovia Paolo s'exprimait ainsi dans le livre 1^{er} de *l'Histoire de mon Temps* : «Les français sont admirablement dévoués à leurs roys, en qui ils reconnaissent quelque chose de la puissance divine : *Divinum quemdum animi vigorem*». Avant lui, Mathieu Pâris, au chap. 1^{er}, pp. 8 & 9 de son *Histoire*, avait écrit : «Au milieu siégeait le roy de France, le roy des roys terrestres, *qui terrestrium rex regum est*, tant à cause de sa céleste onction qu'à cause de sa puissance et de ses armées». Il ajoute : «L'archevêque de Reims est le premier et le plus éminent des pairs de France, parce qu'il consacre du Chrême céleste le roy des Francs, laquelle consécration fait de ce roy le plus élevé de tous, *regum censetur dignissimus*». Or, Mathieu Pâris n'est pas un flatteur de Louis XIV. Ce Bénédictin «à la plume enragée» mourut sous saint Louis en 1259, et il était... *Anglais !* »¹⁷³

Apparition lors de la vigile de la Noël 496 ; miracle non moins divin de la Sainte-Ampoule, visible à tous les yeux, au moment même de la cérémonie. CETTE DOUBLE ÉPIPHANIE DIVINE MONTRE QUE

¹⁷³ Dessailly, p. 176.

L'ACTE UNIQUE EST UN ACTE QUI EST FAIT PAR DIEU PERSONNELLEMENT. C'est Dieu qui agit dans l'Acte Unique, beaucoup plus que l'homme. OR, LORSQUE DIEU AGIT PERSONNELLEMENT DANS LA SPHÈRE HUMAINE, C'EST QU'IL L'INHABITE. Et tous les contemporains, à commencer par Clovis, en furent extrêmement conscients.

C'est pourquoi il s'agit d'un fait vraiment UNIQUE dans les annales historiques, si l'on excepte les grandes manifestations divines de l'Ancien-Testament... précisément pour fonder l'Institution divine d'Israël, ou celles du Nouveau-Testament pour cautionner divinement la mission de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Le sens en est donc clair : cette double Intervention de Dieu prouve qu'alors la France a été constituée « *Église sociopolitique* » du Temps des Nations et son roy « *Vicaire du Christ en la temporalité* », Institution divine jumelée avec celle de l'Église catholique, apostolique et romaine, le « compère » oeuvrant de concert avec la « commère » au salut du genre humain, pour reprendre l'expression papale tellement significative.

Comment se termina la Cérémonie du Baptême sacré de la France et de son roy, à la nuit extraordinaire entre toutes, de la Noël 496 ? Selon Maurice Conat, par un banquet : « La consécration et la messe achevées, le roy et la reine sont rendus à leur peuple, pour le Banquet (celui de l'Évangile du Royaume), et pour les réjouissances populaires, auxquelles ils se mêlent *sans apparat*. Ce n'était qu'une simple réunion «de famille» ! Nous sommes ici déjà aux «Noces de l'Agneau» ainsi préfigurées, dans le royaume millénaire où la simplicité des échanges n'aura d'égale que

leur grâce et leur distinction [... et ne serait-ce pas des merveilleux souvenirs laissés dans la mémoire collective française par ce premier banquet de la Noël 496 où toute la France soupe *simplement* avec son roy, qu'est issue la remarquable tradition du couvert des roys de France en présence de leur peuple, que pratiquait encore, douze siècles plus tard, Louis XV !¹⁷⁴]. Pour l'instant en esprit, bientôt physiquement, auprès du vrai Roy, Jésus et de la vraie Reine, Marie, que Clovis et Clothilde comme David et Bersabée présagent »¹⁷⁵...

Mais voilà donc l'Acte Unique bien posé dans toutes ses parties. Du moins, il nous semble avoir dit l'essentiel.



Saint Avit avait écrit à Clovis : « Il y a une chose au monde dont nous voudrions qu'elle [la Providence divine] l'amplifiât : à savoir que Dieu fasse sien, par vous, tout votre peuple et que des peuples plus éloignés, pas encore corrompus, en leur ignorance natu-

¹⁷⁴ ... Et ne nous imaginons pas une coutume hypocrite, un couvert du roy guindé et de pure forme : « Un Allemand, le docteur Nemeitz, écrit de son côté : « Il était facile de voir souper Sa Majesté. Elle recevait à table toute sa famille, et, à moins qu'il n'y eût déjà trop de monde, ce qui arrivait parfois, *on était admis*. D'ailleurs, on pouvait toujours être admis quand on arrivait de bonne heure ». Fréquemment, entre le roy et les assistant, des gens du peuple, la conversation s'engageait, toute familière. On en trouve trace dans les lettre de M^{me} de Sévigné et dans les *Mémoires* de Saint-Simon ». Napoléon, singeant la grâce royale française, voulut un moment ressusciter cette émouvante tradition à son propre compte : il y renonça, car il en aurait été gêné : « Ni Louis XIV, ni Louis XV, ni Louis XVI ne le furent », remarquait finement, presque malicieusement, l'historien Funck-Brentano, qui rapporte ce fait...

¹⁷⁵ Conat, p. 36.

relle, par les germes de dogmes mauvais, reçoivent de vous la semence de la Foi, prise au bon trésor de votre coeur. N'ayez ni honte, ni ennui, à construire, par l'envoi d'ambassades sur ce sujet, le royaume de Dieu, Lui qui a tout fait pour édifier le vôtre. Dans la mesure où ces peuples extérieurs païens seront prêts à vous servir d'abord, sous le commandement de la religion, alors on s'apercevra encore que cela a une autre propriété ». Il n'y a rien là, on le conçoit aisément, qui soit d'ordre politique *privé, confiné à un seul royaume* : saint Avit, en évoquant la cérémonie, d'accord en cela avec tous les grands évêques des Gaules et avec les élites d'alors, ne lui donne pas du tout le sens d'un simple baptême-confirmation voire même le sacre d'un roy ordinaire, qui n'aurait d'effet que pour lui et son peuple circonscrit, mais bien plutôt de la prise de possession par Dieu, au moyen de ce Baptême et ce Sacre, de toute l'antique orbe romaine, pour en faire son « Royaume même » (Grégoire IX), par l'organe passif mais activement consentant de Clovis et du peuple Franc.

À peine cinquante ans après la cérémonie, le pape Vigile (537-555) se trouve persécuté par l'Empereur d'Orient et est quasi emprisonné à Byzance. Que fait-il ? On l'a vu, il envoie une lettre au lointain voire obscur successeur de Clovis, dans laquelle il dit « qu'il le connaît dévoué au siège apostolique et qu'il lui appartient d'empêcher que rien ne trouble l'Église catholique »¹⁷⁶. Voyons, que peut signifier ce « il lui appartient », formule d'ailleurs exactement reprise par un de

¹⁷⁶ Le Christ qui est roy, etc., p. 36.

ses successeurs, Étienne II, dans sa lettre à Pépin datée de l'an 756 (« À vous donc [roy Pépin], *il appartient* de les défendre [la ville romaine et le tombeau de l'Apôtre Pierre] contre les races ennemis, de délivrer la sainte Église de l'intolérable oppression des Lombards ») ? Franchement, croit-on que ce pape aurait pu écrire cela sans la POLITIQUE DIVINE D'ABORD que nous rappelons en ces lignes ?! Supposer un pape excessif, un gallican fanatique et heureusement passager sur le trône de Pierre ? Mais... c'est toute la kyrielle des saints papes, ceux les plus remplis de sagesse et de hauteur de vue politiques, qui, depuis 496 et pendant mille ans au bas mot, ne cessera, d'une manière ou d'une autre et dès que l'occasion s'en présentera, de rappeler cette *même* doctrine de l'élection et de la mission divines de la France (ô douleur de voir les papes post-révolutionnaires l'abandonner sans doute pas en théorie, mais pratiquement...) !!!

Mission divine parce qu'élection divine et gouvernement divin. Fondation d'une Nation pour être le Corps mystique du Christ, sur le plan politique. Tout se tient et se coordonne très-simplement, dès lors qu'on veut bien faire l'effort de comprendre la vérité politique de notre Temps. C'est pourquoi les Francs, embrassant d'un regard leur incroyable destinée dans le monde, qui les stupéfiait eux-mêmes, ont pu écrire cette phrase extraordinaire que porte la loi salique : « La nation des Francs, illustre, *qui a Dieu pour Fondateur* ». Car aussi bien, le Franc mérovingien qui, honnêtement, portait un regard rétrospectif sur le passé, était si fort frappé du caractère divin de la soudaine et prodigieuse Geste politique de son peuple qu'il était

convaincu par le fait même de n'en être point l'auteur, s'en sachant fort bien incapable de par ses seules propres forces. Que la France était *de création et développement divins*, c'était la stricte et simple Vérité d'une méditation sociopolitique même sommaire. « La loi salique a porté pour l'avenir, l'officiel et public témoignage de cette *naissance nationale [d'origine divine]*. Nous n'en possédons que le texte latin et notamment une cinquantaine de manuscrits de la révision carolingienne, parce que les Francs n'eurent pas de langue écrite avant le VIII^e siècle, mais elle était déjà rédigé oralement au temps de Clovis »¹⁷⁷.

Donc, si l'on perçoit la pleine signification de l'Acte Unique de la Noël 496, il y a non seulement une France *baptisée*, mais une France *sacrée, sacramentellement élue, véritablement CHRISTIFIÉE*. Dieu avait d'abord besoin d'un peuple baptisé, il fallait ensuite que le pouvoir constitutionnel politique dérive *directement* de Lui, Dieu, pour que, par son Christ, Il puisse *informer* toutes les Nations du salut sociopolitique ; Dieu par son Christ avait *besoin* d'incarner mystiquement une Nation, de l'inhabiter pour le salut temporel ordonné à celui surnaturel. Et, ô miracle duquel nous devons à Dieu de prodigieuses actions de grâce, non pas seulement pour nous mais pour notre prochain, pour « *l'étranger* », Dieu choisit la France pour cela. C'est pourquoi Il *sacre* miraculeusement *LUI-MÊME* (c'est cela le sens profond du miracle de la Sainte-Ampoule... « *venue du Ciel* », n'est-ce pas, Anne Bernet ?), le premier roy de ce royaume, pour bien montrer à tous

¹⁷⁷ Le Christ qui est roy, etc., p. 35.

les « hommes de bonne volonté » que c'est Lui qui y règne en vérité, et que la France qu'Il crée est d'Institution divine, à l'instar de l'Église catholique romaine ou de la tribu de Juda.

Dernier constat à faire, mais probablement le plus important : le « saint royaume » est ainsi constitué pour tout le Temps des Nations et, adéquatément à lui, *en prophétie du Règne millénaire où le Christ régnera, cette fois-ci enfin EN TOUTE CONCRÈTE VÉRITÉ sur SA terre*. Personne, à notre connaissance, n'a mieux dit cela, en des termes profonds et tout-à-fait inspirés, que Maurice Conat : « Dès cet instant [du Sacre au moyen de la Sainte-Ampoule], Clovis est Roy. Mais de quelle espèce était donc cette colombe ? Celle même, descendue autrefois sur la tête du Christ dans le Jourdain, où Jean baptisait, pour un autre sacre authentique, prononcé à haute voix par le Père du Messie-Roy le sacrant tel, *par le Saint-Esprit* : «Voici mon Fils bien-aimé (comme homme) en qui J'ai mis toutes mes complaisances». La colombe, c'était le Saint-Esprit, a toujours enseigné l'Église ! Il revient aujourd'hui sous la même délicieuse forme, *pour la même onction royale*, qui va faire de Clovis le *nouveau David*, précurseur du règne du Christ (parousiaque), et de la France le *nouveau royaume de Juda*. Les deux événements sont étroitement liés pour un même mystère. Dans les deux cas, c'est le Christ qui est *reconnu* Roy de Juda puis Roy de France. *C'est tout le sens du sacre*. D'où la mise en scène extraordinaire [l'apparition de la Vigile, le miracle de la Sainte-Ampoule, l'odeur divine dans l'assistance, etc.], qui a paru fabuleuse à des auteurs profanes. Et pourquoi faut-il aussi que des historiens sérieux, nationaux

fervents, aient eux-mêmes minimisé le sacre au profit du seul baptême, évidemment semblable à celui d'un chacun [... hélas !] ? *Le mystère de la France leur échappe en partie*. Mauvaise volonté de leur part ? Certes non ! Peur de verser dans le légendaire ? Un peu. Pesanteurs de «l'historiquement correct» ?

« Ce qu'ils semblent ne pas avoir saisi, du moins tout-à-fait, dans cette cérémonie, c'est que *le plus important*, c'était LE SACRE : il ne s'agissait pas seulement de faire un roy chrétien, ni même une nation chrétienne, ce ne serait déjà pas si mal, mais de donner la France au Christ comme son peuple et le Christ à la France comme son Roy véritable. Là aussi, on se trompait d'étage ! Et pourquoi donc la Pucelle, à son tour «trimbalera»-t-elle un jour le Dauphin à Reims, pour le même sacrement, si ce n'est pour renouveler l'alliance sainte, comme autrefois David renouvela celle du Sinaï ? Pas des symboles ! *Des actes constitutifs d'ordre divin* ! La mise en scène ? Celle du Sinaï ! Celle du Jourdain ! Il fallait ça ! Il fallait apposer cette signature divine ! On comprend que ce mariage du Ciel et de la terre ait pu échapper à certains et en faire exploser d'autres ! Ils sont «à l'étage au-dessous» ! Toujours emporté par l'Esprit, Rémi va prononcer, vraie formule de sacre, ses mémorables bénédictions : «... *qu'aux bénédictions de l'Esprit-Saint, déjà répandues sur ta tête royale (par le baptême), s'ajoute la plénitude encore des bénédictions divines (accompagnant le sacre) : Que de cette race sortent des Roys et des Empereurs qui, confirmés dans la Vérité et la justice, pour le présent et pour l'avenir [... même après 1789 !, ... même de nos jours !], puissent régner et augmenter tous les jours leur puissance et méritent*

ainsi (lors de l'avènement du Christ), *de s'asseoir sur le trône de David dans la Jérusalem descendue du Ciel où ils régneront ÉTERNELLEMENT avec le Seigneur*». La dimension *eschatologique* de la monarchie et de la nation française est ici aveuglante de clarté ! Elle forme l'essence d[u] sujet [de notre conférence], comme son titre le révélait en partie [= « Le saint Royaume de France, étape messianique de la Parousie du Seigneur »]. C'est évidemment de l'ordre du prophétique »¹⁷⁸.



Après ces lignes sublimes et saintement inspirées, il nous reste maintenant, ô lecteur, à... nous envoler au Ciel, à quitter le tremplin de l'Histoire (tout en restant les pieds sur terre), c'est-à-dire à parler du lien généalogique de Clovis avec David, le premier roy Très-Chrétien de l'histoire du monde. Tout simplement et tout divinement. Oh !, bien sûr !, on sait tellement que les habituels détracteurs diront encore que c'est un mythe, le plus doucement fou, le plus mythique parmi les mythes mythiques. Et d'ânonner, de braire plutôt, d'un air évidemment *scientifiquement* supérieur (plus on est sot, plus on se croit intelligent...), que « *le cycle de l'imaginaire royal français* » devait immanquablement terminer par là : les comparaisons de Clovis avec David, de la France avec la tribu de Juda, de saint Rémy avec Samuel, devaient *créer* autour du roy de France

¹⁷⁸ Conat, pp. 35-36.

une aura malsaine de légende biblique qui, à son tour, devait engendrer l'illuminisme de l'identification complète avec le modèle, c'est-à-dire que le lien généalogique avec David devait clôturer l'affaire pour les plus fanatiques et les moins éclairés. *Psychosociologicomagico-politiquement*¹⁷⁹, cela s'explique très... simplement.

... Mais, et si c'était l'inverse qui était vrai ? À savoir que c'est un réel lien causal voire mais oui, généalogique, entre David et Clovis, qui fonde véritablement tous ces rapprochements bibliques entre David et Clovis, qu'on savait bien remarquer simplement au Moyen-Âge, et qui n'en sont que les conséquences humaines manifestées dans la chair de l'Histoire ?... Car c'est embêtant tout-de-même, cette histoire de mythe pour expliquer les miracles divins incarnés dans la chair de l'Histoire : quelle valeur épistémologique objective, en effet, doit-on accorder au discours sociologique qui prétend donner la cause première et dernière de toute croyance historique par une explication psychologue, mythique ? Quand on sait que le fondement essentiel et d'ailleurs unique de la sociologie, qualifié avec beaucoup d'humour de « scientifique », est tout bonnement la profession de foi (pardon) de... *l'Inexistence de Dieu*,

¹⁷⁹ ... La psychologie ! Ah, Dieu sait si nos contemporains sont imbus de cette maudite science de Satan dont le seul but profond est de supplanter *la vie de la grâce surnaturelle* dans le cœur de l'homme, de faire vivre l'homme en autonomie luciférienne par rapport à Dieu ! La psychologie prétend en effet expliquer tout ce qui se passe dans la vie des hommes par une raison qui se trouve phénoménologiquement DANS l'homme : c'est donc professer que l'homme est cause de lui-même, donc, est... Dieu. C'est la fameuse « immanence vitale » que dénonçait saint Pie X chez les modernistes. En vérité, la meilleure définition qu'on puisse donner de la psychologie est la suivante : « Théologie morale des animaux à face humaine de l'Antéchrist ». Il ne faut donc pas s'étonner de sa permanente présence dans la vie de nos contemporains qui appellent véhémentement l'Antéchrist, moralement dégénérés comme jamais génération d'homme ne le fut depuis le péché originel.

on est obligé de conclure que la soi-disant « science » n'a aucune valeur critériologique ! *C'est effectivement parce que Dieu n'existe pas, pur a-priori religieux et non scientifique, que, pour le sociologue, tout ce qui révèle Dieu dans l'Histoire ne peut qu'être produit par l'imaginaire collectif, n'être qu'un mythe.*

Si Dieu n'existe pas, Dieu, évidemment, ne peut pas *véritablement* se manifester dans l'Histoire : vous le dirait... un enfant du catéchisme. Et alors, tout ce qui a trait à cette soi-disant Manifestation divine dans l'Histoire ne peut qu'être... « imaginaire », illusoire, hallucinogène et hallucinatoire, une ultime bizarrerie de l'esprit humain (qui est *quoi*, au fait, l'esprit humain ?) lequel, dialectiquement, cherche par-là à se définir lui-même en *créant* Dieu (mais pourquoi donc cherche-t-il à se définir par rapport à un miroir divin ?), finalement en se divinisant collectivement par le truchement d'une métaphore dans sa vie historique et collective, à savoir une race divinisée magiquement et qu'il appelle « royale » (mais c'est *quoi*, Dieu ?, c'est *quoi*, l'Histoire ?, c'est *quoi*, la mémoire collective ?, c'est *quoi* un roy ? : car le sociologue, cartésien ultime, ne peut pas s'arrêter de *quoiasser* après son premier *quoi* comme un vilain corbeau pris au propre piège de son athéisme *et qui ne peut plus savoir ce qu'il est lui-même !*).

Donc, vu sous l'angle de la sociologique Inexistence de Dieu, le droit divin direct n'existe pas, ne peut pas exister : c'est sûr de sûr, brut de brut. Mais... *il manque la preuve sociologique de l'Inexistence de Dieu.* Cette preuve-là, non seulement AUCUN sociologue n'a pu la donner *scientifiquement* à ce jour, mais on sait

DÉJÀ qu'aucun ne peut et ne pourra jamais la donner puisqu'il est viscéralement impossible qu'une science subjectiviste et cartésienne comme l'est la sociologie puisse *faire la preuve*, elle en est ontologiquement incapable (c'est la fameuse et cartésienne « certitude de la pensée qui doute » qui se mord la queue, incapable d'émettre la moindre... certitude : « je pense, donc JE DOUTE que je suis ») !!! Ce qui veut dire que par tous les côtés où on la prend, la sociologie, vrai science de fou, n'a aucunement le droit à la suprématie de parole qu'elle revendique pourtant pour résoudre les problèmes posés par l'Histoire... Alors, quand on écrit des ouvrages sur l'Histoire, avant de présenter les élucubrations et les prétentions de la sociologie comme paroles d'Évangile, il faudrait quand même de temps en temps avoir l'honnêteté de rappeler cela au bon peuple. Surtout quand on se prétend légitimiste, traditionaliste et/ou catholique...

Car il faut quand même permettre de poser en hypothèse que *Dieu pourrait bel et bien exister*, c'est un a-priori d'étude au moins aussi valable que celui « psychologue » agnostique, convenez-en. Or, s'Il existe, ma foi (là, c'est le cas de le dire), le droit divin direct pourrait bien exister aussi, car le vrai Bon Dieu, fort différent de l'Architecte impersonnel de l'Univers ou du dieu mythique du sociologue, est *très-présent* à l'homme et au déroulement ordinaire de sa vie. Que voulez-vous, *Il l'aime d'un Amour indicible*, « faisant ses délices parmi les enfants des hommes » comme Il le révèle Lui-même dans la sainte Écriture. Et quand on aime, vous savez ce que c'est ou du moins vous croyez le savoir, on ne peut pas s'empêcher de vouloir vivre

DANS la vie de la personne aimée. Or, quand Dieu aime, Il aime dans l'Absolu, Il vit avec l'homme dans toute sa vie (y compris bien sûr dans celle politique), et Il le fait tous les jours, parce que l'Amour de Dieu est sans faille et tout-puissant.

C'est pourquoi Dieu aimant l'homme ainsi, le droit divin direct en Politique ne pouvait... qu'EXISTER. Et, évidemment, tous les miracles montrant cette Présence de Dieu dans la vie politique de l'homme, révélés à notre génération incrédule par la mémoire collective, par la religion royale française, ne sont pas du tout des imaginations « autocréées » dans et par la tête des peuples... d'ailleurs tous très-étrangement unanimes, remarquons-le, dans cette croyance ! Ce sont au contraire des réalités objectives. D'où le caractère vraiment impie de la thèse sociologiste parce qu'elle nie cet Amour de Dieu pour nous, que manifeste le droit divin direct, et qu'il n'y a pas de plus grand péché que celui commis contre l'Amour. Au reste, depuis l'épopée toute surnaturelle de la Pucelle d'Orléans, il n'est plus permis de balancer entre la thèse sociologique et celle du droit divin direct sans pécher contre le Saint-Esprit. Dieu a prouvé là dans un miracle d'ordre politique historiquement certain¹⁸⁰, non seulement son Existence, mais celle du droit divin direct en Politique qu'Il a sublimement manifesté par elle à tous regards, de la manière la plus concrète du monde. On peut bien, en effet, suppo-

¹⁸⁰ Lire à ce sujet *Le redressement de la France sous Charles VI et Charles VII*, par Joseph Calmette. Cet auteur de tendance rationaliste, qui a cependant rédigé un admirable *Charlemagne* qui nous a servi quant et quant dans notre *Traité, etc.*, dresse le tableau de la France socioéconomique avant et après Jeanne d'Arc, soulignant le côté tout-à-fait miraculeux dudit redressement économique (d'ailleurs... sans presque citer Jeanne ni sa Geste divine, l'indigne, le misérable !).

ser théoriquement que les peuples ont *inventé* le miracle de la Sainte-Ampoule (mais par mauvaise foi, mais en traficotant indignement l'Histoire par incompetence ou perversité, pour lui faire dire le contraire de ce qu'elle dit : « peu de science historique éloigne de Dieu, beaucoup y ramène », voir, pour s'en convaincre, l'annexe II sur l'authenticité historique dudit miracle), mais il est tout-à-fait impossible de faire sortir *de la tête des peuples* la divine geste de sainte Jeanne d'Arc gravée en lettres de feu dans la chair de l'Histoire !

Alors donc, sortons de l'hypothèse, c'est une obligation si l'on veut rester dans le camp des gens intellectuellement honnêtes : le Bon Dieu *existe*, le droit divin direct en Politique *existe*. Ce droit divin direct ou théocratique, quant au Politique, a été manifesté en ce monde pour la première fois par l'élection de David et de sa famille royale, Saül ayant prévarié. Or, et c'est cela que nous allons quelque peu étudier à présent pour finir notre travail, on se rend compte que le Bon Dieu a fait promesse formelle à David, même après son péché grave avec Bethsaïde, *que ce droit divin direct créé en sa personne ne subirait aucune interruption jusqu'à la Fin des Temps*. Les textes scripturaires sont à ce sujet plus que formels.

Citons ici le M^{is} de La Franquerie, qui en a fait une intéressante recension dans sa bonne petite plaquette *Ascendance davidique des roys de France* : « Tout au long de l'Ancien-Testament, avec les chefs de son peuple privilégié, Dieu veut s'engager, et toujours par serment, et souvent dans les mêmes termes. Ce fait est CAPITAL [les majuscules et/ou les italiques, dans cette citation et celle qui va suivre, sont de l'auteur] et doit

être très spécialement souligné.

« Avec Noé : «J'établirai mon Alliance avec vous et avec votre postérité»¹⁸¹. Avec Abraham : «J'établirai mon Alliance avec vous et Je multiplierai votre race à l'infini... Vous serez père d'une multitude de nations... Je vous rendrai fécond à l'infini. Je ferai sortir de vous des nations et des Roys. J'établirai mon Alliance entre Moi et vous et vos descendants après vous dans la suite de leurs générations par un PACTE ÉTERNEL en vertu duquel Je serai votre Dieu et celui de votre postérité après vous»¹⁸². Avec Jacob : «Écoutez, Jacob, mon serviteur, et vous ISRAËL QUE J'AI CHOISI POUR ÊTRE MON PEUPLE BIEN-AIMÉ... Ne craignez point, ô Jacob, mon serviteur, vous qui marchez dans la droiture du coeur, et que J'ai choisi pour mon héritage particulier, car Je répandrai mon esprit sur votre postérité et mes bénédictions sur votre race»¹⁸³. Et encore : «Juda est un jeune lion. Le sceptre ne sera pas ôté de Juda, ni le Prince de sa postérité, jusqu'à ce que soit venu Celui qui doit être envoyé ; et c'est Lui qui sera l'attente des nations»¹⁸⁴.

"Avec David : «Car ainsi parle le Seigneur : David ne manquera jamais d'un successeur assis sur le trône de la Maison d'Israël... De même qu'on ne peut compter les étoiles, ni mesurer le sable de la mer, de même Je multiplierai la race de David mon serviteur»¹⁸⁵. Dieu ordonne au prophète Nathan : «Vous direz donc ceci à mon serviteur David : Voici ce que dit le Seigneur des

¹⁸¹ Gen. IX, 8 & 9.

¹⁸² *Ibid.*, XVII, 1-7, 15-19 & XVIII, 18-19.

¹⁸³ Is. XLIV, 1-3 ; Ex. VI, 2-8.

¹⁸⁴ Gen. XLIX, 9-10.

¹⁸⁵ Jér. XXXIII, 14-17 & 22.

Armées : Je vous ai choisi lorsque vous meniez paître les troupeaux, afin que vous fussiez le chef de mon peuple d'Israël. Partout où vous avez été, j'ai exterminé vos ennemis devant vous... De plus le Seigneur vous promet qu'il fera votre maison puissante... Je mettrai sur votre trône, après vous, votre fils et Je rendrai le trône de son royaume INÉBRANLABLE À JAMAIS. S'IL COMMET QUELQUES FAUTES, JE LE PUNIRAI, MAIS JE NE RETIRERAI POINT MA MISÉRICORDE, comme Je l'ai retirée à Saül que J'ai écarté de devant ma Face. Votre maison sera stable ; VOUS VERREZ VOTRE ROYAUME SUBSISTER ÉTERNELLEMENT ET VOTRE TRÔNE S'AFFERMIRA POUR JAMAIS»¹⁸⁶. (...) Et pour bien marquer son INÉBRANLABLE VOLONTÉ, Dieu tint à confirmer Son serment à plusieurs reprises : «Le Seigneur a fait à David un serment véritable et Il ne le trompera point. J'établirai sur votre trône le fruit de votre ventre». Le Psaume LXXXVIII est lumineux : «... J'ai trouvé David, mon serviteur ; Je l'ai oint de mon huile Sainte. Car ma Main l'assistera, et mon Bras le fortifiera. L'ennemi n'aura jamais l'avantage sur lui, et le fils d'iniquité ne pourra lui nuire. Et Je taillerai ses ennemis en pièces devant lui, et Je mettrai en fuite ceux qui le haïssent. Ma vérité et ma Miséricorde seront avec lui, et par mon Nom s'élèvera sa puissance... Il M'invoquera : *Vous êtes mon Père, mon Dieu, et l'auteur de mon Salut*. Et Moi, Je ferai de lui le premier-né, le plus élevé des Roys de la terre»¹⁸⁷. «JE CONSERVERAI À DAVID ÉTERNELLEMENT MA MISÉRICORDE ET JE FERAI SUBSISTER SA RACE

¹⁸⁶ II Roys, VII, 8-29.

¹⁸⁷ II Roys, VII, 21-28.

DANS TOUS LES SIÈCLES ET SON TRÔNE AUTANT QUE LES CIEUX. Si ses enfants abandonnent ma Loi et s'ils ne marchent pas dans mes Préceptes, s'ils violent la justice de mes Ordonnances et s'ils ne gardent pas mes Commandements, Je visiterai avec la verge leurs iniquités et Je punira leurs péchés, mais Je ne retirerai point de dessus lui ma Miséricorde et Je ne manquerai point à la vérité des promesses que Je lui ai faites. JE NE VIOLERAI POINT MON ALLIANCE, et Je ne rendrai point inutiles les paroles qui sont sorties de mes Lèvres. J'AI FAIT A DAVID UN SERMENT IRRÉVO-CABLE PAR MON SAINT NOM ET JE NE LUI MENTIRAI POINT : JE LUI AI PROMIS QUE SA RACE DEMEURERA ÉTERNELLEMENT ET QUE SON TRÔNE SERA ÉTERNEL EN MA PRÉSENCE COMME LE SOLEIL...»¹⁸⁸

Ainsi, Dieu fait au roy David le serment IRRÉVOCABLE que ses descendants régneraient jusqu'à la fin des temps, voire même ÉTERNELLEMENT. Soutenir le contraire serait tout simplement dénier à la Parole de Dieu toute autorité, ou alors dénier à la sainte Écriture le sens obvie ou littéral dont les papes ont rappelé qu'il est le *premier* sens, avant tous les autres. « Serment, continue le Mis de La Franquerie, renouvelé également à Salomon. Salomon, ayant désobéi au Seigneur et ayant adoré Asthartée, déesse des Sidoniens, Chamos, dieu de Moab et Moloch, dieu des enfants d'Ammon, Dieu lui dit : «Parce que vous avez agi ainsi et que vous n'avez pas gardé mon Alliance ni les Commandements que Je vous avais faits, Je déchire-

¹⁸⁸ *Ibid.*, VII, 29-38.

rai et diviserai votre royaume et Je le donnerai à l'un de vos serviteurs. Néanmoins, Je ne le ferai pas pendant votre vie, à cause de David mon serviteur et de Jérusalem que J'ai choisie»¹⁸⁹, et Il dit à Jéroboam, l'intendant de toutes les tribus de Joseph dont il descendait : «Je vous donnerai dix tribus... et vous serez roy sur Israël»¹⁹⁰.

C'est donc le péché de Salomon qui est à l'origine du châtement tombant sur le Grand-Israël : nous avons vu plus haut (dans la version intégrale de mon *Traité*), que si les fils de David continuent à régner sur le trône de leur aïeul, d'ailleurs dans une succession vraiment miraculeuse par rapport aux successeurs de Jéroboam (... et voilà déjà une belle preuve que les promesses divines se réalisent bel et bien *littéralement*...), ils n'ont plus à régner que sur une petite moitié du Grand-Israël, une sorte de... France hexagonale, pour employer une certaine image. Là encore, ne passons pas trop rapidement sur ce que nous venons de lire. Première et capitale leçon à tirer de l'enseignement divin : si l'on dit que Clovis et sa race royale manifestent le droit divin direct en notre Temps post-évangélique, ce dont on ne peut plus douter au terme de notre étude, cela ne saurait être de toutes façons *qu'une CONTINUATION du droit divin direct davidique*. Après lecture de la sainte et infaillible Écriture, la raison en est évidente : c'est avec David que ledit droit divin direct fut initié et instauré pour la première fois après le péché originel, et, dans le même temps qu'Il l'instaurait, Dieu promettait formellement qu'il serait *éternel*, sans hia-

¹⁸⁹ III Roys XI, 11-13.

¹⁹⁰ *Ibid.*, 31-37.

tus...

On ne peut donc pas, à l'écoute de la Parole divine, parler d'une fondation du droit divin direct une première fois avec David, puis, après un hiatus, une seconde fois avec Clovis sans liaison fondamentale entre eux, il faut au contraire y voir une *filiation* entre les deux roys, au moins sur le plan de la mission. C'est précisément sur cette haute raison scripturaire, donc divine, que les Papes, parlant de l'élection divine de la France, l'ont toujours fait *en référence à la Tribu de Juda*. D'ores et déjà, on voit donc que les tenants de la filiation davidique *raciale* en Clovis, loin d'être des hurluberlus, sont tout au contraire supérieurement sages, remplis d'esprit de piété et d'intelligence, pleins d'un bon sens surnaturel élevé (... on n'en dira pas autant de leurs contradicteurs...).

Mais poursuivons notre raisonnement. *Unité* de la mission théocratique divine entre David et Clovis, qui consiste à actualiser le bien commun politique par le droit divin direct, fort bien, dira-t-on, mais cette unité inclut-elle *forcément* celle de la race élue pour remplir cette unique mission ? Pour nous, faisant par ailleurs nôtre la déclaration préliminaire du M^{is} de La Franquerie en tête de son étude, de n'avoir « nullement la prétention de vouloir imposer à [nos] lecteurs [l'ascendance davidique des roys de France] », nous nous en tiendrons scrupuleusement, justement, à cette Parole divine, cette Promesse de Dieu, départ et principe de tout raisonnement métapolitique qui, en la matière, se veut fondé et quelque peu crédible.

Or, si on lit soigneusement les termes de cette Parole divine, *infaillible* rappelons-le (cela n'est pas inutile

en nos temps modernistes...), on s'aperçoit qu'elle indique et promet formellement une pérennité éternelle du droit divin direct incarné dans David, sans repentance, non pas à la *mission* messianique, mais à la *race* messianique. Il suffit de lire le texte. Bien sûr, Yahweh promet la pérennité de la race royale à *cause et pour* la mission elle-même impartie à cette race, et non, faut-il le dire, pour la race elle-même, mais il ne faut pas se tromper sur les termes de la Promesse divine : ELLE EST FAITE PREMIÈREMENT À LA RACE, SI ELLE EST AINSI FAITE AUX FINS DE LA MISSION. Autrement dit, Dieu a voulu mettre le signe visible de la pérennité de la mission messianique divine dans un miracle dont l'assise temporelle est toute charnelle, raciale, bien... juive : la continuité *éternelle*¹⁹¹ d'une race humaine à vocation divine. Si certains s'en trouvent gênés dans leurs entournures, qu'ils veuillent bien faire

¹⁹¹ Le mot « éternel », formel dans la Sainte-Écriture, ne doit pas choquer. Le droit divin direct est en quelque sorte une réintégration dans l'état édénique original. Or, l'immortalité était assurée à l'homme édénique et elle est réparée en David dans sa fonction royale. En David, et en tous ses successeurs jusqu'à la Fin des Temps ! Mais comme David et tous les fils de sa race jusqu'à la Fin des Temps ne sont que des hommes mortels, alors un dernier roy viendra, qui remettra le sceptre davidique au Roy des roys Très-Chrétiens dont ils ne sont, tous et chacun, qu'une image fugitive, et il le fera à Jérusalem. « Il est très impressionnant lorsqu'on consulte les prophéties privées sur le Grand-Monarque, de constater que *toutes* (sauf rare exception), prédisent cette fin du Grand-Monarque et de toute royauté à Jérusalem au Mont des Oliviers. Nous en avons dénombré une dizaine dans *Demain*, du baron de Novaye, et c'est la constante *la plus sûre* de la prophétie sur le Grand-Monarque. «À la fin des temps, viendra un grand roy qui sera le plus grand des roys de France et le dernier de sa race. Après un règne des plus glorieux, il ira à Jérusalem, sur le Mont des Oliviers, déposer sa couronne et son sceptre, et c'est ainsi que finira le saint Empire romain et chrétien» (*L'extraordinaire Secret de La Salette*, p. 195, note 1). Or, par cette remise du Sceptre royal à Jérusalem, sera manifesté que le vrai et seul Roy de la race davidique était *en vérité* le Christ Lui-même. Or, ce que nous voulons dire, c'est ceci : Jésus-Christ étant Dieu, sa royauté, exercée depuis David jusqu'au Grand-Monarque en passant par Clovis, Charlemagne, Pépin, et saint Louis, et Louis XVI, et Louis XVII, est... ÉTERNELLE.

leurs réclamations en trois exemplaires sur papier timbré à Dieu, en poste restante ou non, mais pas à nous. Pour nous, nous préférons adorer simplement sa Volonté manifestée si clairement par sa Parole, d'en méditer humblement la merveilleuse pédagogie, d'essayer d'en comprendre la concrétisation dans l'Histoire... et d'adorer encore plus.

Alors, en toute déduction logique, la Parole de Dieu nous oblige au raisonnement suivant, basé sur le principe de non-contradiction (encore un délicieux syllogisme) : si le signe choisi par Dieu pour montrer aux hommes la réalité de l'incarnation de la POLITIQUE DIVINE D'ABORD en ce bas-monde, est *l'unité et la pérennité* de la race royale choisie comme l'organe d'icelle (et, tout-de-même, Dieu a parfaitement le droit de choisir le signe tangible qu'Il veut, non ?) ; si, d'autre part, nous sommes certains, comme c'est le cas, que 1/ la race royale de David est récipiendaire de cette mission théocratique pour l'Ancien-Testament et 2/ celle de Clovis ne l'est pas moins pour les Temps du Nouveau-Testament, alors, la conclusion est certaine et incontournable : c'est que LES DEUX RACES SONT IDENTIQUES. Impossible d'éviter cette conclusion syllogistique. Ou alors, il faut impérativement *relativiser* la Parole divine consignée dans la Sainte-Écriture, méthode allégoriste chère aux modernistes (« L'Ascension, c'est une image pour dire que... » comme disait *Pierres vivantes*). Mais là, il faut bien prendre conscience qu'on n'est plus catholique. C'est précisément à ce genre de tournant qu'on se rend compte que la Foi catholique est très-concrète, qu'elle va très, très-loin dans nos vies (... jusque dans la Politi-

que !), qu'elle demande un engagement complet de notre part envers Dieu, tout simplement parce que l'Amour de Dieu s'engage complètement envers nous : « Ce n'est pas pour rire que Je t'ai aimé » comme Il a dit à une sainte... Car si nous croyons à la Bible (à Dieu autrement dit), nous devons croire que la race royale divinement élue pour actualiser le salut sociopolitique en ce bas-monde est *éternelle* jusqu'à la Fin des Temps, en commençant à David pour se continuer sans hiatus dans tous les Temps successifs de l'Histoire, jusqu'à la Parousie, le Christ-Roy assumant à la Fin des Temps le relais si l'on peut dire, ou plutôt le reprenant, pour régner Lui-même dans le Paradis... sans « lieu-tenants » terrestres cette fois-ci (ce sera certes beaucoup mieux).

Mais si nous donnons notre adhésion *catholique* à cette thèse comme il semble bien que nous le devons, notre raison demande, et elle a bien... raison, des preuves, des arguments rationnels. En la matière, l'objection est simple : comment donc, depuis David, la race royale théocratique dont Yahweh a promis qu'elle serait *éternelle*, cette race élue dont nous avons vu Padre Pio, pourtant peu tracassé politiquement, faire très-grand cas, a-t-elle bien perduré jusqu'à nos jours pour continuer après jusqu'à la Parousie ?

Récapitulons. David est élu et sacré roy de par Dieu en l'an de très-grande grâce 1070 av. J.-C. Nous avons vu plus haut que, fort exceptionnellement dans la seule tribu de Juda, sa race royale tient sur le trône, très-probablement de fils aîné en fils aîné, durant toute la vie du royaume de Juda, c'est-à-dire jusqu'en l'an 585 av. J.-C., date où les roys davidiques semblent disparaître de la face de l'Histoire. Est-ce à dire qu'après

cette date, il n'y eut plus de roys davidiques et que la race s'éteignît *définitivement* ? Premièrement, le croire serait blasphémer, Dieu ayant engagé sa Parole sans équivoque de continuer *éternellement* la race davidique sur le trône de David. Et puis, ce serait se représenter Dieu bien impuissant... alors que le miracle de la continuité dynastique sur cinq siècles, absolument inconnu des dix autres tribus d'Israël, sans parler des « nations » voisines, est bien constaté dans l'Histoire (revoir supra). Comment alors penser que Dieu, après avoir fait durer ce miracle pendant 500 ans, se trouverait soudain impuissant à le continuer ?!

Mais, sur les bonnes traces du M^{is} de la Franquerie, lisons la Bible pour mieux comprendre. Les derniers roys de Juda, notamment Joakim et Sédécias, ayant prévarié et adoré des faux-dieux (sans parler du reste), reçoivent un terrible châtement qui sera l'extinction de la race par les mâles. Ici aussi, l'Écriture est formelle : « Alors le prophète Ézéchiël annonce l'épée du châtement de Dieu qui va frapper : Que l'épée soit doublée, et que l'épée meurtrière soit triplée. C'est là l'épée du grand carnage, qui les fait s'épouvanter, qui fait sécher les coeurs et qui multiple les ruines. À toutes leurs portes, Je placerai la terreur de cette épée perçante, polie pour étinceler et effilée pour tuer. Car le Roy de Babylone... a interrogé les idoles, il a consulté les entrailles. À sa droite, le sort est tombé sur Jérusalem, où il dressera des béliers, commandera le carnage. C'est pourquoi ainsi parle le Seigneur Dieu : Parce que vous avez rappelé le souvenir de votre iniquité et révélé vos prévarications, et que les péchés ont paru dans toutes vos pensées... vous serez pris par sa main. Mais

toi, profanateur, chef impie d'Israël, toi dont vient le jour marqué pour la punition de ton iniquité, -ainsi parle le Seigneur Dieu : «Ôtez la tiare, enlevez la couronne...» Ainsi parle le Seigneur Dieu aux fils d'Amnon ; touchant leur opprobre, tu leur diras : «Épée, épée sors du fourreau pour tuer, sois polie pour massacrer et pour briller»¹⁹².

« C'est pourquoi, ainsi parle le Seigneur : «Par ma Vie, Je ferai retomber sur sa tête le serment qu'il a méprisé et l'Alliance qu'il a rompue... Je l'emmènerai à Babylone, et là Je le jugerai, à cause de la perfidie avec laquelle il M'a méprisé. Et tous ses fuyards, avec toutes ses troupes, tomberont par l'épée ; ceux qui échapperont seront dispersés à tous les vents, et vous saurez que c'est Moi, le Seigneur, qui ai parlé»¹⁹³. Yahweh fait annoncer la même chose par Jérémie, après Ezéchiel, lors des derniers règnes de Joakim et Sédécias : «Crie et pousse des hurlements, fils de l'homme, car elle [mon épée] est tirée contre mon peuple, contre tous les Princes d'Israël qui fuient car Je l'ai approuvée, lors même qu'elle brisera le sceptre et que celui-ci ne subsistera plus»¹⁹⁴. « Et de fait, continue le M^{is} de La Franquerie, pendant la onzième année du règne du dernier roy de Juda, Sédécias, en 585 av. J.-C., les Chaldéens, sous le règne de Nabuchodonosor, après deux ans de siège, détruisirent la ville de Jérusalem, et le Roy de Babylone prononça son arrêt : il tua les fils de Sédécias devant lui et lui creva les yeux, le chargea de chaînes et l'emmena

¹⁹² Ez. XXI, 9-28.

¹⁹³ *Ascendances, etc.*, p. 37-38.

¹⁹⁴ Ez. XXI, 9-13.

à Babylone¹⁹⁵. Jérémie relate la même chose et ajoute : «*Il fit égorger tous les princes de Juda*»¹⁹⁶. *Mais il précise que les filles du Roy furent sauvées en même temps que lui*¹⁹⁷ »¹⁹⁸.

Alors, Dieu se contredirait ?! Il abolirait ce que, sous serment, Il a déclaré éternel *même si les roys davidiques prévariquent* ? Non bien sûr, mais son Plan en ce monde est soumis à la coopération de l'homme. S'il l'accepte, le Plan s'actualise sur cette terre de la manière obvie révélée par la Promesse ; s'il ne l'accepte pas ou s'il s'en montre indigne, le Plan divin ne s'en réalise pas moins radicalement, mais il se réalise, on pourrait dire... *par la négative*. Pour notre affaire, c'est hélas très-simple à comprendre : la validité et la légitimité en Politique *réelle* dérivant *absolument* du droit divin direct manifesté en David et en sa race, si celle-ci subit un enfouissement, qu'elle est ravalée au niveau commun, « démonétisée » comme disait si bien Xavier de Roche à propos de Louis XVII-Naundorff (car notons bien que, là encore par la *famille*, la race royale davidique se continue par les femmes et qu'il y eut donc subséquentement au châtement de Sédécias, de nombreux fils de David parmi les juifs : l'Évangile elle-même l'illustre en révélant que saint Joseph est de la Maison de David), elle n'en reste pas moins le critère *sine qua non* de validité en Politique : tous les pouvoirs politiques qui la remplacent sont, de droit divin, invalides. Tout simplement parce qu'il est impossible

¹⁹⁵ IV Roys, XXV, 7, sq..

¹⁹⁶ Jér. LII, 10-11.

¹⁹⁷ *Ibid.*, XLI, 10 & XLIII, 6.

¹⁹⁸ *Ascendances, etc.*, p. 39.

qu'il en soit autrement, à cause de ce que Dieu a ordonné en Politique. Ainsi, et bien qu'il soit « démonétisé », le successeur davidique légitime actuel règne sur le monde par... SON ABSENCE. Léon Bloy l'avait merveilleusement bien compris (il n'avait d'ailleurs pas de difficulté à le saisir, lui qui vivait tous les jours de sa vie, la mort mystique et la sainte-crucifixion...), et c'est comme cela que se réalise *par la négative* la Parole de Dieu. Et c'est terrible certes, mais ce n'est pas de la faute du Bon Dieu !

Poursuivons notre chemin. La race royale davidique serait-elle si enfouie, depuis la révocation des derniers roys indignes de Juda, qu'on ne saurait plus en trouver la moindre trace ? Certes, il ne saurait être question pour nous d'épiloguer sur les supputations généalogiques par trop vagues, sujettes à la plus impartiale des critiques, que le M^{is} de La Franquerie croit devoir évoquer dans son étude : nous ne retiendrons pas trop ces pages cependant respectables. Ce qui ne revient nullement à dire que notre certitude de Foi est entamée le moins du monde quant à la pérennité *éternelle* de la race davidique : que voulez-vous, *Dieu l'a dit !* Et on sait que « Dieu ne peut ni se tromper ni nous tromper » ! En fait, nous sommes ici dans le « clair-obscur » bien connu des mystiques, ce terrain d'épreuve où l'âme est forte de la Parole de Dieu à laquelle elle croit, mais est faible humainement parlant parce que sa concrétisation sur cette terre lui reste cachée. Ainsi, pour ne pas sortir de notre sujet, nous sommes sûrs, d'une certitude de Foi, que la race royale davidique *s'est très-certainement quoique très-obscurément continuée* pendant cette longue charnière de temps où elle fut oc-

cultée aux yeux des hommes, par châtement, c'est-à-dire, pour parler en termes globaux, de l'an 500 avant Jésus-Christ¹⁹⁹ à l'an 500 après son divin Passage. Soit mille ans. Et qu'à partir de Clovis, cette race royale davidique a de nouveau rejailli aux yeux de tous pendant presque 1300 ans, pour, derechef, subir une éclipse à partir de la décapitation de l'infortuné Louis XVI, en 1793. Depuis, c'est, en Politique, à nouveau l'enfer, la mort, l'indignité, la sanie, l'infamie, le stupre, l'ignominie suprêmes. Et cependant, comme l'avait merveilleusement bien écrit le Padre Pio, ce pouvoir EXISTE toujours en ce monde, mais « *caché par Dieu en ces temps de folie* »...

Pouvons-nous affiner notre recherche ? Il est permis, du moins, de faire certaines réflexions, d'ailleurs de nature plus déductive qu'inductive. Car, depuis la Noël 496, nous sommes tout-de-même en présence de

¹⁹⁹ Rohrbacher croit pouvoir faire revivre la succession davidique par les Maccabées prenant la suite des roys de Juda en l'an 170 av. J.-C. jusqu'à l'an 40 de la même ère : « Cette illustre maison [maccabéenne] gouverna la Judée cent trente ans. Elle n'était pas de la tribu de Juda, à qui, suivant la prophétie de Jacob, le sceptre ne devait être ôté que lorsqu'arriverait celui qui était l'attente de toutes les nations. Mais cette tribu royale lui avait confié volontairement le sceptre dans la personne de Simon-Maccabée et de ses descendants. Tant qu'il était donc entre les mains de ceux-ci, il ne sortait point de Juda [c'est un peu tiré par les cheveux, mais on peut effectivement convenir que la race maccabéenne usait du pouvoir politique divin par une procuration en bonne et due forme de la race royale davidique...]. Cette tribu, d'ailleurs, était tellement dominante, qu'elle formait la masse du peuple, qu'elle donna son nom à tout le pays qui fut appelé Judée, et enfin à tous les enfants d'Israël, qui ne furent plus connus que sous le nom de Juifs. Mais lorsque le sceptre de Juda est ôté à l'héritier direct de la famille élue, pour être transféré à un homme qui n'en est que l'allié ; lorsque cette translation se fait non-seulement sans la nation, mais malgré elle ; lorsque le nouveau roy n'est ni de la tribu de Juda, ni d'aucune tribu d'Israël, mais un Iduméen, Juif seulement de religion ; alors le sceptre commence, pour le moins, à sortir de Juda : il n'y reste plus que de nom, qu'autant que le nouveau souverain porte le nom de Juif. Or, tout cela se rencontre dans la royauté d'Hérode. Les temps n'étaient donc pas loin où le Christ devait paraître et réunir à lui toutes les nations » (Rohrbacher, t. III, p. 496).

miracles sociopolitiques patents, avérés, gravés en traits ineffaçables dans la chair de l'Histoire, qui éclairent considérablement notre problème et qu'il faut quand même de temps en temps bien se remettre devant les yeux. *Le miracle d'une civilisation qui inclut le salut sociopolitique de l'homme, de tout homme, en respectant son intégrale dignité, est le premier de ceux-là.* Car LES SEULS PEUPLES DE L'EUROPE, depuis cette date bénie, ont bénéficié d'une *soudaine* et *incroyable* élévation sociale. Un philosophe russe du siècle dernier, Pierre Tchaadaïev, en était fort frappé. Dans l'Europe Très-Chrétienne, l'homme vit en effet du salut sociopolitique, contrairement à ce qui se passe dans le même temps dans les autres pays où les malheureux hommes, « assis à l'ombre de la mort » sociopolitique et religieuse, continuent à patouiller dans la barbarie, souvent dans un atroce esclavage de Satan (la « civilisation » aztèque en est un épouvantable et affreux exemple : combien cette diabolique société fut *justement* punie par les espagnols qui la renversèrent de fond en comble, c'est ce qu'on ne saurait trop dire, et combien à proportion est *indécente* l'ignoble repentance de Jean-Paul Double à cet égard !). Et ce n'est pas, entre les peuples européens et les autres, une différence de nuance, c'est une différence d'abîme que rien ne peut sonder ni combler. Le constat est des plus rationnel, historiquement parlant, il est vraiment indiscutable²⁰⁰. Nous

²⁰⁰ C'est révoltant de voir le mensonge actuel des medias hypocrites et trompeurs à ce sujet : on parle de « culture africaine », de « culture asiatique », etc. (... bien sûr vous l'avez deviné, il s'agit de celles *avant* la colonisation, *avant* la christianisation) non seulement comparables à celle européenne, mais même supérieures à elle, rien de plus faux (une émission de télévision prétendument « culturelle » ne montrait-elle pas il y a peu des *européens* en extase ou peu s'en faut devant les

pratiques chamaniques esquimaudes, baptisées « culture »...! Ces documentaires mensongers sont hélas foison) ! Il suffit de relire ce que nous exposions plus haut dans le deuxième chapitre quant aux caractères de l'élection divine du peuple élu, très-notamment marqué par le *polissage des mœurs*, et la comparaison que nous en donnions avec les peuples d'Asie sous Gengis-Khan ou sous les potentats musulmans, pour bien le comprendre. Le mensonge est même plus encore faux dans le principe de la chose, car la « culture », en effet, dans le sens réel et plénier du terme, est un pur dérivé de la Religion, exactement d'ailleurs comme la politique, parce qu'elle est la manifestation de la dignité de l'homme dans la science de l'homme que l'homme se donne sur lui-même, que SEULE la Religion peut révéler : c'est pourquoi, par exemple, on ne saurait sans mentir profondément, parler de culture aztèque ou inca, ou nigérienne ou autre pays barbares vivant « à l'ombre de la mort » pas plus qu'on ne saurait nommer empereur le potentat turc, régissant politiquement pourtant plusieurs royaumes, comme le rappelait judicieusement le pape saint Pie V au roy Charles IX. La culture d'un peuple N'EST PAS AUTHENTIQUE si elle n'émane très-directement du Christ et de la civilisation Très-Chrétienne, là encore il s'agit d'une erreur d'étiquetage, d'une appellation frauduleuse non contrôlée, la soi-disant « culture » des peuples païens n'étant seulement qu'un *essai non-transformé* (qui, parfois, empressons-nous de le préciser, peut être très-valable, très-respectable, et donc pouvant facilement être très-christianisé) de la culture véritable, celle Très-Chrétienne basée sur le Christ. Pour bien faire comprendre nos propos, osera-t-on ranger dans la catégorie « culture », par exemple les infâmes traditions aztèques qui incluaient les annuels sacrifices rituels d'adolescents, etc., ou encore les pratiques magiques des antiques égyptiens ?! Éh bien, pour nos impies révolutionnaires en poste, il faut répondre par l'affirmative, ce qui est franchement scandaleux. Les Francs par exemple avaient eux aussi, avant leur conversion en corps à la Noël 496 derrière leur grand roy, une culture particulière, tout un ensemble de connaissances humaines et scientifiques, etc., que les modernes s'empresseront d'appeler « culture » ; et cependant, il ne s'agissait que d'une *sous-culture*, qu'on pourra dénommer génériquement germanique, qui ne méritait nullement le label de qualité « culture » au sens vrai du terme, et qu'ils seront les premiers à rejeter avec joie à leur conversion, comme fatras indigne de la nouvelle culture chrétienne à base de dignité humaine à laquelle ils étaient heureux d'avoir enfin pu accéder, après de grands et héroïques efforts collectifs ! L.-J. Bord dans sa belle histoire des mérovingiens a noté que pendant toute l'ère mérovingienne, ils envoient promener *en moins d'un demi-siècle*, en remerciant Dieu de cette *libération*, tout ce qui a trait à l'antique civilisation germanique, la roue solaire, etc. ! Les Francs de cette époque, qui étaient des hommes moralement dignes dont les modernes ne sont pas même autorisés à regarder les talons, et encore de biais, pas en face (quel est donc l'auteur médiévisse de ce mot sublime disant que « nous [les modernes] sommes des nains placés sur les épaules de géants » ?), avaient rejeté radicalement leur ancienne civilisation, tout d'un bond, à la française, pour adopter des mœurs et une culture Très-Chrétiennes, c'est-à-dire LA culture, comme pareillement il n'existe métapolitiquement qu'une nation, LA nation : « Ô pieux roy, nous REJETONS les dieux mortels de nos pères [et bien sûr, toute la « sous-culture » afférente qui en découlait] pour suivre le Dieu immortel que prêche l'évêque Rémy ! » (loi salique) Voilà ce que les premiers des Francs au nom du

avons vu plus haut que les doctrinaires d'extrême-droite ont très-bien saisi cela, hélas, sans rapporter à la « puissance surnaturelle » comme dit Tchaadaev, ce salut social et culturel lié à la spiritualisation de la destinée collective et individuelle des peuples européens. Le salut sociopolitique manifesté dans la *seule* Europe : c'est donc là le premier miracle historique que nous retiendrons.

Il y en a au moins un deuxième : *le salut sociopolitique est apporté à l'humanité UNIQUEMENT par l'organe du droit divin direct, lequel gît par choix divin, la sainte Écriture en témoigne formellement, dans la race davidique.* Padre Pio, on l'a vu, l'avait merveilleusement bien compris. Il n'était pas le seul. Laissons s'exprimer, à nouveau, un penseur russe : « Au lendemain de la révolution bolchévique, le philosophe Nicolas Berdiaev demandait à ses lecteurs de repenser le nationalisme comme facteur permanent de l'histoire : « Si vous désirez toucher le mystère de l'être national, réfléchissez davantage À LA QUESTION JUIVE. Si la force invincible, originale et mystérieuse du judaïsme dans l'histoire ne vous procure pas le sentiment de la nationalité, votre cas est vraiment désespéré ». En effet, bien qu'il ait perdu, du moins jusqu'à la naissance de l'État d'Israël en 1948, presque tous les caractères de l'être national (langue, race, territoire, État et même souvent foi), le peuple juif a toujours conservé au cours de l'histoire un sentiment profond d'appartenance à une communauté

peuple, sont heureux et fiers de professer magnifiquement lorsque Clovis leur fait la question de la Foi... Comme nous sommes loin des *dégénérés* contemporains qui font exactement le contraire, qui rejettent LA culture véritable, adorent comme de vils animaux sans raison qu'ils sont la sous-culture, et, par-dessus le marché, s'en... *glorifient*, les cuistres, les infâmes !!!

de destin [ce qui, soit dit en passant, prouve bien que l'essence du sentiment national est plus divine qu'humaine !]. Il est l'*exemple archétypique* de la pérennité du sentiment national. Dans *La grande conspiration mondiale* (1928), le catholique traditionaliste [?] Emmanuel Malynski va plus loin. Il explique que le nationalisme, qui adopte souvent, par réaction, des formes d'antisémitisme, n'en est pas moins «de substance juidaïque» dans la mesure où Israël aurait fourni «en sa qualité de nation messianique», le «modèle achevé et inégalé de tous les nationalismes»²⁰¹.

... Mais alors, ô lecteur attentif, si l'on accole ensemble ces deux *certitudes* (1. l'Europe *seule* est pénétrée du salut sociopolitique ; 2. *seule* la vertu davidique peut l'infuser), l'étincelle ne peut que jaillir : *c'est que la race davidique est certainement quelque part dans la « réussite » européenne... TOUT SIMPLEMENT PARCE QU'IL EST IMPOSSIBLE QU'IL EN SOIT AUTREMENT !* Car précisons bien que la vertu davidique du salut sociopolitique réside moins dans la seule dynastie royale que dans le peuple juif tout entier sur laquelle cette race royale règne, en Nom Christ. C'est là une réflexion (plus, même : un constat historique), que nous avons faite plus haut quant à la France elle-même, « tribu de Juda de l'ère nouvelle » (saint Pie X), dont le peuple entier, par mariage sacré, épousait la vertu surnaturelle sociopolitique impartie au roy Très-Christien. Or, que nous oblige à constater l'Histoire ? C'est que les peuples gallo-romano-francs sis en Gaule, une fois unis dans la première des Nations par

²⁰¹ Cité par Arnaud Imatz, p. 145.

le très-grand miracle de la Noël 496, ont été, avec et derrière leur roy Très-Chrétien, le *levain* sociopolitique d'abord *chez nous*, puis, par expansion, *chez nous chez eux, chez eux chez nous*, c'est-à-dire dans les autres peuples voisins, jusqu'à arriver sous Charlemagne à « la Chrétienté », ensemble des peuples très-christianisés par les Francs, c'est-à-dire *rachetés* dans l'ordre social, et qui comprenait toute l'orbe du monde civilisé. En outre, l'Histoire nous oblige parallèlement à constater que les dix tribus juives de la diaspora ont essaimé du côté... *occidental*, au rapport des historiens les moins philosémites²⁰². Serait-il donc si impossible qu'on le dit que, très-obscurément certes, le fond ethnique du levain gallo-celto-romano-franc, puis européen, ... « aryen » quoi pour employer une certaine terminologie, soit... *juif*? Auquel cas, Hitler, prétendant créer la race salvatrice de l'humanité, se serait soudain retrouvé, à un tournant de sa gnose politique, devant cette affreuse vérité pour lui : à savoir que tout son tra-

²⁰² Serait-ce là le mystère des origines troyennes des Francs, qui ne semblent pas du tout relever de la fable historique, contrairement à ce que les habituels négationnistes font accroire ? Troie, pont entre l'Orient et l'Occident d'une grande importance dans l'Antiquité, aurait pu servir de transit à une tribu juive de la Diaspora... « On a cru longtemps que le récit des origines troyennes des Francs ne se trouvait que dans la Chronique dite du pseudo-Frédégaire ; on la récusait donc comme une découverte apocryphe de la Renaissance. Mais on découvrit qu'aux 7^e et 8^e siècles, d'autres textes, parfaitement authentiques ceux-là, prétendaient la même chose. On le voit, dans les *Gesta Regum francorum*, dont l'auteur, un moine, termina son ouvrage en 727 ; avant lui, un auteur du V^e siècle avait affirmé la même thèse (et c'est cet auteur du V^e siècle que Benoît de Ste-More, au XII^e siècle, imitera dans son *Roman de Troie* lorsque les chevaliers français revenus des Croisades seront heureux de s'entendre dire, qu'ils ont trouvé en Proche-Orient une terre appartenant à leur plus lointains aïeux). Paul Diacre, chroniqueur du VIII^e siècle, mentionne l'origine troyenne des Francs ; la Chronique de Moissac, et Aimoin, au temps des premiers capétiens également. On la trouve (consécration suprême), dans les très officielles Chroniques de St-Denis et dans les Grandes Chroniques de France (*Le secret, etc.*, p. 46)".

vail était bien inutile, Dieu ayant pensé bien avant lui à créer cette race *européenne élue*, à partir des juifs, pour sauver sociopolitiquement le monde, dès les premiers commencements de l'Histoire du salut. *Salus ex judeis*. D'où sa haine implacable contre les juifs.

Les européens, quelque part des... *juifs* dans leur essence ethnique ? Certains peuvent jeter les hauts cris, certes, c'est leur droit, cependant l'histoire a quelques petits clins d'yeux troublants. Voyez par exemple les roys bretons des temps mérovingiens-carolingiens, la plus celtique et enracinée, telle un vieux chêne noueux, des races européennes^{xiv}, avoir des noms typiquement juifs : un Juthaël, un saint Judicaël (« nommé aussi Jucquel ou Jézéquel »²⁰³), et, aux temps carolingiens, un Nominoé ou Noménoé, et même, tenez-vous bien, un... *Salomon*, tout simplement (« cousin-germain et successeur d'Érispoé, fils de Nominoé, il mourut en 874 »²⁰⁴ après avoir mené, d'ailleurs, très-rude vie à Charles-le-Chauve ! Notons en passant que ce roy Salomon fut un des premiers à s'intégrer les terribles Normands dans ses propres armées, avant même le roy Franc) !! À décoiffer les idolâtres *antisémites* de la race celtique et autres adeptes de la « nouvelle droite », ne faisant que ré-

²⁰³ *Histoire de Bretagne élémentaire - texte et récits par MM. Alain Raison du Cleuziou et le Vicomte Charles de la Lande de Calan - illustrations par Th. Busnel*, 1910, p. 14. Un siècle plus tard, un de ses descendants s'appellera lui aussi Judicaël (992), preuve de la tradition de ce nom chez les roys bretons, et administrera le comté de Nantes... Au VI^e siècle encore, on voit un saint breton, saint *Samson*, évêque de Dol ; et l'île de Saint-Malo s'appelait originellement l'île de saint... *Aaron*, du nom d'un saint ermite breton venu de Grande-Bretagne (cf. Rohrbacher, t. IX, p. 228)...! On note du reste la même caractéristique de noms juifs typiques chez les Bretons restés dans la grande île, ou chez les races voisines (saint *David*, archevêque et patron du pays de Galles au VI^e siècle ; saint *Ismaël*, successeur en 580 de saint Théliau sur le siège de Landaff, etc.

²⁰⁴ *Ibid.*, p. 17.

chauffer la mauvaise cuisine du spirite Alan Kardec et autre Victor Hugo !!! Voyez encore le titre que les Goths et généralement les Barbares donnaient à leurs chefs : « Ils ne donnaient à leurs souverains que le nom de *juges*, parce que le nom de roy n'était, selon eux, qu'un titre de puissance et d'autorité, au lieu que celui de juge était un titre de vertu et de sagesse »²⁰⁵... exactement, donc, comme chez les juifs de l'Ancien-Testament.

Le M^{is} de La Franquerie tâche d'être plus précis encore ; pourquoi ne pas le suivre, pousser plus avant le pas de conduite avec ce bon homme de bien : « Jéroboam, le roy d'Israël, qui était de la tribu d'Ephraïm, ayant invité ses peuples à adorer deux veaux d'or et profaner le sabbat, le châtement devait s'ensuivre : «Le Seigneur conçut donc une grande indignation contre Israël et le rejeta de devant sa face, et il ne demeura plus que la tribu de Juda. Alors, le Seigneur abandonna toute la race d'Israël et ce fut la déportation à Baby-lone»²⁰⁶. Et la Bible ajoute : «La neuvième année d'Osée, le roy des Assyriens prit Samarie et transféra les Israélites au pays des Assyriens... et dans les villes des Mèdes»²⁰⁷. Les dix tribus d'Israël, déportées loin de leur pays, ne rentrèrent pas en Palestine mais perdirent leur identité nationale. L'historien juif [Flavius Josèphe (37-100)] précise : «Les dix tribus d'Israël formant une immense multitude se trouvent *jusqu'à ce jour* au-delà du fleuve de l'Euphrate»²⁰⁸. Elles se dispersèrent dans

²⁰⁵ Rohrbacher, t. VII, p. 105.

²⁰⁶ Roys IV, XVII, 18-20.

²⁰⁷ *Ibid.*, 6.

²⁰⁸ *Antiquités Judaïques*, t. II, ch. 5.

le monde parmi les gentils, *plus particulièrement vers l'Occident*. Parmi les populations israéliennes transplantées par Nabuchodonosor en Assyrie, certains s'enfuirent avant l'écroulement de l'empire Assyrien, vers 609 av. J.-C., et elles s'installèrent le long de la Mer Caspienne et de la Mer Noire. Lors de cet écroulement, les autres tribus restées jusqu'alors sous le joug furent rejetées plus à l'ouest, vers l'Europe Occidentale et devinrent nomades. (...) Les tribus qui envahirent la Germanie, la Scandinavie et les îles Britanniques s'appelèrent du nom général de Saxons, ou Isaac-sons, les fils d'Isaac. (...) Plusieurs tribus d'Israël étaient établies dans le pays de Galaad et, au temps du Christ, cette région s'appelait aussi Gaulonitis. Il convient de rapprocher ce nom de région de Galates et Galli ou Gaulois qui finit par être donné aux habitants de la Gaule une fois que ses habitants s'y furent installés.

D'autre part, Funck-Brentano écrit : «Ce nom CELTE, ils (les Celtes) SE L'ÉTAIENT DONNÉ À EUX-MÊMES. On les nommait aussi Galates. Les Romains les appellent Galli». Ainsi, les appellations Celtes, Galates, Galli et Gaulois s'appliquent au même peuple dont l'origine était Israël. Et il y a lieu de remarquer que ces appellations sont à l'origine étymologiquement de Valaques, Walah, Wales, Welsch, Galles et aussi Gaël. Or, le mot hébreu Gôlâh, qui se prononçait «Gaulau» signifiait EXIL et il n'apparut dans la Bible²⁰⁹, qu'au moment où les habitants de Galaad et de la Galilée furent emmenés captifs en Assyrie. Très justement, le comte de Place écrit : «Les tribus se sont suc-

²⁰⁹ Au deuxième livre des Roys, chapitre XV, verset 19.

cédées, poussées les unes les autres jusqu'au moment où la Providence a voulu que les tribus d'Israël se répandissent avec leurs chefs à travers l'Europe et que les descendants de la Maison de Juda vinsent en Gaule qui, dans les décrets éternels, devait être le nouveau peuple choisi, Israël ayant rejeté l'Arche d'Alliance»²¹⁰. (...) D'autre part, le philologue Prichard prouve irréfutablement que la langue celtique est la «liaison intermédiaire» entre l'hébreu et les langues indo-européennes ».

On ne saurait certes rentrer plus avant dans le détail généalogique des peuples, qui nous est fort inconnu. Après cette petite pérégrination, revenons à la question de ce chapitre. Nous avons déjà une énorme certitude : le miracle sociopolitique européen est *certainement* suscité par la vertu davidique, au niveau des peuples ; il est même probable que c'est parce que le levain ethnique des peuples celtes est le juif. Mais qu'en est-il au niveau des roys eux-mêmes ? Clovis est-il vraiment un descendant de David, comme Notre-Seigneur Jésus-Christ Lui-même avait daigné vouloir l'être ? Sur le plan de la science historique, nous n'en savons rien avec certitude car sur le sujet, à notre connaissance, seules des supputations peuvent être avancées, de simples hypothèses de travail. Cependant, sur le plan logique, *l'induction* comme disait le chanoine Cerf, le raisonnement le plus rationnel est bien suffisant pour nous obliger à répondre *affirmativement* !

Tenez, joignez tout cela ensemble, et dites si l'on peut répondre autre chose que OUI à la question sus-

²¹⁰ Problèmes Héraldiques, page 11.

dite : la race royale davidique est récipiendaire de la mission d'actualiser en ce monde le droit divin direct en Politique, et *elle seule* a cette mission divine (c'est pourquoi Yahweh conjoint à l'élection divine la promesse d'éternité pour la race) ; or, la race royale de Clovis fait resurgir ledit droit divin direct en ce monde, ce qui se prouve formellement par la civilisation de salut sociopolitique qu'elle a engendrée, certes avec tout son peuple. Alors, comment voulez-vous éviter la conclusion de l'identité des deux races royales !? Y a-t-il même un moyen de n'y pas souscrire, on entend sur un strict plan de logique formelle ? Nous n'en voyons, quant à nous, aucun.

On ne saurait donc s'étonner de voir la religion royale française la plus sérieuse, la plus cautionnée par les hautes autorités du monde chrétien, la plus dénuée des obscurantismes populaires ou fabulaires, nous voulons parler de celle manifestée dans le rituel du Sacre, véhiculer sans cesse cette idée de l'identité entre David et Clovis. Voyez par exemple, entre autres prières de même sens, cette remarquable oraison lors de l'onction des mains royales : « Que ces mains soient ointes de l'huile sanctifiée de laquelle les roys et les prophètes ont été oints [ceux de Juda, pardi !], et DE LA MÊME MANIÈRE que Samuel sacra le roy David, afin que vous soyez béni et établi roy dans ce royaume que Dieu vous a donné à régir ». Bien sûr, il est facile de dire qu'on ne parle pas ici de l'identité raciale... cependant qu'il est encore plus aisé de montrer que la similitude de l'onction sacrale pour les deux races de roys, quant à elle formellement affirmée ici, inclut bel et bien la similitude de la mission, qui est celle du droit

divin direct en Politique : or, puisqu'on sait que *seule* la race royale *dauidique* a, de par la promesse formelle de Yahweh, pouvoir d'assumer ladite mission, tirez la chevillette du syllogisme et la bobinette cherra !

Tout y mène, d'ailleurs, à cette sublime conclusion, dans cette merveilleuse religion royale française que nos pères nous ont transmise, pour peu qu'avec intelligence et humblement on l'étudie dans son ensemble. C'est pourquoi, quant aux hypothèses de travail sur le sujet, par exemple celles du M^{is} de La Franquerie, elles sont loin d'être méprisables, car de toutes façons, dans le cadre du salut sociopolitique européen... *certainement* dauidique, où le juif, par l'organe du peuple Franc, est sûrement le levain de la pâte gallo-romaine, combien il serait cohérent, parfaitement normal, qu'il en soit de même au niveau des chefs ! Pour nous, nous croyons qu'il en est effectivement ainsi, c'est-à-dire qu'il faut croire à « l'ascendance dauidique des roys de France » (M^{is} de La Franquerie), ne voulant cependant imposer à personne cette conclusion.

Et si l'on réfléchit à l'aspect mystique de la question, ô alors, combien ce lien généalogique s'explique !, combien même il est obligé qu'il en soit ainsi !! Si droit divin direct il y a en Politique, et l'on ne saurait en douter, Dieu se manifeste à la terre *tel qu'Il est*. Nous avons déjà vu qu'Il manifeste extraordinairement son Unité métaphysique par l'unité dynastique, que l'Histoire biblique puis celle de notre Temps a enregistrée de manière formelle dans les dynasties royales récipiendaires du droit divin direct, celle de David puis celle de Clovis. Comment croire, les yeux sur ces deux miracles historiquement constatés, et historiquement

exceptionnels, que l'Unité ne recouvrirait pas TOUTE la race royale d'élection divine, se confinant bizarrement à assurer une "unité" à l'intérieur de deux tronçons... désunis, l'un pour l'Ancien Testament, l'autre pour le Nouveau, alors que la mission divine est *la... même* dans les deux, qu'elle est UNIQUE, le rituel du Sacre royal français en fait foi ? Ce serait vraiment très-étrange, avouons-le.

Mais non. Dieu est Un. Dieu est éternel. Dieu *assomptionne* la contingence humaine. Avec cela, inutile d'en dire plus, méditons ce qui est peut-être un des plus beaux mystères de la Rédemption : « *l'ascendance davidique des roys de France* », adorons la Geste de Dieu sur cette terre. Adorons-la certes dans son Église, mais aussi dans la société Très-Chrétienne d'essence... davidique, la Geste n'y étant certes pas moins belle ni moins grande, ni moins divine. « Parce que la race de nos roys n'est autre que celle de David, afin que cette Race, *divine en un de ses membres [Jésus-Christ]*, puisse régner jusqu'à la fin des temps et que ce soient toujours des princes de la race du Christ qui soient les principaux auxiliaires de l'établissement du règne du Sacré-Cœur et du Cœur Immaculé de Marie sur le monde et qu'ils soient, en quelque sorte les continuateurs du Christ, grâce à leur Royauté sur le peuple élu du Nouveau-Testament. De par Dieu, Jeanne d'Arc n'écrivait-elle pas au roy d'Angleterre : « *Faites raison au Roy du Ciel de SON sang royal !* » ? »²¹¹ Phrase dont on conviendra sans peine qu'elle a une résonance surnaturelle extraordinaire...

²¹¹ *Le caractère sacré et divin, etc.*, pp. 132-133.

Les mystiques, en général, ont d'ailleurs fort bien compris cette unité raciale juive-française, précisément en méditant sur l'identité de mission entre Juda et la France. Voyez, par exemple, Claire Ferchaud de Loublande (1896-1972) : « Il viendra un temps, me semble-t-il, où les deux peuples sur lesquels Dieu a reposé ses Bénédictiones en l'ancienne et nouvelle loi [comme l'ont sans cesse dit les papes eux-mêmes], *seront réunis pour ne former qu'une Nation* [Claire projette sa pensée dans le futur, elle semble ne pas se douter que ce futur dépend... d'un passé qui contient *déjà* ce futur ! Il n'importe, ses propos sont fort intéressants :] Israël châtié, mais converti et pardonné, et la France chérie du Christ-Rédempteur se rencontreront dans une accolade de compréhension [... de reconnaissance mutuelle aurait été un mot sans doute plus juste, moins sentimental !], symbolisant par-là, l'alliance du nouveau et de l'ancien Testament. Le sang des prophètes et des roys, de la Vierge Marie et du Christ-Sauveur, comme une réserve gardée par les anges, serait transfusé dans les veines de la France [ou plus précisément : il sera révélé qu'il y coule déjà], pour signifier la fusion des deux peuples élus [à tous regards, et non plus seulement, comme de nos jours, « au petit nombre qui y voit » (La Salette) et qui en bave bien d'ailleurs, d'y voir, au sein de la *turba magna* contemporaine]. Et c'est une nouvelle terre qui apparaît en sa végétation luxuriante... c'est un rajeunissement exaltant les premières heures de la création du monde [!] »²¹²... Voyez, pour le dire en passant, comme Claire voit la chose merveil-

²¹² Cité à partir de cahiers manuscrits inédits, dans *Bientôt le Règne millénaire*, p. 415.

leuse de l'explicitation de l'unité raciale judéo-française, de « l'alliance du nouveau et de l'ancien Testament », ne pouvoir se faire en ce monde que par le tout-puissant miracle d'une nouvelle économie de salut, celle évidemment millénariste, celle du Christ Glorieux, qu'elle décrit pratiquement en faisant explicite allusion « aux premières heures de la création du monde » ! Ainsi, et ainsi seulement, « TOUT Israël sera sauvé » (saint Paul), et il s'agit évidemment beaucoup moins de l'Israël racial que de celui du salut sociopolitique et religieux.

Quoiqu'il en soit, ô combien seront récompensés glorieusement ceux qui, loin de céder à la tentation d'abdiquer en leur âme le droit divin direct du Christ en Politique, à cause du triomphe universel de la démo(n)cratie satanique, n'auront jamais cessé d'espérer le bien commun du Christ *et du Christ seul*, bien commun manifesté en ce monde par la race davidique, par les seuls roys de France ! C'est leur gloire ÉTERNELLE, comme la race de David, que nous verrons bientôt de nos yeux lorsque Notre-Seigneur Jésus-Christ reviendra « bientôt »²¹³ sur les Nuées du Ciel, « avec la multitude innombrable de ses saints »²¹⁴, pour juger « les vivants et les morts » (Credo).

Noël ! Noël ! Amen, alleluia !



Dans son décapant *Le fils de Louis XVI* (on ne peut

²¹³ Apoc. XXII, 20.

²¹⁴ Ép. Catholique de saint Jude, 14 ; Zach. XIV, 5 ; I Thess. III, 13.

pas nommer Louis XVII puisque Naundorff *n'a pas existé* dans sa fonction de droit divin²¹⁵ : Léon Bloy, certes, ne pouvait que le comprendre), le plus grand des petits prophètes de notre temps contemple la France. Il la contemple, vous dis-je, il n'y a plus qu'à méditer à genoux : « Dieu me préserve de tout rapprochement sacrilège, mais je sais (et peut-être suis-je le dernier à le savoir) que c'est surtout pour la France que Jésus a sué le Sang et qu'Il a «englouti la mort», suivant l'expression formidable de saint Pierre ; parce que la France est la Fille aînée de son Église, parce qu'elle est la nation aux mamelles de qui sont pendues les autres nations, la seule dont il ait *besoin*, la seule capable de L'outrager ou de Le glorifier comme il Lui convient de l'être, la Madeleine et la Véronique tout ensemble, enfin la préférée, la bien-aimée, la non-pareille dont Il souffre tout, dont Il attend tout, et qu'Il a tellement pénétrée de Lui qu'elle ne peut pas faire un geste sans trahir un Dessein divin.

« L'Histoire de France est quelque chose comme le Nouveau Testament continué, comme une *parabole* immense, omise par les quatre Évangélistes qui auraient à peine osé y faire allusion. (...) «Considerate *Lilia agri*»... Voyez comme ils croissent les *lys* du champ... Le Maître ne s'explique pas davantage. Il les exhale dans la Vision substantielle, ces mots étranges,

²¹⁵ Les allemands ont certes beaucoup de péchés à se reprocher contre la France de droit divin direct : en tous cas, ils n'auront pas celui d'avoir *habillé* Louis XVII d'un nom d'homme (Nauendorff), contrairement aux vils français de la République, voire aux bourgeois catholiques, aux modernes « catholepénistes » et autres prétendus légitimistes, continuant leur régicide dans le fils de Louis XVI en lui refusant toute identité... « Venez, les bénis de mon Père, possédez le royaume qui vous a été préparé dès le commencement du monde. Car (...) *j'ai été nu, et vous m'avez REVÊTU* » (Matth. XXV, 36).

ces mots *créateurs*. Il sait qu'il ne faudra pas moins d'une demie-douzaine de siècles pour que ces lys croissent, en effet, sur l'emblématique *champ* d'azur [Léon Bloy fait ici allusion aux Armes de France], et le nom de Salomon, qu'Il prononce aussitôt après avoir nommé l'herbe mystérieuse, n'évoque-t-il pas immédiatement tout le Cantique [il évoque aussi quelque chose de très-important que nous avons dit il y a quelques lignes : l'intime connexion entre la race des lys et celle davidique] : «Mon bien-aimé est à moi et je suis à lui ; mon bien-aimé est celui qui paît au milieu des lys, jusqu'à ce que le jour naisse [celui du *Millenium* ou du Paradis éternel, que la France donc, a mission temporelle de préparer dans les âmes, conjointement à celle spirituelle de l'Église], et que se dissipe les ombres [du Temps des Nations, précisément régi par les lys davidiques]» ? »²¹⁶

Parabole immense, vient d'écrire notre prophète à propos de la France, et, précisément, n'est-elle pas « ce miroir ardent par qui tous les habitants du globe reçoivent, comme ils peuvent, dans leurs yeux brûlés de ses flammes, l'éblouissement surnaturel de la Face de Jésus-Christ [dans le domaine sociopolitique] ? C'est par ce miroir seulement que les «gestes de Dieu» sont manifestés. Quand il s'obscurcit, le reflet s'obscurcit de même, et toutes les fois qu'il est tombé dans la boue, on a cru voir cette boue jaillir jusqu'au fond des cieux. LA MONARCHIE ÉTAIT SON SUPPORT UNIQUE, NÉCESSAIRE, INDISCUTABLE ; la Monarchie en forme de Lys *d'où procédaient toutes les monarchies* et qui ne

²¹⁶ Bloy, pp. 35-37.

ressemblait à aucune autre. Lorsque s'éteignit le dernier titulaire de la succession capétienne, il est donc tout-à-fait raisonnable de penser qu'il y eut dans les choses divines quelque *changement* incompréhensible, analogue à celui qu'avait entrevu l'Aréopagite, et annonciateur de calamités sans nom²¹⁷. La France, néanmoins, a survécu à Louis XVII, mais on sait comment, et dans quel cloaque de charognes est descendu le glorieux miroir où la Splendeur incréée prenait ses Délices. Il ne lui reste plus même de quoi refléter les pourceaux abominables qui s'y complaisent depuis cinquante ans. (...) Si un prophète venait dire au monde ce que la France est devenue, en réalité, dans ces derniers temps, le monde ferait connaissance avec les affres de l'horreur, et l'épouvante universelle irait au-delà de ce qui peut être conçu. On saurait alors ce qui s'est perdu et on comprendrait que les Temps sont proches [ceux de l'Avènement du *Millenium*, veut dire notre prophète... dont on s'est toujours demandé comment il avait bien pu être classé parmi les gens de... *bonne droite* !].

« L'essence française, malgré tout, est une chose

²¹⁷ Léon Bloy veut rappeler que le Vendredi-saint, il y eut des bouleversements cosmiques par toute la terre et pas seulement à Jérusalem, cataclysmes vus notamment par Denys l'Aréopagite à partir de la ville grecque où il résidait, et qui les commenta ainsi : « C'est un signe qu'il se fait, à cette heure, un changement dans les choses divines : ou le Dieu de la nature souffre, ou toute la machine du monde va se détruire et retourner à son ancien chaos ! » ; or, médite notre prophète moderne, singulière analogie avec les paroles de Celle qui pleure à La Salette en 1846 : « Depuis le temps que je souffre pour vous autres », parole prononcée à peine un an après le décès du malheureux Louis XVII-Naundorff, en 1845. Dieu, il y a 2000 ans, « souffre » parce que Jésus-Christ est mort ; et pareillement, Il « souffre » à nouveau par la très-sainte Vierge « qui est en Trinité » (ainsi qu'elle l'a révélé dans l'apparition des Trois-Fontaines, à Rome en 1947), lorsque sa « vive image » davidique, autre Lui-même sur le plan politique, meurt... Cette réflexion de Léon Bloy ne manque pas d'être judicieuse.

tellement à part ; tellement réservée qu'on ne trouve à lui comparer que l'essence juive. L'estampille de l'une et de l'autre Race paraît être la NÉCESSITÉ divine [voyez comme Léon Bloy a bien compris ce caractère de nécessité théologique d'Israël et de la France, organes temporels *dont Dieu Lui-même ne peut se passer* pour sauver le monde... pas plus qu'Il ne put se passer de la très-sainte Vierge Marie], l'ineffaçable et irréfragable Décret qui les associe pour jamais aux vicissitudes providentielles. Celle-ci crucifie son Dieu parce qu'Il est le fils de ses Roys, celle-là fait mourir le fils de ses roys, parce qu'Il est la plus claire image du Fils de son Dieu, et le dénouement du drame de l'Homme est à leur merci [parce que ces deux peuples élus, l'un pour l'Ancien l'autre pour le Nouveau Testament, sont élevés à un office divin, à célébrer sociopolitiquement la Messe du Christ-Roy sur cette terre...]. Mais ce dénouement est inconnu, et voilà pourquoi les Larmes de la Salette ont coulé »²¹⁸.



²¹⁸ Bloy, pp. 39-41.

ANNEXE

LA SAINTE-AMPOULE

(extrait du bulletin de la CRC
n° 314 – août 1995, pp. 25-35)

LE MIRACLE FONDATEUR
DE LA FRANCE CHRÉTIENNE ;
c'était il y a quinze cents ans, à Reims.
Par Frère Augustin du Saint-Sauveur.

« ... Il importe d'étudier cette lointaine énigme, par les méthodes historiques et critiques les plus rigoureuses. C'est ce à quoi notre frère Augustin s'est appliqué, d'ailleurs par aventure, à propos de Jeanne d'Arc participant au sacre de son gentil Dauphin devenu Charles VII. Il me semble que son acribie l'a mené à des conclusions fort intéressantes et peut-être définitives. Je lui ai demandé de publier son texte intégral, sans concession. Pour prendre date et susciter un débat constructif. Au moins, on saura que la tradition ne nous a pas menti, qu'il y a eu miracle ». *fr. Georges de Nantes.*

« On est même fortement tenté d'attribuer à Hincmar la paternité de la légende du Saint-Chrême apporté du Ciel »²¹⁹. Ainsi s'exprime M. Georges Tessier, membre de l'Institut, professeur à l'École des Chartes, dans *Le Baptême de Clovis*, en 1964. La thèse est simple. Hincmar, écrivant sa *Vita Remigii*, sa *Vie de saint Rémy*,

²¹⁹ Gallimard, p. 132, note 1.

en 878 environ, est le premier auteur à mentionner, lors du baptême de Clovis par saint Rémy, l'apparition d'une colombe apportant un chrême d'origine céleste au Pontife. Presque quatre siècles séparent le baptême de Clovis de la *Vie de saint Rémy* d'Hincmar ; il faut donc conclure que la colombe et le chrême céleste ne sont que des légendes postérieures inventées par Hincmar. Grégoire de Tours, dans son *Historia ecclesiastica Francorum* n'en parle pas²²⁰. Grégoire de Tours est très antérieur à Hincmar, puisqu'il écrivait aux environs de 580-590. L'argument est décisif^v.

« Ainsi cette tradition, à laquelle le Moyen-Âge a cru sans aucun doute, n'est qu'une légende. Gerson, Charles d'Orléans et tous nos roys, nos saints Pontifes, tous les Français furent trompés par les inventions d'Hincmar, jusqu'à ce qu'au dix-septième siècle la critique historique vienne enfin les éclairer.

« 1945-1946 : la découverte de Dom Lambot et du chanoine Baix

« Pourtant, l'Histoire a des rebondissements surprenants. En 1945, le savant bénédictin dom Cyrille Lambot découvrait au public catholique un texte inconnu, appartenant à une très antique liturgie de saint Rémy. Dom Lambot étudiant les oeuvres de Godescalc d'Orbais (IX^e siècle), découvrit que celui-ci critiquait les fautes de grammaire contenues dans un office de saint Rémy qu'il avait sous les yeux entre 849 et 869, année de sa mort. Dom Lambot rapprocha les extraits de cet

²²⁰ Livre II, chap. 31.

office que Godescalc citait dans sa critique grammaticale, avec un manuscrit rémois du XIII^e siècle où cet ancien office de saint Rémy se trouvait recopié, isolé, débris tardif de l'antique liturgie, disparue entre-temps²²¹. Le manuscrit du XIII^e siècle recopiait même scrupuleusement les fautes grammaticales que Godescalc avait relevées pour les critiquer, au IX^e siècle²²² !

« Hincmar avait sous les yeux cette antique liturgie rémoise lorsqu'ils écrit vers 878 sa *Vita Remigii*. Le chanoine Baix utilisa cette découverte en 1946, pour reconsidérer entièrement la question²²³.

« L'intérêt de la découverte de dom Lambot utilisée par le chanoine Baix, réside dans le fait que la liturgie nouvellement mise au jour *mentionne la colombe et le chrême pris du Ciel*. Mais le chanoine Baix conclut son article en disant que cette liturgie antique est tout simplement du VIII^e siècle. Elle est donc antérieure d'un siècle à Hincmar. Et, pour le fait merveilleux qu'elle rapporte, au lieu d'être une légende du IX^e siècle, c'est une légende du VIII^e siècle. Cette étude lave donc Hincmar de l'accusation, inlassablement répétée depuis le XVII^e siècle, d'être un imposteur, un mythomane, un inventeur de légendes divines pour glorifier le saint patron de son diocèse. Mais c'est tout.

« Ainsi rendue totalement anodine et sans portée, la découverte aurait dû rencontrer l'assentiment des savants de l'université française. Il n'en fut rien.

²²¹ Manuscrit 316 de la Bibliothèque municipale de Reims, fol. 189 v - 195 v. Dom Cyrille Lambot, *Les oeuvres théologiques et grammaticales de Godesclac d'Orbais*, Louvain 1945, coll. « Spicilegium Sacrum Iovaniense », fasc. 20, pp. 454-455.

²²² *Per os quod* à la place de *per os quo*, folio 192 v, l.11.

²²³ F. Baix, *Les sources liturgiques de la Vita Remigii de Hincmar*, in *Miscellanea historica in honorem Alberti de Meyer*, Louvain 1946, pp. 211-227.

« En 1964, lorsque M. Georges Tessier publie son *Baptême de Clovis*, il n'y fait aucune mention explicite de dom Lambot ou du chanoine Baix, ni en cours d'ouvrage, ni en bibliographie. Une allusion à peine. Georges Tessier écrit, page 132 : « On est même fortement tenté d'attribuer à Hincmar la paternité de la légende du saint-Chrême apporté du Ciel ». Il continue : « Il est pourtant possible que l'archevêque se soit fait l'écho d'une légende rémoise accréditée. On la lisait peut-être déjà dans un office de saint Rémy qui existait au milieu du IX^e siècle et qu'on peut faire remonter plus haut ». On lit cela non pas dans le corps du texte mais seulement en note, et au cours d'un chapitre critique intitulé : « Clovis dans l'imagination des hommes ». Georges Tessier réduit donc la découverte à une éventualité, et il interdit à son lecteur d'y aller voir, puisqu'il ne cite pas ses sources.

« Que craint-il ? Pourquoi ne pas adopter la remarquable démonstration du chanoine Baix ? Que ce soit là une légende du VIII^e plutôt que du IX^e siècle, cela ne peut empêcher la Sorbonne de respirer !

« Cependant, la découverte fait son chemin. En 1976, M. Jean Devisse publie son *Hincmar, archevêque de Reims, 845-882*, en trois gros volumes²²⁴. Au tome II, p. 1014, sq., il intègre la découverte à sa synthèse, et en rend compte fort honnêtement. Après une telle reconnaissance par le spécialiste d'Hincmar, on aurait pu croire que la liturgie rémoise du VIII^e siècle ne poserait plus de problèmes aux historiens. Aussi, ce n'est pas sans surprise qu'on trouve, sous la plume de M. Phi-

²²⁴ Droz, à Genève.

lippe Depreux, une façon étrange de présenter le vénérable texte²²⁵. La liturgie dit : « Un chrême pris du Ciel », et M. Depreux traduit : « Un chrême *que l'on tient pour* venu du Ciel »²²⁶. Le « *que l'on tient pour* » est de trop. Voici ce texte, objet principal du présent article :

«*Le bienheureux Rémy sanctifia l'illustre peuple des Francs et son noble Roy d'une eau consacrée par le chrême pris du Ciel. Il les enrichit aussi pleinement du don du Saint-Esprit. Qui par le don d'une grâce singulière apparut en colombe et apporta du ciel le chrême devin au Pontife*»²²⁷.

« M. Depreux est familier du fait, puisque deux pages auparavant, p. 244, il se croit obligé de traduire le texte d'Hincmar de 869 : « *Et caelitus sumpto chrismate* » par « *d'un chrême considéré comme venu du Ciel* ». Le « *considéré comme* » est aussi prodigieusement inexistant dans le latin. Citons ici Hincmar : « Clovis, l'illustre roy des Francs, converti avec sa race tout entière à la prédication catholique du bienheureux Rémy, apôtre des Francs, et baptisé avec trois mille de ses Francs (...), oint et sacré roy d'un chrême pris du ciel et dont nous possédons encore », « *unde adhuc habemus* ».

« C'est stupéfiant ! Ne pouvant nier le texte liturgique daté du VIII^e siècle, ni celui d'Hincmar son continuateur légitime et fidèle, M. Depreux se croit en droit d'en modifier la teneur, substantiellement, en attri-

²²⁵ Philippe Depreux, *Saint Rémy et la royauté carolingienne*, in *La Revue historique* n° 578, avril-juin 1991, pp. 235-260.

²²⁶ *Ibid.*, p. 246.

²²⁷ Voici le texte latin : *Gentem Francorum inclytam simul cum rege nobili beatus Remigius sumpto caelitus crismato sacro sanctificavit gurgite, atque Spiritus Santi plene ditavit munere, qui dono singularis gratiae in columba pparuit et divinum crisma caelitus pontifici ministravit*, cf. Baix, art. cit., p. 218.

buant aux deux Rémois d'il y a onze cents et douze cents ans son propre scepticisme négateur. Pourquoi emploie-t-on de tels procédés pour une simple « légende » ?

La polémique autour du récit d'Hincmar

« Derrière la science se cache la passion de détruire. Cette passion apparut la première fois publiquement en 1651. Elle n'a plus cessé depuis. Les catholiques et les royalistes du XX^e siècle imaginent que la colombe et le chrême célestial du baptême de Clovis sont objets de science, impartiale, discutée entre érudits objectifs et honnêtes, et que c'est en toute innocence qu'on en est venu à nier qu'il y ait eu miracle à la Noël 496.

« Il n'en est rien. La colombe et le chrême céleste furent objets de polémique, c'est-à-dire de guerre, dès le début de la discussion. Jusqu'en 1651, nul ne les remettait en question. Puis, cette année-là, un érudit franc-comtois, Jean-Jacques Chifflet, sujet du roy d'Espagne seigneur de la France-Comté, publia son *De ampula Remensi nova et accurata disquisitio ad dirimendam litem de praerogativa ordinis inter reges*. Ce livre, ou plutôt ce pamphlet, fut imprimé à Anvers, alors espagnole. C'était la guerre franco-espagnole pour la suprématie en Europe, et l'Espagne entendait dénier dans sa légitimité essentielle, dans son miracle fondateur, la prétention française à la supériorité de sa monarchie sur celle des autres pays, de par le miracle de Noël 496. Chifflet concluait : tout cela n'est que légende.

« L'argumentation antifrançaise, née à l'étranger,

fut tout de suite utilisée par les opposants à la royauté et à l'Église, dans le Royaume : les huguenots républicains, dès le XVI^e siècle, puis les prétendus philosophes, les sceptiques de toutes sortes, les ennemis de l'Église et de la monarchie tout au long du XVIII^e siècle.

« Quand les Français furent orphelins de leur monarchie sacrée, cette critique triompha partout.

« Que répondre à la conclusion de tous les érudits : Pas de traces de la colombe ni de chrême céleste avant Hincmar, pas de trace dans Grégoire de Tours ?

« Puis, en 1945, la grande surprise : la découverte de dom Cyrille Lambot ! Dès lors, pour les critiques universitaires, tout était à refaire. Pour une légende du VIII^e siècle ? Bien sûr que non. Le danger est plus grand ! En lisant le chanoine Baix, chacun l'avait compris : Godescalc au IX^e siècle avait lu l'antique liturgie rémoise, antérieur à Hincmar, *mais cette liturgie n'était pas née de la veille*. Le chanoine Baix la date du VIII^e siècle de manière tout-à-fait arbitraire. Mais cette datation ne doit-elle pas être remise en cause ? Ne pourrait-on remonter plus haut ?

« La thèse du chanoine Baix

« Reprenons la démonstration du chanoine Baix. Elle est simple. Le texte publié par dom Lambot en 1945 est la partie de la liturgie d'on appelle antiphonaire-responsoriale : ce sont les antiennes et répons de l'office de saint Rémy, récité ou chanté au chœur. Cette partie de la liturgie est donc de soi incomplète. Il lui manque les leçons des matines. Celles-ci étaient

connues déjà depuis des siècles. Les leçons de matines seraient tout simplement le court texte narratif de la vie de saint Rémy et connu des historiens sous le nom de *vita brevis*, la *courte vie* du saint. Ce texte a été attribué par Hincmar au poète du VI^e siècle Venance Fortunat. L'office de saint Rémy comprendrait une série de psaumes encadrées d'antiennes, et une série de lectures sur le saint, alternées avec des répons et versets. Le chanoine Baix a montré la concordance mot-à-mot de plusieurs passages des leçons de Fortunat avec les antiennes et les répons. Le chanoine conclut donc : Les antiennes et répons sont tout simplement ceux des leçons du saint écrites par Fortunat, ou à lui attribuées.

« Cependant, la thèse du chanoine Baix est en partie erronée, car l'ordre du texte de dom Lambot est entièrement différent de l'ordre des leçons. Ainsi, l'incendie de Reims est mentionné par les antiennes et répons tout à la fin, tandis qu'il apparaît à la cinquième leçon de Fortunat, en plein milieu de l'office. Et ainsi du reste.

« Mais il y a plus grave. À cette différence s'en ajoute une autre : l'ensemble des antiennes et répons est d'un tout autre esprit que le texte de Fortunat. La différence la plus notable est que Fortunat ne fait aucune allusion au baptême de Clovis par saint Rémy, ce qui est stupéfiant et qu'on n'a pas pu, jusqu'ici, expliquer. Au contraire, le texte de dom Lambot donne antiennes et versets mentionnant le baptême et l'apparition du Saint-Esprit en forme de colombe à ce moment précis. On ne peut raisonnablement penser que Fortunat ait oublié ces faits essentiels dans la *Vie* du saint évêque et qu'on les aurait seulement signalés

dans les antiennes et les versets !

« Mais, comment peut-on avoir les leçons d'un office sans avoir à la même page du livre les antiennes et les répons ? Il faut savoir que l'office monastique mettait en oeuvre plusieurs livres. Le lectionnaire placé au centre du chœur, où les lecteurs allaient lire les leçons, que les autres moines écoutaient sans avoir le texte sous les yeux. Mais ceux-ci, dans leurs stalles, avaient à leur disposition les antiphonaires responsoriaux, où ils lisaient les antiennes et les répons. Les psaumes étaient indiqués par les premiers mots et chantés par cœur.

« Il faut donc conclure que les deux parties d'office monastique rapprochées par le chanoine Baix ne concordent pas. Nous sommes en présence des vestiges de deux offices distincts. D'une part, nous avons les leçons de matines, écrites par Fortunat [au VI^e siècle]. Mais à ces leçons manquent antiennes et répons. D'autre part, dom Lambot a découvert les antiennes et les répons d'un autre office de saint Rémy, antiennes et répons auxquels manquent les leçons correspondants.

« Un problème de datation

« Ajoutons que la date proposée par le chanoine Baix pour les leçons comme pour les antiennes et répons, le VIII^e siècle, ne peut emporter la conviction. Il établit d'abord, à juste titre, que cette liturgie n'a pu être composée par Hincmar lui-même²²⁸. Godelscalc, qui fut à Reims avant sa réclusion à Hautvillers, n'eût pas manqué de prendre Hincmar à partie, comme il le

²²⁸ Baix, p. 219.

fait impitoyablement en d'autres endroits de ses écrits, si le pontife avait été l'auteur du texte liturgique très fautif. Ajoutons que, à cette époque, exactement en septembre 869 à Metz, lors du couronnement de Charles le Chauve, Hincmar avait fait une simple allusion au « chrême pris du Ciel » comme à un fait connu de tous, d'une évidente vérité traditionnelle, que nul n'aurait songé à contester et qu'Hincmar ne prétendait pas démontrer comme une nouveauté qu'il aurait découverte. Déjà en 1703, le célèbre liturgiste dom Jean Mabillon protestait : « Qui croira qu'Hincmar ait été à ce point imprudent, pour ne pas dire impudent, de cacher une invention toute nouvelle et récente sous un aspect antique et sacré, et cela devant une assemblée si illustre d'hommes savants ? » Le bénédictin parle ici des prélats et seigneurs entourant Charles le chauve, à Metz, en 869. « Quoi ? ! Il en parle en passant, sans préambule, comme d'une chose connue de tous, sur laquelle ne pèse aucun doute. C'était en effet une chose parfaitement acceptée et bien repérée que cette ampoule sacrée. Mais il n'en était pas ainsi de son origine »²²⁹.

« Quoique très incrédule, et contempteur de cette « légende », Marc Bloch partage l'avis du savant catholique : « Pourtant, je répugne à croire qu' Hincmar, quelle que fût son audace, ait un beau jour soudain produit aux yeux de son clergé et de ses fidèles une fiole pleine d'huile, et décrété qu'on devait dorénavant la tenir pour divine. Au moins eût-il fallu en ce cas monter une mise en scène, supposer une révélation ou

²²⁹ Dom Jean Mabillon, *Annales ordinaires sancti Benedicti*, Paris 1703, t. I, p. 62.

une trouvaille. Les textes ne nous indiquent rien de pareil»²³⁰.

« Les évêques français acceptèrent les paroles d'Hincmar alors qu'elles donnaient au siège de Reims une prééminence qui ne pouvait que leur porter ombrage !

« Mais revenons au chanoine Baix. Celui-ci tente d'établir que l'office consulté par Godescalc serait le nouvel office institué à la fin du VIII^e siècle, lorsque la liturgie antique gallicane fut remplacée par le rit romain. Les textes donc, les leçons de Fortunat et les antiennes et répons, seraient des créations pures et simples de la fin du VIII^e siècle ? Mais une objection s'élève là contre. Autant les leçons de Fortunat sont répandues dans les manuscrits des VIII^e et IX^e siècles, autant les antiennes et répons y manquent totalement. Le sort a donc traité différemment ces deux parties d'office liturgique. Si elles faisaient partie du même office, cela se comprendrait moins que si elles provenaient de deux offices distincts, à l'évolution différente l'une de l'autre.

« Il est de plus, arbitraire de donner à ces deux textes une date aussi récente que la fin du VIII^e siècle. Flodoard nous apprend qu'Hincmar fit rechercher vers 865-870 les manuscrits liturgiques concernant saint Rémy «qu'on lisait depuis les temps anciens dans l'Église de Reims»²³¹. Ces textes, lus depuis les temps anciens, ne peuvent être précisément des textes liturgiques adoptés au siècle précédent, lors de l'introduction

²³⁰ Marc Bloch, *Les roys thaumaturges*, Paris 1983, pp. 225-226.

²³¹ « ... *Illā quae ex antiquo in Ecclesia Remensi legebantur* », Flodoard, *Historia Remensis Ecclesiae*, III, 28.

de la liturgie romaine. Et Hincmar n'aurait pas eu à les faire rechercher s'il en avait encore disposé dans les livres liturgiques en usage de son temps. Hincmar signale encore dans sa préface à la *Vita Remigii*, qu'il écrit vers 878, qu'il a fait rechercher et qu'il a découvert des textes écrits sur d'antiques documents presque anéantis par la vétusté, «*in scedulis vetustate prope deletis*»²³². On ne se moque plus aujourd'hui des affirmations d'Hincmar. Il atteste vraiment la difficulté qu'il rencontra à rassembler ces vieux parchemins sur saint Rémy. Est-ce possible ? À Reims ? Bien sûr, la suite le montrera. Hincmar n'a pu désigner par des mots : «*documents presque détruits par la vétusté*», «*antiques documents*», une liturgie encore en usage dans son diocèse et d'introduction récente.

« Le plus ancien manuscrit conservé de la *Vita Brevis* de saint Rémy par Fortunat est le manuscrit de Corbie daté de la fin du VII^e siècle. Pourquoi cette date ? Parce que la plupart des manuscrits antérieurs ont disparu depuis longtemps. Cela ne prouve pas pour autant qu'il s'agisse là de la date de rédaction du texte. C'est évident.

« Ajoutons qu'il n'y a pas de preuve que la réforme liturgique de la fin du VIII^e siècle ait modifié l'office de saint Rémy. La liturgie romaine a remplacé la gallicane dans leurs parties communes : la messe, le sacramentaire en général ; pour l'office monastique, le temporal avec les grandes fêtes, de Notre-Seigneur en particulier ; et, pour le sanctoral, les saints de l'Église universelle. Mais le propre de Reims a-t-il changé ? Saint

²³² *Vita Remigii, praefatio, Acta Sanctorum*, Octobre, vol. I, 1886, p. 132, n^{os} 8-9.

Rémy était peu connu à Rome, et n'avait droit qu'à une commémoration. À Reims, au contraire, patron du diocèse, sa liturgie propre put demeurer intacte en passant du gallican au romain. Et pourtant, dans cet office ancien, gallican, mais conservé jusqu'à Hincmar, il est des textes qui avaient disparu depuis tellement longtemps qu'on ne les trouvait déjà plus lorsque la liturgie romaine s'imposa à la fin du VIII^e siècle. Conclusion provisoire : nous sommes là en possession, d'une part, des leçons de Fortunat, très anciennes, passées du rit gallican au romain ; et d'autre part, des antiennes et repons aussi antiques, mais qui auraient disparu de la liturgie dès avant la réforme liturgique du VIII^e siècle. C'est ce qu'il faut étudier.

« Deux fêtes de saint Rémy

« Ces deux offices correspondent à deux fêtes distinctes célébrées en l'honneur du saint. C'est ce qui ressort de l'étude des livres liturgiques des VIII^e et IX^e siècles.

« Deux séries de textes semblent s'opposer sur la date à laquelle l'Église fêtait saint Rémy en ces siècles anciens.

« La première famille de textes est constituée par le martyrologe de Bède, achevé avant 735, et la série des martyrologes issus de lui : le martyrologe lyonnais, de la première moitié du IX^e siècle, celui de Florus, du milieu de ce même siècle, et celui d'Adon de Vienne, en Dauphiné, rédigé en 850-860. Ces textes mentionnent saint Rémy au 1^{er} Octobre, sans préciser la nature de sa fête. Le plus explicite parle de «Festivitas» ! On ne sait

donc pas, par ces textes, si l'on fête ce jour-là la mort du saint, selon l'usage constant de l'Eglise pour tous les saints ou si l'on fête le 1^{er} octobre un autre anniversaire du saint²³³. Le bref éloge du saint que donnent certains de ces martyrologes au 1^{er} octobre conviendrait à l'anniversaire de sa mort, puisqu'ils résument sa vie en quelques phrases.

« Le martyrologe rémois de la première moitié du IX^e siècle, antérieur à la réforme de la liturgie du saint, qu'Hincmar opéra vers les années 860, donne, lui, de manière plus précise «*Natalis sancti Remigii*». «*Natalis*» ou «*Natale*», désigne ici la naissance du saint au Ciel, c'est-à-dire sa mort²³⁴. Mais parfois, ce terme signifie simplement un anniversaire de nature indéterminée. Le concile de Mayence, en 813, recommande, lui aussi, le «*Natale*» du saint au 1^{er} Octobre²³⁵. Enfin, une copie gauloise du sacramentaire grégorien donne une messe, qu'on peut dater du IX^e siècle, bien qu'elle soit insérée dans un manuscrit du X^e, et qui mentionne ce jour la «*depositio*» du saint²³⁶.

« La «*depositio*» est un terme sans ambiguïté. Littéralement, à l'origine, il désigne l'enterrement, mais les calendriers liturgiques l'emploient pour désigner la mort du saint²³⁷.

²³³ Voyez dom Henri Quentin, *osb, Les martyrologes historiques du Moyen-Age*, Paris 1908, pp. 55, 139, 242 & 628.

²³⁴ Ulysse Chevalier, *Sacramentaire et martyrologe de l'abbaye de saint Rémy*, Paris 1900, p. 17. Voyez aussi l'article «*Natale*», in *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*, col. 895.

²³⁵ *Acta Sanctorum*, Octobre, vol. I, p. 127.

²³⁶ Dom Hugues Ménard, *Notae et observationes in librum sacramentorum S. Gregorii magni papae primi*, Paris 1641, pp. 181-182.

²³⁷ Article «*Depositio*», in D.A.C.L.; cf. Blais, *Dictionnaire latin-français des auteurs chrétiens*. Cet usage dérivé désignant en fait le jour de la mort est aussi attesté par l'épigraphie chrétienne. Cf. E. Le Blant, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*

« Aucun des textes qu'on vient de citer ne mentionne le saint à une autre date du calendrier qu'au 1^{er} octobre.

« L'autre tradition liturgique connue pour les VIII^e et IX^e siècles est celle du martyrologe hiéronymien qui désigne la date du 14 janvier, et nomme très clairement et de manière constante la nature de la fête en ce jour : la «*depositio*» du saint²³⁸. Pour le 1^{er} octobre, le hiéronymien hésite d'un manuscrit à l'autre dans la qualification de la fête. L'un donne «*festivitas*», l'autre «*depositio*» faisant doublet avec la «*depositio*» déjà mentionnée pour le 14 janvier ! Et le troisième donne la vraie solution : «*translatio*», la translation des reliques du saint²³⁹.

« Ainsi, contrairement à l'hésitation des martyrologues de Bède et de ses successeurs sur la nature de la fête de saint Rémy, le martyrologe hiéronymien, dès les premières décennies du VIII^e siècle, donne avec certitude la date du 14 janvier pour la «*depositio*» du saint, le jour de sa mort. Le hiéronymien nous donne donc le plus ancien et le plus ferme témoignage sur cette date importante, à un détail près qu'on va bientôt découvrir.

« Vers 860, Hincmar remet de l'ordre dans le calendrier liturgique rémois et rétablit chaque fête à sa place, en suivant le martyrologe hiéronymien. Nul ne contre-

antérieures au VIII^e siècle, t. II, Paris 1865, p. 115 ; Françoise Descombes, *Recueil des inscriptions chrétiennes de la Gaule*, t. XV : *La Viennoise du Nord*, Paris CNRS 1985, pp. 126, 423 & 427.

²³⁸ Édition critique des trois plus anciens manuscrits du martyrologe hiéronymien, tous trois du VIII^e siècle, par J.-B. de Rossi et Louis Duchesne, in *Acta Sanctorum*, novembre, vol. II, prima pars, Bruxelles 1894, p. [5-156]. Le 14 janvier est donné p. [8].

²³⁹ *Ibid.*, p. [128].

dit à la réforme d'Hincmar bien que le prélat rejetât ainsi l'usage rémois récent attesté par le martyrologe de cette ville. Le martyrologe parisien d'Usuard adopta aussitôt la réforme hincmarienne²⁴⁰.

« Hincmar, suivi par Usuard, a seulement déplacé la fête du 14 au 13 janvier, car c'est en ce jour que le saint mourut. Le 13 janvier tombant le jour octave de l'Epiphanie, il était gênant de le fêter en ce grand jour, car l'on se voyait alors contraint de réduire l'octave à une simple commémoration. On avait donc déplacé saint Rémy au 14 janvier, par commodité. Hincmar, en puriste attentif, rétablit l'usage primitif en replaçant le saint au 13 janvier, au détriment du jour octave. Hincmar agissait avec autorité, non la sienne, mais celle de la tradition la plus ancienne et la plus sûre. L'Eglise romaine a suivi le martyrologe hiéronymien corrigé par Hincmar.

Les circonstances historiques

« Nous avons donc bien deux fêtes de saint Rémy, correspondant aux deux textes maintenant connus : d'une part, les leçons de Fortunat, et d'autre part les antiennes et répons découverts par dom Lambot.

« En quelles circonstances ces deux offices auraient-ils été créés ? Voici ce qui semble ressortir de l'étude des circonstances historiques. La tradition la plus ancienne et la plus incontestée nous apprend donc que saint Rémy mourut le 13 janvier 532 ou 533. Il fut enterré en l'église Saint-Christophe, petit édifice des

²⁴⁰ Dom Jacques Dubois, *Le martyrologe d'Usuard*, Bruxelles 1965, pp. 159 & 312.

faubourgs de la ville. La vénération populaire y mena aussitôt les foules. Les miracles se multiplièrent immédiatement. La sainteté du serviteur de Dieu éclatait. Un culte populaire lui fut vite rendu, que le clergé rémois ne peut qu'approuver rapidement. En effet, les canonisations se faisaient ainsi en ce temps-là par la «vox populi». La sainteté était évidente, du vivant même de l'évêque Rémy. Elle éclatait plus encore après sa mort, à son tombeau. Une canonisation signifie aussitôt un culte officiel, liturgique, rendu au nouveau saint, avec un jour fixé pour cette fête, le jour anniversaire de sa mort ; une brève notice biographique insérée dans l'ordo liturgique à ce jour, et souvent, quand c'est un grand saint, tout un office propre avec antiennes, réponses et versets, parfois hymnes propres. Chaque diocèse en ce temps avait une véritable indépendance en matière liturgique. Le clergé rémois dut créer la liturgie de ce grand saint, de ce saint tel que Reims n'en avait pas connu jusque-là !

« La fête de saint Rémy fut donc fixée au jour anniversaire de sa mort, de sa «depositio», au 13 janvier. C'est à cette fête qu'appartiendraient les antiennes et réponses découverts par dom Lambot.

« Le culte de saint Rémy était à ce point établi dès 545-546, que les Rémois, frappés cette année-là par une peste soudaine, vinrent en foule processionnelle au tombeau du saint, portant des cierges, des lumières innombrables, au chant des hymnes et des psaumes. Ainsi, le saint était déjà considéré par les Rémois comme leur protecteur principal, et thaumaturge. Ils passèrent toute la nuit en prières et en cantiques. Le lendemain, ils processionnèrent autour de la cité en

portant en grande révérence la tunique dont le corps du saint était vêtu dans la tombe. La peste cessa peu après²⁴¹.

« Si le saint n'avait pas encore eu d'office liturgique qui lui fût propre, un tel salut opéré miraculeusement à son intercession eût été l'occasion de l'établir.

« Il semble même que, dès 545-546, un premier monastère de saint Rémy était déjà construit ou en construction. En effet, Grégoire de Tours rapporte à la suite une autre histoire, plus anecdotique celle-ci, qui se passa «illo tempore», c'est-à-dire vers la même époque, anecdote où figurent la basilique du saint, «basilica sancti», et l'abbé du lieu, «abbas loci». Ce qui signifie que, voyant l'afflux des pèlerins sur la tombe du saint, l'archevêque de Reims avait fondé là une première maison religieuse, probablement de dimensions encore modestes, mais dirigée par un abbé, titre grandement honorifique. Les religieux avaient la charge de recevoir les nombreux fidèles, d'accueillir les pèlerins pauvres et malades, de leur distribuer les sacrements, et surtout de célébrer l'office divin. On ne peut concevoir une telle institution qu'en l'honneur d'un saint reconnu par l'Église.

« Les miracles se multiplient à ce point que l'archevêque ordonne bientôt la destruction de la petite église Saint-Christophe déjà rebaptisée «basilique Saint-Rémy», et son remplacement par un édifice plus important.

« La renommée des miracles accomplis par Dieu

²⁴¹ Grégoire de Tours, *De gloria confessorum*, 79. Cette peste est datée par Grégoire lui-même dans ses *Vitae Patrum*, VI, 6. Cité par *Acta Sanctorum*, Octobre, pp. 111-112.

sur la tombe du saint passe bien vite les bornes du diocèse. Saint Nizier, évêque de Trèves, écrit, vers 565 : «Que dirons-nous des seigneurs Rémy et Médard, que tu as connus je crois ? Combien de miracles voyons-nous Dieu accomplir par eux, nous ne pouvons l'exposer ici !²⁴²».

« La nouvelle basilique étant achevée, les reliques du saint déposées en un sanctuaire provisoire y furent solennellement transportées. Cette «translatio» eut lieu le 1^{er} octobre d'une année qui ne nous est pas connue. Vers le milieu du VI^e siècle, semble-t-il. Le grand concours de peuple qui accompagna cette belle cérémonie marqua désormais cette nouvelle date dans la mémoire des fidèles qui vinrent donc plus aisément le 1^{er} octobre que le 13 janvier en pèlerinage au grand saint thaumaturge. La saison est plus clémente en octobre qu'en janvier. Si bien que le clergé rémois dut instituer sans tarder une nouvelle fête de saint Rémy. À celle de sa «depositio» au 13 janvier, il ajouta la fête de la «translatio» de ses reliques au 1^{er} octobre. Grégoire de Tours atteste la fête de saint Rémy «qu'on célèbre au commencement du mois d'octobre»²⁴³.

« Dès lors, la fête du 13 janvier tomba en désuétude, et celle du 1^{er} octobre devint la fête principale du saint. Il est possible que, dès ce temps, comme cela se fera dans les siècles postérieurs du Moyen-Âge, une foire s'établît à Reims en ce début d'octobre, attirant le commerce avec les pèlerins, ce qui ne pouvait qu'accroître l'importance de cette fête, au détriment de celle du 13 janvier dans les frimas de l'hiver.

²⁴² Lettre de Nizier à Chlodoswinde, in *Acta Sanctorum*, Octobre, p. 111.

²⁴³ *Historia Francorum*, liv. VIII, c. 21.

« Pour un temps, la fête du 1^{er} octobre put recevoir les textes liturgiques de celle du 13 janvier. Puis, vers 567, l'évêque Egidius, décida de composer un office propre à la fête de la Translation. Egidius était l'ami personnel du célèbre poète italien Venance Fortunat²⁴⁴. Précisément, Hincmar nous indique qu'Egidius demanda à Fortunat une «Vie de saint Rémy», en fait : une brève notice liturgique qui serait lue à l'office des matines du 1^{er} octobre. La critique s'est vainement acharnée à nier que Fortunat ait composé ce court texte qu'Hincmar lui attribue. Vainement en effet, car tout concorde. L'épiscopat d'Egidius sous le règne de Sigebert (561-575) ; le passage de Fortunat à Reims à la cour de ce roy qui avait élu Reims pour la capitale de son royaume d'Austrasie²⁴⁵. Fortunat, quittant l'Italie vers 565, avait déjà, en arrivant à Reims, une renommée de lettré. Il demeura auprès du roy une année ou deux. L'évêque Egidius, très lié au roy, fréquenta Fortunat, apprécia son talent et lui demanda alors de composer les leçons du nouvel office de saint Rémy, dont les miracles attiraient les pèlerins en foules. On peut donc raisonnablement placer la rédaction de la *Vita brevis* de saint Rémy par Fortunat vers 567²⁴⁶.

« Le poète continuera toute sa vie à composer de belles hagiographies, brèves ou longues, en prose ou en mètres. L'une de ses compositions sera toute à l'éloge

²⁴⁴ Dom H. Leclercq, article « Reims », in *Dictionnaire d'Archéologie chrétienne et de liturgie*, t. XIV-2, col. 2238.

²⁴⁵ Grégoire de Tours, *Historia Francorum*, liv. IV, c. 22.

²⁴⁶ Remarquons que le très critique Bruno Krusch date la *Vita brevis* du VI^e siècle, sans l'attribuer cependant à Fortunat. Aucune raison sérieuse ne vient à l'appui d'une datation plus récente de ce texte.

d'Egidius²⁴⁷.

« Deux liturgies profondément différentes

« La comparaison de ces deux liturgies est d'ailleurs riche en enseignements. Les antiennes et répons découverts par dom Lambot, et qui semblent appartenir à la liturgie du 13 janvier, diffèrent très nettement des leçons de matines composées par Fortunat pour la fête du 1^{er} octobre.

« L'office du 13 janvier, dont les leçons nous sont perdues, retrace la vie du saint, ses vertus, note quelques miracles secondaires, et surtout met en honneur l'acte essentiel de son épiscopat : le baptême de Clovis. Cet acte a changé la face du monde. C'est là qu'une antienne et un verset mentionnent l'apparition du Saint-Esprit «en colombe», *in columba*, et le chrême pris du Ciel.

« Cet office est d'un caractère profondément théologique. Il insiste sur le rôle du saint dans l'économie du salut de la Chrétienté. Dans l'horrible invasion barbare de l'Occident civilisé, dans l'affreuse domination arienne des roys germaniques sur les peuples catholiques de l'ancien Empire romain, Rémy est l'homme marqué par la Providence pour apporter à ce peuple doublement asservi le double salut divin d'une restauration politique et catholique. Le chanoine Baix ne donne qu'une partie des antiennes et répons de l'office. Ils mériteraient une publication intégrale et une analyse approfondie, tant le caractère du saint, montré

²⁴⁷ D.A.C.L., "Reims", col. 2238. Fortunat, *Carmina historica*, in Du Chesne, *Historiae Francorum scriptores coetanei*, Paris 1636, t. I, pp. 471-472.

comme le sauveur de la France et de la Chrétienté, le pose en Samuel de notre monarchie. Cependant, jamais le rédacteur de l'office ne se permet cette comparaison.

« Nous avons une confirmation, de première valeur, du fait que l'office découvert par dom Lambot est bien celui du 13 janvier. En effet, le bréviaire du XIII^e siècle qui en donne le texte complet, -que dom Lambot a pu comparer aux fragments qu'en donne Godescalc-, le place lui aussi au 13 janvier. On peut voir en un petit fait de ce genre à quel point toute la démonstration qu'on vient de lire rend compte exactement de la documentation.

« Au contraire, le texte de Fortunat se lit toujours en la fête du 1^{er} octobre²⁴⁸. Autant l'office du 13 janvier est majestueux, autant celui de Fortunat est anecdotique, sans grandeur, méconnaissant le principal et s'attachant à l'épisodique. Le caractère miraculeux y domine, non pas le théologique. C'est Rémy le thaumaturge local qu'on y exalte, et non pas le saint à la mission providentielle.

« La fête du 1^{er} octobre était née des miracles innombrables opérés par les reliques du saint. C'est cet aspect unique que célébrera cette nouvelle fête²⁴⁹. Ce qui explique que dans ce texte le baptême de Clovis soit entièrement passé sous silence. C'est la vertu de guérison qui attire les foules au tombeau du saint, non pas son action politique de consécrateur de la royauté franque.

²⁴⁸ Voyez, par exemple, *Acta Sanctorum*, octobre, p.130, la note a : *Kalendis Octobris. Incipit Vita sancti Remigii confessoris*, en titre de la *Vita brevis*.

²⁴⁹ Hincmar le dit : « Aliqua miracula quae in populo recitarentur », *Acta sanctorum*, Octobre, p. 131.

« Le texte de Fortunat se comprend alors très bien dans la mesure où il a été écrit en second. Ce sont les textes du 13 janvier, principale fête du saint, qui font le récit du baptême de Clovis, Fortunat ne s'y attacha donc pas, il n'a pas à rappeler cet événement qui ne le concerne pas pour la fête secondaire, au 1^{er} octobre. C'est étonnant, mais c'est ainsi.

« Jusqu'à la découverte de dom Lambot, l'on pensait que le texte de Fortunat était, avec la préface d'une antique messe gallicane, le plus ancien vestige liturgique du culte de saint Rémy. Bruno Krusch le datait du VI^e siècle, Godefroid Kurth, du VII^e siècle. Mais comment expliquer que l'un des deux plus anciens textes liturgiques concernant le grand saint ne mentionne en aucune façon l'acte le plus considérable de son épiscopat ?! Incroyable anomalie à laquelle les générations d'historiens n'ont pas su apporter la moindre réponse. Au contraire, l'hypothèse avancée dans le présent article explique, grâce à la découverte inestimable de dom Lambot, ce qui paraissait jusqu'ici une inconcevable anomalie. Il y eut logiquement une liturgie antérieure à celle de Fortunat, une fête antérieure à celle du 1^{er} octobre. Cette fête, primitivement, était la principale du saint, et elle célébrait comme il convient les gloires de son épiscopat, au premier rang desquelles brillait le baptême de Clovis. Et là, parmi antiennes, versets et répons : *la colombe mystérieuse et le chrême céleste*.

« La valeur d'une hypothèse se juge à ceci qu'elle explique toutes les données d'un problème, les faits concorder, leur donne un déroulement logique. N'est-ce pas le cas ici ?

« Destinées parallèles des deux fêtes

« Reprenons maintenant les données fournies par les martyrologes et les sacramentaires pour tenter de décrire l'évolution des deux liturgies, depuis leur création jusqu'à Hincmar.

« La fête du 1^{er} octobre supplanta assez vite celle du 13 janvier. Grégoire de Tours ne mentionne que celle d'octobre²⁵⁰. La «*depositio*» faisait gravement concurrence à l'octave de l'Épiphanie dont elle empêchait la célébration²⁵¹. Abandonnée par les pèlerins, comme on l'a vu, la fête dut alors tomber en désuétude, faisant doublet avec celle du 1^{er} octobre. Qui plus est, la «*translatio*» prit alors le titre de «*depositio*» puisqu'on sait que la principale fête d'un saint est celle de sa mort. Le texte de Fortunat, lu au 1^{er} octobre, vit donc son «*incipit*» modifié. Le mot «*depositio*» y supplanta celui de «*translatio*».

« Avant 735, le martyrologe de Bède atteste son hésitation sur cette fête hybride du 1^{er} octobre et, sans préciser sa nature, la qualifie de «*festivitas*». Mais ni Bède ni ceux de sa famille jusqu'à Adon de Vienne ne mentionnent rien au 13 Janvier.

« Au contraire, le martyrologe hiéronymien, plus universel et insensible à ces variations locales, propres à la Gaule, conserve la «*depositio*» de saint Rémy en

²⁵⁰ *Historia Francorum*, liv. VIII, c. 21.

²⁵¹ Dans les siècles ultérieurs, quand Hincmar aura rétabli la "*depositio*" au 13 janvier, l'octave se célébrera le 12, à Reims. Voyez Ulysse Chevalier, *Sacramentaire et martyrologe de l'abbaye de saint Rémy*, p. 108. «*Ordinarius ad usum Remensis Ecclesiae*», XIII^e siècle : «*De octavis Epiphaniae. Septimo die compleris octavas Epiphaniae propter sollempnitatem beati Remigii de natalicio ipsius, que in octava die occurrit* ».

janvier, le 14, pour ne pas gêner l'octave de l'Épiphanie. Le hiéronymien, avec des hésitations aussi, garde au 1^{er} octobre sa qualification de «*translatio*».

« Le concile de Mayence, en 813, pousse plus loin l'évolution de la liturgie vivante en qualifiant de «*natale*» la fête du 1^{er} octobre. Terme indu s'il signifie le jour de la mort, mais qui peut encore être pris de manière indéterminée, en simple anniversaire. Enfin, la messe grégorienne, signalée par dom Ménard achève l'évolution de la fête du 1^{er} octobre en l'appelant «*depositio*», de manière tout-à-fait erronée.

« À Reims même, le martyrologe de cette ville en témoigne²⁵². La fête du 13 janvier n'y est même plus signalée au calendrier liturgique, et celle du 1^{er} octobre est nommée «*natalis*».

« La disparition de la fête de janvier n'est pas sans conséquences, car avec elle disparaît aussi la doctrine qu'elle porte : celle de saint Rémy, baptiste de la monarchie franque, sauveur de la Chrétienté, de l'Église, et de la Foi contre la domination arienne. Cela se voit dans le curieux manuscrit 1395 de la bibliothèque municipale de Reims, recueil hagiographique fort composite, assemblant de manière hétéroclite textes liturgiques et narratifs. Ce manuscrit date de la première moitié du IX^e siècle. Lorsqu'il en vient à saint Rémy, l'auteur aligne trois textes, concernant ce saint : le «*De gloria confessorum*», de Grégoire de Tours, chapitre 79, narrant les miracles posthumes du saint ; enfin l'inévitable «*Vita Brevis*» de Fortunat, que l'on trouve

²⁵² Chanoine Ulysse Chevalier, op. cit., p. 17.

un peu partout recopiée en ces VIII^e- IX^e siècles.

« Un fait saute aux yeux du lecteur averti : de l'ensemble de ces trois textes consacrés au saint, on ne peut tirer qu'une mince et rapide allusion à la conversion de Clovis. Son baptême étant sous-entendu et non pas même explicitement mentionné ni encore moins exalté à sa juste valeur. Une fois de plus, c'est l'aspect thaumaturgique qui a retenu l'esprit du compilateur du manuscrit, non pas l'importance théologique et historique du saint. Le compilateur ne cite même pas l'*Historia Francorum* de Grégoire de Tours qui narre le baptême des Francs, ni rien de la liturgie du 13 janvier. La préface de la messe, citée comme deuxième texte, rappelant les miracles du saint en vient à Clovis : « C'est lui, Seigneur, dont la langue n'a pas su taire la justice pour ta cause, ni ne craignit la pourpre des roys lorsqu'il prêchait. Il ne craignit pas de semer ta parole, même lorsqu'il se trouvait dans l'indigence de tout. Ce prince très féroce l'a éprouvé, qui était prisonnier de l'erreur des païens, et qui, à sa prédication, se convertit au culte divin, délaissant les idoles pour devenir chrétien parfait²⁵³ ». Le texte est allusif, Clovis n'est pas nommément cité, parce que tout cela est connu. Il n'est même pas dit que ce fut Rémy lui-même qui baptisa le roy. Le compilateur s'attarde peu sur cet évènement capital, tandis qu'il raconte ensuite fort complaisamment des anecdotes de peu d'importance.

« Voilà comment, à Reims, quelques années avant que vienne Hincmar, Rémy était aimé, connu ! Un thaumaturge, c'est tout. Le Samuel de la royauté fran-

²⁵³ Bibliothèque municipale de Reims, ms. 1395, f° 40v. Cf. aussi dom Jean Mabillon, *Annales ordinis sancti Benedicti*, t. I, p. 680, *Appendix altera*, n° VI.

que ? Nul n'y songeait plus.

« La restauration providentielle
du culte de saint Rémy par Hincmar

« Pourtant, si le concile de Mayence en 813 recommandait la célébration de saint Rémy, c'était certes à cause de son rôle historique. Il se trouvait donc des prélats éclairés pour honorer le grand apôtre des Francs comme il le méritait. Hincmar était de ceux-là. Élève de l'abbaye royale de Saint-Denis en France, Hincmar était lettré, d'esprit profondément théologien.

« Nommé au siège de Reims en 845, il se mit assez tard en quête de ce que l'on savait du grand apôtre des Francs. Ce qu'il découvrit le désola. Les désordres civils des VII^e-VIII^e siècles avaient plongé le clergé dans la misère, le vice. Les richesses du clergé avaient disparu, spoliées par les princes laïcs : terres, édifices, vases sacrés, livres liturgiques vendus et grattés pour en réutiliser le précieux parchemin. Il faut lire la préface à la *Vita Remigii* qu'écrivit Hincmar vers 878, pour se rendre un compte exact de l'état lamentable où se trouvait la documentation concernant le saint, à Reims même²⁵⁴.

« Il fit rechercher par ses clercs une longue biographie du saint, bien plus complète que la trop rapide *Vita brevis* rédigée par Fortunat. Cet important ouvrage avait existé. Il avait été composé par les témoins de la vie du saint, et peu après la mort de celui-ci, soit au milieu du VI^e siècle. Les anciens du collège presbytéral

²⁵⁴ *Acta Sanctorum*, Octobre, pp. 131-132.

de Reims en avaient entendu parler dans leur jeunesse. Il avait disparu. C'était fait dès la fin du VIII^e siècle. Hincmar n'en sauva que quelques feuillets épars²⁵⁵.

« Dès avant les années 865, l'archevêque restaurateur dut rétablir l'ordo liturgique du saint : sa «*depositio*» au 13 janvier, sa «*translatio*» au 1^{er} octobre. Il le fit avec autorité, contredisant l'usage rémois récent. Hincmar n'aurait pu agir de la sorte s'il n'avait eu pour lui la tradition la plus ancienne et la plus assurée.

« Puis, l'archevêque commença à rédiger sa propre *Vita Remigii* après 878. Il en tira des extraits dont il composa les nouveaux textes des deux offices du saint. Ces nouveaux textes remplacèrent presque partout les anciens qui tombèrent de nouveau dans l'oubli.

« Retrouver le vrai saint Rémy, par des documents antérieurs à Hincmar est donc une oeuvre très intéressante et salubre. Rendons hommage à Hincmar d'avoir sauvé la tradition rémoise. Regrettons seulement qu'Hincmar, pris d'un zèle sincère mais indiscret, ait imposé ses propres remaniements à cette source originelle très pure de notre documentation [Il faut se replacer dans l'optique du temps pour mettre au moins un bémol au dire de l'auteur du présent article : les rajouts légendés sont un style littéraire de l'époque pour mieux faire ressortir la vérité du fait historique ; dans ce qui va suivre, on est donc aux antipodes d'une in-

²⁵⁵ *Acta Sanctorum*, Octobre, p. 131. « Sicut a senibus, etiam aetatis provectae, viris religiosis qui de tempore Tilpini hujus urbis praesulis adhuc vivebant, quando in servitium istius sanctae Ecclesiae, auctore Deo, fui electus atque provectus, et postea per aliquot annos vixerunt, fideli relatione didici, a suis majoribus audierunt narrari, eos vidisse librum maxime quantitatis, manu antiquaria scriptum, de ortu ac vita et virtutibus atque obitu beati Remigii, sanctissimi Patroni nostri ».

vention].

« Il suffit en effet d'examiner les textes. Voici en synopse, la liturgie du 13 janvier et, en face, beaucoup plus prolixe [le terme «enluminé» aurait mieux convenu, car l'enluminure du Moyen-Âge est un rajout *positif* pour signifier toute la portée mystique d'un fait historique, qui correspond mieux à la réalité du texte hincmarien, quand la prolixité a une connotation négative indue] :

« LITURGIE DU 13 JANVIER :

« Antienne :

« *Gentem Francorum inclytam simul cum rege nobili beatus Remigius sumpto caelitus crismate sacro sanctificavit gurgite atque Spiritus sancti plene ditavit munere* ».

« Verset :

« *Qui dono singularis gratiae in columba apparuit et divinum crisma caelitus pontifici ministravit* »²⁵⁶.

« HINCMAR :

« Cum vero pervenissent ad baptisterium, clericus, qui crisma ferebat, a populo est interceptus, ut ad fontem venire nequiret.

« Sanctificato autem fonte, nutu divino Crisma defuit : et quia propter populi pressuram ulli non patebat egressus ecclesiae vel ingressus, sanctus Pontifex, oculis ac manibus protensis in caelum, caepit tacite orare cum lacrimis. Et ecce subito columba nive candi-

²⁵⁶ Bibliothèque municipale de Reims, ms. 316, f° 191 v.

dior attulit in rostro ampullulam, chrismate sancto repletam, cujus odore mirifico super omnes odores, quos ante in baptisterio senserant, omnes, qui aderant, inaestimabili suavitate repleti sunt. Accipiente autem sancto Pontifice ipsam ampullulam, species columbae disparuit : de quo chrismate fudit venerandus Episcopus in fontem sacratum. Viso autem rex tanto miraculo, abnegatis diaboli pompis et operibus ejus, petiit se a sancto Pontifici baptizari »²⁵⁷.

« La liturgie du 13 janvier dit, en antienne : *«Le bienheureux Rémy sanctifia l'illustre peuple des Francs et son noble Roy d'une eau consacrée par le chrême pris du Ciel. Il les enrichit aussi pleinement du don du Saint-Esprit»*.

« Et au verset : *« Qui par le don d'une grâce singulière apparut en colombe et apporta du ciel le chrême divin au Pontife »*.

« Hincmar dit tout autre chose [non, non, fr. Augustin, il complète seulement, l'auteur parlera d'ailleurs plus loin de « broderie » : c'est cela, c'est une enluminure propre au style légendaire, donc absolument aux antipodes d'une invention, même pour les détails] : *«Mais alors qu'ils parvenaient au baptistère, le clerc qui portait le chrême fut empêché par le peuple, si bien qu'il ne put parvenir à la fontaine.*

«La fontaine étant sanctifiée, par l'ordre divin le chrême manqua. Et parce que, à cause de la presse du peuple, on ne pouvait ni entrer ni sortir de l'église, le saint Pontife, les yeux et les mains levés au Ciel, commença silencieusement de prier avec larmes. Et voici que soudain une colombe plus blanche que la neige apporta dans son bec une ampoule, rem-

²⁵⁷ Hincmar, *Vita Remigii, Acta sanctorum*, Octobre, p. 146.

plie de saint-chrême, dont l'odeur merveilleuse surpassait toutes les odeurs qu'avaient senties auparavant dans le baptistère tous ceux qui étaient là. Tous étaient remplis d'une suavité sans prix. Alors, le saint Pontife, prenant l'ampoule, l'apparence de colombe disparut. L'évêque vénérable répandit de son chrême dans la fontaine sacrée. Le roy, voyant un tel miracle et rejetant les pompes et les oeuvres du diable, demanda le baptême au saint Pontife».

« Hincmar brode sur la liturgie antérieure [certes, mais en rajoutant des détails à fondement bien réel, rapportés par tradition orale, par voie orale, pas en inventant !]. La liturgie est toute spirituelle, biblique, pleine de grandeur. La première place y appartient au Saint-Esprit qui apparaît en forme de colombe, comme au baptême de Notre-Seigneur. La liturgie ne parle pas d'ampoule. Le chrême est apporté, mais on ne sait comment. Le narrateur est laconique, il ne sait pas, ou ne veut pas tout dire.

« Au contraire, le récit d'Hincmar est factice [on ne saurait suivre l'auteur sur ce point précis, Hincmar complétant la tradition écrite par celle orale ; quoiqu'il en soit de toutes façons, dans l'un et l'autre cas, le miracle de la sainte-Ampoule est bien attesté]. La première place y revient à une colombe. L'Esprit-Saint n'est même pas mentionné [tout simplement parce qu'il était évident à des âmes pieuses comme l'étaient celles des français du IX^e siècle, qu'une colombe non-naturelle (et Hincmar parle bien d'une « colombe plus blanche que la neige » et « d'apparence de colombe ») était le Saint-Esprit Lui-même se manifestant dans notre temporel !]. Le sensationnel y supplante le spirituel [mais non, mais non...]. La curiosité efface la leçon

mystique. Le récit originel est entièrement défiguré. On comprend que les catholiques et royalistes français aient eu de la peine à justifier pareille mise en scène [l'enluminement *glorifie* la chose qu'il enlumine : exactement le contraire, donc, d'une défiguration, et il n'y a qu'à lire les deux textes pour voir que c'est bien le cas ! On ne comprend donc pas très-bien l'énervement étrange et la soudaine passion du bon frère Augustin contre le texte vénérable...] en face de la critique acerbe de Jean-Jacques Chifflet et de ses successeurs [est-ce pour trouver un bouc émissaire que le judicieux auteur de cet article éprouve le besoin de taper sur Hincmar ?... Il y a ici un bémol très-regrettable dans sa remarquable étude].

« De plus, Hincmar affirme que Clovis vit le prodige. Or, on l'a remarqué, la liturgie antique ne dit rien de tel [comme si la liturgie, en soi forcément sobre, devait rendre compte de tous les aspects du miracle !...]. Il semble plutôt que Rémy fut le seul spectateur privilégié de cette grâce divine admirable [un oiseau *venant du Ciel* ne pas être vu de la foule ni de Clovis, mais du seul Rémy ?? Comprenne qui pourra ; il y a ici, vraiment, de bien pénibles réductions agnostiques, un peu du même tonneau que celle de Francis Dallais voulant que le Cri véhément de Clovis à Tolbiac fut seulement un vœu intime, dans *l'intérieur* de son âme...! Oh ! combien l'esprit d'agnosticisme est fort puisqu'on voit même les meilleurs esprits ne pas pouvoir s'empêcher de s'y laisser quelque peu prendre, le voulant même, comme pour faire une part du feu qu'il serait impossible de ne pas faire avec l'esprit de négation ! Mais celui-là seul qui *tirera la châsse d'eau* dans son âme sur

TOUT agnosticisme trouvera la VÉRITÉ entière, et donc la libération entière].

« La Chrétienté est née de l'acte accompli par le grand pontife. L'hérésie arienne vaincue, l'Église romaine affermie pour quinze siècles, des centaines de millions d'âmes sauvées, par ce simple rite de la triple immersion baptismale d'un roy païen, avec la prolation de la formule trinitaire. Est-il interdit à Dieu d'avoir exprimé son infinie prédilection et montré sa grâce à son serviteur fidèle en lui apparaissant «in columba», en colombe ? Une telle théophanie ne conviendrait-elle pas à de telles circonstances ?

« Le texte de la fête du 13 janvier serait donc le témoignage le plus précieux qu'on puisse avoir sur saint Rémy. Les miracles qu'il consigne sont eux-même confirmés par les innombrables miracles que le saint opéra sur son tombeau après sa mort. Ce texte, d'une grande dignité, d'un laconisme évangélique, ne serait que l'adaptation à la liturgie des souvenirs des prêtres rémois, souvenirs recueillis aussitôt après la mort de celui que l'on vénérât déjà comme un saint. Ce qui est écrit dans ce texte n'est donc pas, semble-t-il, un ramassis de légendes postérieures, mais le premier texte, la source primordiale. Et là, au cour de ce modeste recueil : la théophanie mystérieuse, grâce faite à ce pontife de 59 ans, l'un des plus grands saints de notre histoire, aujourd'hui inconnu de presque tous les Français.

« Examen de plusieurs objections

« L'objection qui se présente premièrement à

l'esprit est que tout ce qu'on vient de lire n'est qu'hypothèse. C'est vrai. Mais, outre que sans de nouvelles hypothèses aucune science ne progresserait, l'on doit distinguer les hypothèses qui rendent compte des textes, de celles qui les contredisent. Nous avons un texte. De quand date-t-il ? Voilà la question qu'on a tenté de résoudre.

« Dans le domaine de l'histoire mérovingienne, où la documentation est si pauvre, l'historien est obligé de recourir à l'investigation hypothétique. Ainsi, les faits les plus couramment tenus pour certains sont-ils parfois le fruit d'hypothèses. La méthode hypothétique est légitime, et elle peut aboutir à une probabilité raisonnable.

« Traitons d'une autre objection qui s'apparente à la première : le silence des contemporains au sujet de cette éventuelle théophanie de la Noël 496.

« Plusieurs documents sont ici à examiner. La lettre que saint Avit, évêque de Vienne, écrivit à Clovis au temps même de son baptême pour l'en féliciter ; la lettre de saint Nizier, évêque de Trèves, à Chlodoswinde, écrite vers 565 ; l'*Historia Francorum* de Grégoire de Tours, rédigée vers 580-590 ; la préface d'une antique messe gallicane de saint Rémy, de date incertaine.

« La lettre de saint Avit, écrite vers la fin de 496 ou le début de 497 ne parle pas de la théophanie alors que le Pontife félicite le roy de son baptême. Voilà le document le plus contemporain de l'évènement. Son silence sur le miracle éventuel n'est-il pas décisif ? Certes non, car Avit a été averti que le baptême aurait lieu à Noël. Le saint jour étant arrivé, il suppose la chose accomplie et prend la plume pour en féliciter le roy. Comme écrit

dom Leclercq : «Avit, empêché d'assister à la cérémonie, entrevoit par l'imagination les évêques ondoyant le roy, l'oignant, lui imposant la robe blanche»²⁵⁸. Avit écrit donc sans avoir reçu aucune nouvelle de ce qui s'est effectivement passé lors de la cérémonie.

« La lettre de saint Nizier évoque le baptême de Clovis et attribue la conversion du roy à l'intercession de saint Martin. Il évoque Clothilde, grand'mère de Chlodoswinde à qui il s'adresse : «Tu as entendu dire à ta grand'mère Clothilde de bonne mémoire, comment elle vint en Francie, comment elle conduisit le seigneur Clovis à la Foi catholique. Et, comme il était un homme très rusé, il ne voulait acquiescer à ce qu'il n'aurait pas d'abord connu pour vrai. Quand il eut éprouvé la vérité de ce qu'on a dit plus haut²⁵⁹, il vint s'agenouiller en la demeure du Seigneur Martin, et promit de recevoir le baptême sans tarder». Baptisé, il vainquit les hérétiques ariens, Burgondes et Goths. Ici, Nizier aurait pu mentionner la victoire miraculeuse dite de Tolbiac où Clovis invoqua le Dieu de Clothilde pour l'emporter sur les Alamans. Ce miracle allait fort bien dans l'apologétique de Nizier. L'évêque n'en parle pas. Pourquoi ? On ne sait pas. Quant au baptême de Clovis, ou bien Nizier ignore le rôle que Rémy y joua, ou bien il le passe sous silence. Le but de Nizier est de convaincre Chlodoswinde d'amener Alboin son royal mari à la Foi catholique en le détournant de l'arianisme. Nizier exalte alors les miracles opérés sur les tombeaux des saints Germain, Hilaire, Loup, Rémy et Médard, et surtout celui de saint Martin. Cette lettre

²⁵⁸ D.A.C.L., article "Clovis", col. 2042.

²⁵⁹ Ce sont les articles de la Foi catholique.

privilège saint Martin, sa sainteté, ses miracles. Saint Rémy n'est évoqué que d'un mot, parmi d'autres saint thaumaturges, sans lien particulier avec le baptême de Clovis.

« Le silence de Nizier à propos de la théophanie ne signifie donc rien. Dom Leclercq le dit d'ailleurs à propos de Grégoire de Tours, que nous abordons maintenant : *L'argumentum ex silentio*, c'est-à-dire l'argument tiré du silence de l'historien, «est, dans la plupart des cas, dangereux, et, par sa nature même, il ne conduit qu'à des hypothèses qui ont besoin d'être étayées et qui ne prévaudront jamais contre un fait. Le silence de Grégoire prouve seulement que cet historien, quelque diligence qu'il ait mise à se renseigner, n'a pas trouvé, ni dans les documents écrits dont il disposait, ni dans les témoignages oraux dont il s'entourait, la trace de cet événement»²⁶⁰.

« Dom Leclercq parle ici du pèlerinage de Clovis au tombeau de saint Martin juste avant son baptême. Grégoire n'en parle pas. Comment Grégoire de Tours a-t-il pu ignorer ce pèlerinage si glorieux pour le saint patron de son siège ? Grégoire de Tours a consacré son premier ouvrage aux miracles posthumes de saint Martin²⁶¹. La conversion de Clovis n'aurait-elle pas dû y figurer en bonne place ? Certes. Son absence prouve-t-elle que Clovis ne vint pas à Tours et que Nizier se trompe ? Les historiens sérieux ne songeraient pas à l'affirmer. Dom Leclercq dit formellement le contraire.

²⁶⁰ D.A.C.L., art. "Clovis", col. 2045. Il est impossible de supposer cela. Il est plus vraisemblable que le texte de Grégoire de Tours nous soit parvenue amputé, comme nous l'avons vu.

²⁶¹ *Miracula sancti Martini*, D.A.C.L., article "Grégoire de Tours", t. VI-2, col. 1735.

Nizier dit vrai et Grégoire a ignoré le fait ou l'a tu. On ne sait.

« L'histoire est plus complexe qu'on ne pense, chacun le voit, surtout pour ce VI^e siècle.

« Si Grégoire a ignoré ou a voulu taire un fait si glorieux pour sa ville épiscopale, peut-être a-t-il ignoré ou tu le fait miraculeux de Reims. Il faut le dire ici : l'historien moderne ne sait pas, et le silence d'un auteur ancien n'est pas un argument suffisant pour écarter un fait allégué par un autre document, surtout pour l'époque mérovingienne si pauvre en documentation, et pour laquelle l'historien moderne est heureux, infiniment, de recueillir la moindre parcelle de texte. Signalons encore, en passant, que Grégoire méconnaît totalement le concile d'Orléans, tenu en 511, et dont l'importance fut considérable. Pourquoi Grégoire n'en parle-t-il pas ? On ne sait²⁶².

²⁶² Une explication d'ordre général peut être esquissée : nous l'avons dit plus haut dans notre texte, il s'agissait pour les gallo-romano-francs de cette époque de reconstruire un monde nouveau sous la mouvance du Christ ; or, en telle occurrence, tout ce qui fut perçu comme accessoire fut mis de côté, sans autre forme de procès. Et bien sûr, la littérature (dont l'Histoire, pour les mérovingiens, n'est qu'un dérivé) fait partie de cet accessoire. Voilà pourquoi, nous semble-t-il, nous avons fort peu de documents écrits pour cette époque (qui, sous ce rapport, tranche beaucoup pour l'historien, avec toute autre étudiée). C'est la raison pour laquelle les élites qui veulent encore bien sacrifier à cet usage plus ou moins romain « d'écrire l'histoire », ne le font que très-désinvoltement, quand, par une sorte d'*habitus* hérité de l'ancien monde, ils daignent encore le faire. D'où, évidemment, les étranges oublis de faits essentiels, les grands pans entiers de l'histoire passés aux oubliettes, l'absence complète de toute méthode historique logique, les incohérences méthodologiques grossières, le mélange du vrai avec la fable sans souci aucun du *distinguo*, etc., toutes choses... qui nous surprennent tant, nous autres modernes, qui ne vivons plus que de l'accessoire, et desquels « oublis » nous tirons d'étrangement fausses déductions. Pratiquement, nos élites du VI^e siècle vivaient la Foi incarnée dans la Politique et, à cette hauteur de vue, ils avaient soudain grande conscience que la vraie Histoire s'inscrit *en caractères éternels*, sur un Livre Là-haut, tout Là-haut, dans le Sein de Dieu le Père, avec les faits et gestes des *seuls* élus ; voilà pourquoi ils n'attachaient qu'une importance très-médiocre à l'histoire qu'ils

« Les historiens du VII^e siècle, le Pseudo-Frédégaire et Jonas abbé de Bobbio, auteur de la *Vita Vedasti*, sont tributaires de Grégoire de Tours pour une grande part de leur oeuvre, et particulièrement pour la conversion de Clovis. Leur silence est donc celui de Grégoire.

« Enfin, l'on trouve dans le manuscrit 1395 de la bibliothèque municipale de Reims, déjà mentionné, la préface d'une messe gallicane de saint Rémy. Le compilateur hagiographe ne mentionne Clovis qu'allusivement, sans le nommer, sans mettre en valeur l'importance de sa conversion, mais comme un exemple de la liberté apostolique de parole dont Rémy usait devant les roys. C'est vraiment faire peu de cas de l'évènement de la Noël 496 ! Puis, le compilateur s'étend sur des miracles du saint, de peu d'importance. L'esprit de cette préface est identique à celui qu'on découvre dans la *Vita brevis* de Fortunat, où le baptême de Clovis ne paraît même pas ! Cette messe gallicane est peut-être celle du 1^{er} octobre, fête de la «translatio» des

écrivait ici-bas, comme par distraction, dans leurs moments de délassement... ne se doutant certes pas qu'un triste jour, il ne resterait plus à leurs malheureux descendants que cela pour saisir, par l'accessoire, l'essentiel incarné dans l'Histoire, à savoir pour notre sujet le Fait épiphanique de la Noël 496. Ils étaient incapables d'imaginer que ce Fait-là et sa suite, qui remplissait leurs vies, disparaîtrait un jour tellement de la pensée collective des français, qu'il deviendrait nécessaire de le prouver par l'accessoire ! Pour eux, c'était un fait divin tellement présent à leur âme, évènement d'ailleurs proche, qu'ils ne pensaient pas même le citer quand ils écrivaient l'Histoire, un peu comme le poisson qui écrirait l'histoire de sa vie submergée penserait bien à rapporter une quelconque histoire d'amour entre un coquillage et un poulpe, mais sans jamais parler... de l'existence de la mer ! Douterions-nous de l'existence de la mer pour cela ? ! Le raisonnement est identique pour notre problème historique : le Sacre royal en 496, le miracle de la sainte-Ampoule, etc., se prouvent, d'ailleurs formellement nous l'avons vu, par d'autres voies que celle de l'apport scripturaire historique, qui vient seulement en dernier, et non en premier comme les historiens modernes ont grand'tort de le croire. Dans ce contexte évidemment, on ne saurait tirer aucun poids de ce que l'auteur appelle *l'argumentum ex silentio*

reliques du saint, ce qui expliquerait sa manière désinvolte de traiter l'évènement. Son silence sur la théophanie est donc très explicable.

« De l'étude des documents les plus anciens, il ressort que chacun d'eux donne une part de la vérité, parle de faits que les autres ignorent ; si bien que l'historien sérieux prend à l'un et à l'autre pour faire concorder l'ensemble de ces données disparates.

« Faudrait-il donc abandonner cette méthode de conciliation des textes uniquement à propos de la théophanie rapportée par la liturgie du 13 janvier ? Jugera-t-on qu'il faut nier l'authenticité de la victoire miraculeuse sur les Alamans rapportée par Grégoire de Tours, pour la raison que saint Nizier n'en parle pas dans sa lettre ? Ce serait absurde.

« La découverte de dom Lambot a procuré aux historiens un texte qu'on ne peut plus ignorer. Ce texte est là, il s'impose. Par son existence seule, ce texte prouve que le silence des documents ne peut être invoqué contre l'éventualité d'un fait divin advenu lors du baptême de Clovis. Avant cette découverte, il semblait définitivement acquis que le silence de tous les témoins antérieurs à Hincmar suffisait à prouver que le miracle n'avait pas eu lieu. Puis, on avait découvert ce texte, réduisant à néant l'«*argumentum ex silentio*» désormais inacceptable.

« Pour conclure sur la période qui sépare la mort de saint Rémy du pontificat d'Hincmar, on doit dire que le caractère providentiel de la vie de saint Rémy a été peu compris et peu mis en valeur par les Français. L'aspect thaumaturgique de sa vie retient seul l'attention de la plupart d'entre eux [... un peu comme

certaines âmes superficielles contemporaines ne retiennent du grand cycle des apparitions mariales modernes, dont la signification majeure est la présence de la Fin des Temps, que les miracles de Lourdes...]. Hincmar, cet esprit supérieur, sut au contraire retrouver l'âme véritable de saint Rémy et sa mission providentielle de sauveur de la Gaule, de l'Église, de la Foi [Peut-être se rendit-il compte, dans une hauteur de vue remarquable, que cette présence divine parousiaque dans l'Histoire, qui faisait que dans les temps immédiatement mérovingiens, on n'avait pas besoin de rappeler ce qui était évident à tous, à savoir l'épiphanie de la Noël 496, s'estompait dans les âmes, et qu'il était temps de rappeler aux hommes par l'écrit ce qu'il avait été inutile auparavant de faire : voilà encore qui prouve la grande intelligence spirituelle d'Hincmar, ce qui cadre très-mal avec le fait que dans le même temps, il aurait pu *légènder* autour du fait historique formel (dans le sens d'inventer), comme l'auteur du présent article a cru devoir le soutenir plus haut]. Ce caractère, Hincmar ne l'a pas inventé [... ah ! tout-de-même !], il l'a lu dans l'antique liturgie gallicane du 13 janvier qu'il a sortie de l'ombre où elle était tombée.

« Ce n'est que dans la suite des siècles, à l'époque capétienne surtout, que la tradition rémoise avec la théophanie prendra sa vraie valeur aux yeux des Français, leur montrant l'élection divine de leur monarchie. Hincmar n'est pas l'inventeur du fait, mais il en a été le révélateur intelligent [c'est exactement cela].

« Il est à noter qu'Hincmar lui-même est assez déroulant. Après avoir raconté la vie du saint dans sa *Vita Remigii*, où la légende postérieure se mêle aux faits at-

testés par les documents anciens [oui, mais de manière véridique], il conclut par un bouquet final où, selon la méthode des figuratifs, il montre la consonance de plusieurs évènements de la vie du saint avec certains passages bibliques. Il compare Rémy avec Moïse pour le resplendissements, légendaire, de la face du saint rémois ; pour l'annonce de sa naissance, il le compare à Isaïe et à Jean-Baptiste ; pour sa jeunesse retirée du monde, il le compare à Jérémie et à Jean-Baptiste ; à l'apôtre Matthias pour son élection épiscopale. Mais, quand on arrive au baptême de Clovis et de ses guerriers, Hincmar n'ose pas faire le rapprochement évident entre le baptême de Jésus où le Saint-esprit apparut en colombe, et le baptême que Rémy administra au roy. Hincmar parle du baptême en une phrase, ne rappelle même pas la théophanie, ce qui est un comble, ne fait aucun figuratif et passe à autre chose. Rémy a ressuscité une jeune fille, Hincmar compare le pontife à saint Pierre ressuscitant Dorcas, etc.²⁶³. On voit qu'Hincmar n'est pas en peine d'imagination. Mais comparer la théophanie qu'il rapporte lui-même, à celle du baptême de Jésus, Hincmar n'oserait, pris d'une crainte révérencielle.

« Cela nous montre la modestie d'Hincmar, sa modération aussi dans l'exaltation du saint apôtre des Francs. Ce point est important : il serait anachronique de prêter aux auteurs français du VI^e au IX^e siècle, de Rémy à Hincmar, une audace qu'ils n'ont pas eue. La liturgie du 13 janvier dont nous possédons les antiennes, les répons et les versets en entier, ne rapproche

²⁶³ Hincmar, *Vita Remigii, Acta Sanctorum*, Octobre, p. 165.

jamais le baptême de Clovis de l'onction de David et moins encore du baptême de Notre-Seigneur.

« Il n'en est pas moins vrai que ces auteurs ont eu le sentiment puissant que la Providence avait mené la conversion de Clovis et toute la vie de saint Rémy, pour un dessein particulier d'élection du peuple franc.

« Il y a cependant une évidente parenté entre l'apparition du Saint-Esprit au baptême de Notre-Seigneur et l'apparition du Saint-Esprit au baptême de Clovis. Si la seconde n'est pas le fruit de l'imagination des hommes [et, l'auteur vient de le prouver, elle ne l'est pas], n'est-elle pas l'effet du divin vouloir et donc un fait authentique ? L'historien ne peut décider avec certitude [certes, certes, mais uniquement parce que la certitude appartient au chrétien qui inclut la sphère surnaturelle dans sa compréhension des choses de l'histoire...].

« Chacun apporte son hypothèse pour tenter d'expliquer l'évènement. Sir Francis Oppenheimer a développé l'idée du rapprochement entre le récit rémois et le baptême de Jésus²⁶⁴. Selon cet auteur, le récit rémois serait une légende née au VII^e siècle de l'iconographie du baptême de Jésus. Déjà, Jean-Jacques Chifflet, en 1651, assignait une origine iconographique au récit rémois. C'est ingénieux.

« À 1 500 ans de distance, ce genre de rapprochements peut séduire, mais, replacé dans la réalité historique, il perd de sa force. On a vu qu'avant Hincmar on n'eut pas cette audace. L'iconographie du baptême de Jésus est abondante dès le III^e siècle, dans les catacom-

²⁶⁴ Sir Francis Oppenheimer, *The Legend of the Sainte-Ampoule*, Londres, 1954.

bes. Elle se répand ensuite partout dans les églises, les enluminures des livres, etc.

« On ne voit pas bien comment une cause aussi commune aurait pu produire un effet aussi précis, restreint, rare, unique même que le récit rémois [qui est le seul à le reproduire, *mutatis mutandis*]. Les baptêmes de princes royaux et impériaux, les sacres de papes, d'évêques, les sacres royaux ou impériaux ne manquaient pas dans l'Occident romain, dans l'Orient byzantin, dans l'Espagne wisigothique. Il y avait, en ces pays des princes bien plus illustres que l'obscur Clovis. Les « légendes » ne naissent-elles qu'en Gaule ?

« Si les légendes naissent aussi facilement et spontanément, pourquoi n'a-t-on pas de récits équivalents pour les couronnements d'empereurs aussi fameux et puissants, si saints et dévôts qu'Héraclius ou Justinien ? L'Orient [pourtant fertile en contes et fables] n'a rien produit de tel.

« Les historiens doivent le reconnaître : le récit rémois est unique en son genre [l'inversion satanique des négationistes est ici fort bien démontée : s'il y a « légende », c'est *très-précisément* parce qu'il y a un fait historique rationnel au départ, mieux : cela le prouve !].

« On aimerait d'ailleurs savoir le processus par lequel un affabulateur aurait pu imposer au clergé rémois le fruit de son imagination. Comment une légende ainsi inventée aurait pu être accueillie avec vénération par un évêque, un presbyterium bien au fait de la vie de saint Rémy, possédant encore, jusqu'au VIII^e siècle finissant en tout cas, la vie très complète du saint où il était facile de vérifier les dires de l'inventeur. Marc Bloch a signalé sa répugnance à croire

qu'Hincmar avait eu l'audace d'imposer une fable nouvelle à son clergé. Mais ce que le puissant Hincmar, cet homme si remarquable, cette personnalité si séduisante n'a pu faire au IX^e siècle, quel Rémois aurait osé et aurait pu le faire avant lui ?

« Une dernière hypothèse vient à l'esprit : cette légende serait née de ce fait très particulier que saint Rémy mourut le 13 janvier 532 ou 533, octave de l'Épiphanie, jour où l'on fêtait particulièrement le baptême de Jésus. Le rapprochement aurait créé la légende. Il faudrait d'abord expliquer par quel hasard extraordinaire l'homme qui baptisa Clovis mourut le jour où l'Église célèbre le baptême de Jésus [il y a là, en effet, un signe curieux de la Providence !]. N'est-ce pas là plutôt une volonté divine qui veut ainsi attacher la vie de cet homme au mystère royal de l'Épiphanie où les roys de la terre adorent le Roy Jésus, et au mystère non moins royal du baptême de Jésus où le Fils de Dieu se révèle à son peuple comme son Messie.

« Or, toute l'Histoire sainte de France (...) est «épi-phanique», si l'on ose dire, elle est précisément de nous montrer que c'est Jésus qui est notre Roy, le vrai Roy de France, et que toute la mission des roys de France est d'adorer le Roy Jésus et de le faire aimer et adorer par tous les peuples [nous l'avons assez vu, dans notre étude...].

« La France est unique, sa mission est unique, sa destinée est unique. (...) Si la Providence se manifeste si visiblement dans notre Histoire, (...) est-il impossible de penser que cette Providence se soit manifestée tout aussi directement à la naissance même de cette geste incomparable ? Un miracle, à la fondation de notre

monarchie est-il si invraisemblable, quand c'est toute l'histoire de notre monarchie qui est un miracle ?

« Toute la mission de Jeanne la Pucelle est marquée du même sceau divin. Et les correspondances sont nombreuses et stupéfiantes entre la mission de la Pucelle et celle de saint Rémy. Les symboles divins aussi sont les mêmes. Parfaitement attestés pour Jeanne, seraient-ils seulement légendaires pour Rémy ? Mais ce n'est pas le lieu ici d'en parler.

« CONCLUSION

« De même qu'en justice, la production d'un fait nouveau oblige à rouvrir la cause, la découverte de dom Lambot oblige à reconsidérer la question. Déjà cette découverte nous invite à la prudence en matière d'investigation historique. En 1703, dom Mabillon s'élevait avec indignation contre les détracteurs d'Hincmar. Dom Mabillon faisait confiance à Hincmar qui affirmait avoir consulté d'anciens documents pour la composition de sa *Vita Remigii*. Les détracteurs d'Hincmar traitaient celui-ci de menteur. Mais c'est eux qui étaient dans l'erreur [dans la dénégation impie, serait un terme plus juste]. Hincmar disait vrai : dom Mabillon est aujourd'hui justifié de l'avoir cru. Sa fidélité royaliste avait vu juste.

« Qui plus est, le faisceau d'indices que nous avons recueillis et la logique simple de leur agencement doivent aider à former notre conviction : l'authenticité du fait miraculeux est bien plus vraisemblable que ne l'est la thèse opposée [c'est le moins qu'on doit dire]. Le débat est ouvert. Attendons la contradiction [elle ne

viendra pas, ô bon frère !]. Il demeure que l'antique liturgie rémoise, trop laconique, ne nous dit pas tout du miracle [non, effectivement, et justement Hincmar en révèle beaucoup plus... ce qu'étrangement, là, le remarquable auteur de ces lignes n'a pas l'air de comprendre]. Espérons que d'autres découvertes nous en apprendront davantage.

« frère Augustin du Saint-Sauveur ».

Dans le bulletin CRC suivant (n° 316 - octobre 1995), l'abbé de Nantes revenait sur l'étude remarquable de frère Augustin, et la vulgarisait ainsi :

« Pour donner une vue d'ensemble et de détail de cette thèse, je propose la présentation chronologique suivante, qui persuadera le lecteur qu'il n'existe pas un silence total entre saint Rémy et Hincmar, relatif aux évènements de 496 magnifiés en 869... Un silence total de près de quatre cents ans ? C'est une affirmation catégorique, dénuée de toute vérité, une grossière postulation de notre ignorance déclarée invincible.

« Chronologie des faits et des idées

« 496 (ou 98, ou 99²⁶⁵) - Baptême de Clovis à Reims par saint Rémy.

« 497 (?) - Lettre non datée de saint Avit à Clovis (*son silence [sur le miracle de la sainte-Ampoule]*).

« 511 - Concile d'Orléans, Clovis déclaré « fils de

²⁶⁵ Nous avons vu quant à nous ce qu'il faut penser de cette soi-disant incertitude sur la date de la Noël du baptême...

l'Église » (*silence*). Et mort de Clovis.

« 532 (533) - Le 13 janvier, mort de saint Rémy, à 96 ans. Déposition en l'église de Saint-Christophe.

« 533 - Composition de la première liturgie de la fête, antiennes et répons authentifiés par dom Lambot. Le miracle sobrement attesté. « Le roy Thierrri, fils de Clovis fit instaurer immédiatement le culte du saint » (M. Rouche, documents « Épiscopat » n° 9, juin 1995). Immédiatement est le terme exact puisque Thierrri mourut l'année suivante.

« 534 - Recoupement important pour notre thèse.

« 545 (546) - La peste - Procession de Saint-Rémy.

« 550 - Monastère - Abbé - Pèlerinage - Miracles

« 565 - Lettre de saint Nizier (*son silence*).

1^{er} octobre : Translation dans la basilique Saint Rémy.

Nouvelle fête, abondance de miracles.

« 567 - Égidius, évêque au temps de Sigebert (561-575) demande à son ami Venance Fortunat, en séjour à Reims (565-567), une « Vie », légende de l'office nouveau, de saint Rémy le Thaumaturge.

« Puis, les siècles passent : la fête du 13 (14) janvier disparaît ainsi que sa liturgie, et jusqu'à son objet propre ! Saint Rémy, le pontife du baptême de Clovis... oublié !

« 580-590 - Saint Grégoire de Tours célèbre le thaumaturge ; ignore le miracle du baptême.

« 639 - mort de Dagobert.

« 732 - Poitiers.

« Vers 700-710 - Martyrologe hiéronymien : *deposition* maintenue au 14 janvier.

« 735 - Martyrologe de Bède (suivi par florinus et

Adon au IX^e siècle) mentionne une fête du saint au 1^{er} octobre.

« Les premiers [?] sacres des roys carolingiens.

« 739 - Le Pape Zacharie appelle au secours Charles Martel.

« 741 - Nouvel appel.

« 751 - Pépin, proclamé roy, reçoit l'onction de tous les évêques réunis [*exactement* donc, comme Clovis] (J. de Pange, p. 134).

« 754 - Étienne II sacre de nouveau *avec l'onction* Pépin et ses deux fils.

Alliance scellée entre l'Eglise et la dynastie.

« Roys Très-Chrétiens, oints par Dieu même ».

« 758 - Paul 1^{er} à Pépin : Roy Très-chrétien « par l'onction de l'adorable chrême ».

« Silence sur le miracle de Reims ».

« 800 - Charlemagne couronné par Léon III.

« 806 - Naissance d'Hincmar.

« 813 - Louis le Pieux.

« 813 - Concile de Mayence, mentionne la fête du saint parmi les grandes solennités de l'Empire.

« 816 - Étienne II sacre Louis le Pieux.

« 843 - Traité de Verdun.

« L'oeuvre d'Hincmar (845-882)

« 845 - Hincmar, archevêque de Reims, entreprend de réhabiliter saint Rémy.

« 852 - Translation du corps de saint Rémy dans un reliquaire d'argent déposé en une crypte plus vaste. Et d'abord, remet en honneur sa première fête : le 13 janvier (et non le 14 ; encore moins le 1^{er} octobre).

. Il s'appuie sur le martyrologe hiéronymien et la tradition rémoise.

. Il travaille à restaurer la liturgie du 13 janvier en s'aidant de ses vestiges. Lesquels ? Les restes de la liturgie primitive du 13 janvier sont attestés par le manuscrit 316 de Reims (XIII^e siècle) qui en donne une version complète pour les antiennes et répons. Godescalc d'Orbais lui-même les avait lus vers 849-869. Le manuscrit de ses oeuvres l'atteste, que dom Lambot a découvert.

. Or, les deux manuscrits, indépendants, que séparent quatre siècles !, reproduisent les mêmes fautes, ici signalées, et là religieusement conservées !

« 858 - Guerre des roys [carolingiens entre eux] ; anarchie des sacres, et des onctions qui s'annulent mutuellement. Y a-t-il un fait nouveau ? Hincmar intervient en son autorité souveraine. Et à quel titre ? D'évêque consécrateur des roys !

« 869 - Le sacre de Charles-le-Chauve par Hincmar à Metz, selon le rite de l'onction accompagné d'un discours justificatif d'Hincmar, rappel du miracle du baptême de Clovis et proclamation du nouveau droit royal, tiré de la tradition rémoise. Sacre reconnu par Jean VIII, et contre les prétentions de Louis le Germanique, antérieurement oint d'huile [... des catéchumènes, et non de saint Chrême !] par le Pape ! Sa mort opportunément sur les entrefaites.

« 875 - Jean VIII couronne Charles empereur, la nuit de Noël, avec onction d'huile sainte.

« 878 - VITA REMIGII, fruit de recherches historiques attentives. La substance des documents antérieurs s'y retrouve, mais parfois accompagnée d'arrangements ou nouveautés dûs à Hincmar, dont le récit amplifié du miracle (de sources inconnues [plus

simplement, de la tradition orale] ?). Hincmar tire alors de sa *Vita Remigii* une nouvelle liturgie qui remplace la liturgie primitive du 13 janvier, laquelle retombe dès lors dans un oubli presque total.

« 882 - mort d'Hincmar.

Une tradition immuable et sacrée.

Rivalité des Carolingiens et des Robertiens. C'est l'Église qui décide des sacres et donne l'onction de Reims qui assure la légitimité.

« 3 juillet 987 - Hugues Capet.

Innocent III s'inclinera lui-même devant le caractère unique et surnaturel de l'onction de Reims, en réponse à la protestation de Philippe-Auguste à l'encontre de sa décision d'interdiction de tous les sacres royaux accomplis par onction. Seul subsiste donc celui des Roys Très-Chrétiens.

« Histoire moderne.

« 1703 - Dom Mabillon croit au miracle, et se fonde pour cela sur la croyance universelle.

« 1719 - L'abbé Pluche, dans sa *Lettre sur la sainte-Ampoule et sur le sacre des roys Très-Chrétiens*, cite une préface de saint Rémy, narrant, entre d'autres, un miracle du saint assez voisin de celui du baptême de Clovis. Rapprochement très remarquable. Il y aurait, soit confusion des deux évènements ou contamination littéraire, soit substitution de l'un à l'autre. Mais en quel sens ? [Il y aurait peut-être, beaucoup plus simplement, réitération du miracle, mais à titre privé cette fois-ci : pourquoi ne pas le supposer ?].

« 1945 - Découverte de dom Lambot.

« 1946 - Exploitation et extension par le chanoine Baix.

« 1995 - Frère Augustin établit la matière de la présente chronologie.

« L'examen de la chronologie qu'on vient de lire facilite la synthèse critique.

« 1. Il me paraît acquis que la mort de saint Rémy, en 533, a immédiatement été suivie d'un culte de ce saint et de la création d'une liturgie de commémoration de sa *Depositio*, fêtée le 13 puis le 14 janvier, à la demande du premier fils de Clovis, le roy Thierrri, mort en 534 (Michel Rouche).

« 2. Cette liturgie ne nous est connue que par les débris de textes d'un antiphonaire, parmi lesquels une antienne et son verset concernent indiscutablement le baptême de Clovis accompagné d'un miracle célébré comme une grâce divine. Voici ces trésors les plus antiques de l'Eglise de Reims :

«Le bienheureux Rémy sanctifia l'illustre peuple des Francs et son noble roy d'une eau consacrée par le chrême pris du Ciel. Il les enrichit aussi pleinement du don du Saint-Esprit. Qui, par le don d'une grâce singulière, apparut en colombe et apporta du Ciel le Chrême divin au Pontife».

« Telle est la découverte de dom Lambot, réétudiée par F. Baix et datée par ce dernier, au plus tard !, du VIII^e siècle... le temps de créer une légende. Aujourd'hui, s'impose la date de 534.

« 3. Cette antique liturgie fut bientôt doublée, surclassée puis rejetée dans l'oubli par une autre, pour une autre fête, celle de la *Translatio* du 1^{er} octobre, et dans une tout autre ambiance de pèlerinage et de miracles... Après le fléau de la peste de 545.

« Notre frère Augustin a retrouvé toute l'histoire enchevêtrée de ces deux liturgies dont la seconde néglige jusqu'au souvenir du baptême de Clovis, que la première conserve inchangé depuis 533 jusqu'à sa réhabilitation par Hincmar en 852, trois cent vingt ans plus tard.

« Ainsi le silence des générations sur le miracle de la sainte-Ampoule revêt une signification scientifique, protège l'authenticité de l'antique liturgie et atteste le miracle (fr. Augustin).

« 4. En 852, le corps de saint Rémy est transporté, de son sarcophage dans une châsse. La cérémonie est présidée par Hincmar. C'est une date-clef, me semble-t-il. En effet, tous les travaux de l'archevêque prennent à cette époque une direction et une ampleur toutes nouvelles : dans la multiplication désordonnée des sacres royaux par les papes eux-mêmes et les évêques de divers lieux, Hincmar décide, en procédant au sacre de Charles-le-Chauve, d'en revendiquer le droit exclusif en invoquant celui de Clovis dont il met en relief le caractère divin et miraculeux. Il est à noter qu'ainsi il procéda et qu'aussi il rappela les détails de l'évènement fondateur du sacre des roys Très-Chrétiens sans provoquer l'ire d'autres consécrateurs ni leur contestation de son récit ; les papes eux-mêmes n'en discutèrent jamais la légitimité (Marc Bloch, etc.).

« 5. En 878, Hincmar compose avec beaucoup de soin sa *Vita Remigii* dont l'autorité sera immédiatement universellement reconnue. Rappelons ici sa longue narration du baptême de Clovis où le miracle est restitué dans ses différentes étapes et circonstances. En voici le texte évidemment surprenant [mais non, mais

non, point tant que cela...] :

« Mais alors qu'ils parvenaient au baptistère, le clerc qui portait le chrême fut empêché par le peuple, si bien qu'il ne put parvenir à la fontaine.

« La fontaine étant sanctifiée, par l'ordre divin le chrême manqua. Et parce que, à cause de la presse du peuple, on ne pouvait ni entrer ni sortir de l'église, le saint Pontife, les yeux et les mains levés au Ciel, commença silencieusement de prier avec larmes. Et voici que soudain une colombe plus blanche que la neige apporta dans son bec une ampoule, remplie de saint chrême, dont l'odeur merveilleuse surpassait toutes les odeurs qu'avaient senties auparavant dans le baptistère tous ceux qui étaient là. Tous étaient remplis d'une suavité sans prix. Alors, le saint Pontife, prenant l'ampoule, l'apparence de colombe disparut. L'évêque vénérable répandit de son chrême dans la fontaine sacrée. Le roy, voyant un tel miracle et rejetant les pompes et les oeuvres du diable, demanda le baptême au saint Pontife »²⁶⁶.

« Notre frère Augustin s'est montré [in-!]justement sévère, disons : très critique, pour l'auteur de ce vénérable texte. Lors de l'entretien que M. l'abbé Goy [archiviste de l'archevêché de Reims et spécialiste du sacre des roys de France] voulut bien accorder à nos amis rémois, celui-ci s'en étonna : «Il y a eu un évènement miraculeux, que tous croient et que les nombreux miracles de saint Rémy en d'autres circonstances, autorisent à croire. La liturgie du 13 janvier l'évoque, le texte d'Hincmar en donne les circonstances. Là, je ne comprends pas pourquoi le frère établit pareille coupure entre les deux textes. Le second ne dit pas autre chose que le premier [c'est évident, c'est certain : la

²⁶⁶ Hincmar, *Vita Remigii*, Acta sanctorum, Octobre, p. 146.

prise de position de fr. Augustin est vraiment non-fondée et presque incompréhensible ; gageons qu'il y a là une petite vanité de sa part, une coquetterie de vouloir "faire moderne" en ne blanchissant pas complètement Hincmar comme pourtant il aurait dû le faire pour une réhabilitation honnêtement complète... Mais ce n'est qu'une petite paille dans son remarquable travail ; il en donne les détails ; les *realia*, vrai ou faux, peu importe ici, mais conformes dans leur ensemble aux *gesta* divins du 13 janvier [on ne saurait mieux dire]. (...) Ce qui est solidement attesté, c'est qu'il y a eu miracle, et qu'Hincmar n'est pas un faussaire».

CRC n° 316, d'Octobre 1995, pp. 18-19).



NOTES DE FIN DE TEXTE

ⁱ (appel de note p. 27) Les eurocrates ont eu l'audace d'appeler « Acte Unique » les « accords de Schengen » en 1986 ! On voit bien par-là qu'ils ont le sacrilège et impie orgueil de prétendre CRÉER en Politique (car Dieu seul peut faire un « Acte Unique », c'est-à-dire qui ait valeur de stabilité éternelle, c'est un attribut divin...). Mais il ne font que vouloir supplanter « l'Acte Unique » véritable fondateur de l'Europe, à savoir précisément celui de la Noël 496, que nous allons exposer dans ce chapitre et le suivant. « L'Acte Unique » véritable est donc *déjà* posé il y a... quinze siècles et les accords de Schengen n'en sont que satanique singerie. D'où le choix de notre titre : nous redonnons à Dieu ce qui Lui appartient. « Les accords de Schengen. — Le 14 juin 1985, à Schengen (Luxembourg), 5 pays membres de la CEE, la France, l'Allemagne, la Belgique, le Luxembourg et les Pays-Bas [dans la politique réelle, cesdits « 5 » pays n'en sont en réalité qu'un seul : la France ! Les eurocrates ne font donc que très-occultement, très-hypocritement, revenir à la forme du Réel politique, après l'avoir supprimé...], signent un accord prévoyant l'abolition des contrôles à leurs frontières. L'Italie, l'Espagne, le Portugal et la Grèce les rejoignent. L'Autriche s'apprête à le faire. Cette décision correspond à un objectif du traité de Rome (1957). Elle est confortée par l'ACTE UNIQUE de février 1986 (art. 8A instaurant la libre circulation des personnes, des capitaux et des marchandises au sein de la CEE) » (journal *La Croix* du 8 mai 1995).

ⁱⁱ (appel de note p. 36) Une chose surprenante, nous l'avons déjà noté, c'est qu'il y eut, quelque deux siècles avant, une sorte de Tolbiac romain. Constantin-le-Grand triomphe en effet de l'arien Maxence au pont Milvius le 23 octobre 312, grâce à l'aide du Christ lui présentant dans une vision la Croix à invoquer : *In hoc signo vinces*. « Eusèbe de Césarée (267-340), qui rapporte ce fait, ajoute : « Si cette apparition eut été rapportée par le premier venu, il serait difficile d'y ajouter foi. Mais c'est l'empereur lui-même qui me l'a racontée, à moi qui écrit cette histoire, et qui m'en a affirmé la vérité par serment : qui pourrait dès lors, douter de sa vérité ? » (*Histoire ecclésiast.*) » (Vial, p. 558, note 1). La ressemblance est frappante avec Tolbiac, et est d'ailleurs probablement à

l'origine d'un récit fabuleux (et non légendaire, cette fois-ci) sur lequel nous reviendrons, à savoir que Clovis, lui aussi, aurait eu à Tolbiac la vision d'une croix, que tous ses Francs, d'ailleurs, paraît-il, auraient vu. Rien ne vient cependant cautionner cette thèse. Ceci dit, il y a un fait très-curieux arrivé dans notre période moderne, c'est que ce même miracle d'une croix miraculeuse dans le Ciel semble bien s'être reproduit lors d'une Mission populaire en 1826... *au moment même où le prédicateur rappelait le miracle du pont Milovius à son auditoire !* « ... Vers la fin de la même année 1826, même diocèse de Poitiers, apparut une croix dans la paroisse de Migné, à la clôture d'une mission jubilaire. (...) [Aux termes des rapports officiels de l'événement], il est constaté que le dimanche 17 décembre, jour de clôture des exercices de la mission jubilaire, au moment de la plantation solennelle d'une croix, *et tandis qu'un ecclésiastique rappelait à un auditoire d'environ trois mille âmes l'apparition qui eut lieu autrefois en présence de l'armée de Constantin*, tout le monde aperçut dans les airs une croix lumineuse, d'un blanc argenté, longue d'environ cent pieds, parfaitement régulière, et élevée horizontalement de cent à deux cents pieds au-dessus d'une place qui est devant l'église. À cet aspect, tous les assistants sont saisis d'une émotion religieuse ; les uns tombent à genoux, les autres lèvent les mains au ciel ; ceux qui avaient résisté jusque là aux instructions se convertissent. Enfin, cette croix conserve sa position, ses formes et sa couleur, pendant une demi-heure, et à la vue de trois mille personnes, jusqu'au moment où les fidèles sont rentrés à l'église pour recevoir la bénédiction du Saint-Sacrement. (...) L'évêque de Poitiers, M. de Bouillé, rendit compte des faits au Pontife romain, qui lui répondit le 18 avril 1827 : « Considérant toutes les circonstances qui environnent cet événement, il paraît qu'on ne peut l'attribuer à aucune cause naturelle ». Dans un bref du 18 août 1827, Léon XII ajouta que, « personnellement et d'après son jugement particulier, il était persuadé de la vérité du miracle ». Il donna même à l'église de Migné une croix d'or renfermant un morceau de la vraie croix, et accorda une indulgence plénière au troisième dimanche d'Avent, jour fixé par l'évêque du diocèse pour célébrer la mémoire de cet événement » (Rohrbacher, t. XXVIII, pp. 255 & 257).

Cependant, on l'a déjà dit, il y a un abîme entre Milvius et Tolbiac : au pont Milvius, Constantin est *passif*, c'est le Christ qui prend toute l'initiative, qui lui apparaît la nuit précédant le combat, puis qui lui dicte le moyen de la victoire, à savoir L'invoquer. Combien est différent le magnifique Cri de Clovis au Christ à Tolbiac ! C'est Clovis, dans la position morale de Job, qui invoque *activement et fort énergiquement* le Christ, on pourrait presque dire qui *suscite* l'irruption de la Grâce car le Christ ne fait qu'obéir à son injonction qui, en fait, nous l'allons montrer, était une magnifique et héroïque profession de Foi ! Entre Constantin et Clovis, il y a donc une grande et immense différence dans l'ordre spirituel. C'est pourquoi la conversion de Constantin (312) et celle subséquente de la majorité de l'élite romaine, n'engendrera pas l'inouï événement de la fondation de l'Ordre sociopolitique inhérent à la Rédemption, par l'empire romain : même après la Conversion de Constantin, la *res publica* ne se purgera jamais tout-à-fait de cette idolâtrique adoration de l'État si contraire à l'Ordre naturel et divin, et en tous cas la rendant impropre à être choisi comme organe pour révéler sociopolitiquement le Christ. Par contre, le surnaturel et magnifique Cri de Clovis vers le Christ lui *méritait*, on peut le dire en pensant au sens théologique du verbe, cette élection divine, à lui et à sa Nation franque (de la même manière que le « fiat » de la très-sainte Vierge Marie *mérite* la Rédemption, lors de l'Annonciation). Le miracle du pont Milvius est cependant une admirable préfigure, préface, de Tolbiac et on pense que c'est la raison pour laquelle, aux temps mérovingiens, les chroniqueurs prendront l'habitude de qualifier improprement Clovis de « *nouveau Constantin* » ; il est d'ailleurs fort émouvant de voir les derniers lambeaux des armées romaines chrétiennes sises en Gaule finir par rejoindre l'armée franque, dans les années 500... *avec le labarum de Constantin aux initiales du Christ*. Ce Cri, ce Voeu éclatant de Clovis à Tolbiac, il est donc infiniment grave de l'atténuer, car c'est en fait le premier moment théologiquement *actif* de l'Acte Unique.

ⁱⁱⁱ (appel de note p. 37) Exemples fort *héroïques* : c'est en effet dans ces trois premières années que s'insèrent les deux naissances difficiles de leurs premiers fils, dont l'aîné, Ingomer, baptisé, ne

vécut que quelques jours, à la profonde déception et amertume de Clovis, quand Clothilde fut admirable et héroïque dans sa résignation chrétienne ; l'autre, également baptisé (« ce qui prouve l'influence de Clothilde sur Clovis et les progrès que faisaient dans cette âme élevée les idées et les sentiments suggérés par la reine, aidés par l'exemple et les exhortations des évêques qu'il voyait fréquemment », écrit fort justement Victor Canet, p. 138 ; nous rajouterons : ce qui prouve non moins la haute bienveillance de notre premier roy pour la Religion, quoiqu'encore païen, et c'est très-important à considérer car nous sommes là, avec ce second fils, en 495, à peu près un an avant Tolbiac ; mais nous reviendrons tout-à-l'heure sur cet aspect de la question, bien entendu capital), ne survécut que grâce aux prières suppliantes de Clothilde... Il y eut certainement dans ces occasions un intense combat spirituel dans le foyer royal, auquel Clovis ne put qu'être intimement mêlé. Voici la prière que l'admirable Clothilde adressa à Dieu lors du décès de son premier fils, telle que nous la rapporte Grégoire de Tours : « *Je rends grâces à Dieu tout-puissant, créateur de toutes choses, qui ne m'a pas jugée complètement indigne puisqu'Il a daigné accueillir dans son Royaume, celui qui a été conçu dans mon sein. Mon coeur n'est pas frappé de douleur pour cette cause, parce que je sais qu'il a été rappelé de ce monde alors qu'il était dans des vêtements blancs pour être nourri sous le regard de Dieu* ».

Combien la destinée chrétienne d'un enfant mort en bas-âge changeait de celle que lui faisait la religion germanique qui le laissait, à tout le mieux, pratiquement dans le non-être ! Clovis, écoutant une telle prière, devait certainement être fort impressionné parce que, contrairement à ses dieux, le Christ ne trouvait pas indigne de descendre jusqu'à l'innocent sans gloire pour l'en revêtir de la Sienne, d'essence divine. Toutefois, Clovis ne s'était pas encore personnellement donné au Christ lors de la naissance de leur second fils en 495 ; le prouve notamment sa réaction lorsque ce second fils tomba lui aussi dangereusement malade (malgré l'importante mortalité infantile de l'époque, bizarre, tout-de-même, cette récurrence d'un danger de mort alors que les enfants royaux, mieux protégés, n'étaient pas exposés autant que les autres à la mort précoce : n'y eut-il pas un terrible combat du

démon pour empêcher cette dynastie naissante, dont il percevait sûrement fort bien le caractère salvateur, rédempteur, messianique ? Les quelques lignes succinctes de Grégoire de Tours laissent bien deviner, au début du mariage de Clovis, un combat spirituel très-intense dans lequel Clovis fut forcément mêlé) : « Il ne peut pas lui arriver autre chose que ce qui est survenu à son frère ; baptisé au nom de votre Christ, il mourra aussitôt », dit-il, sombre, à Clothilde (Grégoire de Tours). Mais il vécut... Clovis, sa succession assurée, n'avait donc plus de grief contre la Religion du Christ.

^{iv} (appel de note p. 61) Nous en avons tellement peu conscience, nous modernes, qu'il convient d'illustrer cette incroyable stature politique du plus grand chef d'État que le monde ait jamais connu. « Charlemagne ! Ce personnage sans pareil, le plus grand de tous les roys chrétiens, remplit toute son époque et forme un siècle à lui seul. Son étonnante supériorité est due, non pas à l'énorme prépondérance d'une faculté spéciale, comme chez beaucoup d'autres grands hommes, *mais à l'harmonieux équilibre de toutes, réunies au suprême degré dans la même personne* [... et voilà bien l'effet propre, spécifique, de la grâce divine Très-Chrétienne !]. Telle paraît être la nature particulière de son génie, qu'en rien il n'excède la mesure, et qu'il déploie en tout une grandeur soutenue et indéfectible. Il excelle aussi bien dans les arts de la guerre que dans ceux de la paix, et toujours il se montre supérieur à sa fortune. Avant tout, il possède ces deux maîtresses qualités de l'homme d'État : la justesse du coup d'oeil et la fermeté de la main. Son intelligence est immense, sa volonté est invincible. Il n'est aucun besoin social qu'il n'ait entrevu ou cherché à satisfaire. L'administration, la législation, l'instruction publique, les arts et les lettres, le commerce, l'industrie passionnent également ce grand esprit ouvert à toutes les idées. Sa pensée se meut avec un calme imperturbable, au milieu d'un monde de préoccupations les plus diverses, sans se laisser ni accabler par leur poids, ni troubler par leur multiplicité. Chose rare, même chez les intelligences les plus puissantes, il voit à la fois l'ensemble et tous les détails, et il n'y a rien qui lui paraisse au-dessus ni au-dessous de son génie. C'est du camp d'Herstal, en pleine guerre de Saxe, que nous le

voyons correspondre avec Alcuin sur des problèmes d'astronomie. Pendant qu'il fait le partage de son Empire ou qu'il trace le programme des études supérieures de la nation, il détermine dans un capitulaire les espèces de plantes que l'on cultivera dans ses jardins, et il règle la manière dont les enfants doivent apprendre à chanter les psaumes dans les écoles. Tout ce qu'il entreprend, il le poursuit avec une ardeur qui ne se dément pas, aussi longtemps qu'il n'a pas atteint le but. Il ne commence rien qu'il n'achève, et, bien qu'il soit habitué à tout mener de front, il soigne chaque chose comme s'il ne s'occupait que de celle-là » (*Les origines de la civilisation moderne*, Godefroid Kurth, citation tirée du n° spécial *Le sel de la terre* n° 17, pp. 208, sq.).

^v (appel de note p. 76) Lire à ce sujet *En route*, récit autobiographique de la conversion de l'écrivain Joris-Karl Huysmans, titre d'ailleurs très-révéléateur ! Huysmans fut converti au monastère de Ligugé, lors d'une retraite. Mais dès son retour à Paris, ce furent des années de doutes, de souffrances morales intenses, d'horribles tentations de revenir à sa vie d'avant, à sa vomissure, d'aller par exemple retrouver périodiquement une certaine prostituée, etc. ... ce qui ne l'a nullement empêché de tenir bon jusqu'à sa mort. Disons-nous pour autant que la conversion de Huysmans ne fut effective qu'à... sa mort ? Non, bien sûr, elle l'est dès *Ligugé*. C'est le même cas de figure pour Clovis, converti dès *Tolbiac*, quoique taraudé par des doutes jusqu'au pèlerinage de Tours. Car pour Clovis aussi, on constate, et ce dès l'immédiat après-Tolbiac, la même tentation de revenir *comme avant d'avoir posé l'acte de Foi qui a fait de lui un nouvel homme*. La remarquable *Vie de saint Vaast* nous le révèle fort bien, en effet : « Ensuite [de son Voëu], victorieux, il commença à mettre les Alamans avec leur roy en sa domination, et, triomphant, impatient de retourner dans sa patrie, il arriva à l'*Oppidum* de Toul. Comme déjà il retenait son désir de se réfugier rapidement dans la grâce du baptême, en s'informant, il trouva là le bienheureux Vaast qui vivait sous le signe de la vie religieuse ; et bientôt il se l'adjoignit en route. Comme ils cheminaient de concert, ils arrivèrent un jour dans le pays de Voncq [suit la relation du miracle de la guérison de l'aveugle par saint Vaast... devant Clovis et ses principaux guerriers]. De là, il parvint à la ville de Reims

auprès de l'évêque Rémy qui dirigeait alors le siège épiscopal. Là, il [saint Vaast] demeura jusqu'à ce que Clovis ayant professé sa Foi en la Trinité sacrée, reçut la grâce du baptême ». Le récit, tenu pour sûr par la critique, est très-révéléateur de ce qui se passe dans l'âme de Clovis : on le voit avoir un mouvement de mauvais recul mais, édifié, on le voit surtout, par un acte de volonté *personnelle*, vouloir marcher et marcher effectivement *immédiatement* sur ce recul instinctif de son âme barbare, c'est-à-dire opter résolument pour la Foi : tarauté par la paresse spirituelle, le texte nous prouve bien qu'il veut faire triompher la Foi dans sa propre âme et c'est sans atermoiement ni retard qu'il le fait, c'est *aussitôt* senti l'inclination mauvaise dans son âme qu'il va chercher un saint homme pour la vaincre : il « s'informe » pour chercher de l'aide spirituelle, il « s'adjoint Vaast »... Comme il est émouvant et édifiant ce Clovis qui, après avoir développé une énergie surnaturelle extraordinaire à Tolbiac, digne des plus grands saints, se sent redevenu pauvre homme immédiatement après la bataille, impuissant contre ses instincts païens...! Au point d'être obligé d'aller chercher de l'aide chez un saint homme pour l'aider à tenir bon dans son Voeu ! Ceci est très-révéléateur précisément, d'une *vraie* conversion. Il faudrait ne rien connaître du phénomène à la fois surnaturel et naturel de la conversion dans une âme, pour s'étonner de ces apparentes contradictions, au contraire parfaitement saines et normales, et... édifiantes, sur le plan de la théologie morale. Après la conversion comme avant, le chrétien a toujours un combat à mener pour faire triompher le Christ en lui.

D'autre part, tout cela est très-intéressant car l'épisode de l'ermite prouve bien que le baptême de Clovis a eu lieu **DANS LA MÊME ANNÉE QUE TOLBIAC** ; le texte nous dit en effet : « Là, il [saint Vaast] demeura *jusqu'à ce que Clovis ayant professé sa Foi en la Trinité sacrée, reçut la grâce du baptême* ». Or, il est impossible de supposer, dans l'époque mérovingienne, un saint ermite rester *plusieurs années* dans le monde, surtout à la cour d'un roy, près de Clovis, jusqu'en 499, voire même 500 paraît-il selon les prétendus historiens modernes !, à cette époque radicale où tout ermite, et Vaast en était un, fuyait tant qu'il pouvait le monde, protégé avec beaucoup de vigilance dans son voeu par l'Église. Si Vaast a obéi à

l'injonction de Clovis de sortir de son ermitage, n'oublions pas en effet qu'Eptade, autre ermite, refusera quelques années plus tard d'obéir à une semblable injonction du même Clovis ! Car il ne faut pas exagérer avec les ermites de ce temps-là, ils avaient une très-grande autorité morale sur les politiques et savaient se faire respecter, parfaitement bien capables d'injurier les roys quand ils se dévoyaient, tel on verra saint Nizier le faire librement dans une certaine occasion (on voit cette tradition érémitique un peu farouche, à la prophète, se conserver jusqu'au XII^e siècle, par exemple chez les moines basilien ; un Joachim de Flore, par exemple, saint abbé à la tête de monastères, saura bien invectiver publiquement et charger de tous les anathèmes un roy qui s'était permis de razzier et maltraiter ses moines !). En tout état de cause donc, on ne peut absolument pas supposer que l'ermite Vaast soit resté près de Clovis deux, trois, voire... quatre ans (!), comme on devrait le faire si l'on suit les thèses... élastiques des historiens laïcards. La vérité est aux antipodes. Selon l'Histoire authentique et certaine, comme nous le verrons, il y a deux possibilités : le baptême eut lieu à la Noël 496 et il suit, soit de six mois, soit seulement d'un mois la bataille de Tolbiac, selon que l'on retient l'hypothèse que cette dernière eut lieu au printemps 496, ou à l'automne de la même année. Mais retenons le cas de figure le plus large, six mois environ : c'était vraiment le maximum de temps passé hors son ermitage qu'on pouvait exiger et concevoir d'un saint ermite de ce temps-là, pendant lesquels six mois saint Vaast fut bien obligé de fréquenter la cour et le palais de Clovis, ce qui lui fut sûrement une très-grande pénitence !... Une seule raison en effet a pu faire sortir si facilement Vaast de sa retraite, et pendant six mois, c'est l'importance de la conversion du roy des Francs, que ce noble d'origine franque savait certainement très-bien, tels Clothilde, Rémy, Geneviève, etc.. On le voit, tout, dans l'Histoire authentique, cautionne la thèse d'un baptême *extrêmement rapide* après la conversion de Tolbiac, et débout les thèses étranges des historiens laïcards comme Michel Rouche.

^{vi} (appel de note p. 97) De ce caractère « secret » des entretiens de saint Rémy avec Clothilde, puis avec Clovis (le texte de Grégoire de Tours est en effet celui-ci : « La reine fait alors venir *en se-*

cret saint Rémy, évêque de la ville de Reims, en le priant d'insinuer chez le roy la parole du salut. L'évêque l'ayant fait venir *en secret*, commença à lui insinuer qu'il devait croire au vrai Dieu, etc. » ; on ne saurait donc dénier le caractère secret de l'instruction catéchuménale de Clovis, bien marqué par cette double répétition), nos historiens négationnistes veulent voir une preuve que Clovis n'était pas encore converti au lendemain de Tolbiac, et que ses guerriers francs étaient plutôt hostiles. L'Histoire prouve le contraire, nous l'avons montré, mais évidemment, il y avait les derniers barrages à passer dans l'âme du roy, la conversion intellectuelle à opérer en lui, il y avait surtout un catéchuménat officiel à faire par un évêque, nonobstant le travail de Clothilde. Dans ces entretiens, Clovis, *bien que converti au for interne*, joue sûrement le rôle de « l'avocat du diable », c'est-à-dire que cet homme « très-rusé » oppose toutes les objections, bien présentes à son esprit, que l'idolâtrique religion germanique pouvait opposer à la Religion véritable : rien là de plus normal pour un barbare honnête éduqué dans un grand respect de la croyance des ancêtres, c'est le contraire qui aurait été anormal. Ce caractère « secret » des entretiens du roy avec l'archevêque de Reims s'explique donc tout naturellement, tout simplement : le simple bon sens, la vertu de prudence et de discrétion, indiquent qu'il n'était pas séant d'exposer au public ce dernier travail dans l'âme du roy, ce qui aurait pu lui faire croire, contre la vérité, que Clovis n'était pas encore converti ; il convenait au contraire de ne rien laisser transpirer des débats intellectuels de Clovis qui, au fait, ne regardaient que lui et son père spirituel saint Rémy, il était de la plus élémentaire décence dirions-nous de ne point l'étaler. Le baptême, seul, intéressait tout le monde... y compris, d'ailleurs, Clovis ! D'où, me semble-t-il, le caractère « secret », plus exactement de discrétion, donné à ces entretiens ultimes, un « secret » qui ne signifie nullement une non-conversion de Clovis et encore moins l'hostilité des Francs (laquelle est d'ailleurs formellement démentie à la fin de ces entretiens « secrets », par leur acclamation unanime *précédant* la question de Foi que Clovis avait l'intention de leur poser).

Quoique le contexte soit différent, Clovis est, en fait, exactement dans la situation morale de son très-lointain descendant, Henri IV, qui, bien que déjà *parfaitement* acquis au principe de sa conversion au catholicisme, n'en demandait pas moins qu'on l'en convainque intellectuellement. Il se plaisait à répéter « *qu'il se ferait instruire, mais qu'il ne voulait point être conduit à la messe à coups de bâtons* ». Ce n'est pas là, contrairement aux insinuations laïcardes, indice de non-conversion dans les âmes de Clovis ou d'Henri IV voire sombre dissimulation et machiavélique calcul, si contraire au caractère franc, il y a simplement honnêteté morale, par ailleurs édifiante, d'aller jusqu'au bout du travail déjà formellement opéré en eux. C'est évidemment très-différent du schéma impie et faux des historiens laïcards, pour expliquer la situation. De plus, ce qui est curieux, on discerne dans les deux cas le même sentiment d'urgence politique : si Henri IV avait atermoyé plus longtemps sa conversion, l'Infante espagnole, amenée en France par son père, aurait épousé le fils du Duc du Guise... *en moins de quinze jours !* ; quant à Clovis, s'il avait « retenu son Vœu » (saint Vaast), le goth Théodoric soutenu par l'empereur de Byzance l'aurait phagocyté sans tarder. C'est pourquoi, dans les deux cas, une fois le principe de la conversion admis sincèrement par les deux rois, *TOUT VA TRÈS VITE !* Saint François de Sales eut le mot de la fin pour le premier des Bourbons : « *La conversion d'Henri IV, en le faisant enfant de l'Église, le rend père de son royaume* » (là encore, notez bien l'ordre des réalisations : la Religion engendre le pouvoir politique...). Cependant, la comparaison s'arrête là, hélas, et, à la Foi ardente et héroïque de Clovis qui, telle sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus, professait de la Foi : « *Je choisis tout* », Henri IV mit en avant une Foi d'une grande tiédeur, sur le plan politique du moins. « La tradition française, [Henri IV] n'était pas assez pur pour la comprendre, ni assez fort pour la réaliser. Et c'est sans doute pourquoi Dieu ne permit pas qu'il fut sacré de l'huile céleste qui, «seul, fait les vrais roys de France». Ce qu'il pouvait faire, il le fit ; il pacifia le pays et pansa ses profondes blessures de 40 ans de guerre civile. L'Édit de Nantes (13 avril 1598), scelle la paix intérieure entre catholiques et protestants. Ses victoires de Fontaine-Française (5 juin 1595) et d'Amiens (1597), scellent la

paix extérieure avec l'Espagne, par le traité de Vervins (2 mai 1598). C'était la paix sur toute la ligne, à la faveur de laquelle la sage administration de Sully préparait la réalisation du rêve paternel d'Henri IV : «*La poule au pot chaque dimanche*». Chose curieuse ! Et qui prouve combien cette paix [bourgeoise] était la limite *exclusive* de sa vocation spéciale, c'est la façon dont il entendait cette paix-là. La Vocation de la France et du roy Très-Chrétien exigeait, imposait, commandait, que la paix de Vervins avec la *catholique* Espagne fut définitive et que l'édit de Nantes, favorable aux *protestants* plus qu'à la France, ne le fût pas. Le protestant Sully disait lui-même de cet édit qu'«il était contraire à l'essence du gouvernement monarchique» ; et le Parlement le comprenait si bien ainsi, qu'il ne l'enregistra qu'au bout de dix mois de résistance (25 février 1599) ! Eh bien ! Dans l'esprit d'Henri IV, c'est l'édit qui était *définitif* et la paix avec l'Espagne, qui était *provisoire*. Ce n'est pas aux protestants de France ou d'Allemagne, ni au grand-Turc, l'éternel ennemi du nom chrétien, qu'il songeait à faire la guerre, c'était au catholique Empereur d'Autriche, Rodolphe II, petit-neveu de Charles-Quint et au catholique roy d'Espagne son petit fils, Philippe III ! Pourquoi ? Pour réaliser son plan chimérique de république européenne, divisée en quinze états confédérés, en paix perpétuelle, sous la présidence du roy de France ! C'est au moment de tenter de réaliser sa chimère, par une déclaration de guerre à l'Autriche, qu'il périt assassiné par un obscur maître d'école d'Angoulême, Ravailiac (14 mai 1610). Il avait 57 ans ! Mais ne l'oublions pas, la politique d'Henri IV n'était et ne pouvait être qu'une politique d'arrêt, de recueillement, de transition, d'attente, plutôt qu'une politique décisive de restauration, de relèvement. Cette politique de restauration, de relèvement, c'est à son fils qu'elle était réservée, au pieux Louis XIII » (Vial, pp. 338-339).

Comme quoi, l'existence sur cette terre du droit divin direct en Politique fut vraiment, à partir de la Renaissance, un prodigieux miracle, puisque même le roy de France était converti aux idéaux maçonniques avant la lettre !!! Encore que le jugement doit être nuancé, car remarquons bien que si le *moyen* employé par Henri IV, confédérer par un *pacte purement humain*, l'Europe, est

maçonnique, le *but* quant à lui est... formidablement Très-Chrétien : il s'agissait pour Henri IV, comme pour son ancêtre Philippe-Auguste, de « rendre à la France la puissance qu'elle avait eue sous Charlemagne »...

^{vii} (appel de note p. 101) Remarquons bien en effet l'intelligente profession de Foi des chefs Francs rapporté par l'Histoire : « Nous rejetons nos dieux *mortels* pour croire au Dieu *immortel* ». Ils avaient donc fort intelligemment et parfaitement bien saisi ce qui différencie fondamentalement les dieux idolâtres de l'Antiquité, romaine et barbare, tous mis ensemble d'un côté, du Dieu VIVANT des chrétiens de l'autre côté, cette différence fondamentale que note implacablement le Psaume des Vêpres (« *simulacra gentium, argentum et aurum, opera manuum hominum* » = Les idoles des nations ne sont que de l'or et de l'argent, ouvrage de la main des hommes). Les Francs avaient donc fort conscience qu'il ne s'agissait pas pour eux de devoir rajouter un nouveau dieu au panthéon barbare, mais bel et bien d'abandonner radicalement toute l'ancienne religion pour adopter la seule véritable : on ne saurait donc soutenir qu'ils ne savaient pas à quoi ils s'engageaient en optant pour la Religion chrétienne...

Combien alors, après pareille proclamation de « *tous* » (Grégoire de Tours) les principaux francs (l'Histoire n'enregistre en effet *aucune* exception, comme lorsque Clovis voulut donner le vase de Soissons à un évêque catholique), paraît dérisoire et débile l'entêtement de Michel Rouche de ne vouloir pas croire à la conversion collective des Francs dès le baptême de leur roy ! Le malheureux, pour soutenir sa thèse, croit pouvoir s'appuyer sur un passage de la lettre de saint Avit : « *Il y a une chose au monde dont nous voudrions qu'elle [la Providence] l'amplifiât : à savoir que Dieu fasse sien, par vous, tout votre peuple et que des peuples plus éloignés, pas encore corrompus, en leur ignorance naturelle, par les germes de dogmes mauvais, reçoivent de vous la semence de la Foi* ». Donc, conclut péremptoirement notre historien laïc, puisqu'Avit nous dit que Clovis avait à faire de tout son peuple celui de Dieu, c'est qu'après le baptême il ne l'était pas encore. Il n'a manqué à notre historien que de comprendre ce qu'il a lu : car saint Avit parle de « *tout votre peuple* », et l'idée développée par lui dans cette phrase

qui figure à la fin de sa lettre comme une vision d'avenir, est celle d'un apostolat expansif, dilaté, voire universel, en fait, d'apostolat *européen* et non plus seulement *gallo-romain* ! Lorsque donc, dans ce contexte non-équivoque, saint Avit parle à Clovis de « tout son peuple », il ne s'agit évidemment pas des Francs saliens, mais de l'ensemble des barbares peuplant l'ancien Empire d'Occident, *tous les peuples qui appartiennent au Christ*, qui, effectivement, n'étaient pas convertis, pas même à l'arianisme pour les « cousins » francs ! Pour conclure ce point, on reste ébahi qu'un historien aussi intelligent que Michel Rouche puisse tomber dans pareille sottise de soutenir la non-conversion collective des Francs derrière leur roy dès la Noël 496... alors que l'Histoire la mieux établie et acceptée de tous montre que « *plus de trois mille* » guerriers d'entre eux, les principaux du peuple, accompagnaient Clovis dans sa démarche de Foi au baptistère de Reims, recevant le baptême avec lui et ses soeurs (donc, toute la famille royale germanique), etc.. C'est pourquoi, sur l'épithaphe du tombeau de Clovis, transmise par le moine Aimoin et attribué à saint Rémy lui-même, on lisait : « ... À son exemple [celui de Clovis], s'avance une foule *nombreuse* de païens de sa nation ; elle renonce comme lui, à l'erreur. Elle vient ainsi honorer le vrai Dieu, son Créateur et son Père » (cité par *Le Sel de la terre*, p. 176). D'autre part, Michel Rouche aurait dû se dire qu'il était formellement impossible, d'après les lois barbares, que les antrustions ne suivent Clovis dans sa nouvelle Religion, s'ils restaient en fonction avec lui : « Liés à sa personne par le lien sacré du serment, obligés envers lui par leur honneur de guerriers, au dévouement le plus absolu, ils ne pouvaient pas rester des adorateurs de Wotan alors qu'il allait être le fidèle de Jésus-Christ. Entre lui et eux, tout était commun, et son Dieu devait être le leur. Le pacte d'honneur et de dévouement qui les groupait autour de lui était sous la garantie de la religion ; quelle en eût été la sanction, s'il n'avait pas eu de part et d'autre le même caractère ? Clovis ne pouvait pas se faire chrétien sans ses hommes, et s'il se convertissait, il fallait qu'ils abjurassent avec lui. Sinon, la bande se dissolvait, et le roy qui avait abandonné la tradition nationale, se voyait abandonné lui-même par ceux qui voulaient y rester fidèles » (d'Avenay, pp. 61-62). Or, les antrustions et Clovis représentant

constitutionnellement la nation franque, l'Histoire nous oblige donc le plus formellement possible à parler de la conversion de la nation tout entière. Bien entendu, on ne suppose pas ici que toute la nation franque fut convertie *impeccablement* du jour au lendemain, tous les antrustions, tous les francs du simple peuple n'ayant certes pas bénéficié d'une vision mystique comme leur roy Clovis, mais tous d'entr'iceux-là étant généralement *inclinés* vers la Foi par leur haut caractère fait de noblesse, de générosité, de bravoure, de simplicité, d'héroïsme, de droiture et d'honnêteté morale (toutes vertus naturelles que le catholicisme permet d'épanouir et dont le Christ seul donne la synthèse surnaturelle), il ne fallut pas cent ans pour faire de tout le peuple franc, désormais assimilé aux « cousins » gallo-romains, de vrais catholiques : ce fut le travail magnifique des moines de saint Colomban notamment, et de bien d'autres. Voir à ce sujet le bel et instructif article du R.P. de Smedt, bollandiste, correspondant de l'Institut, dans *La France chrétienne*.

... Quelle horreur, tout-de-même, d'avoir comme Michel Rouche l'esprit *possédé* par un tel athéisme, qu'il est capable de le faire pécher contre l'évidence des faits historiques les mieux établis !

^{viii} (appel de note p. 112) « De même que les généraux avaient des tribunaux, de même les évêques avaient obtenu de Constantin la possibilité de diriger et de trancher des débats judiciaires gratuitement, *inter volentes*, c'est-à-dire entre deux parties qui en seraient tombées d'accord. En 325, une loi de Constantin II, renforcée par Galla Placidia en 425, avait réservé tous les procès concernant les membres du clergé, y compris au criminel, aux tribunaux ecclésiastiques ; ainsi apparut le privilège du «for ecclésiastique». Toutes ces décisions ne pouvaient que renforcer le caractère sacré et intouchable du clergé, fortifier son autorité aux yeux des populations et centraliser son organisation, tandis que celle des fonctionnaires civils se dissolvait en autonomismes régionaux ou en patronages décernés par des grands propriétaires et des chefs militaires en train de privatiser l'État. Seule la structure ecclésiastique restait solide. (...) N'oublions pas enfin que l'Église, ayant désormais la personnalité morale, pouvait recevoir des dons et des af-

fectations de terres publiques. Ces terres ne pouvaient que s'accroître puisque, juridiquement, elle n'en avait que la « possession » (et non point la propriété qui restait à l'État), c'est-à-dire l'usufruit, y compris celui des impôts qu'elles rapportaient, et qu'elles n'étaient morcelées ni par les ventes ni par les héritages. Les revenus ainsi perçus permettaient d'abord de payer les membres du clergé, d'entretenir et de construire les bâtiments du culte et surtout de prendre soin des pauvres. En temps normal, il y avait l'accueil et l'éducation des bébés abandonnés encore sanguinolents dans les vasques de marbre scellées aux murs des églises, les orphelinats, les infirmeries, hospices, hôpitaux et hôtelleries pour les étrangers, sans oublier la matricule, liste où chaque église consignait les noms des pauvres logés et nourris dans un bâtiment spécial, et gardant en échange les sanctuaires tout en mendiant. En temps de guerre, s'ajoutaient l'accueil des réfugiés et surtout le rachat des ouailles de l'évêque et de tout prisonnier réduits en esclavage. Le spectacle était courant, au V^e siècle, de longs convois de captifs enchaînés marchant à pied derrière les chariots des vainqueurs (et parfois, les hommes ayant été massacrés, de prisonnières avec leurs enfants destinés à repeupler les terres lointaines). On voyait très souvent aussi des évêques galoper derrière ces convois, après avoir fait fondre patènes et calices, pour racheter à coups de pièces d'or ces nouveaux esclaves dont le prix moyen était de 12 sous. L'évêque était ainsi devenu un fonctionnaire de substitution. Son budget lui attirait d'autant plus la faveur des pauvres qu'il était consacré à ce que nous appelons aujourd'hui la solidarité. Même l'enseignement finit par être de son ressort lorsque, au début du VI^e siècle, les curies municipales, épuisées, à court d'argent, furent incapables de rémunérer et d'entretenir leurs professeurs et leurs écoles » (Rouche, pp. 144-146).

^{ix} (appel de note p. 115) Il est plaisant, dans le contexte liturgico-papal actuel, de préciser qu'*una cum* a le sens très-fort d'UN AVEC, c'est-à-dire une union théologique, mystique, métaphysique, sacramentelle, contrairement à ce que disent les dilueurs de tout poil. Quand on assiste à une Messe, elle est en effet offerte à Dieu le Père PAR l'Église personnalisée et théologiquement récapitulée dans le pape : le Sacrifice du Christ ne s'offre pas *directe-*

ment du fidèle, voire du prêtre officiant, à Dieu, sans passer par l'Église... De la même manière *unacumiste* très-profonde donc, saint Rémy élève Clovis à la royauté sur la Gaule non pas tout seul, mais en corps d'institution avec ceux qui, comme lui, avaient la responsabilité politique de la Gaule... ou plutôt de l'ancien Empire d'Occident. Nous tirons le texte de saint Rémy de l'ouvrage magistral et définitif que l'abbé Dessailly écrivit en 1880, *Authenticité du grand testament de saint Rémy*, p. 64, que nous ne saurions trop recommander (il vient d'être réédité), et dans lequel il réfute victorieusement les objections des rationalistes contre l'authenticité formelle dudit Testament. Il y eut certes en parallèle avec le grand, un « petit Testament » qu'on croit avoir été tiré du grand par Hincmar, lequel avait supprimé, pour des raisons politiques conjoncturelles dues à l'affaiblissement de la branche mérovingienne, et la première partie sur les donations immobilières de Clovis à saint Rémy, et surtout la dernière contenant les bénédictions et malédictions dont est tiré le passage magistral que nous citons.

Quant au grand Testament, au vrai le seul texte écrit par saint Rémy, il est formellement authentique. « Bruno Krush, en 1895, attaqua le testament de saint Rémy (forme courte et forme longue), au point que Godefroid Kurth n'osa même pas citer le petit testament parmi les sources de la vie de Clovis, dans son livre sur Clovis paru l'année suivante. Depuis, l'authenticité du petit testament a été définitivement réhabilitée par un article de A.H.M. Jones, Ph. Grierson et J.A. Crook, paru dans la *Revue belge de philologie et d'histoire*, XXXV, 1957, pp. 356-373. L'abbé Dessailly [prouve] que le petit testament est un abrégé du grand (pp. 233, sq.), et par conséquent l'authenticité du grand testament serait réhabilitée par la démonstration de celle du petit testament. Les auteurs universitaires contemporains montrent un certain embarras vis-à-vis du grand testament [Rouche, par exemple, le qualifie, mais sans preuves, de « suite interminable d'interpolations faites successivement entre le IX^e et le X^e siècle », p. 505 de son *Clovis*]. Toutefois, on peut trouver chez eux des arguments en faveur de son authenticité. Par exemple, Michel Sot dans *Un historien et son Église au X^e siècle : Flodoard de Reims*, a une annexe sur les deux

testaments de saint Rémy. Il fait remarquer que le diplôme du roy Charles le Chauve du 1^{er} octobre 845, par lequel le roy restitue à l'Église de Reims un ensemble de biens, porte la mention du testament de saint Rémy. J. Devisse note que tous ces biens sans exception figurent dans le testament long, et non dans le court. Mais, observe encore J. Devisse, «comment admettre que le roy aurait aussi aisément cédé si cette propriété [de l'Église] avait été suspecte ou contestable, fondée sur un document récemment fabriqué et dénué de tradition ?» (Fayard, 1993, ann. 1, p. 753). Ici, Michel Sot cite Jean Devisse, *Hincmar, archevêque de Reims, 845-882*, Genève, librairie Droz, 1975, pp. 109-110. Pourtant Michel Sot n'ose pas (pression du milieu universitaire ?) affirmer l'authenticité du grand testament. À la suite de Jean Devisse, il imagine un texte intermédiaire entre le petit et le grand testament, sans aucun argument qui emporte l'adhésion. Il reconnaît d'ailleurs lui-même : «Faut-il alors penser qu'Hincmar disposait du testament long (...) ? Nous n'avons pas d'élément nouveau à apporter au débat et la question reste ouverte» (Rouche, p. 495). Quant à Jean Devisse, il dénote aussi son embarras devant cette restitution effectuée par Charles le Chauve : «Ce texte -intermédiaire ?- serait celui qui servit de base à la rédaction de la *Vita* et de Flodoard. On ne peut, on l'a vu, échapper à l'évidence qu'il existait un catalogue *incontesté* des biens de Reims». Il ajoute : «L'analyse du grand testament révèle, dans sa partie finale, l'emploi d'une expression au moins qui remonte au VI^e siècle : celle de *pervasores ecclesiarum* (au IX^e siècle, on emploie plutôt et plus concrètement : *pervasor rerum ecclesiasticarum*). Cela ne suffit évidemment pas à l'authentifier et à le dater. Mais au nom de quoi lui refuser une ancienneté suffisante, dans ces conditions, pour qu'Hincmar ait pu disposer d'un texte connu et considéré peut-être pas comme le testament de saint Rémy, mais comme un catalogue des biens rémois» (J. Devisse, *ibid.*, pp. 110-111). Pour notre part, il nous paraît plus naturel de penser que Charles-le-Chauve a bien vu le *testament* de saint Rémy, puisqu'il dit : «*Inspecto coram cetu fidelium nostrorum tam ecclesiastici quam laicalis ordinis testamento sancti Remigii (...)* (après examen du testament de saint Rémy, en présence de nos fidèles, tant ecclésiastiques que laïcs)» (Giry Arthur, Prou Maurice, Tessier

Georges, sous la direction de Lot Ferdinand, *Recueil des Actes de Charles II le Chauve*, Paris, Imprimerie nationale, t. 1 (840-860), 1943, p. 213). Il est vrai qu'un autre *codex* ne présente pas les mots «sancti Remigii». Nous avons suivi la leçon qui a les préférences de Ferdinand Lot. On voit par ce bref *état de la question*, que même des universitaires actuels, qui n'osent pas affirmer l'authenticité du grand testament, n'osent pas non plus la nier péremptoirement et déclarent que la question reste ouverte. Cet argument, et plusieurs autres sont utilisés par l'abbé Dessailly : «*Il est peu de documents qui s'appuient sur une authenticité plus éclatante et plus indiscutable*». L'abbé Dessailly cite plusieurs lettres d'Hincmar (à Erluin, à Nantaire, à Gérard, à Bernard) qui se réfèrent au grand testament, pp. 94-97 ; il donne aussi le témoignage d'un contemporain d'Hincmar, saint Héric, qui cite le testament de saint Rémy dans ses livres sur les miracles de saint Germain d'Auxerre, pp. 102-104 ; il montre que saint Rigobert, archevêque de Reims de 696 à 733, obtint du roy Dagobert III une charte d'immunité pour son Église en se référant aux archives de l'Église de Reims, faisant une allusion évidente au grand testament, p. 116.

« Notre intention n'est pas de discuter ici l'authenticité de ce testament ; ce que nous venons de dire suffit pour que nous en donnions des extraits. Toutefois le principal argument des adversaires de son authenticité étant l'ignorance et l'excessive crédulité des anciens, d'où résultait une «abondance de faux» (Michel Rouché, p. 505), nous nous permettrons de citer le *Nouveau traité de Diplomatie* : «Si l'ignorance a régné dans quelques siècles, il n'y en a jamais eu aucun où les hommes n'aient été zélés pour leurs propres intérêts. Il n'est donc pas possible d'assigner un temps précis, où il ait été plus facile, qu'il ne l'est à présent, d'usurper des biens et des honneurs, à la faveur de faux titres. Si l'intérêt en a souvent supposé, le même motif a rendu les hommes toujours assez clairvoyants pour en découvrir la supposition. (...) Les modernes ont beaucoup plus excédé par leurs soupçons et leurs accusations injustes contre les chartes les plus vraies et les plus authentiques (sic) que n'avaient fait les anciens, en recevant quelques pièces pour véritables, qui ne l'étaient pas... Sur l'article des faussaires et des actes supposés, ou falsifiés, nous ne savons si l'on

pourrait en rapporter un seul. Au contraire nous avons remarqué dans le premier chapitre de cette partie qu'ils ne manquèrent au sujet soit des titres mêmes, soit de leurs fabricateurs, ni d'attention, ni de vigilance, ni de critique, ni de zèle, ni de sévérité» (*Nouveau traité de Diplomatie, 1765, VII^e partie, t. VI, p. 3 & 234*). Saint Pie X parle du grand testament de saint Rémy dans son allocution du 13 décembre 1908 [suivant d'ailleurs en cela les papes du Moyen-Âge que nous avons précédemment cités] » (*Le sel de la terre* n° 17, note 6 de la p. 181 & pp. 182-183).

Un publiciste traditionaliste, Louis-Hubert Rémy, a remarquablement présenté le livre de l'abbé Dessailly, après cette petite introduction qu'il ne nous semble pas inutile de rapporter : « [Quant à ce que la tradition historique française nous enseigne] l'étude sérieuse et concomitante des auteurs anciens avec celle des auteurs modernes, universitaires ou non, aboutit pratiquement toujours à l'avantage de ces anciens. Au faux principe [de la science historique moderne] que l'on voudrait imposer partout, s'oppose le vrai principe suivant : *Dans les évènements passés catholiques, s'impose comme vrai, ce qui n'est pas démontré faux* **par des CONTEMPORAINS catholiques**. Nous précisons bien *catholique*, et ce, pour deux raisons. La première se comprend facilement : mon père qui était catholique ne nous mentait jamais. Son père non plus ; et il en est ainsi chez tous les vrais catholiques : on ne ment pas ; quand ils ont été trompés ou quand ils se sont trompés et qu'on leur a démontré leur erreur, bien vite et humblement, ils se soumettent. C'est chez les autres que l'ont ment, et que l'on persévère dans le mensonge. La seconde est prouvée par l'histoire : chaque fois qu'un hérétique a enseigné une erreur, il y a toujours eu un contemporain, clerc en général, qui a défendu la Vérité, même au prix de son sang. Qui aurait pu inventer des faits aussi importants que le Sacre ou la Sainte-Ampoule, sans qu'il y ait eu de nombreux contemporains pour s'élever contre, si de tels faits avaient été imaginés ? Et il a fallu attendre plus de 1100 ans pour attaquer ce que l'on voudrait aujourd'hui nous faire avaler comme pieuses légendes ! De qui se moque-t-on ? Les historiens modernes nous agressent en exigeant de nous le document d'époque pour prouver un fait. Nous leur répliquons : découvrez-nous le docu-

ment catholique d'époque prouvant que c'est faux [du reste, nous le verrons, s'appuyer critériologiquement sur le document écrit à l'ère mérovingienne, est faire preuve de bien peu de science historique...]. Abandonnons les tristes « historiens blasphémateur » dans le camp de ceux qui haïssent la Vérité, et qui nous le prouvent tous les jours. Il peut y avoir d'excellents passages dans leurs écrits, mais sur ces sujets-là, on ne peut se contenter de demi-vérités, qui ne sont finalement que de véritables mensonges. Oui, le Sacre gêne, et gêne beaucoup de monde. «C'est le grand épouvantail de la Révolution. La pensée du Sacre la fait rugir, ricaner, grincer des dents, écumer. La Révolution est l'horreur du divin : et par le Sacre, le divin s'épanche à flots sur la Nation entière ; LA NATION ENTIÈRE DEVIENT ODORANTE DES PARFUMS DU CHRÊME, QUE LE SACRE FAIT COULER SUR SON CHEF. La naissance désigne le roy lieutenant ; elle ne le fait pas ; c'est le Sacre qui le constitue» (*Jeanne d'Arc sur les autels et la régénération de la France*, Ayroles, Gaume 1885, pp. 14 & 304). En conclusion de cette [introduction], méditons ces lignes de Le Play : «(...) Je ne connais rien de plus dangereux que les gens qui propagent des idées fausses, sous prétexte que la nation ne voudra jamais y renoncer. Si elle n'y renonce, elle périra ; mais ce n'est pas un motif pour accélérer la décadence en adoptant l'erreur. Il n'y a d'autre règle de réforme que de chercher le vrai et de le confesser sans réserve, quoi qu'il arrive. Je conçois qu'un homme prudent se taise momentanément sur le vrai, bien que je condamne cette prudence, mais je repousse tout homme qui se rallie par politique à l'erreur» (cité dans *La semaine religieuse de Cambrai*, 1884, pp. 734-735).

« LE LIVRE DE L'ABBÉ DESSAILLY. — On sait peut de choses sur l'auteur, si ce n'est qu'il fut membre de l'Académie de Reims, ce qui n'est pas rien. Il fut avec le chanoine Cerf, lui aussi éminent savant, un des défenseurs des traditions rémoises. Ils furent formés par l'éminent C^{al} Gousset, archevêque de Reims, qui fut certainement le plus grand évêque français de la première partie du XIX^e siècle. Il faut lire la page que M^{gr} Fèvre dans son *Histoire du cardinal Gousset*, malheureusement difficile à trouver, consacre à cette académie, à son fondateur et protecteur, à ses membres, à leurs travaux, pour comprendre le sérieux de nos

pères. Dans une première partie, l'abbé Dessailly suit pas à pas chacun des termes du Grand-Testament dicté par saint Rémy, prouvant par les notes géographiques, par les legs et par l'identité des légataires, l'authenticité du Grand et du Petit Testament. Il démontre aussi que le Petit Testament n'est que l'abrégé du Grand. Dans une seconde partie, de six chapitres, il raconte l'histoire du Testament avant Hincmar, sous Hincmar, jusqu'en 1638, et depuis 1638 à nos jours. Il raconte l'origine récente des attaques, le pourquoi de ces attaques et dénonce les auteurs de ces falsifications. Dans une troisième partie, il répond aux 13 objections soulevées par les détracteurs, prouvant en retour leur malhonnêteté. Non seulement, ils en ressortent confondus, mais leur défaite confirme indubitablement l'authenticité du Testament. Par-là même, se trouve confirmé le Sacre de Clovis [car tout se tient : Testament de Saint Rémy-Sacre royal-Miracle de la Sainte-Ampoule-Droit divin direct du Roy de France !]. Enfin, dans une conclusion de 40 pages, il brosse un portrait inhabituel mais combien lumineux de saint Rémy ce titan de la sainteté et de la politique, souvent méconnu ou caricaturé. Citons ce passage de la p. 228 qui confirme le principe défini plus haut : «Le premier principe de l'école gallicane [négationiste], son point de départ est que généralement tout diplôme, toute charte, tout titre ancien doit être suspect, à cause de la multitude d'actes faux qui pullulent dans les archives privées et publiques. Cette suspicion, préliminaire à toute étude est formellement contraire aux données de la Diplomatie, qui prouve que peu d'actes faux et interpolés ont existé dans le cours des âges, parce que dans tous les siècles il y a eu des lois très sévères contre les faussaires et des lumières suffisantes pour découvrir leurs falsifications. La conclusion est donc l'opposé du principe gallican : c'est qu'un acte ancien transmis par la tradition est digne de toute confiance, à moins de preuves *certaines* du contraire». Et l'abbé Dessailly cite le *Traité de Diplomatie*, t. VI, p. 234 *Sur l'article des faussaires et des actes supposés ou falsifiés, nous ne savons si l'on pourrait en rapporter un seul*. Page 111, il précisait : «D'abord, les lois ecclésiastiques étaient formelles. Elles exigeaient des évêques une vigilance active sur tous les diplômes et les actes de donation faits aux églises. Nous pourrions citer, à partir du VI^e siècle

surtout, de nombreuses prescriptions canoniques à cet égard». Nous ne pourrions mieux faire pour conclure que de citer le cher Jean Vaquié. Dans le n° spécial de *Lecture & Tradition* n° 126, il posait cette question : «Mais alors, jusqu'où allons-nous devoir remonter pour échapper à cette glissade [de la société contemporaine] ?» Et voici sa réponse : «... Il faut, si l'on veut trouver un terrain solide, REMONTER JUSQU'AU SACRE DE CLOVIS PAR SAINT RÉMY À REIMS, LE JOUR DE NOËL 496. C'est là que la race de nos roys a été désignée par Dieu qui a envoyé une huile céleste [à cet effet]. C'est à ce moment-là que Dieu a fondé une autorité temporelle chrétienne pour être le rempart et l'épée de la Sainte-Église. C'est jusque-là qu'il faut remonter pour trouver une base ferme de raisonnement» (Louis-Hubert Rémy, dans *Lecture & Tradition* n°s 239 & 240, janv.-févr. 1997, pp. 36-39).

Et Chifflet l'espagnolophile a beau mensongèrement ravalé le Testament de saint Rémy au seul Petit (qui d'ailleurs n'existe pas à proprement parler : il y a *des* Petits-Testaments de saint Rémy, c'est-à-dire des copies résumées plus ou moins bien du Grand et seul authentique Testament, il n'y en a pas un seul), il est dans l'erreur la plus totale : « Chifflet [après le camouflet qu'avait reçue la France lors du banquet diplomatique offert à l'occasion des Traités de Westphalie], se mit à fouiller les bibliothèques et trouva, grâce au P. Bollandus, espagnol comme lui, dans le monastère de Bonne-Fontaine (Bonifontis) au diocèse de Reims, non ce qu'il cherchait, un document infirmant la sainte-Ampoule, mais ce qu'il ne cherchait pas : *un texte du Testament* de saint Rémy, beaucoup plus réduit que le texte connu jusqu'ici. Il triompha de sa découverte, comme bien on pense ! Il le publia dans sa *Nova disquisitio sanctae Ampulae remensis* (Anvers, 1651), avec ce commentaire en conclusion : «Voilà le vrai texte du Testament de saint Rémy». «Votre Hincmar de Reims était un crédule ou un faussaire !...» Le P. Labbe, jésuite comme le P. Bollandus, retoucha ce texte qu'il donna et que la critique donna avec lui, pour le *seul* texte authentique du Testament de saint Rémy ! Le malheur, c'est que ce texte dit «genuinus», n'est qu'une copie incomplète, peut-être qu'un résumé, sans date et sans signature, parmi *deux ou trois autres copies* qui toutes présentent entre elles des divergences ; qu'Hincmar

qui a eu toutes ces copies à sa disposition, notamment celle de Chifflet, *qu'il a annotée de sa main*, les a trouvées incomplètes et les a complétées, dans son propre texte à lui, d'abord les unes par les autres, puis par d'autres manuscrits, que n'a pas eus Chifflet, par les récits des anciens, les inscriptions (*pitaciolis*), les médailles, etc., que Chifflet n'a pas eus davantage. C'est ce qu'il nous dit lui-même dans la *Préface* de sa *Vie de saint Rémy* : «Qu'on ne s'étonne pas, dit-il, si je restaure et mets en lumière les faits cachés concernant la naissance, la vie et la mort de notre maître, père et protecteur [saint Rémy], faits que j'ai trouvés dans des cédules tombant de vétusté ou recueillis comme certains (*certe cognovi*) de la tradition des Anciens». Nous croyons sur parole le moine réformateur du couvent de Saint-Denys, le prélat qui porta à la cour et sur le siège épiscopal toute l'austérité monastique (il s'abstint toute sa vie des aliments gras), qui mérita par sa science et ses vertus d'être appelé «le plus grand évêque de son temps... le Richelieu de Louis le Débonnaire et de Charles le Chauve». Voilà pourquoi avec Baronius et tout le Moyen-Âge, nous adoptons son texte, de préférence au texte d'un espagnol qui n'a pas eu plus de critique, mais qui a eu certainement moins d'amour de la France », conclut le vigoureux abbé Vial, de qui nous tirons ce passage...

^x (appel de note p. 126) D'ailleurs, les évêques en France, et certainement dans tous les pays d'Europe de manière peut-être moins parfaite, sont restés très-imbriqués dans la chose sociale tout au long des siècles Très-Chrétiens, ils s'en sont toujours occupés comme d'un devoir imparti à leur religieuse et sacrée charge apostolique. Nous sommes ici aux assises de la France ; mais voyez, à la toute-fin, le tableau qu'on pouvait broser des Évêques d'Ancien-Régime, dont la plupart, s'ils n'étaient saints (et encore, personne n'en sait rien, Dieu seul est juge sur cette matière du *for interne* des âmes), n'avaient tout-de-même pas à montrer aux peuples que des poudreuses et coquettes manies de cour faisaient : « ... En un temps d'élégance raffinée, ils joignent à une distinction suprême, à une grâce insinuante et souriante, la dignité, la gravité que comporte leur caractère sacré. Ne croyez pas que ces brillants prélats se renferment dans l'inaction d'une existence égoïste et satisfaite. Ils croient avoir charge de peuple autant que

charge d'âmes. Leurs villes trouvent en eux des protecteurs empressés et utiles. Leurs provinces les voient accourir aux pays d'État, aux assemblées créées par Necker et par Calonne. Là, nul ne s'étonne qu'ils sachent présider les sessions avec une aisance singulière, et présenter des rapports pleins de compétence sur une route, un canal, un emprunt, un haras. C'est qu'ils s'entendent en administration, en finances, en voirie, en toutes choses aujourd'hui étrangères aux gens d'église. On les trouve diplomates consommés, hommes d'État, hommes de cour. Ils sont partout, dans les États généraux et provinciaux, dans les palais des roys, à Paris, à Versailles, dans les ministères, les ambassades, les parlements, les académies, les universités, les collèges, les écoles, les bureaux de charité. Impossible d'écrire l'histoire, non seulement du Moyen-Âge mais de l'Ancien-Régime, sans rencontrer le clergé, l'épiscopat à chaque pas. *L'Église se trouve tellement renfermée aujourd'hui [= fin XIX^e siècle] dans sa mission spirituelle, qu'on est tenté de se demander où elle est ; avant la Révolution, ON SE DEMANDE OÙ ELLE N'EST PAS.* On ne contestera point à l'épiscopat du XVIII^e siècle l'honneur d'avoir marché à la tête du mouvement de bienfaisance. Assurances contre l'incendie, prêts gratuits, monts-de-piété, hôpitaux, suppression de la mendicité, assistance par le travail, cours d'accouchement pour fournir des sages-femmes aux campagnes, toute oeuvre ayant pour objet d'assurer, avec le secours au pauvre, l'intérêt des humbles, la conservation de la vie, le bien-être général, a trouvé en eux des patrons tout-puissants. *Aussi, ce qui brille avec le plus d'éclat chez ces prélats d'Ancien-Régime, CE SONT LES VERTUS SOCIALES.* Ce n'est pas cependant que les vertus épiscopales leur aient manqué. Sans doute, on a trop souvent parlé avant 1789 du défaut de résidence, de la rareté des visites épiscopales, pour que ces reproches n'aient pas quelque fondement. Beaucoup d'évêques cédaient à la fascination de Paris et de Versailles. Ces mains blanches et fines portèrent parfois un peu mollement la houlette pastorale. Cet épiscopat ne sut pas non plus opposer une défense victorieuse aux attaques des philosophes. Le génie lui manqua, et aussi la jeunesse, l'ardeur enflammée, qui gagnent les batailles. À Voltaire, à Rousseau, il n'eut point à montrer un Bossuet, un Pascal. Au point

de vue de la défense religieuse, il ne fut point à la hauteur de la situation. Mais les causes de la défaite d'une Église impliquée dans tous les rouages de l'État sont trop complexes au XVIII^e siècle, pour qu'on puisse en rejeter toute la responsabilité sur l'épiscopat. Une étude attentive, diocèse par diocèse, nous a montré la grande majorité de ces évêques résidants, vigilants, attentifs aux besoins religieux de leur troupeau, très versés dans la science théologique puisée en Sorbonne, vraiment pasteurs. Disons enfin que les *vertus privées* leur ont manqué moins qu'on ne l'a dit, et moins qu'on ne pense. D'ordinaire, on a trop jugé cet épiscopat d'après les vices bruyants d'un Rohan, d'un Talleyrand, d'un Loménie. Pour les annalistes, dix évêques irréguliers tiennent plus de place que cent vingt pontifes occupés simplement à gouverner leur diocèse. Nous avons trouvé, avec l'abbé Proyard, une dizaine de prélats qui, en 1789, donnaient prise à la censure par leur conduite. C'était trop sans doute, ce serait aujourd'hui énorme. C'était assez pour faire aux flancs de ce grand corps une grave blessure. Mais enfin ces défaillances partielles, qui s'expliquent par le mode de recrutement [c'est singulièrement vrai pour comprendre le dévoiement de Talleyrand], ne sauraient entacher l'honneur de tout l'ordre. Et que de vertus, que de *vies entières* faites de Foi, de piété, de dévouement et d'honneur, on pourrait opposer aux scandales de quelques-uns. Nommer, par exemple, en 1789, les Durfort, les Reboul de Lambert, les Fumel, les du Tillet, les Balore, les Saint-Luc, les Hercé, les Neufville, les Pressy, les Bonal, les Machault, les Royère, les Chanterac, c'est rappeler des pontifes irréprochables, et dont quelques-uns touchèrent à la sainteté. Ne nous étonnons pas que ces évêques aient séduit tous ceux qui ont pu les étudier de près, un Burke, un de Maistre, un Tocqueville, un Taine. Ces hommes étaient meilleurs que les institutions [l'auteur fait ici allusion à la commende issue du Concordat de 1516, et combien il a raison]. Ils seront à la hauteur de l'épreuve qui se prépare. La Révolution va faire apparaître au grand jour des vertus un peu voilées par la parure du siècle » (*La France chrétienne*, pp. 476-477). C'est précisément contre cette grande et bienfaisante assistance sociale *chrétienne* que se dressent les révolutionnaires, pleins de haine : « Le débat [du 4 août 1789]

fut solennel. Adversaires et défenseurs de l'Église rivalisèrent d'ardeur et d'éloquence. Il semble que la proposition de Boisgelin, archevêque d'Aix, offrant à l'État une hypothèque de 400 millions sur les biens ecclésiastiques, aurait dû être agréée, le clergé ayant déjà fait le sacrifice de ses dîmes. La voix de la justice et de la raison aurait peut-être été entendue si la question financière ne s'était pas compliquée d'une question politique. Les ennemis du clergé *voulaient le réduire à la mendicité pour ruiner à jamais sa puissance sociale*. Ils voulaient aussi attacher à la Révolution tous ceux qu'elle enrichirait des dépouilles de l'Église, les acquéreurs de ses biens ayant tout intérêt à empêcher les revendications futures des anciens possesseurs. Déjà, la suppression des dîmes avait excité la reconnaissance des propriétaires, c'est-à-dire à peu près de tout le monde en France, envers cette Révolution qui faisait tomber sur leurs terres une rosée bienfaisante, et augmentait leur valeur d'un/dixième par l'abolition pure et simple d'un impôt payé depuis Charlemagne et évalué par Sieyès à 70 millions. Les prêtres, les évêques perdaient à jamais cette grande situation territoriale qui était depuis le Moyen-Âge l'assise, la condition et la mesure de l'importance sociale, pour passer au rang de *salariés*, de fonctionnaires, «d'officiers de morale» au service de l'État. Le mot de salaire prononcé par [le franc-maçon initié à la Loge des Illuminés de Bavière] Mirabeau à la tribune de la Constituante devant les grands seigneurs d'Église leur avait fait dresser les cheveux sur la tête. Il fallut bien s'y habituer, assister, la rougeur au front, à la première discussion du budget des cultes, et entendre marchander un traitement misérable par ceux mêmes qui l'avaient rendu nécessaire. (...) Les ruines morales seront plus douloureuses encore que les pertes matérielles. Depuis le Moyen-Âge, les lois de l'Église étaient lois de l'État, et il y avait un crime d'hérésie comme un crime de lèse-majesté. La Révolution brise cette alliance séculaire. La déclaration des droits de l'homme, en proclamant la liberté de conscience, enlève au catholicisme le privilège, acquis par la prescription, par la persuasion et au besoin par la force, d'avoir seul, depuis Clovis, depuis Louis XIV, un culte public. Les 12 et 13 avril 1790, le refus opposé à la motion de dom Gerle de le recon-

naître comme «la religion nationale» soulève dans la France fidèle une émotion extraordinaire » (*La France Chrétienne*, p. 480).

CHAPITRE II

^{xi} (appel de note p. 142) « Avit, évêque, au roi Clovis, *Avitus episcopus Clodevecho regi*. – Les partisans des schismes paraissaient voiler et obscurcir votre perspicacité par la variété et le nombre de sentences et d'opinions vides de la vérité du nom de chrétien. Alors que nous nous en étions remis à l'éternité et que nous attendions du jugement futur que soit dit ce qu'il y a de droit dans ce que chacun sent, voici qu'a brillé parmi les hommes d'aujourd'hui un rayon de vérité éclairant. La divine Providence a enfin trouvé un arbitre pour notre époque. Le choix que vous faites par vous-mêmes est une sentence qui vaut pour tous. Votre foi est notre victoire. Certains dans ce même débat, alors qu'ils pourraient être mus vers le désir de la saine croyance, soit par l'exhortation des évêques, soit par la suggestion de certains de leur entourage, opposent la coutume de leur peuple et le rite observé par leur père, si bien qu'ils préfèrent de manière nocive la pusillanimité au salut, tandis qu'ils conservent une révérence futile envers leurs pères par le maintien dans l'incrédulité. Ils avouent en quelque sorte qu'ils ne savent ce qu'ils choisissent. Que s'éloigne donc, après un tel événement miraculeux, la timidité nocive d'une pareille excuse ! Vous, de toute une généalogie d'antique origine, vous vous êtes contenté de sa seule noblesse et vous avez voulu faire surgir de vous pour votre descendance tout ce qui peut orner de générosité ce haut rang. Vous avez des fondateurs, hommes de bien, vous avez voulu en faire naître de meilleurs. Vous êtes à la hauteur de vos bisaïeux, en ce que vous réglez dans le siècle ; vous êtes un fondateur pour votre descendance lorsque vous régnerez dans le ciel.

« La Grèce également peut se réjouir d'avoir choisi un prince qui soit des nôtres ; mais désormais elle n'est plus la seule à mériter le don d'une pareille faveur. Sa clarté illumine aussi ton empire et en Occident, l'éclat d'une gloire qui n'est pas nouvelle fulgure sur un roi qui n'est pas nouveau. C'est bien à propos que la Nati-

vité de Notre-Seigneur a inauguré cette gloire, de telle sorte que le jour où l'eau régénératrice vous préparerait au salut fût aussi le jour où le monde a reçu celui qui est né pour sa rédemption, le maître du ciel. C'est pourquoi le jour où l'on célèbre la naissance du Seigneur, qu'il soit aussi le vôtre ; c'est-à-dire que le jour où vous êtes né au Christ est aussi le jour où le Christ est né au monde, jour où vous avez consacré votre âme à Dieu, votre vie à vos contemporains, votre renommée à la postérité.

« Que dire maintenant de la très glorieuse solennité de votre régénération ? Si je n'ai pu venir participer physiquement parmi les ministres, du moins n'ai-je point manqué d'être en communion, tout à vos joies, puisque la divine piété aura accordé à nos régions aussi ce fait digne de reconnaissance qu'avant votre baptême nous était parvenu un messager de votre très sublime humilité disant que vous aviez fait profession de catéchumène. Par là, après ce que vous aviez dit, attendre la nuit sacrée nous trouva déjà assuré de vous. Nous discussions et nous méditations avec nous-même pour savoir quel serait cet événement, alors que la main multiple des évêques assemblés, mue par le zèle pour le service saint, ranimait les membres du roi par les ondes de la vie, alors que sa tête redoutable aux peuples s'inclinait devant les serviteurs de Dieu, alors que la chevelure entretenue sous le casque de fer revêtait le casque salutaire de l'onction sainte, alors que, dévêtus pour un temps de la cuirasse, ses membres sans tache brillaient de la même blancheur que sa robe de baptisé. Que cette douceur de ce vêtement, ô le plus florissant des rois, comme vous le croyez, dis-je, vous procure bientôt plus de force que la rigidité des armes ; et que tout ce que la faveur du sort vous accorda jusque-là, ce soit désormais la sainteté qui l'augmente.

« J'aurais voulu ajouter à tous vos éloges quelques exhortations, s'il avait manqué quelque chose à votre science et à votre religion. Irons-nous prêcher la foi au chrétien converti accompli, cette foi qu'avant cet accomplissement vous avez vue sans prédicateur ? Ou bien l'humilité que depuis longtemps vous nous témoignez avec dévotion, alors que vous ne nous la devez d'abord qu'après votre profession de foi ? Ou bien la miséricorde qu'un peuple récemment captif, délivré par vous, a fait connaître au

monde par ses cris de joie, à Dieu par ses larmes. Il y a une chose au monde dont nous voudrions qu'elle l'amplifiât : à savoir que Dieu fasse sien, par vous, tout votre peuple et que des peuples plus éloignés, pas encore corrompus, en leur ignorance naturelle, par les germes de dogmes mauvais, reçoivent de vous la semence de la foi, prise au bon trésor de votre cœur. N'ayez ni honte, ni ennui à construire, par l'envoi d'ambassades sur ce sujet, le royaume de Dieu, lui qui a tout fait pour édifier le vôtre. Dans la mesure où ces peuples extérieurs païens seront prêts à vous servir d'abord, sous le commandement de la religion, alors on s'apercevra encore que cela a une autre propriété. On les discernera plus par l'appartenance à un peuple qu'à un prince ».

Michel Rouche, du livre duquel nous tirons la traduction intégrale de cette lettre, en dit ceci : « Du point de vue de la forme extérieure cette lettre n'a pas de date qui s'impose, ni de fin. Celle-ci, comme tous les chercheurs antérieurs l'ont prouvé, a été coupée par la distraction d'un scribe qui a collé brutalement une lettre destinée à l'empereur romain d'Orient par Gondebaut, roi des Burgondes (G. Kurth, pp. 316 & 579). Nous ne saurons donc jamais ce qu'Avit disait en conclusion. De plus, la plus grande partie de la collection des poèmes d'Avit fut détruite dans Vienne vers 500 lors du siège de la ville par les Francs. Avit ayant supervisé lui-même en 507 la réédition des poèmes subsistants et l'édition de ses lettres, nous pouvons être sûrs de leur contenu » (p. 400).

^{xii} (appel de note p. 171) On n'a, en effet, pas assez fait attention à un épisode capital du baptême de notre premier roy Très-Christien. Lorsque saint Rémy apostrophe Clovis au moment précis où il devait descendre dans le bassin baptismal : « *Depone colla, Sigmamber !* », cela a été traduit par un emphatique mais finalement insignifiant « *Courbe la tête, fier Sicambre !* ». La vérité est bien plus profonde. Le sens exact de cette phrase « a été restitué par J. Hoyoux, et elle signifie : « *Dépose tes colliers, amulettes et autres marques de l'appartenance au paganisme* ». Or, Ivan Gobry, dans son *Clovis le Grand*, fait justement remarquer qu'il était fort improbable que Clovis, parfaitement converti après son catéchuménat, portasse encore ses amulettes et autres colifichets païens à la Noël

496, pour pénétrer dans le baptistère à l'heure solennelle de se donner au Christ. Et cependant, J. Hoyoux a bien rapporté le sens général de l'apostrophe de saint Rémy car, continue notre historien, si Clovis avait rejeté les amulettes, il avait néanmoins gardé les colliers païens *de sa royauté* (on est fondé à penser qu'il le faisait non par impiété mais par une sorte de fierté mal entendue, ne croyant pas devoir humilier la fonction royale lors de son baptême). Et c'est là, justement, que l'épisode revêt un sens capital, extrêmement important, que n'a pas même remarqué notre auteur qui a pourtant fort judicieusement rappelé le sens exact du « *Depone, etc.* ». Car, par cette apostrophe comminatoire à Clovis de bien vouloir ôter ses attributs royaux, l'évêque Rémy lui demandait de faire au Christ le don *de sa royauté de droit divin DIRECT* (exactement donc, comme Jeanne, nouveau Rémy, le demandera à Charles VII).

... Et Clovis, anticipant Charles VII, obtempère, obéit.

Il enlève ses bracelets royaux, et dans l'humilité de sa nature humaine, pénètre nu dans le baptistère les reins simplement recouverts d'un linge, *et fait par-là en acte le don officiel et public au Christ, devant tout son peuple, de sa royauté barbare de droit divin direct*, Lequel, sans attendre, l'en réinvestit immédiatement par le Sacre royal de l'évêque Rémy, avec l'éclat du miracle de la Sainte-Ampoule en sus, aussi épiphaniquement que lors de l'institution biblique de David, montrant ainsi à tous qu'Il veut faire de Clovis, et en fait effectivement, *le premier roy Très-Chrétien* (la signification première du miracle de la sainte-Ampoule dont nous verrons l'incorruptible authenticité historique plus loin est en fait le dernier acte de la Triple-Donation, lorsque Jeanne dit à Charles VII : « *Et Moi, Dieu, Je redonne à Charles le Royaume de France en commende* »). Une royauté barbare de droit divin direct devenue Très-Chrétienne, donc, très-logiquement toujours... de droit divin *direct* ; un Clovis « réinvesti ainsi dans *tous* ses droits sous la suzeraineté divine, remis en possession de son «fief» [car il était] celui que désignait la loi constitutionnelle du pays » (supra). Même le légitimiste Francis Dallais, pourtant sceptique voire honteusement négationiste de la « *mission divine de la France* » au sens fort que, quant à nous, nous remercions Dieu à deux genoux

d'avoir l'honneur de rappeler dans ces pages, est bien obligé de remarquer que « dans le diplôme délivré par Louis le Pieux à l'archevêque Ebbon [successeur de saint Rémy sur le siège de Reims entre 817 et 825], on lit : «Ce roy très-noble [Clovis] lui-même fut trouvé très digne d'être oint à la *potestas* royale, par la grâce de Dieu». Louis le Pieux dans ce texte, met en exergue la qualité royale de Clovis dès avant son baptême, mais affirme que désormais c'est de cette onction [sacrale répandue à la Noël 496 sur la tête de Clovis] qu'il détient son pouvoir [commente notre légitimiste, qui se garde bien de lire cela au premier degré...] ».

^{xiii} (appel de note p. 180) Migne, Patr. lat., tome CXXV, p. 1159-1160. Hincmar : *Vita Sancti Remigii*, cap. XXXVI, sq. BN A, 112 à 329. Certes, nous tenons cette Apparition de la Vigile uniquement d'Hincmar, et de plus on sait bien qu'il procède en Histoire à la manière *légendaire*. Mais ceci, et c'est le grand tort des modernes, ne doit absolument pas être compris d'une manière négative ! Bien qu'Hincmar sacrifie quelque peu à l'esprit de l'époque qui voulait considérer l'Histoire comme un genre littéraire, il avertit en effet dans la préface de sa *Vie de saint Rémy* que « c'est la vraie loi de l'histoire de transcrire tout simplement pour l'instruction de la postérité les récits que colporte la renommée ». On ne saurait trop méditer cette phrase : elle est remplie de sagesse et de science et ne peut avoir été signée que par quelqu'un qui a réfléchi profondément sur la science historique. Elle signifie en tous cas que celui qui l'a écrite ne saurait *inventer*, au sens négatif du terme, les faits de l'Histoire : on se tromperait étrangement de le penser, car la technique de la légende pour rapporter les faits historiques n'est absolument pas comprise au Moyen-Âge comme une pure invention de l'Histoire, c'est parler par antiphrase. Ainsi, le verbe « colporter » par exemple, employé par Hincmar, n'est pas du tout à prendre péjorativement, bien au contraire, il est à prendre au sens étymologique latin *extrêmement positif* de « transmettre une information à de NOMBREUSES personnes » (*Petit Robert*). Et par le grand nombre même de personnes *colporteuses* de l'information, intervient la loi très-positive de la vérité en Histoire, qu'avait mise en axiome saint Vincent de Lérins pour la doctrine catholique : « Il faut croire ce qui a été professé partout, toujours et par tous ». En

fait, pour saisir la haute valeur du procédé légendaire employé par Hincmar, il faudrait évoquer rien moins que le concept juridique de « *notoriété publique* », dont on sait qu'il *suffit* pour, par exemple, *prouver* devant la loi la propriété d'un bien matériel (prescription trentenaire), un Hincmar qui donc, fait là preuve devant la postérité d'une très-grande intelligence scientifique de l'Histoire. Hincmar a rapporté la « légende » de la Sainte-Ampoule parce qu'elle est de notoriété publique... ce qui vaut quasi preuve en Histoire, comme en pur droit juridique (un événement historique, en effet, est éprouvé au critère des âmes humaines, et plus il y en a, plus on est sûr du jugement porté sur ce qu'il est : vrai ou faux ; bien sûr, ce n'est pas absolu, c'est précisément l'erreur de Lamennais d'en avoir fait un dogme intangible, mais il y a là un criterium de très grande valeur : la légende communément colportée oralement par tout un peuple sur son histoire propre contient TRÈS-CERTAINEMENT un grand fond de vérité, si pas l'entière vérité historique, détails y compris, du fait rapporté) !... Et donc, quand on voit Hincmar se fonder sur elle, il est un peu au-dessus des plumitifs de la science historique contemporaine qui se couvrent de ridicule de le contredire là-dessus !!!

Mais voyons un peu ensemble ce qu'est la *légende*, au Moyen-Âge, pour comprendre toute la portée de ce que rapporte Hincmar. En fait, par ce moyen, il s'agit de mieux montrer la valeur profonde d'un fait historique majeur, que les simples, confondant facilement faits *éclatants* avec faits *importants*, pourraient ne pas saisir. Cette technique consiste essentiellement à rapporter *avant même* la trame historique du fait, sa signification métaphysique ou surnaturelle, nonobstant que la matière événementielle du fait est parfaitement respectée. On le voit, la légende est donc, en fait, plus... *réelle* que l'histoire racontée selon les seuls critères rationnels ! C'est pourquoi les vrais historiens, connaissant sa valeur intrinsèque en Histoire, se gardent bien de mépriser son apport, car souvent, la légende est même critériologiquement supérieure au simple document écrit. C'est précisément à ce genre de tournants qu'on se rend bien compte de la supériorité morale de nos pères sur nous, modernes ! Au Moyen-Âge, il s'agit d'*enseigner* les peuples, il ne s'agit pas de bourrer les cervelles de faits livresques

avec date, heure et seconde, mais proprement émasculés de leur sens profond (comme de nos jours), et c'est pourquoi on privilégie sur l'authenticité matérielle, celle spirituelle, mais sans préjudice grave de celle matérielle. Car il ne faudrait surtout pas imaginer nos ancêtres tirant sur l'élastique du fait matériel jusqu'à la distorsion inexacte (ils avaient au contraire bien plus que nos pédants modernes le sens des réalités historiques vraies), mais ils savaient très-bien, fort intelligemment, que le sens spirituel, de soi invisible, avait besoin d'être mis en valeur et visiblement explicité : ainsi, par le procédé légendaire, le fait historique important était rehaussé par rapport à d'autres faits historiques sans importance spéciale mais qui auraient risqué, pour les gens simples, de paraître aussi importants (pas bêtes, hein, nos ancêtres ! combien à côté d'eux paraissent imbéciles, obscurantistes et impies, les historiens modernes qui se contentent d'un ramassis mécanique des faits, comme le balayeur municipal ramasse un tas de feuilles mortes ! L'abbé de Nantes a justement écrit : « Certes, pour connaître l'épisodique, la légende n'est pas la voie d'accès recommandée. Mais pour atteindre le sens profond des grands événements de l'histoire et leur impression sur les générations successives, ce qui n'est pas la partie la moins importante de la science historique, il n'est pas sûr qu'elle nous égare. La science pourrait bien, dans son dépouillement hypercritique, nous fournir les ossements des siècles, étiquetés, classés, sans nous en donner à connaître l'âme, cette âme que notre tradition nationale a gardée » [... justement par le procédé légendaire !] – CRC n° 198, p. 9).

Précisément, pour en revenir au récit d'Hincmar sur l'apparition de la Vigile de la Noël 496, nous sommes ici en présence d'une *légende* de cette sorte, apport de la tradition orale « colportée » dans le peuple au sens *positivement* très élevé et point du tout péjoratif, c'est même exactement le contraire !, de « renommée universelle », « notoriété publique ». Quand Hincmar rapporte que la Vigile de la Noël 496 fut favorisée d'une Apparition divine, on est donc, à *tout le moins*, absolument CERTAIN qu'il s'y passa quelque chose de fort surnaturel et de très-important, on ne saurait en douter quand bien même tous les détails,

rajoutés paraboliquement pour justement mieux faire saisir l'importance suprême de cette Apparition du Christ à l'élite de la Nation, peuvent ne pas être tous matériellement exacts (ce qui ne veut pas dire qu'ils sont *certainement* inexacts). Ceci dit, donc, pour la valeur intrinsèque de l'apport d'Hincmar. Mais de plus, nous avons en ce grand évêque de Reims, il est bon de le préciser, non pas seulement un historien légendaire, mais l'étoffe d'un historien véritable capable de réimposer à son époque « oubliée » un fait historique, le miracle de la Sainte-Ampoule, que l'incurie des siècles mérovingiens finissant avait laissé tomber en désuétude (c'est grâce à ses soigneuses recherches des matériaux d'archives, dans la Bibliothèque de Reims, et à son travail historique de synthèse, que l'authentique visage de la Noël 496 put resurgir à la face du monde. Frère Augustin nous montrera cela tout-à-l'heure magistralement). Il convient en effet « de se rappeler que dans la longue portion des Annales dites de saint Bertin rédigée par ses soins, il [Hincmar] s'est montré historien grave et sérieux, sinon absolument impartial » (*La France chrétienne*, pp. 108-109). Même le légitimiste et donc réductionniste Francis Dallais est bien obligé de le reconnaître : « D'abord, et pour rendre hommage à la probité de l'archevêque [Hincmar], on constate qu'il a recherché les documents anciens, pouvant subsister avant d'écrire la *Vita Remigii* [dans laquelle il a consigné les miracles qui nous occupent], ainsi qu'en témoigne la lettre adressée au prêtre Lantard qui avait quitté le diocèse de Reims : « Si, comme je l'ai entendu dire, vous possédez des écrits sur la vie et les actions du bienheureux Rémy, en dehors de ce qu'on lit de toute antiquité dans l'Église de Reims *praeter illa quae ex antiquo in ecclesia Remensi legebantur*, veuillez au plus tôt ou me les apporter vous-même ou me les envoyer sous votre sceau » (L. Levillain, dans *bibliothèque de l'École des chartes*, t. LXVII, 1906, p. 487) » (Dallais, p. 136). On perçoit très-bien dans cette lettre le travail d'un historien sérieux.

Avant, donc, de calomnier le sérieux historique d'Hincmar pour donner raison aux modernes qui veulent nier le miracle dans l'Acte Unique, bien rapporté par la tradition française, il faudrait donc quand même savoir « de quoi qu'on cause » (Hincmar, certes, fut un caractère entier voire dans certaines occasions fort imbu

de son personnage de métropolitain gallican, mais un homme à la tête politique et même scientifique si bien faite, comme disait Montaigne, que d'aucuns l'ont appelé « le Richelieu de Charles-le-Chauve » ; on peut bien sûr ne pas éprouver trop de sympathie pour certains aspects du personnage, comme par exemple son despotisme scandaleux envers son neveu, entre autres choses déplaisantes, au point de juger de lui comme le Cal Bona : « On aurait de la peine à définir ce qui a prévalu en lui, du bien ou du mal »... Il sut par exemple d'une manière très-édifiante relever la liberté des élections épiscopales contre les empiètements des roys, mais... il exaltait cette liberté, avec autant de vigueur et de mâle fierté, envers... le pape ! Quoiqu'il en soit, ceci ne touche en rien à notre sujet, à savoir ses qualités de grand historien admises par tous les auteurs sérieux)... Au total et pour conclure ce point, ce que rapporte Hincmar de l'Apparition de la Vigile du Baptême de Clovis, 1/ est certainement authentique pour le fond ; 2/ est probablement très-proche de la réalité historique purement matérielle ; 3/ par contre, manifeste *très-certainement* ce qui s'est sur-naturellement passé de profond dans ladite Vigile, à savoir cette Épiphanie de Dieu qui voulait montrer qu'il était le *direct et immédiat* Auteur de l'Acte Unique. Car puisqu'on est en présence d'une légende, on peut affirmer que ce qui est le plus sûr dans le récit d'Hincmar, par ce qu'on sait de cette technique, c'est... le sens métaphysique ou moral de l'événement (que privilégie le procédé légendaire sur tous autres sens), à savoir précisément... l'INTERVENTION DIVINE à l'Acte Unique, qui, justement, nous intéresse au premier chef !

^{xiv} (appel de note p. 257) Il n'est pas inutile de rappeler ici que le vieux fond de la race bretonne est issu de l'élite des celtes de Grande-Bretagne au Ve siècle, lesquels s'étaient exilés parce qu'ils n'avaient pu supporter l'envahissement de l'île par les Saxons. Cette élite celte, *déjà catholique lorsqu'elle habitait la Grande-Bretagne* (donc, bien avant Clovis et ses Francs !), poursuivit la conquête de la Petite-Bretagne pendant tout le VI^e voire le VII^e siècles, au grand dam des Francs... « Dès la première moitié du Ve siècle, commença la conquête de l'île [britannique] par des tribus germaniques venues à travers la mer du Nord depuis le Jutland, le

Schleswig et le Holstein. Ces Jutes, ces Saxons, ces Angles se heurtèrent, à la différence de ce qui se passait à la même époque sur le continent, à une résistance acharnée des Bretons autochtones, dont la légende du roy Arthur a conservé le souvenir. Malgré leur victoire du mont Badon (vers 500), les Bretons furent inexorablement refoulés vers l'ouest de l'île, les uns trouvant refuge dans les régions montagneuses et sauvages du pays de Galles et de la Cornouailles, tandis que d'autres préféraient s'expatrier en Armorique, qui prit d'eux par la suite le nom de Bretagne » (Mourre, p. 37, à l'art. « Angleterre »). Si nous devons parler d'élection raciale, la race bretonne, sous ce rapport, semble aussi élevée que celle franque, et c'est sûrement la raison profonde de l'opposition farouche des Petits-Bretons aux Francs, qui, si elle est un désordre regrettable, n'a rien à voir avec celle saxonne, rebelle à tout Ordre et mise à raison par Charlemagne. Héraldiquement, il est très-significatif de constater que le drapeau breton est LE SEUL parmi tous ceux adoptés par les peuples des Nations à avoir le privilège d'être un *champ de lys*, exactement comme celui français (seul le dessin du lys diffère)... N'oublions pas, en effet, le sens très-élevé du lys (*les lys héraldiques signifient une concession territoriale directement par le roy des cieux, d'où, d'ailleurs, ce mot de « religion royale française » repris des vieux auteurs et dont nous nous sommes servis comme titre du présent Traité : la royauté française établit un lien direct avec Dieu*), ni non plus, comment s'en étonner, sa relation immédiate avec la dévotion mariale. Or, la très-sainte Vierge est singulièrement en dévotion en Bretagne comme dans la France... beaucoup plus qu'ailleurs. Sur le rapprochement des deux races, franque et bretonne, on notera par exemple que le roy mérovingien Childebart aida les saints bretons exilés à s'implanter en Armorique et à convertir les peuples ; notons de plus qu'il ne faudrait pas s'imaginer l'Armorique en totale autonomie par rapport au *regnum francorum* jusqu'à la réunion des deux royaumes par le mariage d'Anne de Bretagne avec Louis XII, dans le très-tardif XV^e siècle : la Bretagne, à sa façon bien fière sans doute et parfois même rebelle, est bel et bien intégrée dans la société Très-Chrétienne, Grégoire de Tours le consigne déjà en son *Histoire des Francs* dans ces termes : « Car

depuis la mort du roy Chlodovée [= Clovis], les Bretons ont toujours été sous la puissance des Francs, et leurs chefs s'appelaient comtes et non pas roys » (cité par Rohrbacher, t. IX, p. 323), ce qui se vérifie par exemple dans le (mauvais) chef breton Nominoé qui, à l'origine, avait été nommé duc ou gouverneur de Bretagne par Louis le Débonnaire, mais qui ambitionna le titre de roy ; et lorsque son fils Érispoé brigua à sa suite ce titre de roy de Bretagne, Rohrbacher nous précise que Charles-le-Chauve, dont les armées franques avaient été défaites en Bretagne, ne le lui accorda qu'« après, néanmoins que ce prince breton lui eut fait serment de fidélité à Angers » (Rohrbacher, t. XII, p. 111). Mais avant ces roys bretons de l'ère carolingienne, fiers, ombrageux et tumultueux, les roys francs Très-Christiens avaient eu la joie de voir un de leur plus saint prédécesseur leur rendre hommage et vassalité : « En Gaule, les Bretons, sujets des Francs, demeuraient enracinés dans leur indépendance. Leur région s'étendait de la baie du Mont Saint-Michel à la rade de Brest. Dagobert eut la chance et l'immense satisfaction de voir Judicaël, leur roy, venir à Clichy lui offrir sa soumission. En effet, cet homme d'une piété exemplaire désirait se retirer du monde pour consacrer désormais sa vie à Dieu. Le monastère de Gaël prit son nom : saint Juquel » (Louty, p. 39).

ANNEXE

^{xv} (appel de note p. 272) Avant le frère Augustin, en 1926, l'abbé Vial réfutait ainsi l'objection sus-dite (preuve que la tradition française est suffisante en soi à réfuter les âneries ou plutôt les impiétés anti-françaises) : « Un des pygmées de la critique dite moderne, Gabriel Ledos, archiviste paléographe, sous-bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, écrit doctoralement : « Une tradition dont le premier garant est un auteur du XIII^e siècle, Guillaume Le Breton, veut qu'un *ange* ait apporté du ciel, pour le sacre de Clovis, la fiole contenant l'huile, etc. ». Et d'abord, ce n'est pas un « ange », c'est une colombe ! Et d'une ! Hincmar, Flodoard, Aïmoin, qui racontent le fait *trois ou quatre cents ans* avant Guillaume Le Breton, ne sont pas du XIII^e siècle, mais du X^e et du IX^e siècle ! Et de deux ! Hincmar qui, le premier des historiens connus, l'a

raconté au IX^e siècle, 300 ans après la mort de saint Rémy, ne l'a pas inventé. Il l'a pris dans les traditions *vivantes* de son temps, qu'il a contrôlées par les inscriptions des monuments anciens (*pitaciolis*), par les feuilles (*schedulis*) recueillies par lui de la Grande Vie manuscrite de saint Rémy du VI^e siècle, dont saint Fortunat, également du VI^e siècle, avait fait un extrait populaire en 170 lignes ! Et de trois ! Si, dans cet extrait, Fortunat ne parle pas de la Sainte-Ampoule, il prend soin de nous dire pourquoi : «Appliquons-nous à dire peu de chose et à en omettre beaucoup, car si l'aridité de notre parole pouvait raconter et la mémoire retenir toutes les merveilles opérées par d'aussi grandes vertus [celle de saint Rémy], la fin du jour arriverait plus vite que la fin de notre récit» (Migne, *Cursus completus*, vol. 89, col. 527-532). Non ! il ne parle pas de la sainte-Ampoule, mais il l'insinue clairement, dans «ces merveilles opérées par d'aussi grandes vertus» qu'il appelle «les dons les plus précieux et les plus grands de la divine munificence». Ces «dons précieux», comme la sainte-Ampoule, sont surtout pour l'édification des roys. *Lui, ne vise que l'édification du peuple.* Voilà pourquoi il n'en parle pas [il serait plus exact de dire que Flodoard a pris pour but l'édification *spirituelle-éternelle* des lecteurs, roys et peuple, et non celle temporelle-politique...]. On voit que le critique Ledos aurait pu se mieux renseigner avant d'écrire doctoralement des énormités. Au surplus, la question a été agitée et vidée avant lui, par des critiques dont quelques-uns étaient d'autre envergure que lui. Disons tout de suite que la tradition, telle qu'Hincmar la recueillit et la formula *sans protestation aucune*, au IX^e siècle, était encore universellement acceptée au commencement du XVII^e siècle ; *elle avait donc 800 ans de possession incontestée.* Le bordelais du Haillan (1535-1610), un précurseur de Voltaire, le premier dans son *Histoire générale des roys de France jusqu'à Charles VII*, la révoqua en doute, et, pendant qu'il était en veine de négations, y ajouta Jeanne d'Arc ! Il s'attira la verte et décisive réponse suivante du docteur Richer : «Pour faire l'homme d'estat et l'entendu aux affaires politiques, a osé contrôler et révoquer en doute la sainte Ampoule et les fleurs de lys apportées du ciel. Plus tôt devait-il n'en point parler du tout que d'en écrire de la sorte». Le principal argument [des négationistes dont le « père spirituel » est

Chifflet, consiste à dire :] aucun des chroniqueurs accrédités, depuis saint Rémy jusqu'à Hincmar de Reims (300 ans), ne parle de la sainte-Ampoule ; donc, elle n'existe pas et la tradition est inventée par Hincmar ! Il n'est pas vrai que la tradition de la sainte-Ampoule ne se rattache pas à son origine. Hincmar, qui nous l'a transmise, nous dit qu'il l'a reçue de la Grande Vie de saint Rémy, parue aussitôt après sa mort et conservée intacte, près de son tombeau et de la sainte-Ampoule elle-même, pendant plus de 200 ans ; Vie depuis en partie disparue, par le malheur des temps. À la mort de Pépin d'Héristal (715), la Neustrie se souleva sous la conduite de Mainfroi, maire du palais contre l'Austrasie dont le maire du palais était Charles Martel ; une guerre sauvage en résulta, qui dura 8 ans et se termina (723) par la victoire de Charles Martel. Mais la Champagne ravagée par les belligérants vit ses monastères conquis, ses moines dispersés et réduits à vivre du travail de leurs mains, «la religion presque anéantie», dit Hincmar ; c'est au cours de ces malheurs qui ne durèrent guère plus de 20 à 25 ans, que la *Grande Vie de saint Rémy* disparut de l'abbaye de Reims. [Cependant, les derniers feuillets étaient toujours conservés, et Hincmar] pu facilement reconstituer le reste. Et cette sainte-Ampoule qui était là, qu'Hincmar n'avait pu inventer, cette sainte-Ampoule n'était-elle pas à elle-même sa propre preuve ? [Dans le camp « moderniste »], derrière l'espagnol Chifflet, se rangèrent le P. Bollandus, jésuite, son ami, espagnol comme lui, le P. Labbe, jésuite de Bourges et la plupart des maisons de l'Ordre, le P. Antoine Pagius, cordelier provençal, etc. ; [dans le camp traditionnel], derrière le P. Mabillon, bénédictin, se rangèrent la plupart des bénédictins, le P. de Longueval, jésuite, etc.. Leurs livres, à la Bibliothèque nationale, gardent la trace de leurs luttes ! Deux exemplaires d'un ouvrage du jurisconsulte Forcadet de Béziers (1580) racontant les merveilles de nos origines, se trouvaient, l'un à la bibliothèque des moines de Saint-Bernard de Paris, l'autre à la bibliothèque du collège parisien des jésuites. L'exemplaire des Cisterciens était intact. Mais celui des Jésuites était mutilé des deux feuilles 370 et 371 (4 pages), relatant... le miracle de la sainte-Ampoule ! Ce sont les deux seuls manquant, dans un volume de plus de 1000 pages ! On voit la trace de la déchirure [... curieux,

tout-de-même, cette propension, cette révoltante habitude des scolastiques à supprimer tout simplement ce qu'ils ne peuvent réfuter ! Nous avons, lors de notre étude sur le millénarisme, constaté la même pratique, de la part des scolastiques, bien peu honorable, bien malhonnête, sur certains manuscrits des Pères favorables à cette doctrine... voir *Bientôt le Règne millénaire*, pp. 93-95] ! Par contre, les ouvrages de Chifflet, intacts chez les jésuites, sont criblés chez les religieux de Saint-Bernard, de notes manuscrites marginales [... mais non supprimés, c'est quand même plus honnête !], comme les suivantes : «calumnia Chiffletii... Chiffletio fabulatori...» Le moine de Saint-Bernard commente ainsi le portrait de Chifflet, en tête de livre : «(traduction) si vous saviez avec quelle perfection Chifflet parle sans savoir ce qu'il dit !» (fin de citation).

On ne peut ici poursuivre la longue et forte démonstration de l'abbé Vial, qu'il faut lire en son entier dans le chapitre VIII de son *Jeanne d'Arc et la Monarchie*. Elle double et renforce de très-significative manière les arguments de fr. Augustin, exposés plus scientifiquement, d'une manière plus convaincante certes, pour nos esprits modernes. Toutefois, il ne nous a pas semblé inutile de rapporter l'exposé de l'abbé Vial, lequel se contentait de résumer la tradition française, ce qui nous montre bien que l'argumentation non-réfutée de l'authenticité du miracle de la sainte-Ampoule, était bien connue de nos pères...